



L'argent pour Roxana

■ La nageuse française Roxana Maracineanu termine deuxième du 200 m dos

■ L'attitude de Marie-José Pérec est critiquée en Australie

■ Les épreuves d'athlétisme ont commencé. Maurice Greene et Marion Jones favoris du 100 m

Lire notre cahier spécial

Milosevic face aux électeurs

LES INSTITUTS de sondage annoncent la victoire, dimanche 24 septembre, à l'élection présidentielle en République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro), du candidat de l'opposition, Vojislav Kostunica. Mais les dirigeants des partis qui luttent pour la démocratie redoutent qu'une fraude massive soit orchestrée par le président Slobodan Milosevic et son régime. « Il utilisera tous les moyens sans aucun sentiment de culpabilité pour se maintenir au pouvoir », estime ainsi Vuk Draskovic, président du Mouvement du renouveau serbe, dans un entretien au Monde. Les autorités yougoslaves n'ont accepté aucun dispositif permettant de surveiller l'honnêteté du scrutin.

Lire page 2

Voile : la course des géants



BRUNO PEYRON

LE TOUR du monde en moins de soixante jours. C'est le pari de Bruno Peyron qui a organisé, pour sept catamarans géants, *The Race*. Une course où la démesure des architectes navals s'exprime pleinement. Départ le 31 décembre.

Lire page 30

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 140 F; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KR; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON, 270 PTE; Réunion, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

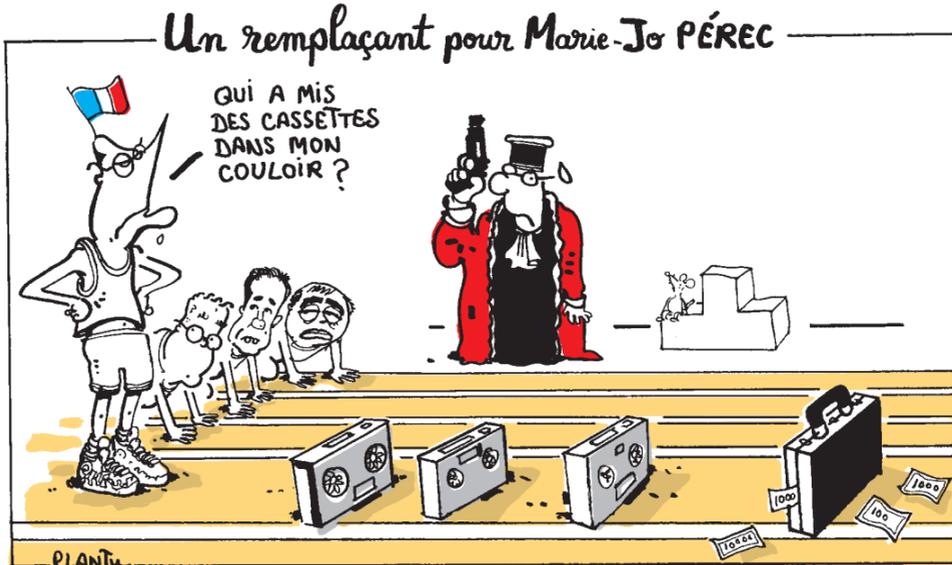
M 0147 - 923 - 7,50 F



La suite du testament de Jean-Claude Méry

● « Le Monde » publie la seconde partie de la confession du financier du RPR ● « C'est uniquement aux ordres de M. Chirac que nous travaillons », dit-il ● Le chef de l'Etat qualifie ce témoignage de « mensonge, calomnie, manipulation » ● Trois juges saisissent la cassette vidéo

LE MONDE publie la seconde partie de la confession posthume de Jean-Claude Méry, qui fut, de 1985 au début des années 90, l'un des collecteurs de fonds occultes du RPR. Jacques Chirac, directement mis en cause, a affirmé, jeudi, sur France 3, que ses « allégations sont indignes et mensongères ». Il les a qualifiées de « sans fondement, mensonge, calomnie et pour tout dire manipulation » et a demandé que le document soit transmis à la justice. Vendredi, trois juges devaient saisir la cassette vidéo au siège de la société Sunset Presse, dont le PDG, Arnaud Hamelin, est l'auteur de l'enregistrement. Dans la seconde partie, Jean-Claude Méry raconte avec de nouvelles précisions le système de financement du RPR par les marchés publics. « C'est uniquement aux ordres de M. Chirac que nous travaillons », dit-il. Il raconte aussi ses cinq mois de prison en 1995, comment il a été, selon lui, abandonné par ses amis politiques et pourquoi il a gardé alors le secret : « On vous en supplie, Jean-Claude, lui avait-on dit, l'élection de Chirac dépend de votre silence. »



- M. Chirac : « Mensonge, calomnie, manipulation » p. 6
- Le récit de la journée du président en Charente p. 6
- Les juges saisissent la cassette vidéo p. 7
- Portrait : Jean-Claude Méry, au cœur du RPR p. 7
- Au RPR, on accuse Jean Tiberi p. 8
- Les entreprises veulent oublier ces « affaires » p. 9
- La fin du testament de Jean-Claude Méry p. 16 et 17
- Chroniques de L. Rosenzweig et P. Georges p. 38 et 40

Soljenitsyne-Poutine, le dîner des réconciliés de Moscou

MOSCOU de notre correspondant

Il ne manquait à cette spirituelle soirée que la présence d'Alexis II, chef de l'Église orthodoxe et patriarche de toutes les Russies. Mais une icône était là tout de même, accrochée au mur de la bibliothèque d'Alexandre Soljenitsyne, et Vladimir Poutine la contempla longuement. Quelle rencontre ! L'auteur de *L'Archipel du goulag*, le symbole de la dissidence, l'homme qui expliquait que le fondement de sa vie « est de témoigner pour les zeks (prisonniers du goulag) », et l'ancien directeur du FSB (ex-KGB), l'homme qui fit poser en 1999, place de la Loubianka, une plaque à la mémoire de Iouri Andropov, l'un des plus efficaces liquidateurs des « éléments anti-soviétiques »...

Mercredi soir 20 septembre, le président russe et son épouse Lioudmilla, ont donc rendu visite au couple Soljenitsyne, qui vit à une trentaine de kilomètres de Moscou. Un rapide dîner à quatre a été suivi, selon le Kremlin, d'une conversation de trois heures entre les deux hommes. Le président et le prix Nobel de littérature ont-ils évoqué ce passé qui aurait pu

également les placer face-à-face, mais dans de toutes autres conditions ? En 1974, l'écrivain était expulsé d'Union soviétique. L'année suivante, le président était déjà recruté par le KGB. « Non, je n'ai jamais été tenté par la dissidence, j'ai été un officier comblé », expliquait en février M. Poutine. « Avez-vous pensé alors à l'année 1937 ? », lui demandait un journaliste, cette année de terreur stalinienne, que Soljenitsyne s'attachait tant à décrire. « Honnêtement, absolument pas. (...) Vous savez, on peut sans exagération me considérer comme le produit réussi d'une éducation patriotique de l'homme soviétique », répondait M. Poutine.

L'« homo sovieticus » et le porte-voix des victimes se retrouvent aujourd'hui. Avec le projet commun de restituer à la Russie sa grandeur, son âme et sa spiritualité. L'écrivain, qui avait dénoncé Boris Eltsine, les « libéraux » et la « cruelle tribu de bêtes » pillant le pays, est cette fois convaincu. « Vladimir Vladimirovitch a un esprit mordant, il comprend vite, n'a aucune soif personnelle de pouvoir. Le président comprend toutes les énormes difficultés dont il a hérité, il faut souligner son extraordinaire

prudence et son jugement équilibré », a-t-il commenté.

Au printemps, Alexandre Soljenitsyne, tout en soutenant de bout en bout la guerre menée par le Kremlin en Tchétchénie, s'était montré plus prudent. Le déclic est intervenu en mai, lorsque M. Poutine a engagé une réforme des régions pour construire, selon son expression, « une verticale du pouvoir ». L'écrivain y voyait alors « un moyen d'aider à surmonter l'effondrement en cours de la Russie ». M. Poutine n'a pas eu besoin de commenter cette rencontre. Son conseiller en image, Gleb Pavlovski, a cadré cette belle opération de relations publiques : « Que l'un ait appartenu au KGB et l'autre ait été dissident n'est pas un obstacle, ils ne vivent pas dans le passé et ont des sujets à discuter. » C'est justement le libéral honni du pays, Anatoli Tchoubaï, qui avait pointé, le 1^{er} août, dans un entretien à l'hebdomadaire *Vlast*, « l'influence » nouvelle de l'écrivain sur le pouvoir, ajoutant : « La haine intense de Soljenitsyne pour la Russie moderne est suicidaire ».

François Bonnet

POINT DE VUE

Quinquennat : une réforme en trompe-l'œil

par René Rémond

NOUS voici appelés à nous prononcer sur la réduction de la durée du mandat présidentiel, de sept ans, qui était la règle depuis un siècle et quart, à cinq. L'abandon d'une pratique aussi ancienne suffirait à conférer à la réforme une importance historique. Quels en seront les effets ? On nous a rassurés en nous promettant qu'elle ne changera rien au régime sous lequel nous vivons depuis quarante ans. N'en croyez rien.

L'affirmation, du reste, est étrange ; si la réforme ne doit effectivement apporter aucun changement, à quoi bon la proposer ? Il est contradictoire de la présenter comme indispensable à la santé de nos institutions et de nous garantir dans le même temps que nous n'avons à redouter aucune modification. Ceux qui, depuis des années, font campagne pour la réforme sont plus cohérents ; ils en escomptent des effets positifs ; ils sont convaincus qu'elle rééquilibrera le système institutionnel et

régénérera la vie politique en permettant une meilleure respiration démocratique. Si cela se pouvait, comment ne pas souscrire des deux mains à cette révision ? Moins optimiste, je crains plutôt qu'elle ne produise aucun des effets espérés et que, en revanche, elle ne déclenche des conséquences négatives.

Le jugement sur le bien-fondé du quinquennat ne saurait être disjoint de la référence à la fin qui est censée le justifier et de l'appréciation de l'adéquation du moyen à la fin.

Lire la suite page 20 et notre éditorial page 18

René Rémond, de l'Académie française, est président de la Fondation nationale des sciences politiques. Ce texte figure dans le n° 111 de la revue « Le Débat » (Gallimard). Son directeur, Pierre Nora, et l'auteur en ont aimablement autorisé la publication par « Le Monde ».

Hélas !

EN CONCLUSION de ses réquisitions, mardi, à Nanterre, au procès de « l'intendante » du RPR, Louise-Yvonne Casetta, le procureur de la République, Yves Bot, a eu ces mots : « L'institution judiciaire n'éprouve aucun plaisir à aligner les élites de ce pays, quelles que soient les familles de pensée auxquelles elles appartiennent. » Mais, ajoutait-il, « pour autant, il ne faut pas qu'on s'attende à ce que l'on tourne la tête ». Partagé entre la passion professionnelle pour la révélation de ce qui est d'ordinaire caché et l'inquiétude citoyenne devant les réalités ainsi dévoilées, le journalisme honnête vit la même contradiction. Il manquera à sa mission s'il ne l'assumait pas, se dérobant à son devoir d'informer et à son exigence d'indépendance.

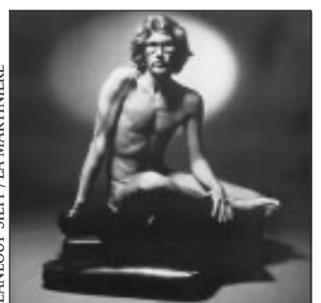
J.-M. C.

Lire la suite page 18



TÉLÉPHONE L'abonné convoité

A partir du 1^{er} janvier 2001, les abonnés au téléphone seront libres de congédier France Télécom et de s'adresser à un nouvel opérateur pour leurs communications locales ou l'Internet rapide. La concurrence sera alors totale. Le WAP, qui donne accès à Internet depuis un téléphone portable, connaît des débuts difficiles. p. 22



DISPARITION Jeanloup Sieff

Son style (noir et blanc toujours, graphique, sensuel) l'avait rendu facilement identifiable. Ses clichés de mode autant que ses portraits ou ses nus (photo : Yves Saint Laurent, en 1971) en avaient fait un photographe populaire, mal aimé du monde de l'art. Jeanloup Sieff, qui se qualifiait volontiers de « superficiel » ou de « frivole », est mort mercredi 20 septembre, à soixante-six ans. p. 34

International.....	2	Carnet.....	29
France.....	6	Aujourd'hui.....	30
Société.....	12	Météorologie/Jeux.....	33
Régions.....	15	Culture.....	34
Horizons.....	16	Guide culturel.....	37
Entreprises.....	22	Kiosque.....	38
Communication.....	24	Abonnements.....	38
Tableau de bord.....	25	Radio-Télévision.....	39

WEMPE

Horloger · Joaillier
Depuis 1878

Wempe Joaillier - 75008 Paris - 16, Rue Royale - Tél.: 01 42 60 21 77

Hambourg Berlin Düsseldorf Francfort Munich Madrid Paris Vienne Londres New York MS Europa



Rolex Day-Date.
Chronomètre en or 18 ct.

YUGOSLAVIE Les électeurs de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) doivent élire dimanche 24 septembre leur président, leurs députés

ainsi qu'en Serbie leurs maires et conseillers municipaux. Slobodan Milosevic pourrait être battu, selon les sondages, par le principal candidat de l'opposition, Vojislav Kostu-

nica. ● **VUK DRASKOVIC**, le président du Mouvement du renouveau serbe (SPO), estime dans un entretien au Monde que « les erreurs des Occidentaux ont renforcé le pouvoir

de Milosevic » et que ce dernier « va utiliser tous les moyens pour rester au pouvoir ». ● **LES AUTORITÉS YUGOSLAVES** n'ont accepté aucun dispositif permettant de surveiller

l'honnêteté du scrutin, même si quelque 200 « observateurs » en provenance d'une cinquantaine de pays étaient attendus à Belgrade, selon l'agence officielle Tanjug.

Slobodan Milosevic tente de se maintenir au pouvoir à Belgrade

Les élections générales en République fédérale de Yougoslavie sont marquées par la victoire annoncée dans les sondages de l'opposition serbe lors du premier tour de l'élection présidentielle, que seule une fraude massive semble pouvoir empêcher

PODGORICA

de notre envoyé spécial

C'est la veillée d'armes en Yougoslavie avant les élections multiples (présidentielle et législatives au niveau de la Fédération, locales en Serbie) de dimanche 24 septembre. A en croire les sondages, l'impossible serait à portée de main : la chute de Slobodan Milosevic, président yougoslave, qui pourrait être battu par le principal candidat de l'opposition, Vojislav Kostunica, lors de cette première élection présidentielle yougoslave au suffrage universel.

Mais l'expérience a montré que, derrière des apparences légalistes, l'« homme fort » de Belgrade ne s'embarrasse guère de scrupules démocratiques. Un an après la guerre perdue au Kosovo, la répression s'est accrue face au mécontentement au sein de la population. Les « anti-Milosevic », en partie regroupés au sein de l'Opposition démocratique serbe (ODS), prédisent des fraudes massives et dénoncent les risques de trucage. C'est tout le paradoxe de cette présidentielle : l'opposition est convaincue de sa victoire dans une élection libre et honnête, mais personne n'imagine que Milosevic puisse perdre un scrutin qu'il a convoqué après un coup de force constitutionnel (lire *chronologie ci-dessous*).

20 POINTS D'AVANCE

Galvanisée par des sondages qui donnent jusqu'à 20 points d'avance à Vojislav Kostunica, l'opposition serbe mobilise ses troupes. L'objectif est de contrôler autant que possible le processus électoral en envoyant des bataillons de contrôleurs dans les quelque 9 000 bureaux de vote. « Milosevic



va tout faire pour gagner au premier tour, mais pour cela il lui faudra voler au moins un million de vote », estime Goran Vesic, membre directeur du Parti démocrate, l'une des dix-huit formations politiques de l'ODS. Comme lors de l'élection présidentielle serbe de l'automne 1997, le Kosovo, où le vote doit aussi se dérouler dimanche, fait figure de réserve de bulletins frauduleux. Les Albanais, qui représentaient alors 90 % des 1,9 million d'habitants de la province, boycotèrent le vote. Mais, selon les résultats officiels, le candidat de Milosevic, Milan Milutinovic, avait obtenu l'assentiment d'une large majorité des inscrits...

Dimanche, un trucage des chiffres est également redouté au Monténégro. Le pouvoir pro-occidental de Milo Djukanovic dans

cette petite république (600 000 habitants) a officiellement appelé la population à ignorer les élections. Mais les partisans monténégrins de Belgrade, emmenés par le premier ministre fédéral Momir Bulatovic, y participeront. Le système électoral apparaît par ailleurs à ce point biaisé (découpage des circonscriptions, répartitions des voix, etc.) que l'opposition serbe se présente aux législatives sans aucun espoir de les remporter et se concentre donc sur la présidentielle.

« PLUS RADICAL QUE JAMAIS »

« Si les fraudes sont patentées, nous n'hésiterons pas à bloquer le processus électoral », soutient Goran Vesic. L'exercice est délicat. Il pourrait dégénérer en violences dans certains bureaux de vote, qui seront probablement étroitement enca-

drés par les gros bras du Parti socialiste (SPS) de Slobodan Milosevic ou de la Gauche unie (JUL) de son épouse, Mira Markovic.

Des troubles pourraient également fournir le prétexte au président yougoslave d'annuler purement et simplement le scrutin. C'est une éventualité que n'exclut pas Miodrag Vukovic, un conseiller du président réformateur monténégrin, Milo Djukanovic. Car personne au sein de l'opposition n'imagine que Slobodan Milosevic, qui se trouve sous le coup d'une inculpation de crimes contre l'humanité par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, prenne sereinement sa retraite à l'issue d'un échec électoral, au risque de finir sa vie en prison.

« S'il voit qu'il ne peut pas voler autant de voix qu'il le faut, il peut très bien créer des troubles avant ou pendant le vote, déclarer l'état d'urgence et annuler le scrutin », imagine M. Vukovic. Cet analyste envisage d'autres variantes : « Milosevic peut, dans un premier temps, reconnaître la victoire de Kostunica. Maître des Parlements fédéral et serbe, Milosevic aura ensuite tout le loisir de vider les attributions du président yougoslave de leur substance, et se replier sur une autre fonction où il demeurera le centre du pouvoir. Ou bien il incitera les Parlements et le premier ministre fédéral à entrer en rébellion contre Kostunica. Le pays serait ingouvernable et, fort d'une crise constitutionnelle qu'il provoquerait, il reprendrait les rênes du pouvoir en expliquant que son mandat court jusqu'à l'été prochain », énonce M. Vukovic.

Ces artifices plus ou moins légalistes n'excluent pas un recours à la force. « Le régime serbe a retrouvé son assise après la guerre de 1999

avec l'OTAN et demeure plus radical que jamais (...). Le processus de consolidation intérieure après une défaite militaire et la perte du Kosovo est un succès. L'appareil de sûreté de l'Etat serbe [principalement une police forte de 100 000 hommes] est persuasif. Son seul objectif reste de sécuriser le pouvoir du président fédéral, Slobodan Milosevic. L'ennemi est quiconque menace ce pouvoir », a noté l'institut d'analyses International Crisis group, dans un rapport

L'atmosphère délétère et le marasme économique en Serbie laissent planer le doute sur la réaction d'une population tiraillée entre résignation, peur et exaspération après dix années de guerres et de crise économique. Des centaines de milliers de personnes descendront-elles dans la rue comme elles le firent durant l'hiver 1996-1997 pour que le pouvoir lui rende les municipalités gagnées lors des élections locales ?

Peines de prison pour les responsables de l'OTAN

A quelques heures de la fermeture de la campagne électorale en Yougoslavie, un tribunal de Belgrade a prononcé, jeudi 21 septembre, des peines de vingt ans de prison à l'encontre de quatorze dirigeants occidentaux, dont Bill Clinton, Jacques Chirac et Tony Blair, déclarés coupables des bombardements de l'OTAN au printemps 1999. Le tribunal a précisé que les peines seraient « applicables à partir du jour de l'arrestation » des condamnés. Un mandat d'arrêt a été lancé contre les quatorze dirigeants, parmi lesquels figurent également Madeleine Albright, Tony Blair et Gerhard Schröder, a déclaré le juge Veroljub Rakitic.

Par ailleurs, le chef d'état-major yougoslave, le général Nebojsa Pavkovic, qui avait déclaré à l'approche du scrutin du 24 septembre que l'armée yougoslave empêcherait « la rue de prendre le pouvoir », a affirmé mercredi soir que l'armée accepterait la victoire de M. Kostunica, « s'il est élu président ». — (AFP)

publié mi-août et consacré à la Serbie avant les élections.

Ces derniers mois, la presse indépendante ou d'opposition a été progressivement étranglée. Des centaines de militants anti-Milosevic ont été arrêtés. L'action des organisations non gouvernementales a été placée sous haute surveillance, et le chantage à l'emploi dans le secteur public est une banalité. Cela s'est déroulé sur fond d'assassinats et d'enlèvements de personnalités, aussi mystérieux qu'inquiétants.

L'opposition ne dévoile pas ses cartes mais compte secrètement sur une telle mobilisation populaire. Le pouvoir, lui, montre ses muscles. Le chef d'état-major de l'armée yougoslave, le général Nebojsa Pavkovic, a qualifié le 24 septembre de « jour J ». Jeudi, il a évoqué la possibilité de « troubles », le jour du vote, fomentés, selon lui, par « des unités spéciales de forces armées étrangères, infiltrées sur le sol yougoslave ».

Ch. Ct

Cinq années, six élections, une guerre

- **3 novembre 1996** : élections législatives yougoslaves. Large victoire de la coalition de gauche comprenant les socialistes de Slobodan Milosevic, président serbe.
- **17 novembre** : élections municipales en Serbie. Victoire de l'opposition dans de nombreuses villes serbes. Le pouvoir annule les résultats, entraînant un vaste mouvement de contestation populaire de plus de trois mois. Le régime finit par concéder des maires à l'opposition.
- **15 juillet 1997** : Slobodan Milosevic est élu président de la République fédérale de Yougoslavie par l'Assemblée fédérale.
- **21 septembre** : élections présidentielle et législatives en Serbie, boycottées par l'opposition.
- **19 octobre** : Milo Djukanovic est élu président du Monténégro, contre le président sortant Momir Bulatovic, soutenu par M. Milosevic.
- **Février-mars 1998** : au Kosovo, début de l'offensive des forces de Belgrade.
- **24 mars-10 juin 1999** : bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie.
- **27 mai** : Slobodan Milosevic est inculpé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité au Kosovo par le Tribunal pénal international.
- **5 août** : le Monténégro propose que la Fédération devienne une « communauté du Monténégro et de la Serbie ».
- **6 juillet 2000** : le Parlement fédéral adopte des amendements à la Constitution yougoslave, dont l'un prévoit l'élection au suffrage universel du président, ce qui permet à M. Milosevic, dont le mandat s'achève en 2001, de briguer un nouveau mandat (renouvelable une fois). Le Monténégro rejette ces amendements.
- **27 juillet** : des élections fédérales (présidentielle et législatives) sont convoquées pour le 24 septembre. Le Monténégro annonce sa décision de les boycotter.

Des scrutins présidentiel, législatifs et municipaux sans contrôle

LES AUTORITÉS yougoslaves n'ont accepté aucun dispositif permettant de surveiller l'honnêteté du scrutin de dimanche, bien qu'elles se flattent d'accueillir plus de 200 « observateurs » étrangers qui, selon un communiqué de la commission électorale yougoslave, « permettront à l'opinion publique internationale d'être informée du caractère démocratique et libre des élections ». Ces personnalités étrangères viennent d'une cinquantaine de pays, y compris de pays ayant participé à l'intervention aérienne de l'OTAN l'année dernière, mais de mouvements ou courants pro-Serbes, et on ne peut guère en attendre de commentaires impartiaux sur la consultation.

Outre ces personnalités amies du régime de Belgrade, une vingtaine de parlementaires des Etats membres de l'Union européenne pourraient se rendre en Yougoslavie. Une demande groupée de visas a en tout cas été adressée pour eux à la Yougoslavie, dont on

attendait la réponse vendredi, et un avion spécialement affrété par la France était prêt à les acheminer à Belgrade.

L'Union européenne, en annonçant cette opération lundi à Bruxelles par la voix du ministre français des affaires étrangères Hubert Védrine, a pris soin de ne pas qualifier d'« observateurs » ceux qui y prendront part et qu'elle a baptisés « témoins de la démocratie ».

LES VOIX DES ALBANAIS DU KOSOVO

« C'est un geste symbolique des Quinze, un geste de solidarité et d'attention envers le peuple serbe », dit le député socialiste Michel Vauzelle, qui doit être du voyage. « Il ne s'agit pas d'observation électorale ; on voit mal comment nous pourrions contrôler quoi que ce soit sur place, pour autant que nous puissions arriver », ajoute-t-il. On explique, au ministère français des affaires étrangères, que cette opération est censée marquer la pré-

sence de l'Europe et « accroître la pression sur Milosevic ». « Les parlementaires sur place auront des contacts avec les ONG, les médias indépendants, etc. ; si des violations grossières se produisent, ils pourront les rapporter. C'est une initiative de soutien à l'opposition », ajoute-t-on.

Belgrade a refusé d'accueillir une mission d'observation électorale de l'OSCE, organisation qui dispose de quelque savoir-faire en la matière. Pour François Froment-Meurice, conseiller d'Etat en France et président de la Commission électorale pour la Bosnie, des étrangers qui débarquent en Serbie à la veille du scrutin ont plus de chances d'y faire « du tourisme » que du contrôle électoral. Un contrôle digne de ce nom supposerait, explique-t-il, un travail en amont de plusieurs semaines sur la confection ou la mise à jour des listes électorales, sur les garanties qui sont données par les autorités contre le bourrage des urnes et, surtout, après l'obser-

vation du déroulement du scrutin dans les bureaux de vote, « une présence au sein de l'organisme centralisateur des résultats », lieu stratégique pour la fraude éventuelle.

Ces conditions ne sont pas remplies. L'opposition serbe redoute en particulier que le régime se serve du Kosovo pour triquer massivement les résultats en comptabilisant à son profit des voix d'Albanais qui, d'évidence, seront usarpées. « Le régime a décidé de bourrer les urnes avec les voix de plus d'un million d'Albanais du Kosovo qu'il a inscrits sur les listes électorales », a ainsi affirmé mardi le principal candidat de l'opposition à la présidentielle, Vojislav Kostunica. Les Albanais du Kosovo boycottent depuis des années les élections organisées par Belgrade. « Milosevic a toujours gouverné grâce aux manipulations qu'il faisait avec leurs voix », affirme M. Kostunica.

Claire Tréan

Vuk Draskovic, président du Mouvement du renouveau serbe (SPO)

« Les erreurs des Occidentaux ont renforcé le pouvoir de Milosevic »



VUK DRASKOVIC

« Quels sont vos pronostics pour l'élection présidentielle de dimanche ?

— Environ 60 % des Serbes sont contre la politique de Milosevic. Il bénéficie encore du soutien de 40 % des électeurs parce qu'il capitalise les graves erreurs des Occidentaux. Car l'agression de l'OTAN [les bombardements de 1999] et les sanctions internationales ont finalement servi et servent les intérêts de Milosevic. Il faut certes nous réconcilier avec les Américains et les Européens, mais il est tout de même incroyablement grave que leurs erreurs aient finalement renforcé le pouvoir de Milosevic et que la population soit finalement la seule à souffrir. Il n'était absolument pas légitime de bombarder mon pays, sans l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU, uniquement parce que les négociations de Rambouillet sur le Kosovo [février et mars 1999] avaient échoué.

» Depuis des années, je répète

que la communauté internationale doit ignorer Milosevic et lever les sanctions. Si tel avait été le cas, il aurait quitté le pouvoir depuis longtemps. Maintenant, il va utiliser tous les moyens (fraudes électorales, répression) sans aucun sentiment de culpabilité pour rester au pouvoir. Nous avons, le Mouvement du renouveau serbe (SPO), proposé de boycotter ces élections antidémocratiques afin d'isoler Milosevic tant que les conditions ne sont pas réunies pour un scrutin libre et honnête. Pas d'élections tant qu'il y a la terreur en Serbie.

» Nous n'avons pas besoin de consultation électorale pour savoir qu'une majorité de la population est mécontente du régime. Mais le reste de l'opposition, et principalement Zoran Djindjic [président du Parti démocrate, « pilier » de l'opposition démocratique serbe], en a décidé autrement. Ils ont accepté de se présenter et de légaliser des élections organisées à la suite d'un

coup d'Etat constitutionnel. Si finalement nous présentons notre propre candidat à la présidentielle c'est par solidarité avec le reste de l'opposition. Mais je crains que ce ne soit trop tard.

» Le meilleur moyen de chasser démocratiquement Milosevic du pouvoir était d'organiser des élections l'été dernier, quand le régime politique, la police et l'armée étaient déstabilisés. Faute de quoi, le reste de l'opposition a préféré, financé par les Américains, se lan-

cer dans une campagne de manifestations censée forcer Milosevic à la démission. Cela n'a servi à rien. Pire, depuis, Milosevic s'est réorganisé.

— **Serait-il plus fort que jamais ?**

— Je prie tous les jours pour qu'un miracle intervienne : la victoire des forces démocratiques. Mais je sais que Milosevic va manipuler cette élection. On le savait d'ailleurs bien avant le scrutin. Ce n'est pas une surprise. Alors pourquoi y aller au risque de le légitimer ? Si l'armée menace la population, combien oseront aller voter ? Beaucoup de choses peuvent arriver.

— **Vous parlez de solidarité au sein de l'opposition, pourquoi alors ne pas avoir soutenu la candidature de Vojislav Kostunica, qui se révèle le concurrent le plus sérieux au président yougoslave ?**

— Nous avons refusé une candidature unique partant du principe

que plus il y a de candidats opposés à Milosevic, plus on a de chances de rassembler les électeurs et de forcer Milosevic à un second tour. Nous avons l'expérience de 1992. L'opposition unie avait soutenu Milan Panic, alors premier ministre. Il a été balayé par Milosevic. La candidature unique de l'opposition est aujourd'hui une idée des Américains, c'est une manipulation. Il faut plusieurs candidats pour mobiliser l'électorat au premier tour et après soutenir celui qui est le mieux placé.

— **Vous êtes au Monténégro depuis plusieurs mois, n'envisagez-vous pas de rentrer en Serbie ?**

— Mon parti s'y oppose. Par deux fois, le régime de Belgrade a tenté de m'assassiner, en octobre 1999 et le 15 juin. Je reste donc ici pour le moment, même si je me sens prisonnier, isolé de mon pays. »

Propos recueillis par Christophe Châtelot

Juan Carlos condamne « le lâche attentat » dont a été victime un élu du Parti populaire

L'ETA a frappé pour la première fois depuis six ans en Catalogne

Dans un communiqué publié vendredi 22 septembre par le journal *Gara*, l'organisation séparatiste basque ETA a revendiqué huit attentats dont l'assassinat, le

29 août, de Manuel Indiano, conseiller municipal à Zamarraga. Elle ne mentionne pas le meurtre, jeudi, d'un élu du Parti populaire en Catalogne.

MADRID

de notre correspondante

Les images, sans cesse repassées à la télévision, du corps sanglant de José Luis Ruiz Casado, le conseiller du Parti populaire, abattu par l'ETA, jeudi 21 septembre, dans la banlieue de Barcelone, ont servi d'électrochoc à tous ceux que l'arrestation, la semaine dernière, des dirigeants de l'organisation séparatiste basque armée avait incité à l'euphorie. Le terrorisme est toujours bien présent et les experts calculent après ce nouvel attentat – le premier depuis six ans, en Catalogne – que l'ETA a sans doute reconstitué son « commando Barcelone ».

Ce nouvel assassinat (le treizième depuis la fin des quatorze mois de trêve, en décembre 1999) a, de ce fait, suscité d'autant plus de réactions indignées. Sur place, où il s'était rendu en visite de travail, le chef du gouvernement, José María Aznar, a pris la tête du deuil, lançant un appel à « la mobilisation permanente, dans ces moments difficiles », devant ce que son porte-parole devait appeler « un nouvel acte de sauvagerie ». De son côté, de Séville, le roi Juan Carlos a prononcé des paroles très dures exprimant « sa

douleur, sa colère et sa condamnation devant le lâche attentat qui a coûté la vie à José Luis Ruiz Casado » et encourageant les démocrates « à s'unir, toujours plus, pour défendre la liberté, les droits de l'homme et la vie ».

UN FOSSÉ POLITIQUE

Une grande manifestation de rejet de la violence est prévue, vendredi après-midi à Barcelone. Dès jeudi, se sont tenues un peu partout en Espagne et au Pays basque en particulier des concentrations silencieuses derrière les bannières désormais habituelles de « ETA, basta ya ! » (ETA, ça suffit !). A San Adria del Besos, ce sont des milliers de voisins, amis, représentants politiques et simples passants indignés qui ont défilé, jusque tard dans la nuit, devant la chapelle ardente où reposait le corps. Et l'on attend, cette fois, une foule immense à la manifestation, organisée par la plate-forme d'action civique « Basta ya », appuyée par de nombreux intellectuels et artistes convoquée pour samedi, à Saint-Sébastien, en faveur de l'actuel statut d'autonomie basque et pour la défense de la Constitution.

Manifestation à laquelle ne

prendra pas part le gouvernement autonome basque – issu du Parti nationaliste basque (PNV, modéré) –, lequel se trouve en minorité depuis le refus de siéger au Parlement de ses alliés radicaux de Herri Batasuna-Euskal Herriarrok, le « bras politique » de l'ETA. Le gouvernement de Juan José Ibarretxe estime, en effet, que la manifestation n'est pas purement pacifique mais « idéologisée ». Un fossé profond semble désormais séparer le PNV du reste des forces démocratiques et ce clivage donnera sans doute lieu, vendredi, à l'occasion du débat de politique générale qui se tiendra au Parlement autonome, à de sérieuses contestations de M. Ibarretxe. Le Parti populaire de M. Aznar et les socialistes n'ayant pas caché leur intention d'en arriver au plus tôt à des élections anticipées, même si une motion de censure n'a aucune chance d'aboutir car, en principe, les deux partis ne totalisent pas le nombre de voix nécessaires.

Marie-Claude Decamps

Tir de roquette contre le siège des services secrets britanniques à Londres

Les experts de Scotland Yard n'excluent pas l'hypothèse d'un attentat commis par des dissidents de l'Armée républicaine irlandaise. Le projectile a été tiré d'une distance de 200 à 500 mètres

APRÈS l'un des attentats à la roquette les plus audacieux et spectaculaires perpétrés à Londres, mercredi soir 20 septembre, contre le siège des services extérieurs de renseignement britanniques, le MI6, les enquêteurs citaient, parmi d'autres, une possible piste nord-irlandaise. L'attentat n'a pas fait de victimes et, vendredi matin 22 septembre, il n'était toujours pas revendiqué.

L'attaque a été vraisemblablement perpétrée au lance-roquette contre ce service rendu mondialement célèbre par les aventures de James Bond et relevant du Foreign Office. Elle a frappé le huitième étage de l'immeuble situé sur la rive sud de la Tamise, à moins d'un kilomètre du Parlement et de la résidence du premier ministre. Plusieurs témoins rapportent qu'ils ont entendu deux explosions – ce qui accredité techniquement la thèse du lance-roquette –, et Scotland Yard, chargé de l'enquête, en déduit que le projectile a été tiré d'une distance de 200 à 500 mètres environ.

Tout le quartier a été bouclé, la

circulation automobile interdite et le trafic ferroviaire, notamment celui de onze liaisons Eurostar, a été momentanément perturbé. Pris dans les embouteillages, la reine Elizabeth est arrivée en retard à une conférence du Commonwealth, au Parlement.

SECTEUR TRÈS FRÉQUENTÉ

Les enquêteurs semblent privilégier la piste nord-irlandaise, sans exclure d'autres. Scotland Yard a lancé un appel à témoins en invitant à signaler à la police « tout élément suspect » et mettant en garde la population contre d'éventuelles autres attaques. « Nous ne devons pas exclure l'hypothèse de groupes dissidents républicains irlandais, mais, à ce stade, nous devons considérer possible celle de n'importe quel groupe qui pourrait prendre les services secrets pour cible », a déclaré le chef de l'unité antiterroriste de Scotland Yard, Alan Fry.

Depuis 1997, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) observe un cessez-le-feu, mais un groupuscule catholique dissident, l'IRA-

véritable, a été tenu pour responsable d'un attentat à la bombe contre le pont Hammersmith, sur la Tamise, en juin. Ce même groupe est soupçonné d'avoir déposé une bombe, découverte à temps, dans une gare de l'ouest de Londres en juillet. L'IRA-véritable est opposée au processus de paix en Irlande du Nord.

Cette attaque contre le siège du MI6 est néanmoins jugée inquiétante, survenant dans un secteur de Londres très fréquenté. Plusieurs des sites gouvernementaux, en Grande-Bretagne, ont toujours été considérés comme étant mal ou insuffisamment protégés. Ce qui embarrasse les services de sécurité. En 1971, par exemple, le jardin du 10 Downing Street avait été la cible d'un tir d'obus de mortier, attribué à l'IRA, alors qu'avait lieu une réunion du cabinet du premier ministre. Mais, dans le cas présent, les observateurs estiment que l'attentat a, de surcroît, visé un service, le MI6 (l'équivalent de la DGSE française), qui cherche à maintenir ses activités dans la totale clandestinité. – (AFP, Reuters.)

Indignation après la libération en Italie d'un ex-tortionnaire argentin

BUENOS AIRES

de notre correspondante

La surprenante libération en Italie, mardi 19 septembre, de l'ex-militaire et ancien tortionnaire argentin Jorge Olivera, qui est rentré en Argentine dès le 20 septembre, a entraîné à Buenos Aires le silence gêné du gouvernement et l'indignation des associations de défense des droits de l'homme.

A la « une » de tous les quotidiens, mercredi 20 septembre, la décision de la cour d'appel de Rome a été critiquée par l'ensemble de la presse, qui rappelle le sombre passé de Jorge Olivera pendant la dictature militaire (1976-1983) et sa participation dans la disparition de la jeune Française Marie Anne Erize, enlevée et torturée en 1976. L'ex-lieutenant-colonel, qui a bénéficié en Argentine de la loi d'amnistie dite d'« obéissance due », décrétée en 1987 par le président radical Raul Alfonsín, avait été le premier militaire argentin arrêté hors de son pays pour violations des droits de l'homme à la suite du mandat d'arrêt lancé contre lui par le juge français Roger Le Loire, qui avait sollicité son extradition.

Mais les magistrats italiens ont jugé qu'il y avait prescription du délit, basant leur argumentation sur un document présenté par les avocats de la défense, et faisant mention de la mort présumée de la jeune Française, le 11 novembre 1976, presque un mois après son enlèvement. Ce document est pourtant inconnu de la famille de la victime, et le corps de Marie Anne Erize n'a jamais été retrouvé.

« UNE FARCE SINISTRE »

Le gouvernement de centre gauche de Fernando de la Rúa a réitéré son « respect pour la justice locale et internationale ». Depuis l'arrestation à Rome, le 6 août, de Jorge Olivera, l'administration de la Rúa a pris ses distances de l'affaire considérant qu'il s'agissait d'une question de justice étrangère. Alors qu'il était en prison, le militaire avait reçu la visite protocolaire du consul argentin à Rome, mais l'absence de déclaration officielle de la part du gouvernement avait été durement critiquée par les militaires et la famille de l'ancien officier.

Dans la capitale argentine, la présidente des Mères de la place de Mai, Hebe de Bonafini, a accusé de « complicité » les juges italiens. De son côté, la présidente des Grands-Mères de la place de Mai, Estela de Carlotto, a évoqué

« une farce sinistre » faite à la famille Erize.

Le quotidien à grand tirage *Clarín* a souligné que les premiers surpris avaient été les avocats d'Olivera eux-mêmes qui avaient demandé pour leur client la liberté conditionnelle ou qu'il soit transféré dans un couvent. Dressant un portrait d'Olivera intitulé « Protagoniste de l'horreur », *Clarín* affirme qu'il n'a jamais été dressé de certificat de décès pour Marie Anne Erize.

ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

Dans les colonnes de *Pagina 12* (gauche), le journaliste Miguel Bonasso, ancienne figure des Montoneros, la guérilla péroniste des années 70, évoque des pressions du gouvernement argentin. Il établit notamment un lien entre la libération de Jorge Olivera et la récente visite en Argentine du ministre italien de la défense, venu appuyer la candidature d'une firme italienne dans la prochaine attribution de l'installation d'une vingtaine de radars en Argentine. Pour sa part, un éditorialiste de *Radio Continental* a estimé que, désormais, « tous les délinquants savent qu'il leur suffit de rentrer en Argentine pour être protégés ».

A son arrivée à l'aéroport international de Buenos Aires, au milieu d'un important dispositif de sécurité, Jorge Olivera a déclaré qu'il « n'avait rien à voir » avec la disparition de Marie Anne Erize. L'ancien tortionnaire a ajouté que la famille Erize « avait touché 282 000 dollars à titre d'indemnités et que cela démontrait la présomption de décès » de la jeune Française. L'ex-militaire faisait allusion à la loi de réparation en vertu de laquelle l'Etat argentin a versé des indemnités aux familles des victimes de la dictature militaire qui en ont fait la demande.

Agé de cinquante ans, Jorge Olivera a quitté l'armée en 1993 pour ouvrir un cabinet d'avocats à Buenos Aires, qui assure, notamment, la défense de l'ex-général Guillermo Suarez Mason, ancien chef de la dictature, accusé d'appropriation illégale de nouveau-nés de parents disparus en Argentine. Jorge Olivera s'était rendu en Europe, début juillet, pour tenter, sans succès, une action en justice devant la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, contre le gouvernement britannique pour le torpillage d'un navire argentin pendant la guerre des Malouines, en 1982.

Christine Legrand

D) COMPTES DU PREMIER SEMESTRE

La nouvelle méthodologie comptable, applicable à partir du 1^{er} janvier 2000, recommande que la participation des salariés soit classée en résultat d'exploitation dans la rubrique des charges de personnel. Pour rendre les chiffres comparables, les données du 1^{er} semestre 1999 ont été reclassées en appliquant la même méthodologie.

RESULTAT D'EXPLOITATION	(En millions d'euros)	1 ^{er} sem. 2000	1 ^{er} sem. 1999	
				(100 %)
+ 160,5 %				
(ancienne présentation)				
				(100 %)
Résultat d'exploitation - nouvelle présentation		90,3	36,8	+ 145,1 %
La rentabilité opérationnelle de la plupart des filiales est en augmentation sensible. Plus particulièrement, l'intégration de Facom et de Cassina (depuis le 1 ^{er} juillet 1999) est très positive. Les excellentes performances enregistrées par le groupe Facom depuis la prise de contrôle de Fimalac et son implication dans la gestion depuis un an sont supérieures aux prévisions qui avaient été formulées au moment de l'OPA, et confirment pleinement le bien fondé de cette dernière.				
Ce résultat d'exploitation se rapporte à un chiffre d'affaires de 739,5 millions d'euros (4 851 millions de francs) au 1 ^{er} semestre 2000, par rapport à 257,8 millions d'euros (1 691 millions de francs) au 1 ^{er} semestre 1999, hors effet métaux compris dans le chiffre d'affaires d'Engelhard-Clal et de CLAL-MSX.				(100 %)
+ 145,1 %				
(nouvelle présentation)				
RESULTAT COURANT APRES IMPOT ET PART DES TIERS	(En millions d'euros)	1 ^{er} sem. 2000	1 ^{er} sem. 1999	
				(100 %)
Résultat d'exploitation - ancienne présentation		98,0	37,6	
Résultat financier		- 29,5	21,9	
Résultat courant avant impôt et part des tiers		68,5	59,5	
Impôt courant		- 16,9	- 20,1	
Part des tiers		- 2,7	- 0,5	
+ 25,9 %				
(ancienne présentation)				
				(50 %)
Résultat courant net - part du Groupe (nouvelle présentation)		43,6	38,4	+ 13,5 %
Le résultat courant après impôt enregistré au 1 ^{er} semestre n'est pas comparable à celui du 1 ^{er} semestre 1999 en raison de l'évolution peu représentative du résultat financier. Ce dernier était en effet particulièrement élevé au 1 ^{er} semestre 1999, ce qui rend les chiffres non comparables, car une partie importante de la trésorerie de la société-mère avait été réalisée courant juin 1999 pour financer l'acquisition de Facom, ce qui avait concouru à dégager des profits ponctuels importants. Malgré ces profits financiers exceptionnellement élevés au 1 ^{er} semestre 1999, le résultat courant après impôt marque une forte progression de + 25,9 % au 1 ^{er} semestre 2000 avant prise en compte de la nouvelle présentation comptable. Compte tenu du niveau de 48,9 millions d'euros (321 millions de francs) réalisé au 1 ^{er} semestre, l'objectif annoncé pour 2000 devrait pouvoir être atteint, à savoir un ordre de grandeur de 540 millions de francs en ancienne présentation.				
+ 13,5 %				
(nouvelle présentation)				
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE	(En millions d'euros)	1 ^{er} sem. 2000	1 ^{er} sem. 1999	
				(100 %)
Résultat courant net - part du Groupe		43,6	38,4	
Résultat exceptionnel (après impôt)		3,7	5,8	
Résultat net avant survaleurs		47,3	44,2	
Amortissement des survaleurs		- 3,4	3,0	
Résultat net consolidé (part du Groupe)		43,9	47,2	
Le résultat net supporte une augmentation des charges d'amortissement des survaleurs résultant de l'acquisition de Facom.				
Le résultat exceptionnel est au 1 ^{er} semestre peu représentatif de ce qu'il sera sur l'ensemble de l'année 2000, après prise en compte de la plus-value réalisée à l'occasion de la cession d'Anfa. En juillet 2000, la société Anfa, filiale de Secap spécialisée dans les fournitures de bureau, a en effet été cédée compte tenu de son activité essentiellement française et de sa taille. Cette cession, réalisée à des conditions très satisfaisantes, permettra d'enregistrer dans les comptes consolidés du second semestre une plus-value après impôt de 29,4 millions d'euros (193 millions de francs).				(80 %)
ID PERSPECTIVES 2000				
• Lors de la présentation de ces comptes semestriels au Conseil d'Administration du 21 septembre 2000, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière a déclaré : « Compte tenu de la très bonne performance déjà enregistrée sur les 6 premiers mois, l'objectif de dépasser en 2000 le seuil symbolique de 1 milliard de francs au niveau du résultat d'exploitation (709 millions de francs en 1999) devrait être largement dépassé. »				
• Le résultat courant après impôt et part des tiers devrait pouvoir comme prévu atteindre en 2000 un montant de l'ordre de 540 millions de francs en ancienne présentation. Toutefois, ce résultat sera naturellement réduit par le reclassement de la participation des salariés recommandé par la nouvelle méthodologie, qui touche essentiellement Facom et Secap.				
• Le résultat net devrait pour sa part également fortement progresser en 2000 par rapport à 1999 (468 millions de francs) grâce à la croissance des résultats opérationnels des filiales, mais aussi compte tenu de la plus-value réalisée à la suite de la vente d'Anfa (montant net après impôt de 193 millions de francs).				
• La priorité de Fimalac est d'accélérer sa présence dans la nouvelle économie. En plus de nombreuses réalisations effectives dans le domaine depuis le début de l'année, plusieurs projets, dont certains de taille importante, sont en phase de finalisation et devraient être mis en place et annoncés d'ici la fin de l'année.				

DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 1999 :

Presse :

Véronique MORALI
☎ 01-47-53-61-71

Investisseurs et analystes financiers :

Robert GIMENEZ
☎ 01-47-53-61-68

M. Jospin évoque les missions du futur corps européen

PARIS. S'exprimant comme chaque année devant l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), le premier ministre, Lionel Jospin, n'a pas écarté, vendredi 22 septembre, l'éventualité que le corps européen de réaction rapide, en voie de création (*Le Monde* du 22 septembre), puisse être appelé à agir hors d'Europe. « *La sécurité internationale*, a notamment déclaré M. Jospin, *gagnerait à ce que l'Union européenne puisse s'impliquer hors d'Europe, en soutien d'actions engagées sous l'autorité de l'ONU.* »

Evoquant la conduite d'opérations de maintien de la paix par des forces européennes, M. Jospin a expliqué : « *L'Union pourrait s'engager, par exemple, en Afrique sous l'égide de l'ONU et en relation étroite avec l'Organisation pour l'unité africaine pour favoriser la mise en œuvre de nouvelles coopérations au service du rétablissement de l'Etat de droit.* »

La Charte des droits européens reconnaît le droit de grève

BRUXELLES. Le droit de grève a finalement été inscrit dans le projet de Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui doit être adopté en début de semaine prochaine à Bruxelles. Ce texte, dont la rédaction a été confiée à des représentants des gouvernements, des Parlements nationaux et du Parlement européen, sera soumis au sommet des Quinze à Biarritz, à la mi-octobre.

La charte comprendra sept chapitres et un préambule qui déclare que « *s'inspirant de son héritage culturel, humaniste et religieux, l'Union se fonde sur les principes indivisibles et universels de la dignité de la personne, de la liberté, de l'égalité et de la solidarité* » et « *repose sur les principes de démocratie et de l'Etat de droit.* »

DÉPÊCHES

■ **CUBA - ÉTATS-UNIS** : les neuf survivants d'un avion cubain qui s'est abîmé mardi dans le golfe du Mexique ont obtenu, jeudi 21 septembre, l'autorisation de rester aux États-Unis. Ce choix des autorités américaines, à sept semaines de l'élection présidentielle américaine, provoque de nouvelles tensions entre La Havane et Washington. La télévision cubaine a lancé, jeudi, un appel à la population à « *protéger énergiquement* » contre cette décision des États-Unis. La télévision officielle a demandé à la population de manifester, lundi, contre « *la politique cynique des États-Unis d'encourager l'émigration illégale* ». - (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS - CHINE** : le juge américain William Pauley, du tribunal fédéral de Manhattan, a demandé à Li Peng, numéro deux du régime chinois et premier ministre lors du massacre de Tiananmen, « *de comparaître dans la salle 618 de la Cour fédérale le 13 octobre à 11 h 30 pour une réunion d'avant-procès* » à propos de son rôle joué dans la répression du mouvement démocratique, en 1989. Le juge suivait une plainte déposée en août par des dissidents chinois contre l'actuel président de l'Assemblée nationale populaire. - (AFP)

■ **BIRMANIE** : la dirigeante de l'opposition birmane Aung San Suu Kyi a été raccompagnée de force à son domicile de Rangoun par la police, vendredi 22 septembre, après avoir été empêchée de quitter la capitale en train. M^{me} Suu Kyi et le vice-président de la Ligue nationale pour la démocratie (LND) avaient l'intention de se rendre à Mandalay, au nord de Rangoun, pour y rencontrer des opposants à la junte au pouvoir. Sous pression internationale, les militaires birmanes avaient levé, la semaine dernière, certaines restrictions de mouvement imposées depuis le début septembre à M^{me} Suu Kyi, Prix Nobel de la paix, et aux chefs de la ligue. - (AFP)

■ **INDONÉSIE** : l'armée indonésienne a commencé à désarmer les miliciens au Timor-Occidental, une des exigences de l'ONU après le récent assassinat de trois employés des Nations unies, a affirmé, vendredi 22 septembre, un officier basé dans une région proche de la frontière avec le Timor-Oriental. Ce dernier a toutefois indiqué que cette opération était à son début, et que seul « *un petit nombre d'armes* » avait déjà été remis. « *Le désarmement est en cours. Les miliciens remettent volontairement leurs armes* », a-t-il ajouté. - (AFP)

■ **IRAN** : la cour d'appel de Chiraz (sud) a sensiblement atténué jeudi 21 septembre les peines infligées aux dix juifs iraniens condamnés en juillet pour espionnage au profit d'Israël. Les deux personnes les plus lourdement condamnées par le tribunal révolutionnaire, Hamid Tefelin et Asher Zadmehr, passent respectivement à neuf et sept ans de prison. Ils avaient été condamnés à treize ans de prison chacun. Ramin Farzam, qui avait écopé de dix ans, voit sa peine passer à huit ans, et Nasser Levi-Haïm, qui avait été condamné à onze ans de prison, a eu sept ans en appel. L'accusation de collaboration avec le régime israélien a été maintenue, mais les accusations de « *création d'un réseau d'espionnage* » et de « *participation à ce réseau* » ont été supprimées. - (AFP)

■ **VATICAN** : la journée du jubilé consacrée au dialogue entre juifs et chrétiens, prévue, mardi 3 octobre, à l'université pontificale du Latran, a été reportée sine die à la demande du grand rabbin de Rome, Elio Toaff et d'Abrahamo Piattelli, président de la communauté juive italienne. La communauté juive est mécontente de la béatification du pape Pie IX, le 3 septembre, et de la publication du document du cardinal Ratzinger, le 5 septembre, sur la conception catholique du salut, qui fait un silence total sur la situation particulière de la religion juive au regard de la foi chrétienne. Cet incident, qui a surpris au Vatican, intervient quelques mois après la visite du pape à Jérusalem qui avait provoqué une réelle embellie dans les relations entre juifs et catholiques.

La Banque mondiale met en garde contre l'instabilité créée par le fossé entre riches et pauvres

La baisse de l'aide au développement est sévèrement critiquée à l'assemblée annuelle, qui a lieu à Prague

Présente à Prague pour son assemblée annuelle tenue avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale a lancé un nouvel ap-

pel à la lutte contre la pauvreté et défendu la réduction de la dette des pays les plus pauvres. S'adressant aux pays riches en forte croissance

économique, James Wolfensohn, le président de la Banque, a estimé que la chute de l'aide au développement était « *un crime* ».

PRAGUE

de notre envoyée spéciale

« *La pauvreté est le défi de notre époque. Le fait que l'aide internationale au développement ait baissé sur les dix dernières années est un crime* », a déclaré James Wolfensohn à Prague, jeudi 21 septembre. Le président de la Banque mondiale, prenant la parole à l'occasion de l'assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods, a mis en garde les pays développés contre l'instabilité sociale que pourrait créer l'écart grandissant entre les pauvres et les riches.

M. Wolfensohn a donné les chiffres des inégalités du monde actuel. Sur une économie mondiale de 30 000 milliards de dollars (35 300 milliards d'euros), 24 000 milliards de dollars sont produits dans les pays développés. Traduit en pourcentage, cela veut dire que 20 % du monde contrôlent 80 % des richesses. Le revenu des vingt pays les plus riches est trente-sept fois plus élevé que celui des vingt pays les plus pauvres. Ces inégalités ne peuvent pas coexister. Si l'on

cherche aujourd'hui quelle pourrait être la menace majeure (ou « *risque systémique* ») qui pèse sur l'économie mondiale, il faut penser en termes de « *risque social* », a-t-il prévenu.

Au-delà du devoir moral qui pourrait sous-tendre cette prise de position généreuse, c'est une analyse plus froide que fait M. Wolfensohn. « *Il est dans l'intérêt des pays industrialisés de prendre conscience que nous vivons dans un monde unique* », où les appellations Nord/Sud, pays développés/non développés, connectés/isolés n'ont plus grand-sens. Au cours des vingt-cinq prochaines années, le nombre d'habitants de la planète passera de 6 milliards à 8 milliards. Or les 2 milliards de nouveaux venus naîtront dans les pays en développement.

La lutte contre la pauvreté est donc devenue la priorité des institutions multilatérales et du G 7. L'allègement de la dette des pays pauvres (initiative HIPC) devrait, enfin, entrer dans une phase active. L'objectif de ses promoteurs, le FMI et la Banque mondiale, est qu'une

vingtaine de pays (sur trente-deux éligibles) puisse en bénéficier d'ici à la fin de l'année. D'après les estimations les plus récentes, le coût de l'aide requise des pays riches et des institutions multilatérales se monterait à environ 28,6 milliards de dollars (33,6 milliards d'euros) sur plusieurs années. La hausse du prix du pétrole rend encore plus fragile la situation des pays pauvres. Parmi les pays les plus durement touchés par la flambée du baril, onze figurent parmi ceux qui sont éligibles à l'allègement de la dette.

LE SERVICE DE LA DETTE

Le plan de réduction de la dette, qui est le pivot de la stratégie de lutte contre la pauvreté des institutions de Bretton Woods, est cependant critiqué par certaines organisations non gouvernementales, comme Oxfam. Certes, le Burkina Faso, le Honduras, la Guinée, le Malawi et la Mauritanie devraient voir le service de leur dette diminuer de 20 %, la Bolivie, le Cameroun, le Mozambique, le Rwanda et l'Ouganda de 30 %. En revanche, pour

certaines pays, dont le Sénégal, la Zambie et la Tanzanie, ce plan se traduira même par une charge financière accrue après son application. La différence provient du fait qu'un pays comme le Sénégal ne remboursait pas jusqu'ici l'ensemble de ses obligations, alors qu'il est tenu de le faire dans le cadre du programme HIPC.

Oxfam estime que les paiements resteront encore très élevés, même après l'application de la réduction de la dette. Dans le cas de la Zambie, ils représenteront encore 40 % de l'ensemble des revenus de l'Etat, de 25 % à 35 % au Cameroun, en Guinée, au Sénégal et au Malawi et de 15 % à 20 % au Honduras, au Mozambique, en Tanzanie et en Mauritanie. « *Il est économiquement ruineux et moralement indéfendable que la Zambie consacre 40 % de son budget pour rembourser les pays riches alors que la malnutrition chronique des enfants dans ce pays augmente et que 73 000 par an meurent avant l'âge de cinq ans* », souligne Oxfam.

Babette Stern

Quand les évêques brésiliens organisent un référendum contre les spéculateurs...

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant

« *Le gouvernement fédéral, les gouverneurs des Etats et les maires doivent-ils continuer à utiliser une grande partie du budget public pour payer la dette interne aux spéculateurs ?* »

Représentant 92 % des suffrages exprimés, un peu plus de 5 millions de Brésiliens ont bien entendu répondu « non » à cette troisième et dernière question qui leur était posée dans le cadre du référendum organisé au début du mois, avec l'appui de 130 000 bénévoles, par la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB). Publiés mercredi 13 septembre, les résultats du dépouillement n'ont surpris que par l'ampleur inespérée de la participation populaire : 5,20 % des électeurs inscrits sur les listes pour les prochaines municipales d'octobre ont participé au scrutin dans 3 244 municipalités (sur près des 6 000 que compte le pays). Pour le ministre des finances, Pedro Malan, l'initiative de l'épiscopat est une « *bêtise* », doublée d'une « *idée hors de propos* ».

Les votants ont également « plébiscité » la rupture de l'accord triennal conclu, fin 1998, avec le Fonds monétaire international (FMI), de même que la réalisation d'un « *audit public* », promulguée en 1988, de la dette extérieure en préalable à son éventuel remboursement. Sous l'influence de ses théologiens de la libération, la CNBB a fondé sa démarche

sur la lettre apostolique de Jean Paul II, diffusée en 1994, dans laquelle le pape appelait les chrétiens, en prévision du Jubilé de l'an 2000, « *à penser à une réduction importante, sinon à la remise totale, de la dette internationale qui pèse sur le destin de tant de nations* ».

UNE « TAXE DE RISQUE »

En avril 1987, financièrement asphyxié par le service de sa dette extérieure qui venait de franchir le seuil, alors critique, des 100 milliards de dollars, le Brésil avait déclaré avec fracas un moratoire unilatéral. Les bailleurs de fonds s'en souviennent encore à l'heure de fixer les taux d'intérêt de leurs prêts : malgré des indicateurs économiques actuellement bien meilleurs que ceux de son voisin argentin, le Brésil, ex-mauvais payeur en quête de repentance, doit s'acquitter d'une « *taxe de risque* » supérieure pour lever des emprunts sur le marché international.

En 1999, un reflux massif des capitaux spéculatifs investis au Brésil a contraint le gouvernement fédéral à dévaluer le real de 40 % par rapport au dollar. Comme environ 25 % des bons du Trésor brésilien sont indexés sur le cours du billet vert, la dette interne garantie par l'Etat brésilien a, en conséquence, considérablement grossi pour atteindre, en juillet, 450 milliards de reals (245 milliards de dollars, soit 35 % du produit intérieur brut).

Depuis 1994, année du lancement du plan real (basé sur une monnaie surévaluée) de lutte contre l'inflation, la dette extérieure a, quant à elle, augmenté de 65,69 % (de 145,66 milliards à 241,34 milliards de dollars). Durant cette période, la charge des intérêts a atteint 70 milliards de dollars, déboursés pour l'essentiel grâce à l'obtention de nouveaux crédits. Cependant, à la différence de la précédente décennie, c'est le secteur privé qui est le principal responsable de l'endettement accélééré en dollars, avec environ 60 % de l'encours total.

« *Toutes ces dettes forment une sorte de boîte noire qu'il est aujourd'hui nécessaire d'ouvrir pour faire connaître son contenu au peuple brésilien* », a déclaré, à l'issue du dépouillement, le Père Alfredo José Gonçalves, l'un des coordonnateurs nationaux de ce référendum populaire. Soit le genre de propos que le gouverneur de la banque centrale, Arminio Fraga, ancien gestionnaire d'un fonds d'investissement du financier George Soros, aurait préféré ne pas entendre au moment où il entreprend une campagne de lobbying auprès des agences de notation internationales dans l'espoir d'un relèvement de la cote du Brésil, condition indispensable à un allègement des taux d'intérêt.

Jean-Jacques Sévilla

La hausse des cours du pétrole inquiète la Banque centrale européenne

FRANCFORT

de notre correspondant

La Banque centrale européenne (BCE) est de plus en plus préoccupée par la hausse des cours du pétrole. Les récentes évolutions du brut sont devenues, à en croire le bulletin mensuel de l'institut d'émission publié jeudi 21 septembre, « *le principal facteur à l'origine de la pression sur le taux d'inflation* » dans la zone euro. L'impact pétrolier est d'autant plus fort que la dépréciation de l'euro augmente mécaniquement les prix du baril libellés en monnaie américaine. Tandis que les spéculations sur une éventuelle in-

tervention sur les marchés des devises se multiplient, en marge des réunions du G 7 et du Fonds monétaire international (FMI), la BCE estime que « *le recul du taux de change de l'euro contraste de plus en plus avec les fondamentaux macroéconomiques* », et constitue « *une source de préoccupation* ».

Ce double phénomène « *se répercute sur les taux annuels de hausse des prix à la production des biens intermédiaires* », note la BCE. Les prix à la production des biens d'équipement et des biens de consommation durable se sont accélérés depuis la mi-1999. Avec un taux d'inflation de

2,3 % en août, de 2,4 % en juin et juillet, l'effet pétrole se fait sentir sur l'ensemble de la zone euro. Cette année, considère désormais la Banque centrale, l'inflation pourrait dépasser les 2 % en moyenne, mais passera en deçà de cette référence en 2001.

UNE « IMPRESSION FAUSSE »

L'inquiétude de la BCE va néanmoins au-delà du seul impact des cours du brut et de l'euro sur l'inflation. Alors que plusieurs pays européens, dont la France, ont annoncé ou étudient des mesures de compensation à l'envolée des tarifs

du carburant, la BCE réitère ses mises en garde : « *Les gouvernements de la zone euro ont également un rôle important à jouer en s'employant à ne pas donner l'impression fautive que l'on pourrait, en assouplissant les politiques budgétaires, éviter les coûts liés à la hausse des cours du pétrole pesant sur l'ensemble de l'économie* », note le bulletin mensuel.

Selon les gardiens monétaires, « *la récente hausse des cours du pétrole a entraîné une détérioration des termes de l'échange dans la zone euro.* (...) Cette amputation du revenu réel ne peut être évitée pour l'ensemble de l'économie. Des tentatives visant à transférer le fardeau de ce prélèvement au sein de l'économie risqueraient de mettre en péril la poursuite du processus de croissance non inflationniste », avertit la Banque centrale.

La BCE apostrophe aussi les partenaires sociaux, les exhortant à faire preuve d'une grande modération salariale. La Banque centrale fait à peine mystère de ses intentions en matière monétaire, un domaine où elle reste « *vigilante* ». Si elle considère n'avoir aucune influence sur les variations à court terme de l'inflation, et l'incidence des hausses du pétrole, elle « *doit maîtriser le risque de voir des tensions durables (sur l'indice de hausse des prix) se répercuter sur les coûts et les prix intérieurs* ». Des propos qui suggèrent que le prochain resserrement du loyer de l'argent est d'ores et déjà à l'ordre du jour, après la hausse des taux de 0,25 point décidée le 31 août.

Philippe Ricard

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

IBIZA	@ 1290F	HERAKLION	@ 1590F
MALTE	@ 990F	NEW YORK	@ 2035F
VENISE	@ 890F	PORTO	@ 1290F
DJERBA	@ 1290F	SAINT MARTIN	@ 2490F
MALAGA	@ 1290F	BOSTON	@ 2040F
MARRAKECH	@ 1290F	MEXICO	@ 3315F

www.anyway.com

0 803 008 008** - 3615 ANYWAY***

« **AFFAIRES** » Jacques Chirac s'est déclaré « indigné » par « le procédé, le mensonge, et l'outrance », jeudi 21 septembre, après la publication du témoignage posthume de

Jean-Claude Méry dans *Le Monde*. Le chef de l'Etat, en Charente, a estimé, sur France 3, qu'il « doit y avoir des limites à la calomnie ». Auparavant, la porte-parole de l'Elysée, Catherine Co-

lonna, avait dénoncé des « allégations mensongères ». ● POUR LE RPR, Patrick Devedjian a déclaré que « la campagne présidentielle commence dans une fosse à purin ». En privé, plusieurs

dirigeants qualifient de « manipulation » ce témoignage et imputent sa diffusion à l'entourage de Jean Tiberi. ● MATIGNON s'est refusé à tout commentaire. Elisabeth Guigou a déclaré

que « c'est à la justice seule de décider ce qu'elle veut faire » du document. ● LES JUGES D'INSTRUCTION concernés devaient saisir la cassette-vidéo vendredi après-midi.

Jacques Chirac répond aux accusations posthumes de Jean-Claude Méry

Pour le président de la République, les propos enregistrés avant sa mort par l'ancien financier occulte et membre du comité central du RPR relèvent du « mensonge ». L'Elysée, le RPR, les autres partisans du chef de l'Etat ont tous brodé sur le thème de la « manipulation »

« **ABRACADABRANTESQUE.** » L'expression, inventée par Jacques Chirac, jeudi 21 septembre à 19 h 30 sur le plateau du journal télévisé de France 3 dit tout à la fois. La défense – « *abracadabrante* » – et la crainte – « *dantesque* » – de l'Elysée depuis la publication de la confession posthume de Jean-Claude Méry. Elle résume aussi ce mélange détonnant d'indignation, d'ébahissement, de commotion et d'incrédulité qui a agité les responsables politiques tout au long de la journée.

Cruelle ironie du sort, c'est à Elisabeth Guigou que revient la

lourde responsabilité de réagir en premier. *Le Monde* est en vente depuis quelques minutes lorsque la ministre de la justice est l'invitée du journal de 13 heures de France 2. Sans trahir la moindre émotion, détachant un à un à ses mots, Mme Guigou indique que « c'est à la justice seule de décider ce qu'elle veut faire » du document enregistré et rappelle que le Conseil constitutionnel a dit, « il y a un peu plus d'un an, que le chef de l'Etat n'a pas à être mis en cause pénalement pour des actes extérieurs à ses fonctions et commis avant ». « C'est la position du Conseil constitutionnel et, évidem-

ment, je la respecte », insiste-t-elle. Une autre voix s'élève aussitôt. Porte-parole du RPR, Patrick Devedjian donne le ton de la contre-attaque. « *La campagne présidentielle vient de commencer et, malheureusement, comme trop souvent, elle commence dans une fosse à purin* », dit-il. Informé la veille, par *Le Monde*, de la publication du témoignage de l'ancien financier du RPR, l'Elysée avait eu le temps de mettre au point sa riposte et de répartir les rôles. Tandis que le chef de l'Etat suit minutieusement le programme de sa visite en Charente, fuyant la curiosité des journalistes, ses conseillers contre-attaquent.

A 14 h 20, dans une mise en scène tout à fait exceptionnelle, la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, vient lire au bas du perron une déclaration officielle (lire ci-contre). « *La manière dont le président de la République est mis en cause aujourd'hui par un quotidien est indigne. Les allégations rapportées sont mensongères* », dit-elle.

Pour M. Chirac, le rendez-vous est déjà fixé. Le programme de sa visite comporte une intervention sur le plateau de France 3, en direct d'Angoulême. Au menu : le quinquennat, les choix budgétaires du gouvernement, le prix de l'essence et la libération des otages de Jolo. De tout cela, M. Chirac parlera bien sûr mais... seulement après avoir été interrogé sur le témoignage vidéo de Jean-Claude Méry, dont France 3 diffuse de longs extraits, en ouverture de son journal. « *Je suis indigné par le procédé, indigné par le mensonge, indigné par l'outrance* », déclare le président.

Entre ces deux moments graves, les longues heures de l'après-midi s'écoulent dans un climat étrange. A Matignon, où les ministres sont réunis à déjeuner, on affirme n'avoir « pas encore eu le temps de lire *Le Monde* ». Au Parti socialiste, dont le financement est aussi mis en cause dans le témoignage de Méry, on s'abrite prudemment derrière les propos de Mme Guigou. François Hollande réagit toutefois, sèchement, aux propos de M. Devedjian en rappelant que « *la presse, dans ce pays, est libre* » et que « *la justice est indépendante* ». Seuls les Verts rompent la règle implicite de prudence et de discrétion,

en demandant une commission d'enquête parlementaire.

Du RPR, en revanche, plus aucune nouvelle. Il faudra attendre 18 heures et la conférence de presse commune d'Alain Juppé et Michèle Alliot-Marie, à Bordeaux, pour que l'indignation s'exprime à nouveau (lire page 8). « *Le procédé utilisé pour déstabiliser le président de la République donne la nausée* », dit l'ancien premier ministre. Cette

interrogé à son arrivée au Festival international de la Ville à Créteil : « *Je n'ai aucun commentaire à faire.* »

Dans les chaînes de télévision, pendant ce temps, on s'arrache la cassette d'Arnaud Hamelin, que certains avaient refusée les jours précédents, et l'on négocie au prix fort l'exclusivité de sa diffusion intégrale. Un autre public l'attend avec la même impatience. Quatre

Mme Guigou rappelle l'immunité présidentielle

Réagissant, jeudi 21 septembre sur France 2, à la publication, dans nos colonnes, de la « confession » posthume de Jean-Claude Méry, Elisabeth Guigou a déclaré que « c'est à la justice, et à elle seule, de décider ce qu'elle veut faire de ce document, en toute indépendance ». Toutefois, a immédiatement précisé la garde des sceaux, « le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la responsabilité pénale du président de la République et a dit que le chef de l'Etat n'avait pas à être mis en cause pénalement pour des actes extérieurs à ses fonctions et commis avant ».

A l'occasion de sa décision du 22 janvier 1999 portant sur la Cour pénale internationale, le Conseil constitutionnel a, en effet, indiqué que « le président de la République, pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité ; qu'au surplus, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice » et, par conséquent, pas devant la justice ordinaire.

« *nausée* », tous les chiraquiens l'expriment peu à peu dans la soirée. Dans les journaux télévisés, le ton inquiet et blessé de leurs déclarations rompt avec le sourire tranquille qu'affiche Jean Tiberi. Interrogé à l'occasion d'une réception à l'Hôtel de Ville, le maire de Paris rappelle son « amitié » et sa « fidélité » à l'égard du président de la République. On ne verra pas aux 20 heures, en revanche, la réponse lapidaire de Lionel Jospin,

juges devaient, dans une démarche commune, en saisissant un exemplaire vendredi après-midi : Eric Halphen, en charge de l'instruction sur les HLM de Paris, Arnaud Riberolles et Marc Brisset-Foucault, pour celle des marchés publics d'Ile-de-France, et Patrick Desmure, pour le financement du RPR. Une autre vie s'ouvre pour la cassette-brûlot.

Pascale Robert-Diard

« Mensonge, calomnie et, pour tout dire, manipulation »

VOICI la déclaration faite par la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, jeudi 21 septembre, en début d'après-midi, après la publication dans *Le Monde* (daté 22 septembre) de la première partie de la bande vidéo enregistrée par Jean-Claude Méry :



VERBATIM

« La manière dont le président de la République est mis en cause aujourd'hui par un quotidien est indigne. Les allégations rapportées sont mensongères. Ce procédé qui consiste à faire parler un mort autorise toutes les manipulations. Il s'appuie sur un enregistrement réalisé, il y a quatre ans, par une personne décédée depuis plus d'un an. L'intéressé, mis en examen, a été amené à de nombreuses reprises à s'expliquer devant la justice, dans des conditions qui, elles, garantissent l'authenticité et la sincérité de ses propos. Il l'a fait avant et après cet enregistrement, qui est totalement contradictoire avec ses multiples auditions devant le juge. Ce document doit donc être, sans délai, transmis au procureur de la République de Créteil afin de s'assurer des conditions dans lesquelles il a été réalisé et soustrait à la justice. Dans une

démocratie, la justice doit l'emporter sur la calomnie. » A 19 h 30, sur France 3, où il était interrogé en direct d'Angoulême, Jacques Chirac s'est dit « indigné par le procédé, indigné par le mensonge, indigné par l'outrance ». « Il doit y avoir des limites à la calomnie, a poursuivi le chef de l'Etat. Hier, on faisait circuler un rumeur fantaisiste sur une grave maladie qui m'aurait atteint – sous-entendu, je ne serais plus capable d'assumer mes fonctions. Aujourd'hui, on rapporte une histoire abracadabrantesque. On fait parler un homme mort il y a plus d'un an, on disserte sur des faits invraisemblables qui ont eu lieu il y a plus de quatorze ans. On exhume un enregistrement fait il y a plus de quatre ans et dont le journal lui-même, qui publie ces propos, les qualifie d'invérifiables et de sans valeur juridique. Et tout cela, comme par hasard, trois jours avant un référendum visant à améliorer le fonctionnement de nos institutions », a ajouté M. Chirac. « Ces allégations sont indignes et mensongères, et voilà pourquoi je demande que ces éléments soient transmis à la justice afin que la vérité balaye la calomnie. (...) Je vous dis que tout ce qui est dans ce pseudo-message est pour moi sans fondement, mensonge, calomnie et, pour tout dire, manipulation. »

« Pour l'instant, il s'en est bien sorti », affirme, jeudi soir, un ami du président

ANGOULÊME

de notre envoyée spéciale

L'Elysée connaissait depuis quelques jours l'existence d'une cassette vidéo contenant la

RÉCIT

En visite en Charente, M. Chirac a été harcelé par les radio-reporters

confession de Jean-Claude Méry. Les chaînes de télévision, auxquelles le producteur Arnaud Hamelin avait proposé son document, avaient sondé la présidence sur une éventuelle réaction. Le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, notamment, avait balayé l'affaire d'un revers de main.

Mercredi 20 septembre, en fin d'après-midi, *Le Monde* a prévenu l'Elysée de la publication du « testament » de celui qui fut l'un des pourvoyeurs de fonds occultes du RPR et proposé à Jacques Chirac de répondre à quelques questions. C'est alors, seulement, que l'Elysée a pris la mesure de la difficulté qui attendait le président. Pour la première fois, M. Chirac, qui avait prévu depuis plusieurs semaines de se rendre en Charente et de donner, cette occasion, une interview à France 3, allait être interrogé sur sa propre implication dans les affaires de financement

du parti politique qu'il a dirigé pendant près de vingt ans. Jamais, jusqu'alors, le chef de l'Etat n'avait été précisément ni directement interpellé sur le sujet. Dès mercredi soir, la petite équipe présidentielle, autour notamment de M. de Villepin, de Claude Chirac, conseillère en communication du président, et de Philippe Bas, nouveau secrétaire général adjoint de l'Elysée, s'est réunie pour tenter de trouver une contre-attaque.

L'EFFAREMENT DES CONSEILLERS

Jeudi matin, lorsque le président est arrivé à Rouillac – village de Charente où il devait prononcer, devant les élus de la région, un discours se rapportant au référendum du 24 septembre –, chacun a vite mesuré combien la journée serait difficile. A chaque passage du président dans les couloirs du centre culturel de Rouillac, où il devait rencontrer des chefs d'entreprise et des syndicalistes de la région, les reporters des radios tendent leurs micros : « *M. le président, une réaction aux accusations de M. Méry ?* » Chaque fois, les gardes du corps de M. Chirac, qui ont la consigne de « ne pas laisser approcher les journalistes à moins de quatre mètres », repoussent les micros. A trois pas, Claude Chirac affirme « ne pas savoir du tout ce que contient le document publié par *Le Monde* ».

Des conseillers du président,

effarés par la scène, soupirent : « *On se croirait aux Etats-Unis ! Maintenant, les présidents français sont attaqués comme le sont les présidents américains. Quoi que l'on fasse, cette histoire n'en finira plus.* » Le chef de l'Etat, lui-même, a un geste las envers les membres de sa protection : « *Laissez-les ! De toute façon, je ne répondrai pas.* » L'Elysée a décidé d'éviter toute improvisation sur le sujet. Le président de la région Poitou-Charentes, le très chiraquien Jean-Pierre Raffarin (DL), souffle seulement : « *La campagne électorale est ouverte. L'essentiel, c'est de garder ses nerfs.* »

Devant les élus charentais, le président prononce son discours en faveur du référendum sur le quinquennat : « *Les silences de notre démocratie entre deux scrutins nationaux sont trop longs, trop lourds, trop profonds, malgré l'intensité des débats politiques et la vigueur, dans notre pays, des querelles entre partis.* La petite équipe présidentielle a pourtant bien conscience qu'il sera impossible de tenir ainsi jusqu'à l'entretien du soir sur France 3. « *On ne peut pas, comme France-Info, répéter en boucle la confession de Méry et laisser toute la presse moutonner sur le sujet sans rien dire* », se sont inquiétés les conseillers du président. On décide donc d'envoyer sur le perron de l'Elysée la porte-parole du président, Catherine Colonna, pour une première contre-attaque (lire ci-dessus).

Pendant la « visite de terrain », qui continue, M. Chirac, tendu, le regard absent, s'éponge fréquemment le front. Le cortège a maintenant rejoint Angoulême, à quelques kilomètres, pour une découverte du Centre national de la bande dessinée et de son « pôle image ». La visite menace de tourner à la parodie. M. Chirac a été accueilli par Laurent Juppé, fils aîné de l'ancien premier ministre, qui dirige un projet de production de dessins animés en trois dimensions. On présente donc au chef de l'Etat la dernière création interactive de XD Production, Pinocchio. « *Euh... ça va bien, chez toi ?* », risque le chef de l'Etat au personnage animé sur l'écran. Les techniciens font la démonstration de la sophistication technique de leur figurine. « *Tu sais mentir ?* », demandent-ils au Pinocchio animé, dont le nez s'allonge. Dans la délégation, personne ne dit un mot. Pinocchio devait chanter une petite chanson : « *Je mens, tu mens, il ment* », sur l'air des lampions, supprimée au dernier moment.

UN PRÉSIDENT REQUINQUÉ

M. Chirac remercie et s'enjoue dans sa voiture, direction : la mairie d'Angoulême. Nouveaux discours devant le président, visiblement absent, saluts à la foule, du balcon. Il est 18 heures. Le chef de l'Etat peut enfin partir vers la préfecture. Il a un peu plus d'une heure pour

préparer son interview. La présentatrice du « 19-20 », Elise Lucet, Jean Révillon, directeur général chargé de l'antenne, et Hervé Brusini, directeur de la rédaction nationale, ont pris le train pour Angoulême en début d'après-midi. Le PDG de France Télévision, Marc Teissier, est retenu à Paris par son conseil d'administration. La chaîne a visionné, comme la plupart des autres télévisions, la cassette de Jean-Claude Méry, la semaine précédente. « *Dès lundi [18 septembre], une équipe s'est engagée dans les vérifications d'usage*, explique Elise Lucet, car nous voulions d'abord mener notre contre-enquête avant de diffuser la moindre image. Nous n'avons appris que mardi dans la soirée que *Le Monde allait publier le texte de l'entretien. Le principe de l'interview du président était déjà calé.* »

Devant l'ampleur prise par l'affaire, la chaîne a cependant choisi de montrer, juste avant d'interroger M. Chirac, des extraits de la bande vidéo, « que nous avons achetés entre 10 000 et 20 000 francs la minute », explique Elise Lucet, ce qui est le prix pour des images télévisées ». L'heure de préparation, en compagnie de Claude Chirac, du chef de cabinet, Annie Lhéritier, et de M. Bas, a visiblement requinqué le président. Les journalistes de France 3 voient arriver sur le plateau un chef de l'Etat combatif.

Devant le téléviseur, les conseillers en communication du président sont soulagés : « *Il est très bon, non ?* » Au dîner républicain qui réunira ensuite, à la préfecture, les députés de la région, dont un socialiste, on n'entendra pas un mot de « l'affaire ». A la sortie, M. Raffarin redit devant les micros « son indignation devant les calomnies ». Puis il assure en souriant : « *Pour l'instant, il s'en est bien sorti. Ce genre de truc lui donne la niaque.* » L'équipe élyséenne attendait vendredi la suite de la confession du financier du RPR.

Les télévisions ont diffusé des extraits

APRÈS AVOIR refusé de diffuser intégralement la confession de Jean-Claude Méry, les chaînes de télévision en ont proposé des extraits dans leurs journaux télévisés, jeudi 21 septembre. France 3 disposait en plus des premières réactions du président de la République. France 2 a consacré plus de cinq minutes, au début du journal, à ce document.

TF1 a préféré ouvrir son journal de 20 heures avec la fuite de la sprinteuse Marie-José Pérec des Jeux olympiques. Ses téléspectateurs ont dû attendre 20 h 17 pour un « sujet » avec extrait de la vidéo. Une heure plus tôt, à 19 heures, LCI, la chaîne « info » de TF1, avait été une des premières à diffuser de larges passages de la vidéo. Au même moment, ou presque, i télévison (Canal+) proposait un extrait de trois minutes, payé 15 000 francs au producteur.

M 6 a fait bande à part. Par la faute d'une trop longue négociation sur le prix – finalement fixé à 20 000 francs la minute –, elle a dû se contenter des extraits mis en ligne sur le site Internet du *Monde*. La chaîne essaie de se rattraper avec la diffusion intégrale de la vidéo dans ses magazines « Capital » ou « Secrets d'actualité ». Pour acquérir l'exclusivité du document, elle est en concurrence avec Canal+, qui souhaite la diffuser dans son magazine « 90 minutes ».

Les chaînes publiques, pourtant sollicitées, semblent hors course. Marc Tessier, PDG de France Télévision, affirme ne pas avoir personnellement visionné le document. A France 2, où les responsables d'« Envoyé Spécial » envisageaient d'y consacrer une enquête, Michèle Cotta, directrice générale, explique : « *En télévision, on ne fait pas une émission spéciale avec une cassette de cette longueur sans prendre des précautions supplémentaires.* »

Françoise Chirot et Guy Dutheil

SIGNE D'HOSPITALITÉ

Tél : 01 55 04 90 10
www.aeromexico.com

100 Seat neuves disponibles en permanence

SEAT

AUTOGIR, le nouveau concessionnaire SEAT de l'Ouest Parisien

41, bd Gouvion St Cyr, Paris 17^e, Tél : 01 56 68 83 00

Raphaëlle Bacqué



Jean-Claude Méry, au cœur du RPR

HOMME-CLÉ de l'affaire dite des HLM de Paris, Jean-Claude Méry y avait gagné un surnom, passé à la postérité : « Méry-de-Paris ». Facile, le jeu de mots témoigne néanmoins

PORTRAIT

Homme de coulisses, il était devenu un des financiers occultes du RPR

du rôle prééminent joué par cet homme, tout en rondeurs, dans les coulisses de l'Hôtel de Ville au cours des années 80. Officiellement dirigeant d'entreprises – il était à la tête, au temps de sa splendeur, de plusieurs bureaux d'études –, M. Méry, par ailleurs promoteur immobilier, était surtout l'un des principaux financiers occultes du RPR.

Membre du comité central du mouvement gaulliste de 1986 à 1989, il avait pris la direction, dès 1982, de la « cellule logement » du parti de Jacques Chirac. Progressivement, M. Méry va mettre au point un système permettant au RPR de récupérer des fonds en dehors des voies légales. Il va devenir l'intermédiaire obligé des entreprises désireuses d'obtenir des marchés – dont certains se chiffrent en centaines de millions – auprès de la Ville de Paris. Pour décrocher un contrat, de nombreuses sociétés seront contraintes de lui verser, par le biais de fausses factures, d'importantes commissions. Commissions que l'homme d'affaires, comme il l'explique très clairement dans son témoignage, reversait ensuite au mouvement gaulliste mais également dont il usait, comme il le dit lui-même dans

son témoignage vidéo, afin de « donner à manger à tout le monde ».

Jusqu'au début des années 90, ses visites régulières à l'Hôtel de Ville étaient connues du tout-Paris politique. Ses liens d'amitié avec Georges Pérol, alors directeur général de l'OPAC (l'office HLM de la ville), étaient également de notoriété publique. Les premiers ennuis surviennent en 1992. Le fisc s'intéresse alors aux comptes d'une vaste opération immobilière que M. Méry s'efforce de monter à Port-Vendres, dans les Pyrénées-Orientales. Il s'agit de la construction, sur un site protégé, d'un port de plaisance – baptisé port Pierre-Méry – de 9 hectares censé créer 600 emplois. Ce projet pharaonique ruinerait son promoteur.

BRISÉ ET MALADE

L'affaire qui provoquera la chute de M. Méry est plus connue. Elle débute en janvier 1994 par une banale affaire de fausses factures. Confiée à Eric Halphen, juge d'instruction à Créteil (Val-de-Marne), elle entraîne la mise en examen du promoteur, le 29 septembre 1994. Placé en détention provisoire, celui-ci ne sortira de prison que cinq mois plus tard. En mars 1995, c'est un homme brisé qui recouvre la liberté. Ruiné, lâché par ses anciens « employeurs » du RPR, sa femme l'ayant quitté, celui que l'on surnommait parfois aussi « le gros » est bientôt rattrapé par la maladie. Le cancer, qui le ronge déjà au printemps 1996, lorsqu'il décide d'enregistrer sa « confession », aura finalement raison de lui en juin 1999.

Fabrice Lhomme

Un invité épisodique au procès de M^{me} Casetta

LES SOUVENIRS d'outre-tombe de Jean-Claude Méry n'ont guère pimenté le procès des fausses factures de Nanterre, jeudi 21 septembre, qui sommeille paisiblement depuis deux jours, bercé par les plaidoiries. Le substitut du procureur épiluche le Monde à l'audience devant un maigre public, les dix prévenus du jour écoutent avec anxiété leurs défenseurs, qui soulèvent inévitablement la prescription de l'action publique et demandent la relaxe de leur client dans un ronronnement apaisant. Il y a beau temps que Louise-Yvonne Casetta et les principaux faux-facturiers ont déserté l'audience.

Les affaires sérieuses devaient reprendre vendredi, dernier jour d'un procès ouvert depuis trois semaines, avec les plaidoiries de M^e Jacques Vergès pour M^{me} Casetta, « l'intendante » du RPR, de M^e Thierry Herzog, qui défend le trésorier du parti, le sénateur Jacques Oudin, et des avocats des dirigeants de l'entreprise Mazzotti, les principaux accusateurs de M^{me} Casetta. D'autant que le fantôme de Jean-Claude Méry a traversé plusieurs fois l'audience, la semaine dernière.

Bernard Guillou, le directeur du Groupe Paris Bretagne, avait expliqué, mardi 12 septembre, avoir utilisé les services de Jean-François Donzet, le principal faux-facturier du dossier Casetta, comme il avait « employé Méry, sur des appels d'offres. Plus on connaît de monde, plus on a de chances d'obtenir des marchés ».

Le chef d'entreprise assure que Jean-Claude Méry lui a été présenté par Jean-François Donzet. « Du jour où j'ai obtenu un contrat avec M. Méry, j'ai pu avoir des marchés avec l'office HLM de Paris », a indiqué Bernard Guillou. Quand j'ai arrêté, je n'ai plus

eu de marchés. Sans ces intermédiaires, je n'aurais pas fait la moitié de mon chiffre d'affaires. » A cette époque, « la passation de marchés publics supposait la rémunération d'intermédiaire ? », reprend le président Jean-Michel Hayat. « On ne pouvait pas faire autrement, confirme le patron du groupe. C'est simple, j'ai payé et j'ai eu des marchés. C'est une règle du jeu comme une autre, c'est comme ça. »

QUESTIONS ÉLUDÉES

Jean-François Donzet proteste. « Je ne connaissais pas Méry, a juré le faux-facturier, et je ne l'ai pas présenté à Guillou. Je pouvais supposer quel était son rôle, mais je n'ai jamais travaillé avec l'office HLM de la Ville de Paris. Ce n'est pas ma famille politique, Méry travaillait plutôt avec des gens de droite. » Lui aussi, mais pas seulement. Le lendemain, mercredi 13 septembre, Louise-Yvonne Casetta a été à son tour interrogée sur ses liens avec Jean-Claude Méry, mais elle a éludé les questions autant que possible. Elle le recontrairent régulièrement au conseil national du RPR, dont il était membre. « Nous avions une équipe de téléphonistes qui appelaient les entreprises pour demander des dons [légaux], a indiqué M^{me} Casetta, j'ai appelé Jean-Claude Méry pour avoir des noms de gens ou d'entreprises susceptibles de donner. » Le juge d'instruction Patrick Desmure a pourtant relevé que l'intendante du RPR avait appelé dix-neuf fois Méry entre 1990 et 1993, y compris à Port-Vendres, dans les Pyrénées-Orientales. « Je l'ai appelé quelquefois à son bureau, répond M^{me} Casetta, jamais à Port-Vendres. Je ne savais même pas qu'il avait une maison à Labas ».

Franck Johannès

La cassette du témoignage enregistré saisie par plusieurs juges d'instruction

LA CASSETTE du témoignage de Jean-Claude Méry est en passe de devenir une pièce à conviction. Trois juges d'instruction devaient se rendre, vendredi après-midi, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), dans les locaux de l'agence Sunset, dont le dirigeant, Arnaud Hamelin, avait recueilli la confession du financier occulte du RPR, afin de saisir le document. Les trois magistrats sont le juge Eric Halphen, qui instruit à Créteil (Val-de-Marne), le dossier de HLM de la Ville de Paris – dans lequel Jean-Claude Méry avait été mis en examen en 1994 –, et les juges du pôle financier parisien Armand Riberoles et Marc Brisset-Foucault, chargés du dossier des marchés publics de la région Ile-de-France. Les déclarations de Jean-Claude Méry, enregistrées en 1996, paraissent en effet susceptibles d'intéresser leurs procédures respectives.

EN ATTENTE D'UNE DÉCISION

Le juge Halphen avait prononcé la clôture de son instruction, le 28 octobre 1999, mais il demeure compétent pour instruire sur tous les faits relatifs à son dossier tant qu'il n'a pas délivré d'ordonnance de renvoi. Or le dossier est, pour l'heure, en attente de la décision que doit rendre la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, le 10 octobre, sur les demandes d'annulation émises par les avocats

de plusieurs des personnes poursuivies. M. Halphen, qui avait interrogé plusieurs fois Jean-Claude Méry, mais n'avait jamais pu recueillir d'aveux de sa part sur l'existence d'un « système » de financement occulte du RPR, devrait chercher à confronter son témoignage en images avec les découvertes qu'il avait lui-même effectuées. Les propos de l'ancien « collecteur » du parti gaulliste au sujet d'une éventuelle « répartition » de commissions à l'occasion de l'attribution du marché de chauffage des lycées d'Ile-de-France semblent en outre s'inscrire dans la saisine des juges Riberoles et Brisset-Foucault.

La saisie de ce document soulève d'ores et déjà certaines incertitudes juridiques. Peut-il être considéré comme une preuve recevable ? Sa valeur est entièrement laissée à l'appréciation des magistrats. En droit pénal, la preuve est libre : ce principe est affirmé par l'article 427-1 du code de procédure pénale, qui affirme que « hors les cas où la loi en dispose autrement, les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et le juge décide d'après son intime conviction ». Toutes les preuves sont recevables : constatations matérielles, témoignages, aveux, indices ou présomptions. La jurisprudence n'écarte que certains procédés de preuve « déloyaux », comme les aveux extorqués sous la violence ou

les écoutes téléphoniques illégales. Il n'y a donc pas de règle juridique permettant d'écartier une preuve a priori. La preuve doit cependant avoir été discutée contradictoirement devant le juge.

Aussi les parties au dossier – et notamment les personnes poursuivies – peuvent-elles argumenter sur la validité du document : dans le cas présent, elles pourraient, si le juge ne l'avait pas déjà fait, demander une expertise technique pour vérifier que le cassette vidéo n'est pas un faux. Elles peuvent également contester sa valeur de témoignage en faisant observer que M. Méry peut avoir menti et qu'en tout état de cause il ne peut être confronté à ceux qu'il accuse, puisqu'il est décédé.

PRINCIPE DE CONFRONTATION

La Convention européenne des droits de l'homme – qui s'impose aux juridictions françaises – dispose que « tout accusé a droit à interroger ou faire interroger les témoins à charge ». Ce principe connaît néanmoins des exceptions, qui sont validées, cas par cas, par la Cour de cassation. Le témoignage post-mortem peut ainsi être parfois retenu comme mode de preuve, même si la personne accusée ne peut plus être confrontée à son accusateur. C'était le cas, notamment, dans l'affaire Omar Raddad, où l'accusation reposait en grande partie sur les

lettres de sang qu'avait laissées la victime, Ghislaine Marchal : « OMAR M'A TUER ».

En tout état de cause, la cassette vidéo de Jean-Claude Méry ne semble pouvoir, à elle seule, justifier une accusation. Les juges peuvent relancer leurs investigations et entendre – ou réentendre – les protagonistes concernés à titre de témoin, voire de témoin assisté. Ce n'est que lorsqu'ils estiment disposer d'« indices graves et concordants » à l'encontre de personnes mises en cause que les magistrats peuvent procéder à des mises en examen.

Sans attendre de connaître l'attitude des juges concernés, l'Association professionnelle des magistrats (APM), syndicat de la droite judiciaire, a préconisé l'audition du président de la République en qualité de témoin. « Il ne s'agit pas, estime l'APM dans un communiqué diffusé jeudi 21 septembre, d'un acte de contrainte, prohibé par la séparation des pouvoirs, telle que veut l'entendre le Conseil constitutionnel, mais, d'une obligation civique à laquelle on ne comprendrait pas que le premier magistrat de France, garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, prit la responsabilité de se soustraire, dès lors qu'il ne s'agirait que d'aider la justice à remplir sa mission. »

Service Société

* EURO RSCG / AETC - LOS LOS / BPT / AGF / PIRE



« Tu vois mon vieux, moi aussi j'ai vendu mes obligations et j'ai joué à fond les warrants. »

squarefinance.com
L'ARGENT BIEN CONSEILLÉ

LA VIE FINANCIÈRE, L'EXPANSION et MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT créent un site web, www.squarefinance.com. Chaque jour des analyses et des conseils pour faire progresser votre capital.

Les dirigeants du RPR s'interrogent sur ce qui serait une « manipulation »

Jean Tiberi assure Jacques Chirac de son « amitié » et de sa « confiance »

Dès la publication dans *Le Monde* du témoignage de Jean-Claude Méry mettant en cause M. Chirac, le RPR est venu à la rescousse en estimant, par la

voix de son porte-parole, Patrick Devedjian, que « la campagne présidentielle commence dans une fosse à purin ». Plusieurs responsables du

mouvement soupçonnent l'entourage du maire de Paris, Jean Tiberi, d'être à l'origine de ce qu'ils qualifient de « manipulation ».

SILENCE et cris d'orfraie. Avisés, depuis la veille ou même, pour certains d'entre eux, depuis le début de la semaine, de la publication du témoignage posthume de Jean-Claude Méry, les responsables du RPR ont balancé, tout au long de la journée du jeudi 21 septembre, entre ces deux attitudes. A 11 heures, au point de presse hebdomadaire du porte-parole, nul n'évoque les accusations portées à l'encontre de Jacques Chirac ; mais Patrick Devedjian, qui est aussi ancien avocat du président de la République, a déjà la réponse officielle du RPR au récit que va publier *Le Monde*. Aussi, peu avant la déclaration de l'Elysée (*lire page 6*), le député des Hauts-de-Seine donne-t-il le ton de la réponse : « La campagne présidentielle vient de commencer et, malheureusement, comme trop souvent, elle commence dans une fosse à purin. Est-ce que la production de ce document a un rapport avec les sondages défavorables de M. Jospin ? »

La gauche est donc désignée comme responsable. Au début de l'après-midi, chacun s'en tient à cette première réaction. Philippe Séguin ne change rien à son programme parisien. Jean-Louis Debré, opportunément, est dans l'avion qui l'emène à Bordeaux pour une réunion publique, le soir, sur le quinquennat. Bernard Pons ne souhaite pas réagir, puisque l'Elysée a décidé de le faire ; il précise toutefois qu'en 1985 il n'était déjà plus secrétaire général du RPR.

A 18 heures, la permanence du RPR, à Bordeaux, se révèle presque trop petite pour les journalistes venus assister à la conférence de presse que doivent don-

ner M. Debré, Michèle Alliot-Marie et Alain Juppé. Le maire de Bordeaux est le premier à aborder « un sujet qui est sur toutes les lèvres ». « Le procédé utilisé pour déstabiliser le président de la République donne la nausée. Il y a eu une instruction ouverte en 1994 et close en 1999, qui n'a rien donné. On ressort un document qui est la confession faite par une personne aujourd'hui décédée, qui ne pourra

dans l'ignominie. Sous des allures d'enquête journalistique, c'est à une grossière manipulation que l'on assiste. Ce n'est pas parce que le premier ministre est en chute libre dans les sondages et en difficulté que l'on peut alléguer n'importe quoi sur le président de la République. » La gauche donc, toujours la gauche.

En fait, dans le sillage du président de la République, en Charente, comme à Paris, dans les cou-

lours du RPR, certains font part à mots couverts d'une autre piste : la « manipulation » pourrait provenir de la « vidéothèque de Jean Tiberi ». La publication du témoignage de Jean-Claude Méry intervient, en effet, à quelques jours seulement de l'engagement de la procédure d'exclusion du maire de Paris. Dans un entretien publié le 18 septembre dans *Le Figaro*, M. Tiberi n'avait-il pas menacé, une nouvelle fois, de « dire des choses, en temps voulu » ? Sous couvert d'anonymat, un dirigeant du RPR fait

Les réactions de MM. Delanoë (PS) et Contassot (Verts)

Bertrand Delanoë, candidat du Parti socialiste aux élections municipales de 2001 à Paris, a estimé, dans un communiqué publié jeudi 21 septembre, que le témoignage posthume de Jean-Claude Méry « contient des faits d'une gravité exceptionnelle, qui engagent, s'ils sont avérés, la responsabilité directe de l'exécutif municipal de l'époque ». M. Delanoë interpelle de nouveau le maire de Paris, Jean Tiberi, afin que celui-ci se porte partie civile dans l'affaire de l'OPAC et demande qu'une délibération ait lieu à ce sujet, dès la séance du Conseil de Paris du lundi 25 septembre.

Yves Contassot, chef de file des Verts, voit dans le document enregistré par Jean-Claude Méry une confirmation de ce qu'il « dit depuis des mois, c'est-à-dire que les affaires de la Mairie de Paris convergent vers Jacques Chirac ». Le candidat écologiste craint que, « comme le PS et le PC sont mouillés dans cette affaire, il y ait un accord tacite pour que ce dossier en reste là où il est ».

donc pas répondre aux questions que l'on serait tenté de lui poser. On est donc dans le domaine de la calomnie. Il faut que la justice se saisisse de ce dossier le plus rapidement possible », affirme M. Juppé, en parfaite consonance avec le communiqué de l'Elysée.

M^{me} Alliot-Marie fait publier par son service de presse sa propre déclaration, dans laquelle elle commence par souligner que, « sur le fond, tout ce qui est évoqué dans ce papier est connu ». « Sur le procédé, continue-t-elle, on va loin

loirs du RPR, certains font part à mots couverts d'une autre piste : la « manipulation » pourrait provenir de la « vidéothèque de Jean Tiberi ». La publication du témoignage de Jean-Claude Méry intervient, en effet, à quelques jours seulement de l'engagement de la procédure d'exclusion du maire de Paris. Dans un entretien publié le 18 septembre dans *Le Figaro*, M. Tiberi n'avait-il pas menacé, une nouvelle fois, de « dire des choses, en temps voulu » ? Sous couvert d'anonymat, un dirigeant du RPR fait

UNE « CLARIFICATION »

Dans la matinée, le maire et ses collaborateurs, eux aussi informés de la publication à la mi-journée du récit de Jean-Claude Méry, ont décidé de ne pas réagir. En fin d'après-midi, à l'occasion d'une remise de décoration à l'hôtel de Ville, M. Tiberi apparaît, tout sourire. « Je ne dirai pas qu'il était aux anges, mais enfin... », reconnaît un de ses proches. Pressé de questions, M. Tiberi voit dans la confession du financier du RPR « une clarification à [son] endroit qui ne peut que [le] satisfaire ». « Il est curieux que ce document sorte maintenant », observe-t-il, avant d'ajouter : « Tous les documents montrent bien que mon nom n'a jamais été cité (...). Je n'ai jamais participé à aucune opération de ce genre, jamais, jamais. Je suis totalement absent de ce débat. » Plus faussement ingénue que jamais, M. Tiberi affirme encore : « J'espère bien entendu que tout cela est inexact. (...) Chirac recevant de l'argent ? Ça, je ne peux pas le croire ! Je redis publiquement mon amitié, ma fidélité, ma confiance pour Jacques Chirac. Je lui fais totalement confiance. »

Au même moment, à Angoulême, M. Chirac exprime son indignation.

Jean-Louis Saux avec Claudia Courtois à Bordeaux

Le conseil d'Ile de France sur la sellette

Jean-Paul Huchon rappelle que l'actuelle majorité de gauche a supprimé les procédures contestées d'attribution de marchés publics

LE TÉMOIGNAGE posthume de Jean-Claude Méry sur les commissions versées aux groupes RPR, PCF et PS du conseil régional d'Ile-de-France, à l'occasion des passations de marchés pour les lycées de la région parisienne, a pesé sur les débats de l'assemblée francilienne, réunie en séance plénière, jeudi 21 septembre. En réponse à une question de Jean-Yves Le Gallou, président du groupe

Condamnations dans le procès de la Sages

Le tribunal correctionnel de Rennes a condamné, jeudi 21 septembre, Michel Rey, ex-PDG de la société d'études Sages, un des piliers du financement occulte du PS dans les années 80, à dix-huit mois de prison avec sursis et à une amende de 100 000 francs. Trois élus du PS - Claude Geron, ancien maire de Massy (Essonne), Gérard Letailleur, maire de Petit-Couronne (Seine-Maritime), et Guy Briantais, ex-maire de Courcouronnes (Essonne) - ont été condamnés à un an de prison avec sursis ; Michel Mauer, ex-PDG de la Cogedim, à six mois de prison avec sursis. Les prévenus ont été jugés coupables de faits de trafic d'influence remontant à 1989 et 1990. Les conventions passées entre la Sages et des sociétés soucieuses d'investir dans les villes concernées « n'avaient d'autre cause que l'influence favorable espérée par les entreprises sur les organes de décision des collectivités territoriales et d'établissements publics pour obtenir des marchés », relève le jugement.

MNR, lui demandant d'obtenir un démenti formel de Yannick Bodin, actuel vice-président (PS) chargé de la vie scolaire et des lycées, président du groupe socialiste au moment des faits, Jean-Paul Huchon, président (PS) de l'assemblée, a renouvelé sa confiance à son vice-président.

Après avoir brocardé la publication d'« une cassette mise en scène d'une manière particulièrement scabreuse », M. Huchon a rappelé que l'exécutif de la gauche « plurielle », élu en 1998, avait poursuivi - « avec le même avocat » - la procédure engagée par son prédécesseur, Michel Giraud (RPR), « pour faire toute la lumière sur [l']affaire » des lycées d'Ile-de-France. Il a également souligné que la procédure des marchés d'entreprise de travaux publics (METP), qui semble à l'origine du versement des commissions aux partis politiques, avait été abandonnée en 1998, après son élection à la tête du conseil régional. Le président du groupe Verts, Christian Brett, n'a pas manqué l'occasion de souligner que seuls les Verts avaient eu le « courage de déposer plainte » dans cette affaire.

Cent trois marchés METP - dont vingt-quatre à Paris - ont été attribués par le conseil régional d'Ile-de-France entre 1991 et 1998. Ces contrats, dont le financement est étalé sur dix ans, c'est-à-dire jusqu'en 2001, ont coûté 1,4 milliard de francs à la région en 1999. Le conseil régional consacre chaque année 2 milliards de francs à la construction et à la rénovation des 475 lycées franciliens.

Christophe de Chenay

1000 F 152,45 €
vois

MALTE MALAGA ROME
NAPLES VENISE
LISBONNE PORTO FARO
BARCELONE SEVILLE
aller retour au départ de Paris

2000 F 304,90 €
vois

LOS ANGELES SAN FRANCISCO
DAKAR LOME ABIDJAN AMMAN
aller retour au départ de Paris

séjours

MALTE TUNISIE
une semaine
hôtel en chambre double et en demi pension
avion compris au départ de Paris

3000 F 457,35 €
séjours

LA GUADELOUPE* LA MARTINIQUE*
MALTE** LA COTE D'IVOIRE***
une semaine avion compris au départ de Paris
* en studio double
** hôtel en chambre double et en pension complète
*** hôtel en chambre double et en demi pension

tapez dans le mille

4000 F 609,80 €
séjours

LA GUADELOUPE
une semaine hôtel club Paladien
appartement base 2 personnes
+ location voiture catégorie A
avion compris au départ de Paris

LA COTE D'IVOIRE
une semaine résidence Paladien
en chambre double et en demi pension
avion compris au départ de Paris

7000 F 1067,14 €
croisières

LES CARAIBES
une semaine en cabine double intérieure standard
avion compris au départ de Paris

PRIX VALABLES
A CERTAINES DATES
CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

PRIX TTC PAR PERSONNE
TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES PAYABLES EN FRANCE,
SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS

200 AGENCES EN FRANCE
www.nouvelles-frontieres.fr

► N° Indigo 0 825 000 825
0,98 FTTC/MN

NOUVELLES FRONTIERES

Voyager ça fait avancer

La plupart des responsables politiques s'inquiètent d'un climat « pourri »

M. Hollande demande à la justice de « continuer »

QUAND IL A VU la « une » du Monde annonçant la confession posthume de Jean-Claude Méry, jeudi 21 septembre à l'heure du déjeuner, Lionel Jospin « n'a rien dit », assure son entourage. « Pas de commentaire », répètera-t-il, dans la soirée, à Créteil. Les élus du PS ont suivi l'exemple du premier ministre, limitant les réactions au plus strict minimum. A l'exception d'Elisabeth Guigou (lire page 6), les ministres socialistes qui sortent d'une réunion à l'hôtel Matignon font silence radio. Sauf Guy Hascoët, pour son malheur : « Il y a des procédures judiciaires en cours et, donc, si Jean-Claude Méry fait témoignage de cela, je suppose qu'il aura à s'en expliquer dans d'autres instances », commente-t-il, oubliant que l'intéressé est décédé.

François Hollande est « de service ». Vers 16 heures, après Bertrand Delanoë (lire page 8), le premier secrétaire du PS déclare à l'AFP qu'il n'a pas de « commentaire à faire » sur un document dont il ne connaît « pas l'origine ni la nature ». « Le PS n'entend pas faire de la campagne présidentielle ou de la campagne législative un élément d'échange sur les affaires », complète-t-il le soir, sur TF1. M. Méry raconte qu'il répartissait la collecte de fonds entre le RPR, le PS et le PCF ? Gérard Monate, l'ancien PDG d'Urbatech, le bu-

Le PCF dénonce « des procédés intolérables »

Le Parti communiste nie catégoriquement avoir reçu de l'argent provenant du marché des lycées d'Ile-de-France pour assurer son financement. Réagissant, jeudi 21 septembre, dans un communiqué, aux propos enregistrés par Jean-Claude Méry et publiés par Le Monde du 22 septembre, le PCF a dénoncé des « procédés intolérables d'amalgame et d'insinuation visant à impliquer un parti, ses dirigeants, ses élus, dans une affaire à laquelle ils sont totalement étrangers ». La réaction du PCF est d'autant plus vive que le secrétaire national du PCF, Robert Hue, est lui-même appelé à comparaître, du 2 octobre au 8 novembre, devant la 10^e chambre correctionnelle de Paris. Il est poursuivi, avec d'autres responsables du PCF et du quotidien L'Humanité, pour « recel de trafic d'influence » dans le cadre d'une affaire de financement du mouvement communiste.

Clarisse Fabre

Les entreprises veulent oublier ces « affaires anciennes »

ILS ESPÉRAIENT ce passé révolu. Depuis plusieurs années, Vivendi (ex-Générale des eaux), Suez-Lyonnaise des eaux et Bouygues tentent d'effacer leur lourd héritage. Le témoignage de Jean-Claude Méry, qui les met en cause dans le trucage des marchés publics à Paris dans les années 80, les ramène à une période qu'ils veulent oublier. Face aux accusations portées contre eux, les trois groupes adoptent un profil bas. « Ces allégations concernent des affaires anciennes dont nous n'avons jamais eu connaissance », assure un porte-parole de Vivendi. Suez, dont le président du conseil de surveillance était, jusqu'en juin, Jérôme Monod, parti depuis à l'Elysée, « ne fait aucun commentaire ». Bouygues, dirigé à l'époque par son fondateur, Francis Bouygues, décédé en 1993, se réfugie derrière un « pas de commentaire ».

Trio infernal se retrouvant aussi bien pour l'appel d'offres d'un réseau d'eau que pour celui d'une ligne TGV, ces groupes ont prospéré en se bâtissant des empires au confluent de l'économie, de l'administration et du politique. Les années 80 marquèrent leur apogée ; les années 90 leur calvaire. La plupart de leurs pratiques furent

reçu d'études lié au financement du PS, explique qu'« il fallait trouver l'argent où il était » ? « Je ne sais rien de tout cela... », poursuit M. Hollande, vendredi matin, sur RTL. Ce document vise-t-il Lionel Jospin, qui était à l'époque des faits premier secrétaire du PS ? « Je ne crois pas. »

M. Hollande ajoute que la justice « doit continuer ses investigations, notamment par rapport à la Mairie de Paris ». « Ce document est une pièce à conviction extraordinaire, irréfutable, qui apporte la preuve que les marchés truqués de l'OPAC, dont Jean Tiberi était le président, servaient habituellement à financer le RPR », a déclaré au Monde Arnaud Montebourg. Le député (PS) de Saône-et-Loire estime que « la justice doit enquêter sur l'implication personnelle de Jacques Chirac dans les truquages des marchés publics de la Ville de Paris. Si la haute hiérarchie judiciaire s'y opposait, il reviendrait au Parlement de saisir la Haute Cour, capable d'enquêter sur les malversations du président de la République », poursuit l'avocat.

« L'HUMANITÉ » A LA « NAUSÉE »

De leur côté, les Verts ont demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire. Ce serait « la moindre des choses », a commenté, jeudi soir, avant son meeting de rentrée, le porte-parole de la LCR, Alain Krivine, pour qui Jacques Chirac devrait « commencer par démissionner ».

Ailleurs, on s'indigne. « Il y a quelque chose de terriblement malsain et d'inquietant », s'est ému François Bayrou, sur France 2, avant de dénoncer un climat « pourri ». « Il va bien falloir qu'on en sorte », a ajouté le président de l'UDF. On sort les boucliers : Hervé de Charette ne met pas « en doute un seul instant, évidemment, l'honnêteté » du président de la République, a-t-il affirmé sur RTL. On a la « nausée », titre de l'éditorial de L'Humanité, vendredi. « Le document publié par Le Monde relève désormais du travail d'investigation des magistrats. Mais il pose tout de même d'effarantes questions que l'éditorial de ce quotidien balaise d'un revers de la main », s'indigne Claude Cabanes.

Pis, on flaire la manœuvre. Comme le porte-parole du RPR, Patrick Dovedjian, François Goulard (DL) s'interroge sur « la concomitance entre les attaques portées par voie de presse contre le chef de l'Etat et la chute de popularité du premier ministre ».

Clarisse Fabre

M. Chirac demande aux Français de prendre « dix minutes » pour voter au référendum

Le chef de l'Etat réclame de nouveau une amélioration du pouvoir d'achat

Après s'être indigné de la publication des propos enregistrés par Jean-Claude Méry, Jacques Chirac a encouragé les électeurs à participer au

référendum sur le quinquennat, lors de son entretien à France 3, jeudi 21 septembre, et il a souhaité une nouvelle extension du champ du

référendum. Le chef de l'Etat a aussi formulé quelques critiques à l'encontre de la politique économique du gouvernement.

ET MAINTENANT, parlons de choses sérieuses et de sujets intéressant les Français ! Le référendum ? Non, mais la Corse, la baisse des impôts, le pouvoir d'achat, les prix des carburants... L'« indignation » (lire page 6) passée et la colère ravalée, Jacques Chirac a tenté, jeudi 21 septembre, au cours de l'entretien qu'il a accordé à France 3, de conjurer le spectre des affaires en faisant un vibrant plaidoyer civique en faveur du référendum, en adressant quelques mises en garde au gouvernement sur la Corse et en distillant ses critiques sur la politique économique de Lionel Jospin.

A trois jours du référendum sur le quinquennat, M. Chirac a souhaité que « les Français prennent les dix minutes nécessaires, dimanche, pour aller voter ». Le président de la République estime que cette forme de consultation des citoyens est « une voie normale » pour faire adopter cette réforme. Et d'autres. Ils doivent en effet « comprendre qu'il s'agit là de la mise en place d'un nouveau système de consultation, de liens, de rap-

ports entre ceux qui dirigent le pays et les citoyens », a-t-il insisté. Si l'abstention est massive, a-t-il cependant prévenu, il y verra moins un avertissement personnel que « la confirmation que quelque chose doit être changé » dans les rapports entre les politiques et les citoyens.

Le matin, à Rouillac, devant les maires de Charente, M. Chirac avait placé ceux qui préféreront « aller à la pêche » devant leurs responsabilités. « On ne peut vouloir plus de démocratie (...) et, en même temps, abandonner les choix aux autres », leur a-t-il lancé. Quant au référendum, il doit constituer un des instruments d'une démocratie « apaisée », « respectée » et plus vivante, qui passe aussi par la réforme de l'Etat, le dialogue social, la démocratie locale. « Il faudra étendre de nouveau le champ du référendum législatif, élargir les possibilités de référendum local et organiser enfin le référendum d'initiative populaire. » Mais l'Etat républicain, a-t-il prévenu, « c'est la loi égale pour tous partout en France ».

La Corse offre un terrain d'expé-

rimentation, certes particulier, pour cet approfondissement de la démocratie. M. Chirac a réaffirmé que les réformes – « indispensables » – ne peuvent y être menées que dans le « respect de l'unité de la République » et la « condamnation de la violence ». Répondant implicitement à Jean-Guy Talamoni, chef de file des nationalistes, qui juge que les assassins du préfet Claude Erignac devront à terme bénéficier d'une amnistie, il a jugé « inimaginable que l'on puisse amnistier des crimes de sang, ici ou ailleurs ». Sur le fond du dossier, il a rappelé qu'il ne se prononcera qu'une fois connu le projet de loi sur l'avenir de l'île.

LA FAUTE DES 35 HEURES

Quinquennat, Corse... vie quotidienne des Français, enfin ! M. Chirac a réitéré plus explicitement les critiques qu'il avait formulées la veille, à mi-voix, en conseil des ministres (Le Monde du 22 septembre). Les recettes fiscales supplémentaires engrangées doivent être affectées à deux priori-

tés : la réduction des déficits et de la dette ; et la baisse des impôts, qui suppose, parallèlement, une diminution des dépenses de l'Etat. Il est « inacceptable » que les Français « ne reçoivent pas leur juste part » de la croissance, a-t-il souligné. « Il faut faire en sorte que ceux qui ont fait les efforts il y a quelques années (...) trouvent [leur] récompense dans une amélioration de leur pouvoir d'achat. »

La faute des patrons ? Non, celle des 35 heures, qui ont entraîné un blocage des salaires, a-t-il regretté, avant d'enfoncer un coin entre M. Jospin et Laurent Fabius : « Le ministre des finances a eu raison de dire qu'il faudrait assouplir l'application des 35 heures. » Et de lancer une pique à Martine Aubry en affirmant, comme il l'avait fait le 14 juillet, que l'exclusion ne recule pas. Entre son plaidoyer pour la démocratie locale et son appel à la réduction de la fracture sociale, M. Chirac a développé deux thèmes majeurs de sa future campagne présidentielle.

Jean-Michel Bezat

FORTE PROGRESSION du résultat courant d'AXA au 1er semestre 2000

Depuis le début de l'année 2000, AXA a entrepris plusieurs opérations destinées à renforcer sa position de leader mondial dans le domaine de la protection financière :

- Acquisition de la société d'assurance vie Nippon Dantai au Japon,
- Rachat des intérêts minoritaires dans sa filiale britannique Sun Life & Provincial Holdings (SLPH),
- Acquisition de la société de gestion d'actifs Sanford Bernstein aux Etats-Unis,
- Cession de la banque d'affaires Donaldson, Lufkin & Jenrette (DLJ),
- Offre de rachat des intérêts minoritaires dans sa filiale américaine AXA Financial.

AXA renforce ses positions sur ses principaux marchés d'assurance vie, épargne, retraite, et améliore la contribution de ces marchés au résultat du Groupe. Pour le premier semestre 2000, le chiffre d'affaires consolidé est de 41 milliards d'euros, en hausse de 28,8 %. Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 205 millions d'euros. Le résultat courant net part du Groupe est de 1 187 millions d'euros, en hausse de 28,6 %.

Par ailleurs, le Groupe développe avec succès son activité de gestion d'actifs et confirme sa position parmi les tout premiers gestionnaires d'actifs mondiaux, avec 882 milliards d'euros d'actifs gérés, soit une hausse de 29 % sur les 12 derniers mois.

La rentabilité avant goodwill des fonds propres est de 17,8 %.

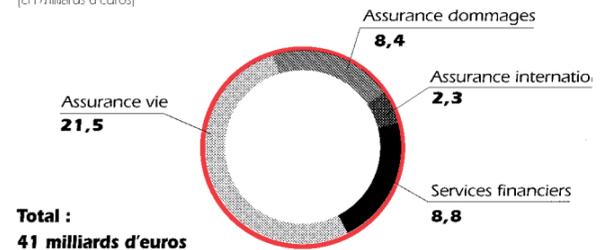
Résultat net consolidé part du Groupe par activité et par pays

en millions d'euros	30 juin 2000	30 juin 1999 retraité*
TOTAL	1 205	1 167
Assurance vie	584	571
■ Europe	446	401
■ France	215	145
■ Belgique	87	89
■ Royaume-Uni	77	104
■ Allemagne	8	6
■ Autres pays d'Europe + Maroc	59	57
■ Amérique du Nord	143	138
■ Asie-Pacifique	-6	32
Assurance dommages	324	377
■ Europe	337	379
■ France	220	122
■ Belgique	84	162
■ Allemagne	48	39
■ Royaume-Uni	-53	15
■ Autres pays d'Europe + Maroc	38	40
■ Amérique du Nord	11	6
■ Asie-Pacifique	-24	-8
Assurance internationale	58	19
Total Assurance	966	967
Gestions d'actifs	81	33
■ Alliance Capital	65	28
■ AXA Investment Managers	13	9
■ National Mutual Funds Management	3	-5
Autres services financiers	208	144
■ DLJ	170	105
■ Autres	39	39
Holdings	-51	24

* L'acquisition de GRE avait donné lieu au premier semestre 1999 à la comptabilisation d'éléments exceptionnels pour un total de + 302 millions d'euros en net part du Groupe, affectant principalement le segment Holdings. Ces éléments sont retraités du résultat publié pour donner une meilleure vision économique.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité au 30 juin 2000

(en milliards d'euros)



■ **L'assurance vie, épargne, retraite** contribue à hauteur de 584 millions d'euros au résultat net part du Groupe, soit une progression de 2,3 % par rapport au premier semestre 1999.

- Hausse importante des cotisations (+ 13,8 % à données comparables – taux de change et périmètre constants).
- Forte progression de la contribution de la France (+ 48,3 %, soit 215 millions d'euros).

■ **L'assurance dommages** contribue pour 324 millions d'euros au résultat net part du Groupe. Cette contribution est en baisse de 14,1 % par rapport au premier semestre 1999.

- Augmentation des cotisations (+ 3,6 % à données comparables – taux de change et périmètre constants).
- Bonne performance de la gestion financière.
- Rechargement des provisions techniques au Royaume-Uni.

■ **L'assurance internationale** contribue à hauteur de 58 millions d'euros au résultat net part du Groupe (19 millions au 1er semestre 1999).

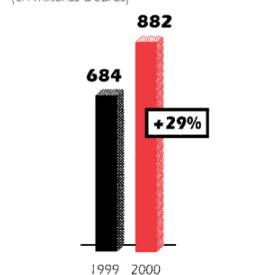
La restructuration visant à regrouper les activités d'AXA Ré, d'AXA Global Risks et d'AXA Cessions au sein d'une nouvelle structure, AXA Corporate Solutions, a été mise en œuvre.

■ **La gestion d'actifs** contribue pour 81 millions au résultat net part du Groupe. Cette contribution est en très forte croissance (33 millions d'euros au premier semestre 1999).

■ **Les autres services financiers** apportent une contribution de 208 millions d'euros, en hausse de 44,4 %.

Actifs gérés au 30 juin 2000

(en milliards d'euros)



Pour tout renseignement complémentaire : le texte intégral du communiqué de presse et la présentation détaillée des résultats sont disponibles sur <http://www.axa.com>

AXA Relations Analystes et Investisseurs Institutionnels (Jad Ariss, Anne-Karin Durante) – Tél. : 01 40 75 47 45
AXA Communication Actionnaires Individuels (Karine-Elvire Ramette) – Tél. : 01 40 75 48 43.

L'ensemble des membres du Cercle des Actionnaires recevra une lettre d'information complète avant le 15 octobre.



Martine Orange

Discordances chez les nationalistes corses après leur score d'Ajaccio

Des consignes de vote contradictoires sont lancées

AJACCIO

de notre envoyée spéciale

Cela ressemble à une cacophonie. Mercredi 20 septembre, les responsables de Corsica Nazione et de la coalition Unita, dont la liste, conduite par le conseiller territorial Paul Quastana, n'a réuni que 7,89 % des suffrages au premier tour de l'élection municipale partielle d'Ajaccio, le 17 septembre, expliquaient, dans un communiqué, que la liste n'était « pas propriétaire des voix de ses électeurs, bien qu'étant favorable à l'abstention », et qu'elle ne donnait donc « pas de consignes de vote ». Jeudi 21 septembre, deux organisations membres d'Unita, Corsica Viva et le Cullettivu Nazionale, expliquaient, à leur tour, dans un autre communiqué, qu'il fallait « voter utile » le 24 septembre, « afin d'empêcher la droite populiste la plus extrême, alliée aux amis de M. Chevènement, de se prévaloir d'une victoire qui, n'en doutons pas, affaiblirait la démarche de paix ».

L'épisode n'est que l'ultime péripétie d'une campagne ratée. Les nationalistes réalisent toujours des « coups » avant chaque élection municipale : en 1989, par exemple, ils avaient muré le théâtre Kalliste pour protester contre les carences de la politique culturelle municipale. Rien de tel cette fois. Peu d'affiches : « Notre imprimeur a eu des problèmes », explique M. Quastana. Le seul meeting de la campagne, jeudi 14 septembre, a réuni moins de cent personnes. M. Quastana a profité de la présence de la « presse extérieure » pour répondre à Jean-Guy Talamoni. Celui-ci, en compagnie de qui il a participé aux discussions de Mati-

gnon, expliquait, jeudi 14 septembre, que, « s'il ne chantait pas La Marseillaise, il se lèverait pour l'entendre », comme il le ferait pour *God save the queen*. M. Quastana nuance : « Nous respectons tous les hymnes, tous les peuples, tous les drapeaux, mais on ne clôturera pas ce meeting avec La Marseillaise et des gens debout pour l'applaudir », a-t-il affirmé sous les applaudissements de la salle. Dans les couloirs, après la réunion, beaucoup expliquaient que des nationalistes ajacciens risqueraient d'être, eux aussi, victimes du « clientélisme » du maire sortant.

EN ATTENDANT MARS

Talonnés par le prince Charles Napoléon, qui a réussi une belle entrée en politique avec pour seul document lors de son meeting le sommaire du rapport accablant de la chambre régionale des comptes de Corse sur la gestion d'Ajaccio, les nationalistes sont restés très discrets, dimanche soir, sur leur score. Alors que, en 1995, en pleine guerre entre factions nationalistes, le MPA, Corsica Nazione et l'UPC réunissaient plus de 16 % des voix, cette fois, avec l'UPC-Scelta Nova, ils en totalisent à peine plus de 10 %. Précipitation, nature de l'élection, contexte défavorable : toutes les explications ont été avancées. M. Quastana préfère penser à la prochaine élection municipale, en mars 2001. Il devra pourtant, cette fois, comparer ses résultats avec ceux de M. Talamoni à Bastia. « Il n'y a pas de problème, on s'entend très bien », affirme-t-il sévèrement.

Ariane Chemin

Les avantages fiscaux de la loi Pons survivront à sa suppression

Le nombre de bénéficiaires de la réduction d'impôt devrait augmenter

Un des articles du projet de loi de finances pour 2001, préparé par le secrétariat d'Etat à l'outre-mer, modifie la loi Pons de 1986 concernant les investissements dans

les DOM-TOM. Si les mécanismes de déduction des impôts sont réduits, il semble que la différence pour les contribuables les plus aisés sera minime.

LA LOI PONS est morte ; vive la loi Paul ! Lionel Jospin s'y était engagé : le dispositif qui, depuis 1986, régit les investissements outre-mer, en offrant des avantages fiscaux conséquents, devait être remplacé par un nouveau système d'aide à l'investissement dans les DOM-TOM dont seraient gommés « les aspects les plus choquants », explique-t-on au secrétariat d'Etat à l'outre-mer.

La loi de finances pour 1998 avait déjà sérieusement amputé la loi Pons : elle supprimait la possibilité pour les investisseurs dans les DOM-TOM, via une société, de déduire de leurs revenus imposables, pendant cinq ans, les déficits industriels et commerciaux résultant de leur investissement. En revanche, la possibilité de déduire des revenus, dès la première année, la totalité de l'investissement était, elle, maintenue. Le gouvernement s'était engagé, à l'occasion de la loi de finances pour 1999, à revoir l'ensemble du dispositif pour le 1^{er} janvier 2002.

Avec un an d'avance, donc, le gouvernement tient son engagement : le nouveau dispositif est prêt et constitue un des articles du projet de loi de finances pour 2001. Relativement complexe, il est, de prime abord, difficile de le comparer à son prédécesseur, tant vilipendé par la gauche. Il semble toutefois qu'il ne change pas profondément les choses, en tout cas pour les contribuables les plus aisés qui recouraient aux avantages de la loi Pons pour baisser leurs impôts.

« Le mécanisme de déduction du montant des investissements réalisés du revenu imposable des investisseurs favorisait les contribuables im-

posés dans la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu et portait ainsi atteinte à la progressivité de cet impôt », explique-t-on dans l'entourage de Christian Paul. La nouvelle loi remplace la déduction du revenu global par une réduction d'impôt, de 50 % du montant de l'investissement.

DIFFÉRENCE MINIME

« Plus de gens pourront donc bénéficier des avantages de la nouvelle loi », estime un membre d'un cabinet de défiscalisation. Mais, pour les contribuables soumis au taux marginal de 54 %, la différence sera minime : le système actuel revient, pour eux, à une réduction d'impôt de 54 % du montant de l'investissement. Soit 4 points de plus que dans le nouveau dispositif. « Cette réduction d'impôt sera plafonnée à la moitié de leur impôt sur le revenu », rétorque le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Soit. Mais le nouveau dispositif prévoit que l'excédent éventuel pourra s'imputer sur l'impôt sur le revenu de l'année suivante, toujours dans la limite de la moitié du montant de cet impôt. Sur deux ans, l'investisseur pourra donc bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu équivalant à une année d'imposition. Le système actuel permet la même chose sur un an.

« En fait, l'avantage fiscal des investisseurs est considérablement réduit par le nouveau dispositif : ils devront en rétrocéder une partie importante - 60 % - à l'entreprise d'outre-mer qui exploite leur bien », explique le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Quand une personne physique achète un bien outre-mer, elle le loue pendant cinq ans à une entreprise locale avant de le

lui céder. L'idée est donc que l'investisseur rétrocède 60 % de son avantage fiscal en pratiquant des loyers modérés ou en cédant le bien, au bout de cinq ans, pour une valeur modique. Dans la pratique, cependant, les agréments que donne aujourd'hui le ministère de l'économie et des finances à ce type de montage contiennent déjà des conditions similaires. « C'est vrai. Mais, dorénavant, ce sera une obligation légale. Ce qui est une bonne chose pour les entreprises des DOM-TOM », répond le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

Pour les entreprises qui investissent outre-mer, le dispositif ne change pas, si ce n'est qu'elles se voient soumises à une obligation de rétrocession de 75 % de l'avantage fiscal ainsi acquis - l'investissement est intégralement déductible du bénéfice imposable la première année. Par ailleurs, le nouveau texte modifie la liste des secteurs éligibles à l'aide fiscale. Les paquebots de croisière, comme le *Club-Med-2*, n'en feront plus partie : « Leur défiscalisation s'est révélée coûteuse et peu efficace pour le développement de l'activité et l'emploi local outre-mer », explique le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Les 500 millions de francs que coûtait en moyenne ce dispositif, chaque année, à l'Etat seront réorientés vers de nouveaux secteurs qui n'étaient jusqu'ici pas éligibles à l'aide fiscale, comme, par exemple, la rénovation d'hôtels. Au total, le coût annuel moyen pour l'Etat devrait être d'environ 2 milliards de francs. Soit autant qu'aujourd'hui. Les élus des DOM-TOM peuvent être rassurés.

Virginie Malingre

DÉPÊCHES

■ **DÉMOCRATIE LIBÉRALE :** François d'Aubert, député de Mayenne, a annoncé sa candidature, jeudi 21 septembre, à la succession de José Rossi, qui a démissionné de la présidence du groupe DL de l'Assemblée nationale. Cette candidature s'ajoute à celles de Dominique Dord (Savoie) et de Jean-François Mattéi (Bouches-du-Rhône). L'élection aura lieu le 3 octobre.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE :** L'excédent global du régime général de la « Sécu » devrait atteindre, en 2001, 3,4 milliards de francs et non 4,4 milliards de francs (*Le Monde* du 22 septembre). Le ministère de l'emploi et de la solidarité avait « oublié », dans un premier temps, de prendre en compte l'alignement des prestations de la Caisse nationale d'assurance-maladie des professions indépendantes (Canam).

■ **DÉPARTEMENTS :** le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, s'est efforcé, jeudi 21 septembre, de rassurer les présidents de conseils généraux réunis en congrès à Metz : « Le rôle des départements n'est pas sous-estimé. Ils ne sont pas les mal-aimés de l'Etat et des administrations centrales », a-t-il affirmé aux élus qui craignent pour leur autonomie fiscale.

■ **RÉGION :** 55 % des Savoyards se déclarent favorables à une fusion de la Savoie et de la Haute-Savoie pour constituer une région distincte de Rhône-Alpes, selon un sondage réalisé le 30 août par l'IFOP auprès de 503 habitants de ces deux départements et publié vendredi 22 septembre dans le magazine *Objectif Rhône-Alpes*. 64 % des personnes interrogées réclament l'organisation d'un référendum sur cette question.

■ **ROUEN :** Jean-Louis Bourlanges (UDF), député européen, a annoncé, jeudi 21 septembre, qu'il retirait sa candidature comme tête de liste de l'opposition aux élections municipales de 2001 à Rouen. M. Bourlanges avait été récemment contraint d'interrompre ses activités publiques pour raisons de santé. L'opposition devrait désigner dans les prochains jours le candidat qu'elle opposera au maire socialiste, Yvon Robert.

RENAULT Espace

Nouvelle motorisation.
Nouveaux équipements.
Bienvenue à bord de la nouvelle gamme Espace.
www.renault.fr

Nouveau moteur 2.2 dCi Common Rail* 130 Ch

Modèle présenté : Espace Privilege 2.2 dCi Common Rail* 130 Ch 16 V. Consommation en l/100 km : urbain 8,8 - extra urbain 6,1 - mixte 7,1. Valeur d'émission en CO₂ : 189g/km. *Rampe commune d'injection.

JUSTICE Christa Fröhlich-Padula, une militante d'extrême gauche allemande, est en détention provisoire en France depuis près de quatre ans. Elle est soupçonnée par le juge Bru-

guière d'avoir participé à l'attentat à la voiture piégée de la rue Marbeuf, qui avait fait un mort et soixante-huit blessés en avril 1982 à Paris. ● SES AMIS de Hanovre, anciens compa-

gnons de lutte, jurent de son innocence. Le juge, de son côté, semble persuadé que M^{me} Fröhlich-Padula a bien fait partie du groupe dirigé par Carlos, seul autre mis en examen

dans cette affaire. ● L'INSTRUCTION s'est toutefois enlisée, et, après deux non-lieux rendus en Allemagne, les défenseurs de la militante estiment que le juge n'a pu réunir davantage

d'éléments que ceux de l'enquête menée outre-Rhin. ● POUR M^{me} Francis Szpiner, défenseur des victimes de l'attentat, la durée de détention ne paraît pas « déraisonnable »

Dix-huit ans après, l'enquête sur l'attentat de la rue Marbeuf reste bloquée

Christa Fröhlich-Padula, une militante d'extrême gauche allemande, est en détention provisoire depuis près de quatre ans. Ses défenseurs estiment que ce délai n'a pas permis de conforter la conviction du juge Bruguière, qui la soupçonne d'avoir participé à cette action aux côtés de Carlos

DANS LE QUARTIER des femmes de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, Christa Fröhlich-Padula fait désormais figure d'« ancienne ». Voilà plus de trois ans et demi – depuis le 21 novembre 1996 –, que cette Allemande de cinquante-huit ans, militante d'extrême gauche, est en détention provisoire en France, dans l'attente d'un hypothétique procès. Plus de trois ans et demi, aussi, que ses amis d'Hanovre, anciens compagnons de lutte ou soutiens plus récents (*lire ci-dessous*), jurent de son innocence dans l'affaire de l'attentat à la voiture piégée qui avait fait un mort et soixante-huit blessés, le 22 avril 1982, rue Marbeuf, à Paris.

Le juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière semble persuadé du contraire. Le magistrat soupçonne en effet M^{me} Fröhlich-Padula, que ses proches appellent simplement « Christel », d'avoir appartenu au groupe dirigé par Ilitch Ramirez-Sanchez, alias Carlos. Le Vénézuélien, détenu pour sa part en France depuis 1994, est la seule autre personne mise en examen dans cette instruction dont la durée suscite l'indignation des défenseurs de la suspecte. Au début de l'enquête, au printemps 1982, deux hypothèses avaient été avancées à propos de cet attentat commis devant le siège du journal libanais *Al Watan al Arabi*.

Première hypothèse : celle d'une opération organisée par la Syrie ; deux diplomates de ce pays avaient d'ailleurs été expulsés de France dans les jours suivants sans que leur responsabilité soit pour autant établie.

L'autre piste, qui rejoignait peut-être la précédente, concernait Carlos et son entourage. Les enquêteurs avaient en effet relevé que l'explosion de l'Opel Kadett s'était produite au moment précis où s'ouvrait, devant le tribunal correctionnel de Paris, le procès de deux proches du groupe, l'Allemande Magdalena Kopp et le Suisse Bruno Bréguet. L'arrestation du couple, deux mois plus tôt, à Paris, avait provoqué la colère du Vénézuélien, qui avait menacé la France de représailles.

LOCATION DE L'OPEL KADETT

Dans les mois suivants, cette piste prit de la consistance. Les soupçons se concentrèrent sur une Allemande incarcérée en Italie depuis le 18 juin 1982 : Christa Fröhlich (elle ne s'appelait pas encore Fröhlich-Padula) considérée comme une sympathisante de la Fraction Armée rouge ou des Cellules révolutionnaires. La jeune femme, interpellée dans un aéroport romain en possession d'explosifs et de faux papiers, fut suspectée d'avoir loué en Yougoslavie l'Opel Kadett de la rue Marbeuf. Ce véhicule avait été loué le 19 avril à l'aéroport de Brnik-Ljubljana par une femme qui s'était présentée sous la fausse identité de Margit Stadelmann. Mais l'enquête finit par s'enliser, en partie en raison du manque de coopération des autorités yougoslaves. Les enquêteurs ne parvinrent pas à établir avec certitude – malgré sept témoignages recueillis en Yougoslavie et en France – que l'activiste allemande,



sous le nom d'emprunt de Stadelmann, avait secondé Carlos dans cette affaire.

En 1988, celle-ci quitta la prison romaine où elle était détenue depuis quatre ans pour détention d'explosifs. Elle s'appelait désormais Fröhlich-Padula, après avoir épousé Sandro Padula, un membre des Brigades rouges incarcéré dans le même établissement. De retour à Hanovre, elle devint enseignante dans un institut pour adultes, sans pour autant renoncer à son idéal « communiste révolutionnaire ».

Il faut attendre le démantèlement de l'ex-bloc soviétique, au tournant

des années 90, puis l'arrestation de Carlos, en 1994, pour que l'enquête soit relancée. Le Vénézuélien nie toute participation à cette opération mais les archives des pays de l'Est, accessibles via l'Allemagne, confortent les soupçons français. Les services hongrois, visiblement bien informés sur cette affaire, en attribuent la responsabilité au groupe Carlos. Dès lors, le nom de M^{me} Fröhlich-Padula refait surface : elle aurait participé à l'opération afin de protester contre l'arrestation du duo Bréguet-Kopp.

Le 25 octobre 1995, alors qu'elle se trouve à Rome pour voir son ma-

ri, l'ancienne activiste est de nouveau arrêtée, mais cette fois à la demande de M. Bruguière. Un an plus tard, en novembre 1996, elle est extradée vers la France. Le juge n'aurait pu obtenir l'extradition si elle était restée en Allemagne dans la mesure où un pays n'extrade pas ses ressortissants. Son passage en Italie était en quelque sorte une « aubaine » pour le magistrat.

Depuis qu'elle est en France, M^{me} Fröhlich-Padula a toujours refusé de répondre aux questions de M. Bruguière. Au risque de paraître figée dans un combat d'un autre âge, elle s'obstine à garder le silence, faisant simplement savoir au *Monde* que « la justice ne peut porter de jugement sur ce qui s'est passé sur le plan politique ». Ses amis, eux, dénoncent la durée de sa détention provisoire. « Dans une affaire de terrorisme, ce délai ne me paraît pas déraisonnable », rétorque M^{me} Francis Szpiner, au nom des victimes de la rue Marbeuf.

« PAS POUR RIEN »

Selon M^{me} Szpiner, indigné de la « complaisance » dont peuvent bénéficier les « terroristes en voie de fossilisation », M^{me} Fröhlich-Padula « n'est pas en prison pour rien ». Ses partisans répliquent que les enquêtes de la justice allemande sur son implication dans l'affaire de la rue Marbeuf n'ont rien donné. « A deux reprises, en octobre 1985 et en janvier 1994, le procureur de Hanovre a rendu un non-lieu, estimant que les éléments étaient insuffisants », insiste l'un de ses défenseurs, M^{me} Eckard

Klawitter. A en croire M^{me} Klawitter, les « Français n'ont rien de plus que les Allemands » et les archives des ex-pays communistes ne contiennent « aucun élément » prouvant la culpabilité de sa cliente.

Dans l'attente de la clôture de l'instruction, envisageable avant la fin de l'année, M^{me} Fröhlich-Padula est toujours détenue à Fleury-Mérogis. Durant les premières années de détention, elle s'était liée d'amitié avec Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron, les deux ex-militantes d'Action directe, mais celles-ci ont été transférées, en octobre 1999, au centre de détention de Bapaume (Pas-de-Calais). Détenue dans une cellule individuelle, « Christel » partage ses activités entre des cours de français, la gymnastique, la bibliothèque et la lecture des journaux qu'elle reçoit quotidiennement. « En revanche, confie une amie parisienne, Marie-Simone Rollin, elle a refusé les cours de tricot et de patchwork. » Ses visiteurs sont nombreux : une vingtaine au total. A l'exception de M^{me} Rollin, enseignante de littérature contemporaine allemande à l'université Paris-VIII, la plupart d'entre eux viennent de Hanovre à tour de rôle, par groupes de deux ou trois, par le train ou en voiture. M^{me} Fröhlich-Padula leur a récemment adressé un texte sur les prisons françaises. Une lettre où elle écrivait : « On enterre vivants les activistes pour enterrer aussi l'histoire d'une initiative révolutionnaire vaincue (échouée ?) ».

Philippe Broussard

A Hanovre, une poignée de fidèles à « Christel »

HANOVRE

de notre envoyé spécial

A Hanovre aussi, les temps ont changé. Le quartier de l'université, théâtre d'une intense activité militante au début des années 70, paraît bien calme, comme gagné par l'embourgeoisement. Les rues alentour sont bordées d'immeubles cossus ; les bars accueillent jusqu'à plus d'une heure des étudiants bien trop jeunes pour avoir connu la Fraction armée rouge (RAF) ou les Cellules révolutionnaires (RZ). C'est pourtant là, dans une librairie de la rue Gerber, que s'active le Groupe de solidarité avec Christel Fröhlich, figure de l'ultra-gauche locale, détenue en France depuis novembre 1996.

Ce comité, créé en 1995, accueille essentiellement d'anciens compagnons de lutte, convaincus de son innocence dans l'affaire de l'attentat de la rue Marbeuf, en 1982. Parmi eux, figure ainsi Wienke Zitzlaff, la sœur d'Ulrike Meinhof, cofondatrice de la RAF. Comme les autres membres du groupe, Wienke Zitzlaff dénonce la « justice de classe » dont est « victime » son amie.

Certains l'ont connue dès la fin des années 60 mais restent évasifs sur son appartenance à tel ou tel mouvement. Et s'ils évoquent son parcours, c'est pour s'en tenir aux grandes lignes : l'enfance, dans une ferme de la région d'Hanovre ; les études de chimiste ; un séjour en Afghanistan (1967-1969) au sein d'une organisation gouvernementale allemande vite taxée d'impérialisme, et le retour au pays, au début des années 70. C'est à cette époque que la jeune fille entre en politique en créant des « Cellules rouges » au sein de l'institut où

elle a entrepris des études en vue de devenir enseignante. Comme des milliers de jeunes Allemands, elle participe à des manifestations, occupe des immeubles inhabités, se mobilise en faveur des détenus de la RAF.

« RIEN NE PROUVE QU'ELLE AIT APPARTENU AUX RZ »

La suite de son itinéraire est plus contestée. Pour les enquêteurs français, elle se rapproche de la RAF ou des RZ, puis de Carlos. Pour ses amis, au contraire, elle n'a jamais choisi la voie des armes. « Rien ne prouve qu'elle ait appartenu aux RZ », assure Wienke Zitzlaff. « Le juge sait qu'elle est innocente », poursuivent les autres membres du comité qui voient dans son maintien en détention une manière de lui soutirer des « noms ». Tous se demandent pourquoi la France a tant attendu avant de lui reprocher d'avoir participé à cet attentat. « Entre 1988 et 1995, rappellent-ils, Christel a vécu à Hanovre en toute tranquillité ; elle donnait des cours dans une école pour adultes. Pour nous, elle n'a rien à voir avec la rue Marbeuf. Quant à Carlos, on ne le connaît pas, mais ce n'est sans doute pas le monstre décrit par les médias. »

Dans l'Allemagne actuelle, pareille « cause » ne mobilise guère. Si quelques jeunes « anti-fascistes » s'intéressent au sujet, de nombreux « anciens » restent indifférents. Hors d'Hanovre et de la poignée de fidèles, la situation de cette « communiste révolutionnaire » semble appartenir à une époque révolue.

P. Br.

ALÉRIE

VOLVO
for life

DÉPASSEMENT DE ROUTINE.

TIGRE LION

JOURNÉES ESSAIS DÉCOUVERTES JUSQU'AU 15 OCTOBRE : Quand vous êtes au volant d'une Volvo V40, idéalement il faudrait qu'à côté de vous quelqu'un vous répète sans cesse : « Si, si, c'est un diesel ». En effet, la motorisation à injection directe « common rail » a tendance à vous le faire oublier. Ses 115 ch rendent les dépassements plus faciles et donc plus sûrs. Venez donc l'essayer, cela risque de changer l'idée que vous vous faites du diesel. 115 ch = 85 kW CEE - consommations en l/100 km (normes EC 93/116), cycles routier : 4,2 ; urbain : 7,5 ; Euro mix : 5,4 - CO2 rejeté (g/km) : 142 - « Common rail » : rampe commune. *Vivez - Construisez votre Volvo sur www.volvocars.fr - Informations et essais : **NOUVELLE VOLVO V40 TECHNOLOGIE « COMMON RAIL » 115 CH.**

LA SECURITE ROUTIERE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

NOUVELLE VOLVO V40 TECHNOLOGIE « COMMON RAIL » 115 CH.

DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Stelner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M^o Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M^o Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

CALVITIE
Le choix de la compétence.

Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Compétence et prix calculés au plus juste sont notre recette pour votre bien-être.

Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00
Clinique d'esthétique
du Rond-Point des Champs-Élysées
61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpe.com

CRPE

La CNCDH laisse ouverte la possibilité de renvoyer les mineurs étrangers isolés

La commission des droits de l'homme demande toutefois leur « protection »

La Commission nationale consultative des droits de l'homme a rendu, jeudi 21 septembre, un avis sur un projet de loi donnant aux mineurs étran-

gers isolés la capacité d'agir en justice. Tout en réclamant une protection de ces jeunes « dès leur arrivée en zone d'attente », l'instance re-

commande la nomination d'un administrateur ad hoc chargé, notamment, de veiller aux conditions de leur éventuel renvoi

LA COMMISSION nationale des droits de l'homme (CNCDH) a donné son feu vert, jeudi 21 septembre, au projet gouvernemental visant à accorder le droit d'agir en justice aux mineurs étrangers. La commission avait été saisie, le 10 août, par le premier ministre d'un projet de disposition législative modifiant l'article 35 quater de la loi sur l'immigration qui organise le placement et le maintien en zone d'attente pour les étrangers dont l'entrée sur le territoire a été refusée. Une modification qui pourrait faciliter le placement en zone d'attente et la reconduite à la frontière de mineurs étrangers arrivant sur le

territoire sans parents. Comme leurs aînés, les irréguliers de moins de dix-huit ans arrivant à la frontière, dans un aéroport, un port ou une gare, sont généralement placés en zone d'attente pendant quatre jours. Au-delà de ce délai, leur maintien en zone d'attente doit être autorisé par un juge. Or, du fait qu'ils sont mineurs et donc dépourvus de capacité juridique, la plupart des jeunes étrangers étaient jusqu'ici remis en liberté lors de leur passage devant le juge. Or depuis quelques mois, les autorités françaises sont confrontées à des arrivées croissantes de mineurs étrangers isolés sur le territoire

— près d'un millier en 1999. Soucieux d'éviter un effet d'« appel d'air » susceptible d'attirer d'autres mineurs étrangers isolés, le gouvernement souhaitait trouver rapidement une solution.

« DÈS LEUR ARRIVÉE »

Matignon avait donc demandé à la commission d'étudier plusieurs « hypothèses » de modification législative. Une première prévoyait pour chaque mineur, quel que soit son âge, la désignation d'un administrateur ad hoc chargé de le représenter. Une deuxième envisageait cette désignation pour les seuls mineurs de moins de seize ans ; pour ceux âgés de plus de seize ans, la loi leur donnerait la capacité d'agir eux-mêmes en justice. La CNCDH devait déterminer si ce projet était conforme aux droit national et international protégeant les mineurs. Elle a rendu un avis tout en circonvolements.

La commission commence par rappeler les principes. Dès le premier paragraphe, l'instance « déplore » que son avis du 3 juillet 1998, qui portait sur cette même question, n'ait « pas été suivi ». Elle précise donc qu'elle « réitère cet avis » qui demandait « l'admission immédiate [d'un mineur] même en dehors d'une demande d'asile ». La CNCDH demande ensuite que des garanties soient prises « tant que le gouvernement n'aura pas suivi cet avis » — en clair s'il persiste dans son projet. Elle rejette le traitement

différencié envisagé entre les mineurs de plus ou moins de seize ans. Elle réclame aussi la protection de ces mineurs « dès leur arrivée en zone d'attente » par une saisine du président du tribunal d'instance et d'un juge des enfants, parallèlement à la désignation d'un administrateur ad hoc au mineur. Cet administrateur devrait, selon la CNCDH, voir sa mission étendue : il devrait pouvoir représenter le mineur dans sa demande d'asile, demander la désignation d'un avocat, et veiller à son accompagnement psychologique et social.

Enfin, « lorsque l'administration décide de [le] renvoyer », l'administrateur doit en être avisé, afin de s'assurer que les conditions d'accueil dans le pays de destination « sont conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant ». C'est évidemment cette dernière phrase qui risque d'apparaître comme un recul de la commission. Si des garde-fous sont posés, l'avis laisse en effet la porte ouverte à la reconduite des mineurs. « Cela ressemble à un recul total par rapport au refus clair exprimé il y a deux ans de tout placement en zone d'attente et de renvoi des mineurs », estime Claire Rodier, du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti). A Matignon, on indique que le projet définitif de loi devrait être mis au point dans les prochaines semaines.

Sylvia Zappi

Un voile jeté sur la « Crucifixion » de la cour d'appel de Metz

Compromis pour la neutralité du service public

NANCY

de notre correspondant

Le tableau est impressionnant et marque par son réalisme. Ce Christ en croix, de 3,15 mètres de haut sur 1,50 mètre, qui n'est que souffrance, trône dans la salle des assises de la cour d'appel de Metz. Accroché juste au-dessus du siège du président, sans doute était-il destiné à édifier les justiciables. Signée Théodore Devilli, un peintre messin de l'Ecole de Nancy, cette Crucifixion de la fin du siècle dernier alimente depuis plusieurs mois une polémique au sein du palais. Depuis que, au cours du dernier procès de Francis Heaulme, le président de la cour d'assises, peut-être inspiré inconsciemment par la toile, a laissé échapper à l'intention de l'accusé une parole malheureuse l'incitant au repentir pour bénéficier « du pardon divin ». C'était en avril, le procès était ajourné, et le débat sur la toile relancé.

Les chefs de cour messins viennent d'y mettre fin, du moins provisoirement. Le premier président, Marcel Martin, a indiqué que le tableau serait masqué et le dossier transmis au garde des sceaux. Habile façon de couper la poire en deux. Jeudi matin, un tapisserie était à l'œuvre, déployant une toile blanche sur le tableau. « Le tableau sera masqué pour l'ouverture de la prochaine session d'assises, afin de respecter le principe de neutralité du service public », a indiqué Georges Garrigues, le procureur général, qui se serait passé de pareille publicité.

« De toute façon, il y a tellement

de viols à cette session, ironisait un magistrat, que ce n'est pas plus mal de cacher ce Christ ! », que certains ici ne voulaient plus voir... A commencer par M^e Daniel Delrez qui, au nom de la laïcité et des principes républicains, est parti en croisade et a déjà interpellé trois ministres de la justice, en vain, sur cette épineuse question. « Je ne suis pas antireligieux, mais la justice est rendue par une République laïque. Article numéro un de la Constitution. Prétendre qu'il s'agit d'une œuvre d'art, alors que c'est le symbole d'une des Eglises, c'est de la cécité ou de la mauvaise foi ! »

UNE SURVIVANCE DU CONCORDAT

Avant de prendre sa décision, le premier président a organisé une consultation du barreau, des fonctionnaires et des magistrats : deux tiers se sont prononcés en faveur du maintien, un tiers pour le retrait. « Question d'habitude et d'affectif », estime un magistrat qui rappelle que ce tableau est une survivance du Concordat. « L'Alsace et la Moselle ont échappé à la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. D'ailleurs, dans certaines classes, on trouve encore des crucifix. » Justement, le crucifix en fer forgé qui est accroché au tribunal de Saint-Avold (Moselle) n'a pas échappé à la sagacité de M^e Delrez : « Je me demande comment ceux qui prétendent que la Crucifixion de Metz est une œuvre d'art pourront justifier le maintien dans une enceinte de justice de cette autre croix ! »

Monique Raux

Un avis sur la loi contre les sectes

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), saisie par la garde des sceaux, a rendu son avis, jeudi 21 septembre sur la proposition de loi About-Picard visant à lutter contre les « groupements à caractère sectaire » (Le Monde du 24 juin). Elle juge que la création d'un délit spécifique de manipulation mentale, prévue par ce texte, n'est « pas opportune ». Cependant, elle se prononce pour un élargissement de l'article 313-4 du code pénal réprimant « l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse ». Cet article pourrait être déplacé pour ne plus concerner seulement les actes préjudiciables aux biens. La répression serait aggravée dans le cas où le délit serait commis par le responsable d'un groupement sectaire. Elle pourrait prendre en compte la responsabilité pénale des personnes morales. Cet avis rejoint celui qui avait déjà été émis par la Ligue des droits de l'homme. L'élargissement de l'article 313-4 pourrait permettre d'apaiser les craintes de plusieurs responsables d'Eglises, qui estimaient que la création d'un délit spécifique de manipulation mentale risquait « d'entraîner des débordements incontrôlés ».

Le meurtre d'un adolescent pour « savoir ce que ça fait de tuer »

MARSEILLE

de notre correspondant

Deux adolescents de Pernes-les-Fontaines (Vaucluse) ont été mis en examen, mardi 19 septembre, pour l'assassinat de Romain Pigeot, un apprenti-peintre de dix-sept ans. Ecroué à la maison d'arrêt d'Avignon, Yoan Pelloux, dix-huit ans, a reconnu avoir tiré trois balles dans la tête de la victime. Il voulait « savoir ce que ça fait de tuer quelqu'un ». Et « ça fait plaisir », aurait-il déclaré dans le cabinet du juge d'instruction. Son complice, R., âgé de seize ans, a également reconnu avoir frappé Romain Pigeot, à l'aide d'une batte de baseball, une fois la première balle tirée par Yoan. L'adolescent, qui conteste avoir donné la mort, a été, lui, incarcéré au quartier des mineurs de la maison d'arrêt de Luynes, à Aix-en-Provence.

Lundi matin, le père de Romain, inquiet de ne pas l'avoir vu rentrer, entend des recherches. Près d'un petit pont sur le canal de Carpentras, il distingue une mobylette immergée dans l'eau. Puis aperçoit le corps de Romain gisant sur le ventre, le torse dénudé. Les policiers municipaux de Pernes informent les gendarmes de la brigade de recherche de Nîmes que, le samedi précédent, une rixe a opposé un des deux frères de la victime à plusieurs jeunes gens. Ceux-ci sont entendus comme témoins. Parmi eux figure Yoan. Rapidement relâché, le garçon rentre chez lui.

Aussitôt après, son père contacte les enquêteurs : il explique que de retour de la gendarmerie, Yoan a récupéré une arme sous le matelas de son lit. Interpellé, l'adolescent guide

alors les gendarmes dans un bois où est récupérée l'arme de poing munie d'un silencieux. Avec difficulté, Yoan avoue. Le jeune homme raconte que son ami R. s'est fait dérober deux cyclomoteurs. La rumeur villageoise désigne Romain comme l'auteur de ces vols. Le dimanche 17 septembre, Yoan et R., « les meilleurs amis du monde », se font remettre par un garçon âgé de seize ans — mis en examen pour complicité d'assassinat et placé sous contrôle judiciaire, une arme et trois balles. La décision aurait été arrêtée à ce moment de tuer Romain. Dans la nuit, à pied, les deux garçons longent le canal. Ils choisissent un bosquet pour tendre « une embuscade ». Vers minuit, Romain Pigeot remonte la route de terre. Yoan Pelloux surgit.

« PROCHE DE LA SAUVAGERIE »

Les balles tirées, les coups portés avec les poings et des pierres l'ont tous été à la tête, « avec une violence terrible, proche de la sauvagerie », souligne Richard Dubant, procureur de la République à Carpentras. « Dans leur langage, les jeunes disent souvent : "Je vais t'éclater la tête". C'est malheureusement ce qui s'est passé cette fois-ci », observe le magistrat.

Le juge d'instruction a noté que les deux jeunes hommes « ne semblent pas avoir intégré toute l'horreur de leur acte ». Ils n'ont pas émis de regrets. M^e Marc Geiger, avocat de Yoan Pelloux, s'insurge pourtant contre « l'image d'un tueur de sang-froid ». Son jeune client, dit-il, rencontre « de véritables troubles de la personnalité ». Selon ses parents, un couple d'enseignants, leur fils multipliait les crises de vio-

lence. « Il contractait tout son corps au point de se mettre à saigner du nez et hurlait : Aidez-moi, j'ai envie de tuer quelqu'un, c'est pas normal. »

A Pernes, les policiers municipaux avaient observé combien Yoan Pelloux « montait en puissance », accumulant les incivilités. Régulièrement verbalisé car réfractaire au port du casque, il s'était vu confisquer sa mobylette, en juin, par les gendarmes. Son père était alors venu leur confier qu'il redoutait que son fils ne fasse « une connerie ». Selon M^e Geiger, les parents de Yoan avaient même envisagé de solliciter son placement d'office dans un hôpital psychiatrique. Bon élève jusqu'en classe de troisième, le garçon avait tenté de passer un BEP de vente automobile. Il y a deux mois, lors d'une de ses crises, Yoan avait révélé à ses parents avoir été victime de brimades et de persécutions durant toute sa scolarité à Carpentras. Attaché dans les sous-sols de l'établissement où enseignait son père, « le fils du prof » était rossé par ses camarades.

Son complice, « une gueule d'ange », est également dépeint par son avocat, M^e Louis-Alain Lemaire, comme un adolescent « perturbé ». Ses parents l'avaient adopté en Colombie, à l'âge de six mois. Suivi par un psychologue et un psychiatre, R. vivait « une difficulté d'identification ». A Pernes, personne ne comprend cette violence. « Ici, c'est la banlieue chic d'Avignon. Il n'y a pas d'HLM, pas de délinquance », dit Richard Dubant, le procureur. Pour lui comme pour tous, ce meurtre demeure une énigme.

Luc Leroux

Le Saviez-vous ?

Leader mondial, nous créons l'avenir chaque jour grâce à notre Internet sans fil nouvelle génération*

Alors, rejoignez Nortel Networks, dès aujourd'hui, et créez votre avenir.

NORTEL
NETWORKS™

www.nortelnetworks.com/careers

Vivre en ville avec ces très chères voitures

Près de 700 cités européennes ont fait l'expérience d'une journée sans automobile, vendredi 22 septembre, quelque jours après les mouvements contre le prix du carburant et le niveau élevé des taxes. Pourtant, la fiscalité routière ne couvre pas les dommages causés par autos et poids lourds.

AU MOMENT même où l'Europe veut inciter les citoyens de l'Union à changer de mentalité vis-à-vis de l'automobile avec la journée « En ville sans ma voiture », les Français estiment que le niveau des taxes sur l'essence n'est pas correct. Ils ont parfaitement raison : tout laisse à penser que ce niveau est... trop faible, du moins si l'on pense qu'automobiles et poids lourds devraient compenser les dommages et les coûts qu'ils font subir à la collectivité. Le bilan négatif est de l'ordre de 30 milliards de francs, et dépasse la centaine, en prenant en compte les plus récentes études sur la pollution de l'air. Ces chiffres sont produits par les économistes des transports, qui évaluent régulièrement recettes et dépenses attribuables aux usagers de la route.

Depuis une dizaine d'années, les études se multiplient. Pour la France, le document de référence est établi par le Conseil général des ponts et chaussées (CGPC), qui a publié, en décembre 1999, ses calculs pour l'année 1997. Du côté des recettes, le Conseil retient un chiffre de 190 milliards, excluant diverses taxes ou redevances comme la taxe sur les assu-

rances automobiles. Cette restriction semble difficilement justifiable. Il paraît logique d'aboutir à une évaluation plus élevée. En incluant diverses taxes listées par l'Union routière de France, un « lobby » routier, on parvient à 230 milliards (auxquels devaient alors s'ajouter la vignette, supprimée en 2000, pour 13 milliards).

LES « EXTERNALITÉS »

Du côté des dépenses, les travaux de construction des routes et leur entretien représentent environ 100 milliards. Plus difficiles à calculer sont les « externalités » : les dommages causés par les véhicules motorisés, sans que ceux-ci aient à les supporter économiquement.

Le CGPC s'appuie ici sur un rapport commandé à Marcel Boiteux par le Commissariat général du Plan, publié en 1995. Un premier poste est celui des accidents de la route : chaque année, automobiles et poids lourds tuent en France 8 000 personnes et en blessent 167 000. Pour évaluer le bilan économique de ces pertes, les économistes adoptent la « méthode du capital humain » : le coût collectif du décès ou de la blessure

La route doit 30 milliards de francs par an à la société

RECETTES DE LA ROUTE		COÛTS POUR LA SOCIÉTÉ	
en milliards de francs, données 1997			
TAXES SUR CARBURANT	166	INVESTISSEMENTS ROUTIERS	56,2
PÉAGES	28,3	ENTRETIEN	45,2
TAXES SUR ASSURANCE	21,5	ACCIDENTS	49,1
CARTES GRISES	7,7	POLLUTION DE L'AIR	44,4
DIVERS	7,3	EMBOUTEILLAGES	39,0
		GAZ À EFFET DE SERRE	19,2
		BRUIT	9,0
TOTAL	230,8	TOTAL	262,1
		DÉFICIT : 31,3	

Source : Conseil général des Ponts et Chaussées, CERTU, Union routière de France

Les automobiles et les poids-lourds ne paient pas les coûts de la route. Selon les données officielles, le déficit dépasse 30 milliards de francs. Mais les dernières études sur la pollution de l'air portent ce chiffre à 130 milliards.

est représenté par la somme des revenus futurs que la victime ne pourra pas générer. En France, l'Etat retient ainsi, sur la base du rapport Boiteux, des valeurs de 4 millions de francs par tué, de 414 000 francs par blessé grave et

de 88 000 francs par blessé léger, soit un total de 49 milliards.

Un deuxième dommage est constitué par les effets de la pollution de l'air sur la santé. Oxydes d'azote, monoxyde de carbone et autres particules que les 30 mil-

lions de voitures et camions français crachent dans l'atmosphère génèrent crises d'asthme, bronchites, cancers du poumon, etc., et peuvent rapprocher l'instant du décès. Tout cela entraîne des coûts directs (hospitalisation et soins) et indirects (pertes productives) que le CGPC a évalués à 44,4 milliards. Le transport rejette aussi du gaz carbonique : s'il n'est pas toxique, le CO₂ est un gaz à effet de serre, qui contribue au changement climatique. Le Conseil reprend un calcul de la Commission européenne, soit 70 euros (460 francs) par tonne de carbone, et 19 milliards de francs au total.

LE COÛT DU TEMPS PERDU

Quant aux embouteillages, ils coûtent en temps perdu. En retenant la valeur de 74 francs de l'heure par véhicule, le CGPC arrive au total de 39 milliards de francs. En revanche, le Conseil ne retient bizarrement pas les dommages liés au bruit. Le bruit a un coût, en dépenses de protection et en effets sur la santé (pertes d'audition et stress). Le Centre d'études du ministère de l'équipement (Certu) évalue le dommage du bruit routier à 9 milliards de francs.

Au total, les dommages causés par les véhicules routiers à moteur totalisent 262 milliards. Encore ce chiffre est-il sans doute minimal. D'autres types de pollution - de l'eau et des sols - ne sont pas pris en compte, l'atteinte aux paysages et à la ville n'est pas même évoquée.

En outre, les scientifiques révisent constamment à la hausse les effets sanitaires de la pollution atmosphérique. En particulier, une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), présentée en juin 1999, et publiée dans la revue scientifique *The Lancet* du 2 septembre (*Le Monde* du 2 septembre), réévalue drastiquement le nombre de morts attribuables à la pollution atmosphérique en général, routière en particulier. Les chercheurs ont en effet pris en compte les effets à long terme de la pollution. L'étude conclut à un coût pour la France de 142 milliards de francs (et non plus de 44 milliards).

Au total, la fiscalité spécifique de l'automobile et des poids lourds ne couvre pas - il s'en faut d'une trentaine de milliards de francs - les dommages provoqués. Comme l'indiquait, en 1999, le ministère des transports, « en ce qui concerne les coûts sanitaires, une actualisation conduirait très probablement à une hausse globale des évaluations ». L'intégration du travail commandité par l'OMS porterait la différence à plus de 100 milliards. Autrement dit, si les automobilistes tiennent absolument à voir baisser le prix du litre d'essence, on ne peut que leur conseiller de se préparer à l'augmentation des cotisations de la Sécurité sociale...

Vendredi, 10 heures : Athènes respire mieux, Marseille est congestionnée...

PLUSIEURS centaines de villes européennes, dont dix capitales - sans compter Paris, qui participe sans participer (*Le Monde* du 22 septembre) - ont banni, de façon plus ou moins rigoureuse, les automobiles de leurs centres-villes, vendredi 22 septembre, dans le cadre la première journée « en ville sans ma voiture » organisée au niveau de l'Union.

● **Athènes** : vendredi matin, à 10h 15 (heure locale), la journée sans voiture n'a pas suffi à faire disparaître le nuage de pollution, le trop fameux *néfos* : la chaleur est accablante, plus de 30°, la pollution va avec. Mais on sent quand même bien la différence. Le centre historique et commercial est interdit aux voitures depuis 7 heures - comme dans 57 autres communes - et, dans l'ensemble de la ville, la réduction de la circulation est très sensible, la mobilisation très nette. On n'enregistre pas de protestations, au contraire. Beaucoup de gens ont choisi de venir travailler à pied. Les transports publics sont gratuits toute la journée. Un concert public sera organisé dans l'après-midi. Le premier ministre Costas Simitis est allé féliciter un groupe de cyclistes, tandis que son ministre de l'environnement s'est lui-même converti à la bicyclette.

● **Bruxelles** : plusieurs membres de la commission européenne ont promis de rejoindre à vélo, autour de la commissaire de l'environnement Margot Wallström, le parc du Cinquantenaire, dans le quartier européen, pour célébrer la première journée sans voiture « à l'échelle pan-européenne ».

● **Francfort** : à parcourir les rues de Francfort, vendredi matin, difficile de croire que la capitale financière de l'Allemagne participe, pour la première fois, à l'opération. Les principales artères sont à peine moins chargées qu'à l'habitude. « Nous avons commencé un peu tard à nous préparer, la sensibilisation du public a débuté pendant l'été », reconnaît Ingo Thierburg, un des organisateurs de la journée. Dans le centre ville, néanmoins, différentes animations sont prévues entre 10 heures et 18 heures. Une place et des rues très fréquentées sont bloquées à la circulation. Des moyens de locomotion alternatifs sont présentés aux piétons et cyclistes : voitures électriques, vélos urbains dernier cri, système de co-voiturage. Les organisateurs comptent sur la conscience écologique de la population allemande pour réussir leur pari. Mais leur tâche est délicate : chaque jour, le centre d'affaires de Francfort attire près de 300 000 personnes habitant dans les environs, soit presque la moitié de la population de la ville.

Il semble que ces dizaines de milliers de salariés n'ont pas accepté d'abandonner leur véhicule pour rejoindre leur bureau en train.

● **Lille** : s'il n'y avait les camions de livraison, le silence du centre de Lille serait presque celui d'un dimanche matin. Mais il y a aussi ce nombre inhabituel de vélos. Pour sa deuxième participation, la municipalité a vu les choses en un peu plus grand que l'an passé : c'est tout l'accès à l'hypercentre, soit 5 % du territoire qui est interdit. Plus question de tricher en espérant s'infiltrer dans des petites rues perpendiculaires au centre. Partout, des barrages aimables mais fermes, où viennent buter les petits malins qui feignent de n'être au courant de rien. Ils font demi-tour sans histoire. Au PC de la circulation, il apparaît que la tendance de 1999 (-25 % sur les grands axes qui bordent la zone interdite, -90 % dans la zone dite « de confort ») sera confirmée. C'est à peine si se produisent quelques ralentissements sur l'A1. Cette fluidité annonce une baisse de circulation sans doute supérieure au chiffre de 6 % constaté en 1999. « A Lille, les déplacements pédestres ne sont jamais tombés au dessous de 55 %. Ils sont aujourd'hui de 65 %, explique Daniel Rougerie, adjoint à la circulation. Nous n'interdisons pas la voiture mais nous essayons de la pincer un peu ».

● **Marseille** : le périmètre interdit englobe cette année l'hypercentre d'une des rares villes de France où aboutissent trois autoroutes. Avant même 10 heures, ses alentours sont entièrement paralysés par un immense embouteillage. Dans la zone dévolue aux piétons, circulent de nombreux bus, taxis, deux-roues et tous les véhicules utiles aux travaux après les inondations de l'avant-veille (*Le Monde* du 21 septembre). Pour Maurice Talzac, adjoint (RPR) à la circulation, il fallait maintenir l'opération, « montrer aux Marseillais qu'il existe d'autres moyens de transport que l'automobile et que le centre ville est beau ». La journée ne peut pas, de toute façon, prendre une grande ampleur : les liaisons intermodales sont faibles ou inexistantes et il n'y a pas eu un nouvel équipement en site propre depuis 1992. L'élu admet du bout des lèvres qu'il y a eu un peu de retard dans la prise de conscience que le tout-automobile était une impasse. Jeudi soir, le jury qui devait lancer un concours pour les études préliminaires à l'allongement d'une ligne de métro n'a pas pu se réunir, faute de quorum : les maires RPR de secteur et le secrétaire général adjoint de la mairie, entre autres, étaient absents... Mieux, ou pire : l'union départementale CGT or-

ganise, vendredi, en fin de matinée, une « caravane de voiture » pour « une baisse des prix du carburant », dont le parcours longe exactement les pourtours de la zone piétonne.

● **Paris** : les candidats à l'élection municipale de 2001 profitent d'une journée réduite à sa plus simple expression (quatre rues et un quartier partiellement interdits) pour tenter de faire entendre leur voix sur les problèmes de circulation. Dès 8 heures, Yves Contassot et une cinquantaine de militants Verts du 19^e arrondissement barrent partiellement l'avenue Jean-Jaurès, Porte de Pantin. A peine protégés par une large banderole « *Le tout voiture ou notre santé : il faut choisir* », les écologistes affrontent le flot de voitures qui se déverse de la banlieue et ne laissent passer qu'une seule file sur l'axe rouge ». A l'autre bout de la ville, alors que les panneaux à affichage variable clignotent un pathétique « *Vendredi : Paris, sans ma voiture* » au-dessus des embouteillages, Bertrand Delanoë et des militants PS distribuent des tracts dans le 14^e. « *Nous sommes à un carrefour dangereux, près d'un groupe scolaire important, à côté de quartiers dits tranquilles. Les nuisances sont considérables. Il n'y a aucune cohérence dans l'aménagement de Paris.* » Pendant ce temps, Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, arrivé en voiture électrique, inaugure le nouvel aménagement, sur le thème de l'« *écologie urbaine* » de la station Luxembourg du RER.

● **Villeurbanne** : il est bientôt 9 heures, Nadine court avec son bébé dans les bras. Il ne lui reste que cinq minutes avant le début de l'interdiction : « *Laisser ma voiture, impossible, il n'y a pas de transport en commun pour rejoindre l'est de l'agglomération lyonnaise où [elle] travaille* ». Les agents municipaux de Villeurbanne, (120 000 habitants), unique ville du Rhône participante, apportent des voitures à pédale et les vélos mis à la disposition des citoyens. Les voitures circulent encore, les rues ressemblent à celles de tous les jours. La municipalité s'est voulue assez souple, seul le centre ville, soit un périmètre de 4,8 hectares, est bouclé. « *L'objectif n'est pas de bannir la voiture, souligne Gilbert Chabroux, le maire (PS). Il s'agit d'en promouvoir un meilleur usage* ».

Lyon, pourtant asphyxiée quotidiennement par une circulation de transit et de desserte, a refusé de participer à un événement « *publicitaire et démagogique* ». La municipalité préfère souligner qu'elle a été la première agglomération à avoir adopté un Plan de déplacements urbains, avec notamment la mise en service, à partir du 2 jan-

vier 2001, de deux lignes de tramways. La rame qui dessert le quartier universitaire de la Doua à Villeurbanne est présentée aux Lyonnais aujourd'hui. Mais ce vendredi s'annonce particulièrement difficile avec la grève du personnel de la SNCF sur les Trains express régionaux et les TGV.

● **Montpellier** : la municipalité

Récit de nos correspondants

Hervé Kempf



Soft est la collection de vêtements faciles à porter et d'un confort absolu. Comme le Cashmere Comfort : riche, léger et doux.

Ermenegildo Zegna
Soft

10, rue de la Paix
75002 Paris
48 bis, rue François I^{er}
75008 Paris
388, rue Saint-Honoré
75001 Paris
Le Bon Marché
Galeries Lafayette
Autres points de vente
Tél. 01 42 61 74 74
17 bld. La Croisette
06400 Cannes
www.zegna.com

« On vous en supplie, Jean-Claude, l'élection de Chirac dépend de votre silence »

Dans la deuxième partie de sa confession posthume enregistrée sur bande vidéo en 1996, l'ancien homme-clé des finances secrètes du RPR, Jean-Claude Méry, raconte comment ce qu'il appelle la « maison », bénéficiait de « retours » substantiels sur les marchés publics. « Le Monde » publie la suite du témoignage d'un homme qui se sentait lâché par ses amis, interrogé ici par le journaliste et PDG de Sunset Presse, Arnaud Hamelin, réalisateur du document

LE plus gros coup, je dirais, de toutes les opérations faites, c'est ce qu'on appelle le METP des ascenseurs. Aujourd'hui encore, tout le monde cherche à comprendre comment cette opération a été montée. Car je précise que tous les textes regardés, tous les documents observés, ce que l'on peut en déduire simplement, c'est qu'il y a eu un appel d'offres et que c'est effectivement les moins-disants qui ont emporté le marché. [...] L'explication, c'est que c'est moi qui ai préparé l'appel d'offres. Je l'ai préparé avec ceux qui vont être les moins-disants, et j'ai monté tout le dossier en amont. [...] C'est-à-dire que, pendant un an et demi, avant de convaincre Georges Pérol de faire un METP des ascenseurs, je vais moi monter l'opération pour être sûr que ce soient mes amis qui aient l'opération.

Un METP, je vous le rappelle, c'est un marché d'entreprises des travaux publics [...]. Pour être sûr d'avoir le marché, une entreprise va étudier le dossier, investir à votre place, vous OPAC, vous organisme social ou vous organisme d'Etat, gérer, et l'organisme va se contenter de payer un loyer annuel de gestion de fonctionnement. C'est ça ce qu'on appelle un marché d'entreprise. Au lieu que ce soit l'OPAC qui ait un budget de x dizaines ou centaines de millions de francs, pour refaire des ascenseurs en l'occurrence, c'est Somatem, filiale de la Lyonnaise des eaux, et CG2A, filiale de la Compagnie générale des eaux, qui vont s'associer et préfinancer l'opération. Elle va porter sur 3 500 ascenseurs, plus un bon millier à construire. Ça va représenter un budget annuel de plus de 140 millions de francs sur douze ans. [...]

Autrement dit, Pérol, sans savoir ce qui se passe, va être face à la nécessité de désigner CG2A et Somatem parce que ce sont non seulement les moins-disants, qu'ils ont toutes les garanties financières voulues sur douze ans pour gérer les ascenseurs [...]. Je vais éliminer, d'office comme ça, Koné, Otis, RCS. Les sommes d'argent en retour sont faramineuses : je vais verser plus de 8 millions de francs en liquide en moins d'un an à certains organismes en Suisse qui sont, je dirais, soit des fondations, soit des organismes d'encaissement, [...] soit la Générale des eaux, qui brutalement, peut-être parce qu'elle a des ennuis, des soucis, se refuse à payer ce qu'elle doit, soit 21 millions de francs. [...] Est-ce qu'ils ont passé des accords avec M. Chirac ou M. Roussin ? Là, j'en sais plus rien, je vous le dis très honnêtement, mais en tout cas, cette somme a été rajoutée sur le budget initial pour être payée directement au RPR, à la suite de mes négociations. Mes honoraires, eux, vont être déclarés officiellement.

J'ai donc parlé de la Générale des eaux et de la Lyonnaise des eaux, qui vont se partager ces marchés. Ça va représenter, pour chacune d'entre elles, des marchés annuels qui vont dépasser les 300 millions de francs, grosso modo. Hors leurs entreprises du bâtiment également, car je vais fournir chaque année, que ce soit à Dumez, que ce soit aux Grands Travaux de Marseille, que ce soit à Sobea, que ce soit à Sicra, que ce soit à Ceret, à toutes ces sociétés, à Bouygues et autres, je vais fournir tous les ans pour un peu plus de 150 à 200 millions de travaux neufs, et un peu plus de 150 ou 200 millions de travaux de réhabilitation sur lesquels je vais systématiquement m'arranger pour qu'il y ait un retour vers la « maison », soit en embauche de personnel, soit en paiement de voyages, de manifestations, de tentes, de transports, qui dépassent généralement, bon an, mal an, les 20 millions de francs.



Cliché tiré de la bande vidéo enregistrée par Jean-Claude Méry, le 24 mai 1996.

On va parler de deux services annexes qui vont rapporter beaucoup d'argent. Il y a, entre autres, la maîtrise complète du contrôle de la chauffe ou de l'eau. Schlumberger a un marché quasiment captif à l'époque où nous arrivons. Pérol n'aime pas ce genre de situation, m'en fait part et me demande de lui faire une étude sur tous les fournisseurs de comptage [...]. Je fais donc une étude de marché et je ne vous étonnerai pas en disant que dans mon étude de marché, comme par

lant comme ça, vous comprenez pourquoi au cabinet de Juppé on trouvait que Méry était emmerdant : je commençais à savoir ce que M. Ciolina faisait pour certains élus parisiens, en disant que Pérol ne faisait rien pour eux. Ciolina prenait ça sur les budgets de l'OPAC, sans le dire à Pérol, faisait faire ça à des entreprises qui gagnaient de l'argent en douce, paraissait un personnage brillant, mettait Pérol en porte-à-faux et pensait pouvoir comme ça satisfaire différents élus

pendante, un budget de près de 900 millions de francs. Quand je dis quasiment indépendante, c'est vrai qu'il respecte toutes les formes, mais quand on sait qu'aujourd'hui, vous faites un appel d'offres - c'est la législation, c'est la règle -, que cet appel d'offres est infructueux, vous sortez du marché public : vous êtes dans un marché traité de gré à gré, puisque vous n'avez pas d'appel d'offres fructueux. Donc, autrement dit, marchés publics, c'est de la foutaise cette histoire-là ! Presque tous les marchés étaient infructueux et on négociait en douce par derrière. [...]

Petit à petit, ça m'entraîne à regarder ce qui se passe dans l'exploitation, à prendre en main, petit à petit, la gestion des opérations par derrière, [...] et je vais, là encore, récupérer une bonne dizaine de millions de francs par an. Comment ? Ben, c'est simple. Appel d'offres sur la peinture ? Il faut peindre toutes les cages d'escalier ? Il y a 140 millions de marché. Je vais faire venir 10-15 entreprises, on va faire un appel d'offres, un appel à candidatures. On va sélectionner dix entreprises, puis, pour pas avoir d'emmerdements, on va répartir les lots entre les dix entreprises. Elles vont faire une offre de gré à gré [...] en recalculant et en rebasant leur prix, c'est-à-dire tel lot est le plus cher, tel lot est le moins cher... On fait la répartition, et c'est comme ça, très gentiment et le plus légalement du monde, sans que personne n'y voie rien et ne dise rien, on va gérer gentiment près de 140 millions de francs pour la peinture, 240 millions de francs pour la peinture, 400 millions de francs pour la peinture, 120 millions de francs par an pour la vitrerie, le montage, 100 millions de francs pour la fourniture... On va gérer ainsi l'intégralité des marchés, tranquillement, ce qui va rapporter une dizaine de millions de francs, bon an, mal an, je dirais, à la

« machine ». Ça n'est jamais plus de 1 %, 1,5 % du montant, donc on n'est pas en train de fausser les prix. Les gens, au contraire, ravis d'avoir les marchés sur une année, nous règlent rubis sur l'ongle. [...] Non seulement les entreprises sont contentes, elles ont du boulot, elles ont du marché à long terme, l'OPAC a des prix qui sont quand même bien étudiés, on tire au maximum sur les ficelles. [...] On va même s'entendre avec les socialistes. On va répartir la manne. Et à chaque fois qu'il y a à manger pour tout le monde, on distribuera à tout le monde. Je vais prendre des sociétés communistes, pour faire, par exemple, l'entretien des égouts [...]. Je vais prendre des sociétés recommandées par les socialistes. On va donner à manger à tout le monde. C'est ce qui fait que tout le monde va s'entendre parfaitement et qu'il va y avoir du boulot pour tout le monde. Mais en même temps, la « maison » va encaisser, ou ici en France, ou en Suisse, des sommes d'argent de plus en plus importantes.

[...] Je vais vous demander de me préciser ce que vous entendez par la « maison ».

Eh bien, je veux dire que c'est d'abord un homme, Michel Roussin. Je vais partir du principe que je le fais pour le compte de Jacques Chirac. Pas pour la poche personnelle de Jacques Chirac, je tiens tout de suite à ce que ce soit clair, mais c'est parce que, comme c'est l'OPAC de la Ville de Paris, c'est uniquement aux ordres de M. Chirac que nous travaillons, et le tout est généralement reversé à M^{me} Caserta, pour le RPR.

Je dis « en principe », parce que je pense que toutes les sommes qui sont allées en Suisse pour servir différemment, mais je n'ai pas la preuve de ce que j'avance. Je dis simplement que j'en ai versé en Suisse, je peux vous donner les détails : que ce soit à la société Farco, que ce soit à la précédente société et à la société Farco qui toutes étaient gérées par le même groupement en Suisse, qui est celui qui m'avait été indiqué par la Lyonnaise des eaux...

Tout ceci a toujours servi à alimenter les comptes de différentes fondations, comme je vous le disais tout à l'heure, ou de différentes sociétés. Pour résumer la situation, si j'ai bien défini pour vous la « maison », la notion de « maison », pour moi, l'argent, finalement, a servi de quelle manière ? A aider le RPR, certes, aussi certains hommes politiques en direct. Donc, aider le RPR, ça veut dire du côté de M. Chirac...

[...] Je vais parler de Jacques Chirac. Je dirais que, à Michel Roussin, en direct, j'ai versé, bon an mal an, un peu plus de 5 ou 6 millions en liquide [...], directement à Paris, et quasiment la même chose en Suisse. Il faudra rajouter [...] un nombre impressionnant d'élus, divers et variés, de droite ou de gauche, embauchés, à la demande de Michel Roussin, dans toute une série d'entreprises, de gros œuvre ou de second œuvre, leur assurant un salaire et faisant que ces gens-là ou leurs épouses pouvaient travailler pour le RPR sans autres soucis.



L'AVOCAT DE MICHEL ROUSSIN : « Accusations sans fondement »

Le défenseur de l'ancien ministre (RPR) de la coopération, M^{me} Pierre Haïk, a réitéré, vendredi 22 septembre, ses déclarations de la veille, contestant la teneur du témoignage de Jean-Claude Méry : « Les accusations portées contre Michel Roussin, dans la retranscription d'extraits d'un enregistrement réalisé en 1996, ne constituent pas, pour ce qui le concerne, une nouveauté. »

Rappelant que l'ancien ministre avait été mis en examen par le juge Eric Halphen en 1994, M^{me} Haïk a estimé que « la publication partielle de propos recueillis il y a quatre ans ne constitue qu'une nouvelle manifestation d'accusations dénuées de fondement, dont la répétition insistante n'avait pas empêché le juge, au terme d'une année de vérifications, de rendre en cours d'information, le 15 décembre 1995, une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Roussin. »

hasard, ce sont les filiales de la Générale des eaux et de la Lyonnaise qui se sont avérées à mes yeux les meilleurs fournisseurs de comptage. Je vais donc fournir à ces entreprises la possibilité, là encore, d'arracher des marchés de 10 000 et 12 000 logements par an, de comptage de chauffe et d'eau. [...] Ça, c'est, je dirais, les deux gros. On aborde maintenant un autre problème, c'est celui des petites entreprises qui vont essentiellement nous amener à parler de ce qu'est l'exploitation. En 1985-1986, je ne m'en occupe pas. Puis 1987-1988, Pérol commence à s'énerver également parce qu'il sent très bien qu'il n'a aucune gestion.

Là, nous avons un problème d'homme d'abord. C'est important d'en parler, car cet homme, on va souvent en parler dans la presse par la suite, c'est M. Ciolina. En fait, M. Ciolina se rend compte que, petit à petit, bon gré mal gré, je maîtrise ce qui se passe dans l'OPAC, au point de vue marché. [...] Et cet homme avait tendance, par contre, à considérer que c'était un peu son fief à lui, autrement dit, il espérait que Pérol faisant beaucoup de politique, ne descendrait pas jusqu'à son étage de surveillance, donc ma présence, d'un seul coup, devient extrêmement gênante. D'autant que très vite, il va se révéler que M. Ciolina a des ententes avec certaines entreprises. [...] En vous par-

qui se goinfraient sur le dos de l'OPAC sans rien dire. Parce que légalement et ouvertement, aller demander quelque chose à Pérol, c'était s'entendre dire : « Demandez à M. Chirac, si M. Chirac m'en donne l'ordre, je ferai. »

Pour Pérol, un seul patron, Chirac. Il est évident que tout ceci, et le fait que je le regarde, que je le voie, indisposait tout le monde. Cela a provoqué une série d'incidents qui vont être très révélateurs. On va très vite s'apercevoir que M. Ciolina, qui avant de devenir le numéro deux de l'OPAC, a surtout été le patron de l'exploitation, gère en fait, quasiment d'une manière indé-

VERSÉE au dossier du juge Halphen, une lettre de Georges Pérol, alors directeur de l'OPAC, le qualifiait de « marché du siècle ». Le contrat de maintenance et de rénovation des 3 092 cabines d'ascenseurs des immeubles d'HLM parisiens, attribué en 1992, représentait, de fait, un enjeu d'importance : le budget annuel de ces travaux avoisinait 140 millions de francs, et le contrat portait sur une durée de quinze ans. Trois entreprises furent retenues : la Somatem, filiale de la Lyonnaise des eaux, et la CG2A, filiale de l'ex-Compagnie générale des eaux (CGE, devenue Vivendi), se partagent l'essentiel du marché, dont une part fut dévolue au groupe américain Otis. L'enquête a démontré que, dans l'ombre de cet appel d'offres, des commissions avaient été versées, via le règlement de factures d'« assistance commerciale » à l'une des sociétés de Jean-Claude Méry.

Le marché des ascenseurs

Un dirigeant de la CG2A, lors de l'attribution du marché, a ainsi déclaré au juge avoir acquitté de semblables factures « dès leur réception », au mois de février 1992, « parce que la commission d'appel d'offres se réunissait la semaine suivante ». Jean-Claude Méry, expliquait-il, lui avait mis « le couteau sous la gorge ».

Le dirigeant de la Somatem, lui, avait confirmé, sur procès-verbal, que ce marché devait entraîner « le versement d'une commission d'entre 1 % et 5 % du montant du marché, dont le paiement devait s'effectuer à l'étranger ».

Questionné le 11 mai 1998, Jean-Claude Méry avait, pour sa part, reconnu avoir « demandé 1,5 % du marché, qui [lui] ont été versés en Suisse », mais il n'avait, bien sûr, pas évoqué la moindre destination politique.



Perquisition du juge Halphen au domicile du maire de Paris, Jean Tiberi, en juin 1996.

Je ne vous parle pas de toutes les secrétaires que j'ai pu faire embaucher à gauche ou à droite. Je ne vous parle pas du président d'une association d'étudiants [...], je ne vous parle pas de certains policiers ou de leurs épouses... [...] Ça chiffré très fort, parce qu'à chaque fois des salaires de 10 000 à des salaires de 20 000 [de francs], plus charges sociales, multipliez ça par dix ou par quinze, vous voyez ce que nous atteignons tous les ans.

Une autre personne qui a bénéficié de ce genre de « machine », c'est essentiellement Michel Giraud. Michel Giraud s'est vu encaisser un peu plus de 3 millions de francs en liquide sur trois ans et a vu quatre de ses secrétaires embauchées par la SAR. La SAR n'a pas embauché pour faire plaisir à M. Giraud. Certes, c'est ce que le patron de la SAR disait à Giraud, mais en fait, c'était les marchés que nous lui donnions, à la SAR, qui permettaient d'embaucher. Et je l'ai fait avec l'accord de Michel Roussin, c'est-à-dire j'allais voir Michel Roussin en disant : « Je ne vous paierai pas ce que je dois vous amener là-dessus parce que Michel Giraud me demande d'embaucher. Etes-vous d'accord ? » Beaucoup de personnel, je vous le dis tout de suite. C'est ce qui va se passer pour Pandraud. De l'argent liquide, des voyages [...], des chauffeurs, son collaborateur Rémy Halbwx, le fils de Rémy Halbwx, que nous allons faire embaucher dans une société [...] pendant près de trois ans... [...] Et je ne parle pas de différents individus [...] qui, pendant des mois et des mois, [sont] venu [s] chercher chez moi la manne des opérations faites sur le terrain. [...] C'est par centaines de millions de francs que nous allons verser de l'argent à des entreprises qui elles, par derrière, outre ce que je don-

notes manuscrites des intéressés très souvent, que j'ai conservées précautionneusement. Mais comme ils en ont trop pris, ils ne peuvent plus le lire, c'est plus possible là où ils en sont maintenant [...], ce n'est plus lisible. Mais tout, tout est là. Je peux montrer tous les marchés. On parlait par exemple du METP ascenseurs : je peux vous le démontrer complètement, vous le mettre à plat sur la table sans la moindre difficulté.

Tous ces dossiers peuvent être détruits aussi, ou perdus...

On peut les retrouver. J'ai des plaquettes, euh, des disquettes d'ordinateur...

[...] Tout est facile à retrouver. Tout existe, toutes les preuves existent. S'il m'arrivait quelque chose... D'ailleurs, quelqu'un qui les détient a des instructions... M'arriverait-il quelque chose et – selon les accords que nous avons entre nous – cette bande serait-elle utilisée, que je veillerais attentivement à ce que vous soit transmise et à celui qui doit utiliser cette bande l'intégralité des informations également.

Vous dites « s'il m'arrivait quelque chose », que pourrait-il vous arriver ?

Eh bien alors, maintenant, on va parler des détails. 27 septembre 1994, 16 heures : la police dégringole dans mes bureaux et m'arrête. Je ne vais ressortir de prison que le 9 mars 1995. Or je ne suis bénéficiaire de rien du tout. J'ai encaissé des commissions. J'ai déclaré toutes mes commissions. Je suis taxé, fiscalement parlant, au-delà des limites du raisonnable. [...] Alors que je ne suis pas le bénéficiaire, que je ne suis qu'un intermédiaire, pourquoi vais-je rester en prison ? Eh bien, je vais rester en prison tout simplement parce que, à la demande [de] mes avocats se pré-

signifie. Très vite, je vais me rendre compte que, non seulement on ne m'aide pas pour l'instant, mais que mes sociétés sont mises en liquidation, que ma femme n'a plus un sou, et que moi j'ai joué le jeu honnêtement puisque j'ai réinvesti tout ce que j'avais gagné [...]. Je fais part de ma peine, de mon souci, de mon désir de sortir de prison et on insiste en me disant : « On vous en supplie, Jean-Claude, l'élection de Chirac dépend de votre silence. » Je vais donc me taire. Et je me tais tout novembre, décembre... Ma femme demande le divorce. A ce jour encore, je ne sais toujours pas si elle le demande parce qu'elle ne veut plus vivre avec moi, ou si c'est parce qu'elle est morte d'angoisse pour le futur... [...] Pire, Halphen va oser me dire, au mois de décembre : « Tant que vous ne parlerez pas, je ne vous libérerai pas. » Et il dit à ma femme : « Tant que votre mari ne sera pas plus loquace, je ne le libérerai pas. » Je l'écris à Halphen que c'est une honte de m'avoir dit ça et de me laisser en prison [...]. Mais mes avocats insistent et je vais voir passer Noël et le Nouvel An sans voir ma femme, sans voir mes enfants, sans voir ma petite-fille, et je vais quand même me taire. Janvier, février... On va insister en me disant : « Vous voyez, votre silence, c'est en train de payer : Chirac remonte. »

Début mars, je suis libéré. On me dit : « Ah, Méry, grâce à vous, Chirac va être élu, vous allez voir. » Et on me fait toutes les promesses du monde. [...] On me fait des promesses tellement mirobolantes qu'en sortant, des amis commentent à me dire : « Tu sais, ces belles promesses, Jean-Claude, méfie-toi. Ne fais pas une bande tout de suite pour la vendre, mais prends la précaution de raconter ton histoire, tu ne sais pas ce qui peut t'arriver un jour. Et fais savoir, mais discrètement, à certaines personnes, que tu as raconté ton histoire, sans dire qui l'a, ni qui gère ça, mais fais savoir que t'as raconté ton histoire. » Je vais hésiter parce que je pense qu'autour de moi, on a quand même conscience de l'aide que j'ai apportée.

[...] On m'avait promis de me rembourser tout ce que j'investissais à titre personnel, c'est-à-dire près de 7 millions de francs par an de frais généraux, tous les déplacements, tous les mouvements... Et me voilà brutalement sorti de prison [...] et je me rends compte que l'on ne m'a pas remboursé, on ne veut pas me rembourser malgré les promesses que l'on m'a faites. Je me trouve sans moyens financiers. Je me trouve comme un type qui sort de prison. [...] Dans ces conditions, six mois de prison dans des conditions atroces, où un juge d'instruction me refuse les

soins – il faut vraiment que j'aie un accident devant un tribunal pour que l'on m'envoie quand même me faire soigner –, où j'ai une crise de diabète, où j'ai des problèmes cardiaques, où l'on me sort brutalement de taule un jour, en catastrophe, pour aller écouter les conneries d'un juge d'instruction qui n'était pas là... Et on me renferme en taule mais on ne me renvoie plus à l'hôpital, on me change de cellule sept fois et on m'envoie à Fresnes, et vous savez ce que c'est que Fresnes, vous avez entendu parler de Fresnes, parce que ce que l'on vous montre à la télévision, la propreté du CNO, c'est une chose, mais sortez donc du Centre national d'orientation, et allez voir en deuxième division, là où on m'a mis, ce que c'est, la crasse, les couches de crasse qu'il y a absolument partout, dans les toilettes, même dans les bureaux des médecins... Allez voir la saleté, la saloperie, l'ambiance dans laquelle on vit... Et je me suis tu. Je me suis tu parce que l'on m'avait dit : « Rendez service à Chirac, et l'on vous aidera en sortant. »

Je voudrais qu'on revienne, juste une seconde, sur les transports de fonds avec des mallettes comme ça a été dit.

Non, je n'ai jamais transporté de fonds avec les mallettes, sauf les deux ou trois fois où les sommes étaient très conséquentes, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Je les ai transportées à ce moment-là parce qu'il y avait des messages très spécifiques à passer, parce qu'il y avait des choses très précises à dire. Mais sinon...



MICHEL GIRAUD : « Tout cela m'inspire du dégoût »

L'ancien président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, qui avait déjà contesté, dans Le Monde du 22 septembre, les accusations contenues dans le témoignage de Jean-Claude Méry, apparaît à nouveau mis en cause dans la deuxième partie de ce document. Voici sa réaction sur ces nouveaux éléments : « Les accusations de Jean-Claude Méry me concernant n'ont aucun

fondement. Il s'agit visiblement d'une affaire de financement politique occulte ; or je n'ai jamais participé à une quelconque opération de ce genre. Je mets quiconque au défi de prouver le contraire. Je précise que je me suis exprimé sur ces faits devant le juge Halphen, sous prétexte que mes initiales figuraient sur l'agenda de M. Méry. Mais, comme je l'ai déjà dit au juge, je n'ai jamais reçu le moindre centime de cet homme, que j'ai dû croiser trois ou quatre fois à des réunions du RPR. Par ailleurs, jamais aucun de mes collaborateurs n'a été rémunéré de manière non réglementaire. Tout cela m'inspire du dégoût. C'est la preuve que l'on peut combiner manipulation et diffamation. Depuis 1995, je suis la cible d'opérations de ce type. Cela commence à être lourd à porter, à un moment où je m'appête à tourner la page de ma vie publique. »

Excusez-moi, je vous interromps. Donc la question qui est posée, c'est que les commissions qui allaient au RPR étaient payées en argent liquide...

Uniquement en argent liquide. [...] J'ai rarement encaissé l'argent moi-même. Mais je veillais attentivement à ce que ce soit transféré directement et je vérifiais que c'était fait. Donc, je vérifiais que Michel Roussin me dise : « Tiens, j'ai reçu M. Untel qui m'a amené... » Et en même temps, si vous voulez, le fait de faire ça faisait de l'argent et on ne pouvait pas m'accuser moi d'avoir [mis] la main dedans ; deuxièmement, ça flattait la personne qui amenait. Ça permettait à Roussin de faire un peu de cinéma et de le féliciter au nom de M. Chirac. Tout le monde était heureux parce que vous savez, là, l'orgueil de l'homme est toujours le même, hein, c'est logique son besoin de compliment et de... Donc ça rendait service à tout le monde ce genre d'attitude. Et moi, ça m'évitait de transporter des fonds.

Ça veut dire que des entrepreneurs arrivaient à l'Hôtel de Ville avec une grosse enveloppe qu'ils remettaient...

Enfin, c'était jamais une grosse enveloppe, ça se voyait pas comme ça, mais c'est ça. Très souvent. Très souvent, c'est ça. Ou alors, si

c'était pas de l'argent liquide fait comme ça, c'était x services rendus à la demande de Roussin. « Bon, ben vous me devez tant. Plutôt que de me les amener, faites-moi ça. » [...] Mais c'était plus moi, j'avais fait mon travail. L'entreprise se présentait en disant : « Je dois. Comment je fais ? »

Et si j'en reviens aux comptes en Suisse, les fondations, diverses fondations, comment étaient ouverts ces comptes, et comment étaient-ils approvisionnés ?

Un jour, j'ai accompagné M. Roux dans une fiduciaire, une fiduciaire suisse. M. Roux est le financier de la Lyonnaise des eaux. A la demande de M. Roux, comme l'a très bien expliqué ce journal qui est remarquablement bien renseigné en la matière, *Le Canard enchaîné*, j'ai ouvert effectivement mon compte dans cette fiduciaire. Il faut aussi dire que dans cette fiduciaire, ils géraient aussi bien les comptes de la Lyonnaise que certains comptes Bouygues, que certains comptes de certains élus du RPR, c'était vraiment « la » fiduciaire... On a ouvert le compte d'une société et à partir de là, l'argent était versé par des comptes étrangers sur ce compte-là, et quand j'avais reçu les sommes qui étaient convenues en paiement de commissions diverses et variées, j'allais chercher les instructions chez M. Roussin, qui me disait quoi faire de la somme. Quand, pour telle ou telle raison, il ne souhaitait pas utiliser la somme tout de suite, je la laissais placée avec un certain pourcentage de

Glossaire

● **METP** : la procédure dite des marchés d'entreprises de travaux publics permet à une collectivité (ville, département, région) de déléguer la conduite de travaux « lourds » à une entreprise privée qui s'engage notamment à préfinancer l'opération. L'entreprise, remboursée ensuite en annuités, se voit par ailleurs accorder un contrat d'entretien de dix ans. Cette formule a été inventée par Jean-Pierre Fourcade, alors vice-président (UDF) du conseil régional d'Ile-de-France à la fin des années 80, lorsque la région, suite à des lois de décentralisation, a dû rénover dans l'urgence plus de trois cents lycées.

● **OPAC** : l'Office public d'aménagement et de construction gère la plupart des logements sociaux de la Ville de Paris. Soit un parc de 96 000 logements, réservés aux plus démunis, dans la capitale mais aussi en banlieue parisienne.

● **SAR** : la Société d'application et de revêtements, une entreprise de peinture du Val-de-Marne, est à l'origine de l'affaire des HLM de Paris. Son patron, Francis Poullain, mis en examen par le juge Halphen le 4 août 1994, avait versé près de 2 millions de francs à Jean-Claude Méry pour obtenir plusieurs marchés de la Ville de Paris.

Qui est qui ?

● **Louise-Yvonne Casetta** : directrice administrative du RPR jusqu'en 1996, comparait depuis le 6 septembre devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour « trafic d'influence » et « recel d'abus de biens sociaux » dans le cadre d'un procès sur le financement occulte du RPR.

● **François Ciolina** : ancien directeur général adjoint de l'office HLM de la Ville de Paris, mis en examen par le juge Halphen pour « trafic d'influence » en juin 1995.

● **Michel Giraud** : ministre (RPR) du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du gouvernement Balladur (1993-1995), Michel Giraud a été président du conseil régional d'Ile-de-France de 1976 à 1988 et de 1992 à 1998. Il est aujourd'hui député de la 6^e circonscription du Val-de-Marne.

● **Robert Pandraud** : directeur de cabinet du maire de Paris (1983-1986), ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur (1986-1988), président du groupe RPR au conseil régional depuis 1992, mis en examen en 1995 par le juge Halphen.

● **Georges Pérol** : maire (RPR) de Meymac (Corrèze) depuis 1977, directeur général de l'OPAC, l'office HLM de la Ville de Paris, de 1982 à 1993.

● **Michel Roussin** : préfet, chef (1984-1986) puis directeur (1989-1993) de cabinet du maire de Paris, chef de cabinet du premier ministre (1986), ministre (RPR) de la coopération (1993-1994).

● **Raymond Roux** : ancien directeur général de la société Coreth, filiale de la Lyonnaise des eaux, mis en examen en février 1995 par le juge Halphen pour « trafic d'influence ».

● **Nicolas Sarkozy** : ministre du budget et porte-parole du gouvernement Balladur (1993-1995), membre du comité central du RPR depuis 1977, secrétaire général du RPR en 1998.



ROBERT PANDRAUD : « Ce que raconte M. Méry est faux »

« Ce que raconte M. Méry concernant la prise en charge de chauffeurs ou de collaborateurs en ma faveur est faux. Concernant le cas de Rémy Halbwx, je m'en suis déjà expliqué devant le juge Halphen. Tant que l'instruction est en cours, je n'ai pas d'autres commentaires à faire. »

Directeur de cabinet du maire de Paris de 1983 à 1986

nais moi, ont versé directement pour Michel Giraud ou autres.

[...] Alors, vous me direz, M. Méry, quelles sont les preuves que vous avez de tout ce que vous avancez ? Je vous ai dit une chose, mais je le précise : [...] d'abord, il y a des documents manuscrits qui sont très loin d'ici. Je veux dire que toutes les instructions qui ont été données par Michel Roussin, de virements à des fondations ou des sociétés, j'ai toujours eu la précaution de conserver ces instructions manuscrites et de les dissimuler. [...] S'il le fallait un jour, je ressortirais les copies... Pas l'ombre d'un doute.

Autre élément : presque tout ce que je dis peut être prouvé. Il suffirait de revenir au dossier que détient actuellement la police parce que, ô suprême ironie du sort, ils en ont tellement pris qu'ils ont pris également tous les contrats, tous les marchés, tous les dossiers, mais qu'ils ne les ont pas lus ! Il suffirait aujourd'hui de lire deux ou trois dossiers, que je pourrais parfaitement indiquer – mais je les trouve tellement bien à l'abri de la police ! –, et l'on a l'explication complète sous les yeux. Avec les

occupant de me défendre, on va me dire : « Taisez-vous, gardez le silence et vous verrez, quand vous sortirez, on vous aidera. »

[...] Je vais garder le silence pendant plus d'un mois et demi. Puis au bout d'un mois et demi, m'étonnant de ne rien voir avancer, si ce n'est le refus de mise en liberté provisoire demandée, je vais demander à M^e Sarda ce que ça

Les secrets du compte Farco

LES COMMISSIONS versées à Jean-Claude Méry par les entreprises tributaires de marchés publics parisiens prenaient le chemin de la Suisse. Les fonds – estimés, sur la période visée par l'enquête, à plusieurs dizaines de millions de francs – étaient versés sur un compte ouvert à l'Union de banques suisses (UBS) de Genève, au nom de la société panaméenne Farco Entreprise, créée le 10 octobre 1990, elle-même administrée par une société fiduciaire genevoise, dénommée Gestoval. « Nous savions qu'il était membre de l'appareil du RPR, a confié aux enquêteurs l'un des dirigeants de ce cabinet. Il avait probablement besoin de cette société pour faire du financement politique, c'est ce qu'il nous a dit. »

Les archives de Gestoval avaient conservé la trace de deux virements particulièrement éditants, ordonnés au profit du compte Farco par une socié-

té-écran irlandaise, baptisée Electric Thermic and Climatic Company (ETCC), qui dissimulait en fait la Lyonnaise des eaux : 2 millions de francs avaient été crédités le 27 mars 1992, puis 1,7 million de francs le 7 décembre 1992. Entre-temps, le 1^{er} juin 1992, la Lyonnaise des eaux avait obtenu une part substantielle du marché des ascenseurs parisiens. Ancien dirigeant du groupe industriel, Raymond Roux – qui était aussi l'ayant droit du compte ETCC – avait reconnu, en 1995, que « dans le cadre des marchés à l'étranger, il [était] apparu rapidement nécessaire de verser certaines commissions à des responsables locaux », ce qui avait nécessité la constitution d'une « société particulière ». Mais les versements au profit de M. Méry ne pouvaient guère s'inscrire, eux, dans le contexte de marchés « à l'étranger »...

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Oui au quinquennat

APRÈS une campagne d'une faiblesse et d'une atonie rarement atteintes, voilà les Français appelés à décider si la durée du mandat présidentiel sera, ou non, réduite de sept à cinq ans. On sait déjà que l'abstention devrait être forte : beaucoup de ceux qui refuseront de se rendre aux urnes exprimeront ainsi leur défiance à l'égard d'un pouvoir qui, selon eux, ne les comprend pas et ne répond pas à leurs préoccupations réelles.

On peut s'étonner de cette attitude et rappeler qu'il est d'autres manières de faire connaître son mécontentement. On peut s'inquiéter de ce détournement du droit de vote qui met à mal une conquête fondamentale de la démocratie. On peut regretter que ni Jacques Chirac ni Lionel Jospin n'aient su trouver les accents capables de mobiliser un électoral insatisfait. Il reste que ce refus annoncé de participer au référendum révèle une fois de plus la largeur du fossé qui s'est creusé entre une grande partie des Français et leurs dirigeants politiques : une telle désaffection appelle une sérieuse réflexion.

Ceux qui voteront seront invités à modifier, ou non, l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Le raccourcissement du mandat présidentiel ne changera pas, en effet, le régime sous lequel vivent les Français, ce régime mi-parlementaire mi-présidentiel institué à l'initiative du général de Gaulle. Mais, en supprimant le décalage qui sépare le septennat présidentiel du quinquennat des députés, il altérera, selon toute vraisemblance, le rap-

port de forces entre l'Élysée et le Palais-Bourbon.

C'est précisément ce que craignent ceux qui estiment nécessaire de maintenir la primauté du président de la République, arbitre placé par les Français au-dessus de la mêlée partisane et chargé de définir les grandes orientations de l'État. C'est ce que souhaitent, en revanche, ceux qui demandent un rééquilibrage des institutions atténuant le caractère monarchique du régime et redonnant à l'Assemblée nationale un rôle plus conforme aux principes de la démocratie.

Le Monde, qui a toujours plaidé pour une limitation du pouvoir présidentiel et une revalorisation du Parlement, considère que la réduction de la durée du mandat présidentiel est un premier pas dans ce sens. Ce n'est pas le seul mérite du quinquennat. Il devrait aussi réduire les risques de trop fréquentes cohabitations et rendre aux électeurs plus souvent la parole. Mais son principal avantage sera, en liant plus étroitement le sort du chef de l'État et celui des députés, de les remettre en quelque sorte à égalité, comme dans la plupart des autres pays démocratiques.

D'autres réformes devront être proposées pour favoriser ce dessein. Elles viendront, espérons-le, en leur temps. Il serait souhaitable que le débat escamoté ait lieu à l'occasion des prochaines échéances électorales. Il ne réconciliera pas forcément les Français avec la politique, mais au moins les associera-t-il pendant plus de dix minutes - « les dix minutes nécessaires pour aller voter », selon Jacques Chirac - à la construction de leur avenir.

FAUT-IL accabler Romano Prodi ? A l'évidence, celui qui voulait être le chef du « gouvernement de l'Europe » n'a pas encore fait la preuve qu'il avait la carrure, c'est-à-dire l'autorité, pour endosser un tel rôle. M. Prodi a déçu, déçoit encore à en juger par son classement (bon dernier) dans le « hit-parade » des vingt commissaires européens récemment publié par le journal *L'Expansion*, mais il n'a pas tort de rappeler qu'il dispose encore de quatre années pour infirmer ces jugements négatifs. Il est juste aussi de constater que l'environnement politique et institutionnel dans lequel il a exercé cette première année de mandat ne lui a pas facilité la tâche. Alors, est-ce le « pilote » qui est défaillant ou le

modèle qui est dépassé ? Quoi qu'il en soit, les Quinze qui, au sein de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réformer les institutions, délibèrent de l'organisation future de la Commission, seraient bien inspirés de se pencher sur les différentes raisons qui contribuent à ses dysfonctionnements.

L'erreur originelle de Romano Prodi est d'avoir trop bien retenu la leçon de la chute de son prédécesseur. Tétanisé par le risque de prêter le flanc aux critiques du Parlement européen, il s'est évertué à se concilier les bonnes grâces d'une institution encore immature : le Parlement européen multiplie les demandes d'audition, exige, s'offusque, bref, tient la dragée haute à

chacun des vingt commissaires, lesquels jouent trop souvent la prudence au détriment de l'affirmation de leur autorité politique collective. Ce faisant, la Commission commet la même erreur que l'Assemblée de Strasbourg : elle oublie que les institutions européennes ne peuvent fonctionner que si l'on respecte un équilibre entre leurs trois composantes. Privilégiant ses relations avec le Parlement, l'exécutif bruxellois a souvent oublié que le centre de pouvoir demeure le conseil des ministres, et que celui-ci, comme le prévoit le traité, attend de sa part propositions et initiatives. On comprend que la comparaison l'agace, mais Romano Prodi devrait sur ce point s'inspirer de l'exemple de Jacques Delors : l'ancien président de la Commission était omniprésent lors des rendez-vous européens, activiste, incontournable et respecté.

Autre héritage de la période précédente, M. Prodi a voulu, sans doute à juste titre, réformer de fond en comble une administration manifestant des signes d'essoufflement. Mais cette réorganisation, menée à la hussarde par le vice-président Neil Kinnock, n'a pas permis à l'administration de retrouver équilibre et motivation. Sur le fond des dossiers et pour répondre aux critiques qui lui sont adressées, la Commission assure que son bilan est plus que positif. De fait, elle a souvent géré avec efficacité les domaines relevant strictement de sa compétence : fonctionnement du marché intérieur européen, politique de concurrence, politique agricole commune, politique commerciale. Mais, contrairement à ce qu'elle prétend, elle n'a guère eu d'influence au cours de ces douze derniers mois sur les principaux dossiers qui constituent l'essentiel de l'actualité communautaire : les difficultés de l'euro, l'élargissement aux pays d'Europe centrale, la réforme des institutions.

Cette absence a été particulièrement criante ces dernières semaines : face à la crise de la hausse des prix pétroliers qui s'est abattue sur l'Europe, les gouvernements ont réagi en ordre dispersé. La Commission allait-elle tancer les boutefeux et rappeler le devoir communautaire que constitue la coordination des politiques économiques et fiscales ? Jusqu'à présent, elle s'est tue. La chute continue de l'euro provoque, d'autre part, des inquiétudes grandissantes pour la croissance des économies européennes. Certes, Bruxelles doit tenir compte de la responsabilité première de la Banque centrale européenne. C'est là une innovation institutionnelle de poids du traité de Maastricht, qui fait effectivement de l'ombre à

la Commission. Mais cela ne dispensait pas celle-ci de faire entendre sa voix, de rassurer l'opinion, mais aussi les marchés financiers, déconcertés par les déclarations contradictoires et souvent sans substance des responsables européens.

SILENCE ASSOURDISSANT

Les pays candidats à l'élargissement s'impatientent : ils demandent à l'Union de fixer une échéance pour leur adhésion, ou au moins pour la fin des pourparlers. Ils constatent que, faute de position commune des Quinze, les négociations sur les points les plus sensibles, notamment ceux ayant un effet budgétaire important, n'ont pas vraiment commencé. Et pour cause : la Commission s'incline devant les manœuvres dilatoires des gouvernements. Enfin, au-delà de la réforme des institutions, le débat sur l'avenir de l'Europe grandit depuis des mois. Joschka Fischer, Jacques Chirac envisagent avec audace une nouvelle organisation politique du Vieux Continent. Chacun mesure que cette effervescence est constructive mais aussi déroutante pour les citoyens européens. La Commission, pourtant directement impliquée, va-t-elle apporter sa contribution et tenter une synthèse ? Son silence est assourdissant. Ces exemples, parmi d'autres, conduisent au même constat : la Commission Prodi est sans influence parce que sans autorité.

Comment expliquer cette absence de leadership ? La réponse réside aussi dans le fonctionnement interne de la Commission. Celle-ci est devenue une addition de personnalités travaillant isolément et qui, apparemment, ne sont guère habitées par le souci de donner un sens à leur mission collective. La notion de collégialité est devenue un faux-semblant : la Commission se réunit tous les mercredis, les commissaires défendent tour à tour leurs dossiers, mais les débats d'orientation, l'émulation constructive, la réflexion en commun, sont rarissimes.

Plus grave : la Commission donne aujourd'hui le sentiment d'étoffer le caractère de ceux qui la composent : quelques fortes personnalités se contentent de gérer efficacement les dossiers dont ils ont la charge, mais baissent les bras devant l'érosion du prestige et de la crédibilité du collège.

Confronté à des perspectives aléatoires, l'Europe a besoin d'une Commission européenne plus sûre d'elle-même : plus d'idées, plus de courage, plus d'audace.

Philippe Lemaître
et Laurent Zecchini

Les gens par Kerleroux



Hélas !

Suite de la première page

Mais il sait combien sa responsabilité est engagée dans ce rôle d'apporteur de mauvaises nouvelles pour l'état de santé de la démocratie.

C'est évidemment ce que *Le Monde* a pesé avant de décider de publier la confession posthume de Jean-Claude Méry. Nous nous en sommes expliqués, dès hier, dans notre éditorial, mais les commentaires du président de la République nous obligent à y revenir. « Mensonge », « calomnie », « manipulation » : forts et graves, les mots de Jacques Chirac sont à la mesure de la force et de la gravité du document testamentaire dont nous achevons aujourd'hui la publication. L'ancien maire de Paris se défend, et c'est normal. En retour, il nous faut expliquer à nouveau notre décision, en répondant à quatre objections : ce témoignage n'est pas crédible, « abracadabrantesque », comme dit le chef de l'État ; vous faites parler un mort, qui de son vivant a toujours dit le contraire ; le moment est très mal choisi, à trois jours d'un référendum déjà bouillé par l'opinion ; enfin, vous faites le jeu des ennemis de la démocratie, apportant des arguments aux partisans du « tous pourris ».

Recueilli en 1996, le témoignage de Jean-Claude Méry est évidemment authentique. Mais il est aussi crédible. Toute personne ayant visionné dans son intégralité la bande vidéo enregistrée par Arnaud Hamelin s'en convaincra d'elle-même : c'est la confession secrète d'un homme qui cherche à se protéger. C'est le monologue d'un homme qui se parle à lui-même. La deuxième partie (lire pages 16 et 17) le fait encore mieux sentir : Jean-Claude Méry se sent abandonné, les promesses

qu'on lui avait faites en échange de son silence devant la justice ne sont pas tenues, il veut pouvoir dire que sa vérité - dont on ne saurait exclure, aujourd'hui, que ce soit « la » vérité - est désormais en lieu sûr. Il n'a donc aucune raison de mentir ou de bluffer. De fait, son récit ne contredit en rien ce que la justice sait, mais y ajoute évidemment une cohérence et une logique que le juge Eric Halphen n'avait pas pu établir. De plus, ce récit l'accable, lui, Méry : il montre son rôle de financier occulte dans toute la plénitude de son illégalité et de son amoralisme.

Jean-Claude Méry avait choisi de parler après sa mort. Il l'avait dit explicitement au journaliste de télévision qui avait enregistré sa confession. Il n'avait pas mal placé sa confiance puisque, de fait, il ne fut pas trahi de son vivant. Ce document est donc la parole posthume d'un homme qui avait pris ses dispositions, de son vivant, pour qu'elle s'exprime publiquement après sa mort. De plus, nous ne nous sommes pas contentés de la reproduire sans la confronter aux témoins d'aujourd'hui. De ce point de vue, le témoignage courageux de Gérard Monate est pré-

cieux : il confirme le rôle de Jean-Claude Méry et les pratiques occultes - que l'on voudrait croire révolues - minutieusement décrites par le financier du RPR.

Quand une information dérange des pouvoirs, elle tombe toujours mal. On tentera toujours de l'expliquer par d'obscures intentions, au lieu de la prendre pour ce qu'elle est d'abord : une information. Nous nous sommes évidemment posé la question du moment. Pour nous, ce document était dans l'actualité pendant le procès de Nanterre où est en cause l'un des circuits de financement du RPR. Or ce procès se termine en cette fin de semaine. La proximité du référendum aurait-elle dû nous faire changer d'avis ? Nous avons estimé que non. Si nous avions publié il y a une semaine ou dans une semaine, certains commentaires auraient été identiques : *Le Monde* aurait été accusé de vouloir faire oublier les sondages désastreux pour Lionel Jospin ou de vouloir effacer les conséquences d'une abstention massive. Est-il besoin de préciser que nous ne revendiquons pas une ligne politique partisane et que la seule ligne que la collectivité du *Monde*

s'impose est rédactionnelle ? Car ceux qui s'interrogent sur le moment sont ceux qui calculent et préjugent, selon des critères politiques partisans.

Enfin, la question de fond : celle de nos institutions, de la confiance démocratique, de la vertu républicaine. Ce que décrit Jean-Claude Méry est la réalité - celle des années 80 - d'une époque de guerre civile froide entre droite et gauche. L'argent occulte en constituait l'intendance. Il faut évidemment tourner cette page, comme nous y invitent le travail de la justice, les efforts de moralisation de la vie publique et les lois sur le financement des partis. Mais avant de la tourner, il faut la lire ! Il faut regarder en face ce qu'elle nous dit d'une certaine pratique politique dont notre pays doit se défaire. Ce n'est pas en installant le mensonge que la démocratie se renforce. C'est en admettant la vérité, fût-elle désagréable, qu'elle se conforte. S'il y a désaffection politique, ce n'est pas par dédain pour la démocratie, mais par lassitude face à une pratique cynique du pouvoir.

J.-M. C

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

La paix ne sera pas sauvée par la guerre

DÉSAVOUÉE par le président Truman, combattue avec vigueur par son secrétaire d'État, l'idée de guerre préventive conserve aux États-Unis des partisans convaincus dont la proximité des élections législatives risque d'enhardir le zèle. Les tenants de cette solution extrême sont par définition convaincus que l'URSS, décidée à recourir tôt ou tard aux armes, n'est pas en mesure aujourd'hui de résister à une attaque que l'Occident mènerait avec tous les moyens à sa disposition.

Le Pearl Harbor atomique qu'ils préconisent mettrait l'ennemi hors de combat, supposent-ils, dans un délai extrêmement court. Et si le bombardement fait trois ou quatre cent mille morts, détruit dix ou vingt villes, qu'est-ce, s'il amène enfin la paix, au regard des dizaines de millions de victimes dont il faudrait payer un conflit déclenché par les Soviétiques au moment choisi par

ceux-ci, c'est-à-dire lorsqu'ils disposeraient d'un stock de bombes atomiques suffisant pour neutraliser celui des États-Unis ?

Autant il est nécessaire de montrer sans la moindre équivoque la volonté du monde libre de résister à l'agression, et de donner à cette volonté les moyens d'être irrésistible, autant il serait fou, pour ceux dont la raison d'être est la défense de la paix, de se placer d'eux-mêmes dans la position où la propagande communiste voudrait à tout prix les pousser : celle d'agresseur. La paix ne sera pas sauvée par la guerre. Elle ne peut être sauvée que par le sang-froid et par le courage de tous ceux qui, l'aimant pour elle-même, accepteront de monter autour d'elle une garde vigilante. Le général Marshall passe pour être de ces hommes-là.

André Fontaine
(23 septembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Quinquennat : une réforme en trompe-l'œil

Suite de la première page

Or, au tout premier rang des raisons qui ont conduit à envisager une réduction de la durée du mandat présidentiel, il y avait le désir de prévenir le retour à répétition de la cohabitation tenue pour une anomalie : il s'agissait moins de diminuer sa durée que de réduire la discordance entre elle et celle de la législature, cette disparité étant tenue pour la cause principale du recours à la cohabitation. Le moyen d'y remédier était simple : aligner la durée du mandat présidentiel sur celle de l'Assemblée en la ramenant à cinq ans. La réforme impliquait, de surcroît, que les deux élections aient lieu simultanément, car autrement on n'était pas prémuni contre la discordance entre les pouvoirs, puisqu'elle était la conséquence du décalage entre les deux consultations et le reflet de l'évolution de l'opinion dans l'intervalle.

Ce n'est pas le lieu d'une controverse sur la nocivité foncière ou l'innocuité de la pratique de la cohabitation, encore que, à l'expérience, elle ne paraît pas avoir des effets aussi pervers que le disent ses adversaires. Mais la réforme produira-t-elle les conséquences qu'on en attend ? Est-on bien certain que de faire élire en même temps, pour des durées égales, le président de la République et l'Assemblée nationale nous garantit contre le risque de cohabitation ?

Les deux consultations sont, tant par leur objet que par leur procédure, si différentes qu'il n'y a aucune assurance à cet égard. La composition de l'Assemblée est le résultat de l'addition de 577 élections qui constituent autant de cas singuliers : à côté des options sur les enjeux nationaux entrent dans le choix de l'électeur toutes sortes de considérations particulières dont le mode de scrutin actuel accroît le poids propre et qui varient grandement d'une circonscription à l'autre. La majorité qui sort de la rencontre de ces compétitions singulières peut fort bien, sans que le corps électoral l'ait clairement voulu, être différente de celle qui aura élu le président. Sans compter que ce résultat peut aussi bien être recherché plus ou moins confusément par les électeurs à qui la cohabitation ne déplaît pas : depuis quinze ans, tout ce que l'on sait ou que l'on devine de l'opinion à travers les études et les sondages donne à croire que la cohabitation politique plaît à l'électeur. L'éventualité de deux majorités de sens contraire n'a donc rien d'improbable.

Il n'est, du reste, pour se convaincre de la vraisemblance de ce cas de

figure que de jeter un regard sur les Etats-Unis, dont il est étonnant que les défenseurs de l'élection simultanée des deux pouvoirs ne songent pas davantage à scruter les enseignements. C'est souvent que sortent des élections du premier mardi de novembre un président et un Congrès de tendances opposées avec les conséquences inévitables : tensions, blocage et une certaine paralysie dans le processus de décision. Est-ce cela qu'on souhaite introduire dans nos institutions ? Encore le dommage est-il réduit aux Etats-Unis du fait du partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les Etats dont dépen-

laire aboutissent tout simplement à institutionnaliser la pratique de la cohabitation. Rien ne serait plus contraire à l'esprit de la V^e République.

On ne prêtera que peu d'attention à un argument très largement invoqué par les partisans du quinquennat et auquel on conçoit que les élus et les politiques soient particulièrement attentifs : l'opinion y serait favorable, les électeurs le souhaiteraient même. En ramenant à cinq ans la durée du mandat, on ne ferait, en somme, que déférer à leur requête. Quoi de plus démocratique ?

Qu'on ne se méprenne pas sur

Le risque n'est pas mince que la réduction de la durée et, surtout, l'élection simultanée qui en est le nécessaire corollaire aboutissent tout simplement à institutionnaliser la pratique de la cohabitation

dent les décisions essentielles pour l'existence des citoyens. L'inconvénient serait autrement grand dans notre pays, qui ne connaît qu'une décentralisation fort timide.

L'exemple américain est un motif d'être plus que réservé sur la pertinence de l'argument selon lequel la réduction de la durée du mandat présidentiel ne serait qu'une étape vers une révision plus fondamentale, qu'elle rendrait inévitable en direction d'un régime présidentiel par fusion des fonctions de chef de l'Etat et de chef de gouvernement, suppression de la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée et, probablement par symétrie, abrogation du droit de dissolution du président.

Loin de nous garantir contre le risque de cohabitation, l'éventualité d'une élection simultanée qui mettrait, toute la durée de leurs pouvoirs, en positions antagonistes un président de droite et une majorité parlementaire de gauche, ou l'inverse, serait donc d'une extrême gravité. Les expériences de cohabitation que nous avons connues étaient comme autant d'accidents provoqués par un concours de circonstances. La cohabitation instituée pour cinq ans entre deux pouvoirs contrairement pouvant se prévaloir d'une égale légitimité serait d'une tout autre nature. Le risque n'est pas mince que la réduction de la durée et, surtout, l'élection simultanée qui en est le nécessaire corol-

laires raisons de ne pas retenir comme déterminant le sentiment prêté à nos concitoyens ; je ne le tiens pas pour négligeable et je le méprise moins encore. Mais sommes-nous bien assurés qu'ils le désirent effectivement ? Ce sont les médias qui le proclament depuis des mois à cor et à cri : ils font campagne pour le raccourcissement du mandat pour des motifs sur lesquels nous allons revenir, mêlant comme trop souvent l'observation et l'engagement militant. Mais les sondages le disent aussi à qui mieux mieux, et les médias ne font que reprendre leurs indications.

A la réflexion, c'est le contraire qui étonnerait : que, priés de se prononcer sur une fréquence plus rapprochée des occasions de dire leur sentiment sur la politique, les électeurs refusent la possibilité qui leur est proposée. Demandez à tout citoyen s'il ne serait pas favorable à un renouvellement plus rapide de ceux qui accaparent le pouvoir, la réponse est connue d'avance avant tout examen des conséquences possibles.

C'est aux politiques, aux leaders d'opinion, aux journalistes d'envisager toutes les implications d'un tel choix, d'en signaler et les avantages certains et les inconvénients possibles, de faire entrevoir la complexité du problème et de mettre ainsi les citoyens en mesure de se prononcer en connaissance de cause. Cette information, c'est la mission des

politiques de la dispenser, c'est la dignité du journalisme de la diffuser. Or il faut bien reconnaître qu'on s'est, de part et d'autre, soigneusement gardé de le faire. Il n'y a pas eu de véritable débat ; la question a été tranchée par les politiques sans avoir été examinée au fond, et, sans la détermination du président de la République de la soumettre au peuple, elle aurait été réglée en catimini.

L'initiative de la révision a été prise sous la pression, pour des raisons tactiques et en fonction d'ambitions personnelles. Les parlementaires de l'une et l'autre Assemblée, manquant à leur mission, ont accepté que la délibération soit étranglée, et le vote a été acquis en l'absence de la plupart des élus ; la date de la consultation référendaire a été fixée au plus tôt possible afin de réduire la durée de la campagne à sa plus courte expression. Révision à la hussarde dans un simulacre de démocratie sur une question capitale puisque est en cause l'institution dont on dit depuis quarante ans qu'elle est la clé de voûte de notre République.

Qui sait ce qui serait sorti d'une authentique campagne où les formations politiques auraient été libres de se prononcer sans crainte et où les électeurs auraient eu le temps de se faire une opinion raisonnée ? Le précédent du référendum sur le traité de Maastricht nous a édifiés sur la capacité de l'opinion d'évoluer à mesure qu'elle prend connaissance de tous les éléments d'un problème et nous a révélé la fragilité des anticipations sur le résultat d'une consultation vraiment démocratique.

La prétendue supériorité du quinquennat sur le septennat se fonde essentiellement sur la référence à deux notions moins dépendantes de la conjoncture politique, moins tributaires aussi du sentiment ou de l'anticipation des effets, et qui méritent de ce fait d'être prises en considération : la modernité et l'uniformité.

On ne saurait accorder trop d'attention au critère de la modernité. Une Constitution se doit d'être adaptée à son temps : s'il était démontré que la nôtre comporte des dispositions archaïques, à plus forte raison s'il est prouvé qu'elle est tout entière surannée, son actualisation, voire son remplacement s'imposeraient. Ce fut la justification du changement de régime en 1958. C'est une application du sempiternel débat sur les rapports entre l'évolution des mœurs et celle des lois. Encore qu'il faille être prudent sur le chapitre ; la Constitution adoptée en 1787 pour les jeunes Etats-Unis régit toujours le fonctionnement de la grande démocratie américaine.

A en croire le discours officiel, une durée courte serait plus moderne qu'une durée plus longue : cinq ans seraient aussi plus modernes que sept. On fait valoir que l'instauration du septennat remonte à 1873, alors que le monde a bien changé depuis. Il serait grand temps

S'il est une chose que je déplore dans cette médiocre controverse, c'est précisément l'absence de toute réflexion quelque peu fondamentale sur la durée optimale de chacun des pouvoirs

de remédier à ce retard dans l'évolution de nos institutions. Notre époque se caractérisant par l'accélération des rythmes, il serait impératif de conformer la durée du mandat présidentiel à cette grande loi implicite de l'Histoire.

Or le bon sens comme la réflexion obligent à reconnaître que l'idée qui veut que le raccourcissement soit un signe de modernité est un préjugé qui n'a pas plus de fondement que l'idée contraire. Si telle était la vérité en matière d'institutions, pourquoi s'arrêter en si bon chemin et ne pas ramener la durée à deux ou trois ans ? Pourquoi même ne pas s'inspirer du précédent de la Convention et ne pas profiter de

l'occasion de mettre enfin en application la Constitution de l'an I, dont on disait qu'elle était la plus démocratique de toutes nos Constitutions et qui réduit à une année seulement la durée de la législature ? Cinq ans, c'est encore une concession à l'archaïsme.

Nous venons de prononcer un mot qui pèse lourd et qui est sans doute l'argument le plus fort en faveur de l'abréviation du mandat présidentiel : démocratique. De fait, un mandat bref n'est-il pas d'essence plus démocratique qu'un mandat long ? Il permet au peuple souverain d'intervenir plus souvent et plus directement dans la conduite des affaires, il contraint les responsables à revenir à intervalles plus rapprochés devant les électeurs et à mettre en jeu leur responsabilité. Cette considération est autrement pertinente que la référence au concept - combien vague et imprécis ! - de modernité.

Mais l'action politique n'est pas seulement la transcription des orientations indiquées par le corps électoral : elle est tout autant réponse à des problèmes qui appellent des décisions, s'inscrivent dans la durée et engagent l'avenir de la nation dans le long, voire dans le très long terme. [...]

Il est éminemment souhaitable que les responsables auxquels le peuple confie la responsabilité de son avenir aient du temps pour réfléchir. Raccourcir les délais, c'est imprimer à toute la vie politique un rythme haletant où les préoccupations à court terme, notamment les calculs électoraux, ont chance de prendre le pas sur les considérations plus désintéressées. L'exemple des Etats-Unis est là pour démontrer que quatre ans, c'est trop court : dans la dernière année, il n'est plus possible au président de prendre des décisions d'importance pour le pays. Depuis plusieurs mois déjà, le monde entier est suspendu dans l'attente du choix des citoyens américains. Est-ce cela que l'on veut introduire en France ? Une dernière considération milite en faveur d'une durée relativement longue pour la fonction présidentielle : le texte de la Constitution, mais surtout la coutume ont fait que la conduite de la politique extérieure aussi bien que les relations à l'intérieur de l'Union européenne relèvent plus particulièrement du président.

Or, s'il est un domaine où il importe de voir loin, où le passé pèse lourd et rend plus nécessaire de s'inscrire dans le long terme, c'est assurément ce secteur. De surcroît, compte tenu de l'importance en ce domaine des relations personnelles entre chefs d'Etat et de gouvernement et du fait que les décisions sont de plus en plus arrêtées dans leurs rencontres au sommet, c'est pour un pays un avantage certain que son chef dispose d'un mandat dont la durée est supérieure à celle de ses interlocuteurs ; elle lui confère avec l'expérience une autorité morale et un pouvoir d'influence dont Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand ont su habilement tirer parti pour faire prévaloir le point de vue français. Pourquoi se priver de gaieté de cœur de cet atout ? Voilà qui ruine l'argument tiré de l'inégalité des mandats pour vouloir à tout prix aligner celui du président français sur ses homologues étrangers.

Voilà qui nous amène à l'autre notion, souvent citée comme référence à l'appui de l'alignement de la durée du mandat présidentiel sur celle de la législature de l'Assemblée élue : l'idée d'uniformité ou encore d'harmonie. C'est en son nom que Lionel Jospin a inscrit dans son programme de modernisation de nos institutions l'alignement de tous les mandats électifs sur cinq années. Comme si des durées différentes choquaient le bon sens et heurtaient l'instinct de justice : ne parle-t-on pas d'harmoniser les rythmes ? Est-ce à dire que des rythmes dissemblables créent comme des dissonances dans le concert des institutions ? Pourquoi des pouvoirs distincts, qui ont donc des rôles différents, devraient-ils avoir nécessairement même durée ?

S'il est une chose que je déplore dans cette médiocre controverse, c'est précisément l'absence de toute réflexion quelque peu fondamentale sur la durée optimale de chacun des pouvoirs dont l'assemblage constitue notre système de gouvernement. Pourquoi le législateur et le gouvernement, par exemple, devraient-ils avoir la même ? L'examen des missions assignées à chacun par la Constitution devrait apporter la réponse. Or qui songe à la consulter ?

Reportons-nous donc au texte de la Loi fondamentale : que dit-elle pour la fonction présidentielle ? L'article 5 est parfaitement clair :

« Le président de la République assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, ainsi que la continuité de l'Etat. » Le verdict est sans la moindre ambiguïté.

Le texte parle de continuité et non de modernité. Qui dit continuité implique un minimum de durée. La référence à cette notion tire assurément l'exercice de la fonction vers le moyen terme plus que vers la courte durée. Quant à la fonction d'arbitrage que la Constitution confie expressément au chef de l'Etat, est-il choquant que l'arbitre ait une durée quelque peu supérieure à celle de chacun des pouvoirs entre lesquels il est appelé à l'exercer ? Ce qu'assure parfaitement le septennat par rapport à une Assemblée dont la législature est de cinq ans et à des gouvernements dont la durée moyenne tourne autour de trois. A interroger la Constitution, la cause est entendue. Qu'ajouter, sinon que la réforme, quoi qu'on dise, altérera substantiellement le régime et en modifiera profondément la pratique ou, pour être plus précis, confirmera et institutionnalisera l'abaissement que la fonction subissait depuis la dissolution manquée. Celle-ci avait été décidée à l'encontre de l'esprit de la V^e République, on lui avait fait jouer un rôle de complaisance autre que celui pour

L'idée qui veut que le raccourcissement soit un signe de modernité est un préjugé qui n'a pas plus de fondement que l'idée contraire

lequel elle avait été conçue, de recours suprême en cas de crise entre les pouvoirs. Circonstanciel, on pouvait espérer que cet abaissement ne serait que passager. Il y a tout lieu de craindre que la révision ne l'institutionnalise.

Car, contrairement aux espoirs des uns, aux craintes des autres, l'éventualité la plus plausible n'est pas l'acheminement, à plus ou moins brève échéance, vers un régime de type présidentiel, mais bien le retour à la prépondérance des représentants élus, qui est comme le point mort auquel nous ramène inéluctablement la pesanteur de notre culture politique. Si une partie de la gauche s'est si facilement ralliée au quinquennat, ce n'est pas tant pour rétablir un équilibre compromis entre les pouvoirs que par un désir inavoué de revenir à une pratique parlementaire qu'elle continue d'associer à l'idée de démocratie. Si l'avenir devait confirmer - ce que je ne souhaite pas - ce pronostic pessimiste, la réforme du quinquennat non seulement ne produirait aucun des effets positifs que s'en promettent ses partisans, mais elle aurait les plus fâcheuses conséquences sur le fonctionnement de nos institutions.

Mais, en la circonstance, le plus déplorable est encore le mépris de la démocratie. On s'est décidé de part et d'autre pour des motifs de pure opportunité « avec des arrière-pensées » et sur des calculs politiques. On s'est bien gardé d'ouvrir le grand débat qui s'imposait sur un sujet de pareille importance. La représentation parlementaire, qui se plaint sans cesse de n'être pas entendue et de se voir imposer par le gouvernement des contraintes, n'a pas joué le rôle qui lui revenait. C'est, du reste, une habitude de plus en plus fréquente d'esquiver les débats de fond qui fait presque regretter les Républiques précédentes : le gouvernement, alors, était peut-être faible, mais, au moins, les questions étaient posées. Le seul motif de satisfaction qui console un peu de ces manquements à l'idée qu'on se fait d'une pratique démocratique est la décision du président de la République de faire des électeurs les arbitres de la question. Ce n'était pas le souhait de la plupart des élus, qui ne trouvaient pas inconvénient de la régler entre eux. Mais des arbitres qu'on n'aura guère informés et qu'on aura tenus dans l'ignorance d'une partie des enjeux de la réforme proposée et de ses conséquences.

René Rémond

★ Le Monde a publié le 16 septembre un point de vue de Georges Vedel : « Voter oui et comprendre ».



RÉSULTATS SEMESTRIELS

Résultats en ligne avec le développement
Perspectives prometteuses

Le chiffre d'affaires consolidé de HI-Media s'élève à 45,8 MF et affiche une hausse de 411% par rapport au premier semestre 1999.

Cette performance est justifiée par le renforcement du réseau HI-Media et la diversification de son offre. La vente d'espace publicitaire représente 84,9% du chiffre d'affaires du premier semestre. Les autres activités, vente d'affiliation marchande et vente d'emailing ont respectivement représenté 9,9% et 5,2%. Au second trimestre 2000, HI-Media a créé 3 filiales au Québec, en Belgique et en Espagne et a entamé au cours de l'été son implantation en République Tchèque, en Pologne et au Portugal. Parallèlement, les deux filiales belge et canadienne ont réalisé leurs premières ventes. Cette stratégie d'internationalisation va continuer et conforter HI-Media en tant qu'acteur majeur en Europe.

Le résultat est en nette amélioration en France et le résultat consolidé témoigne d'une évolution conforme au rythme du développement du groupe.

Le résultat consolidé fait apparaître une perte nette de 3,8 MF (0,58 M d'euros). Les opérations internationales représentent une perte de 2,3 MF (0,35 M d'euros). Les résultats d'exploitation sur les activités françaises présentent une nette amélioration malgré l'augmentation de la masse salariale et l'amortissement d'un fond de commerce acquis en mars 2000. La croissance de l'activité et l'amélioration des marges commerciales ont largement contribué à l'obtention de ces bons résultats.

Des perspectives d'activités qui confèrent à HI-Media un vrai statut de valeur de croissance.

Malgré une croissance forte de l'activité et des revenus, les coûts relatifs au développement international pèseront sur les comptes du deuxième semestre. Les comptes arrêtés au 30 juin 2000 et les perspectives à court terme permettent de confirmer la forte croissance du chiffre d'affaires attendue sur les deux prochaines années et les objectifs fixés en terme de résultats :

- Rentabilité des activités françaises en 2001
- Equilibre de l'ensemble du groupe en 2003

Hi-Media est cotée sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris
Code SICOVAM 7598

> Hi-Media	David Bernard	e-mail : dbernard@hi-media.com
> Actus	Anne Guéré	e-mail : aguer@actus.fr
> Actus	Olivier Comeli	e-mail : ocomeli@actus.fr

Hi-Media
est la première régie indépendante de publicité en ligne en France et une des quatre premières en Europe.

> www.hi-media.com <

CONCURRENCE A partir du 1^{er} janvier 2001, les abonnés au téléphone seront libres de congédier France Télécom et de s'adresser à une nouvelle entreprise. ● L'OPÉRA-

TEUR HISTORIQUE sera contraint de louer le fil de cuivre qui relie chaque abonné au réseau à tout opérateur qui en fera la demande. ● CE DERNIER BASTION du monopole de l'en-

treprise publique faussait la concurrence, en permettant à France Télécom d'augmenter régulièrement le prix de l'abonnement. ● LE PRIX DE LOCATION de la ligne fera l'objet,

au cours des prochaines semaines, de négociations serrées entre France Télécom et ses concurrents, sous l'arbitrage de l'Autorité de régulation des télécommunications. ● LANCÉ IL

y a quelques mois, le WAP, nouvelle technologie qui permet de transformer les téléphones portables en terminaux reliés au réseau Internet, connaît des débuts difficiles.

L'abonné au téléphone, objet de toutes les convoitises

D'autres opérateurs que France Télécom vont pouvoir accéder à chaque poste fixe, et proposer des services d'Internet rapide et de communication locale. Des négociations s'engagent pour déterminer le prix de location du fil de cuivre qui pénètre dans chaque foyer

À PARTIR du 1^{er} janvier 2001, les abonnés au téléphone seront libres de congédier France Télécom et de s'adresser à un nouvel opérateur. L'opérateur historique sera, à cette date, contraint de louer le fil de cuivre qui relie chaque abonné au réseau à tout opérateur qui en fera la demande. Par un décret du 12 septembre, le gouvernement a choisi de faire sauter le dernier verrou qui entravait la mise en œuvre de la libéralisation totale des télécommunications. Il avait voulu le faire dans un premier temps par la voie parlementaire pour instaurer ce « dégroupage » avant d'y renoncer, en avril, devant l'hostilité du groupe communiste.

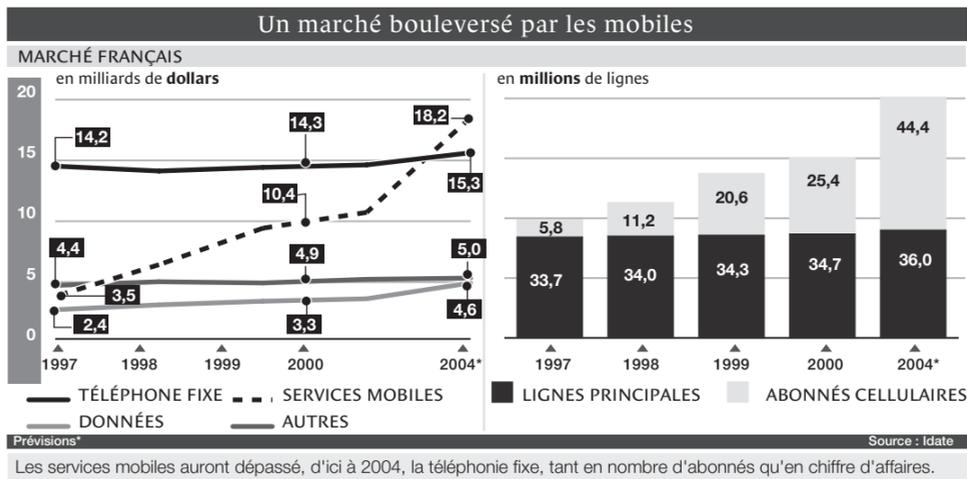
Officiellement, le secteur est totalement déréglementé depuis le 1^{er} janvier 1998. La téléphonie mobile, les télécommunications longue distance et les réseaux privés font depuis plusieurs années l'objet d'une concurrence acharnée entre une centaine d'opérateurs. Depuis son téléphone fixe, il suffit de composer par exemple le 2 (Siris), le 4 (Télé2), le 7 (Cegetel) ou le 9 (9Télécom), à la place du zéro, pour utiliser les services d'un autre

opérateur pour un appel national ou international. Mais grâce à ses 35 millions de lignes installées à travers toute la France, France Télécom conserve un monopole de fait sur l'abonnement et les communications locales. Le marché de la boucle locale est estimé à 56 milliards de francs en 1999.

GROGNE ET NÉGOCIATIONS

En théorie, rien n'interdisait, depuis la déréglementation, à un opérateur de construire son propre réseau de télécommunications. Ce fut d'ailleurs fait dans les quartiers d'affaires, où la clientèle d'entreprise est particulièrement rentable, ou pour les réseaux de données qui prospèrent avec le développement d'Internet. Mais Cegetel, 9Télécom ou Télé2 n'avaient pas les moyens de construire *ex nihilo* un réseau pour les particuliers. Et France Télécom a argué, pendant plusieurs années, de sa légitimité à conserver un réseau qu'elle avait elle-même construit et financé.

Ce dernier bastion de l'entreprise publique faussait la concurrence. Le maintien de son monopole d'accès à l'abonné lui permettait d'aug-



menter régulièrement le prix de l'abonnement au téléphone pour compenser les effets de la concurrence sur d'autres segments de son activité (longue distance, téléphonie mobile, Internet, etc.). Lundi, France Télécom a de nouveau annoncé une hausse de son abonnement de 6 %, à 82,30 francs, provo-

quant la grogne des associations de consommateurs et des syndicats, pour qui cette décision va pénaliser les abonnés modestes ainsi que ceux qui utilisent peu le téléphone et passent surtout des appels locaux. Selon la fédération syndicale SUD-PTT, l'abonnement à France Télécom et les communications lo-

cales pèsent respectivement pour 30 % et 60 % dans la facture moyenne des particuliers.

Au 1^{er} janvier, la concurrence devrait en théorie permettre de rebattre les cartes. Choisi par le consommateur, tout opérateur pourra se substituer à France Télécom, moyennant le versement d'un loyer mensuel pour la location de la ligne. Le prix de ce loyer va faire l'objet, au cours des prochaines semaines, de négociations musclées entre France Télécom et ses concurrents, sous l'arbitrage de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) chargée de déterminer la « méthode de calcul » et de régler les éventuels litiges entre opérateurs.

PAS PRESSÉS

Les prises de position des différents acteurs, à l'occasion du salon professionnel La Semaine des télécoms et des réseaux, qui s'est achevée à Paris jeudi 21 septembre, ont illustré les différences d'appréciation sur le juste prix de l'accès direct à l'abonné. Le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, souhaite que le prix payé par les opérateurs privés pour utiliser le réseau local de France Télécom soit « le plus bas possible ». France Télécom se rebiffe et estime que « brader nos lignes dissuaderait nos concurrents d'investir dans d'autres technologies ».

C. Ja.

Christophe Jakubyszyn

Le démarrage difficile du WAP, le portable relié à Internet

LE WAP (Wireless Application Protocol) est-il un échec ? Lancée il y a quelques mois, cette nouvelle technologie permet de transformer les téléphones portables en terminaux reliés au réseau Internet. Annoncé à grand renfort de publicité par Itinériss et SFR, le WAP n'a pour l'instant conquis que quelques dizaines de milliers d'abonnés, sur les 24 millions d'abonnés à la téléphonie mobile. France Télécom (Itinériss et Ola) a vendu 150 000 téléphones WAP à la fin août, mais seule la moitié des acheteurs aurait activé les services en ligne. Ces « précurseurs » utiliseraient les services Internet de leur téléphone une quinzaine de fois par mois, soit pendant environ 45 minutes de communication décomptées de leur forfait. France Télécom a choisi de passer en force et prévoit de livrer d'ici la fin de l'année aux distributeurs 2 millions de nouveaux appareils compatibles WAP. « L'objectif est d'arriver au printemps 2001 à 1 million d'utilisateurs actifs, c'est-à-dire se connectant au moins une fois par mois », explique Didier Quillot, directeur général de France Télécom Mobiles.

Chez SFR, filiale de Cegetel, on revendique plus modestement 22 000 terminaux Wap ven-

ant en deux mois, sur les 100 000 terminaux WAP livrés à la distribution. Les services d'annuaire, de Bourse, de trafic et de météo seraient les plus demandés. Ce bilan modeste a conduit l'opérateur à prolonger la gratuité du service jusqu'à la fin de l'année. « On est toujours dans la phase de lancement. On ne dit pas que c'est bon. On dit que ce n'est qu'un début », se défendait récemment à ce sujet le directeur général de SFR, Pierre Bardon. Bouygues Telecom n'a lancé son service WAP que très récemment.

EN DEÇÀ DES PROMESSES

Le WAP s'est révélé largement en deçà des promesses marketing des opérateurs. Si la technologie permet de récupérer des données du réseau mondial Internet, l'utilisation du terminal s'apparente plus à celle d'un minitel que d'un ordinateur. Les écrans minuscules et la lenteur des opérations ont de quoi décourager les plus enthousiastes. Les réseaux actuels de téléphonie mobile ne permettent qu'une connexion très lente, avec de nombreuses interruptions. SFR compte sur la prochaine modernisation du réseau pour relancer les ventes. Le deuxième

opérateur du marché français annonce ainsi le lancement « avant la fin de l'année » de la première offre commerciale GPRS, une nouvelle norme qui permet de maintenir une connexion permanente avec le réseau de téléphonie mobile et autorise un débit de 115 kilobits par seconde, contre 9,6 kilobits pour le GSM.

Les raisons techniques n'expliquent pas à elles seules les ratés du WAP français, où les opérateurs ont préféré préserver leur chasse gardée, en n'offrant que des services qu'ils contrôlaient directement. Lors du lancement du WAP, ils avaient tenté de verrouiller leur téléphone pour que leurs abonnés ne puissent accéder qu'aux services de l'opérateur, en rendant plus difficile l'accès à l'ensemble du réseau Internet. Finalement, Itinériss et SFR infléchissent peu à peu leur stratégie. SFR offre la possibilité de choisir un autre portail que Vizzavi. Et France Télécom vient d'annoncer un « accord de partenariat privilégié » avec le portail internet Yahoo!, dorénavant accessible sur les portables WAP des abonnés Itinériss.

sonnel », explique Jean-Michel Durocher, PDG de Webraska.

SFR, KPN en Hollande, Belgacom en Belgique et Airtel en Espagne ont déjà choisi la technologie Webraska pour offrir une boussole à leurs abonnés. « Le WAP trouvera une légitimité pour les utilisateurs grâce à ce type de services », estime M. Durocher. « Les opérateurs français devraient ouvrir davantage leur système pour que des PME innovantes offrent une multitude de services. Le modèle du Minitel, où l'opérateur reverse une partie de la communication au prestataire de service, pourrait permettre d'encourager ce type d'initiatives », explique-t-il. Déjà, Webraska est rémunéré pour chaque utilisation par un abonné.

DES CENTAINES DE SERVICES

C'est grâce à ce modèle économique que l'opérateur japonais DoCoMo a réussi à convaincre dix millions de clients d'utiliser très régulièrement les centaines de services accessibles depuis leurs téléphones (jeux, paris, envoi d'images, etc.). Aux Pays-Bas, KPN a lui aussi réussi son lancement en ouvrant plus largement l'accès à des prestataires tiers.

Webraska ne limite pas ses ambitions au téléphone. Ses plateformes de navigation ont été également adoptées par les constructeurs automobiles, comme PSA Peugeot Citroën. La technologie sans fil permet de guider les automobilistes et d'actualiser les informations en permanence.

C. Ja.

Webraska, la boussole du mobile

LA START-UP Webraska va-t-elle sauver le WAP ? A elle seule, le pari est un peu ambitieux. Mais c'est grâce aux services développés par ce type d'entreprises que l'Internet mobile finira peut-être par décoller en France. En quelques semaines, le service Info trafic et guidage de cette petite entreprise française s'est hissé au troisième rang des services consultés par les clients de SFR. En

quelques secondes, l'état du trafic du quartier de Paris dans lequel vous vous trouvez apparaît sur l'écran, avec les embouteillages. Vous pouvez aussi demander l'itinéraire pour vous rendre dans n'importe quel village de France ou de treize pays d'Europe avec le parcours détaillé et le plan des principales intersections. « Nous voulons faire du téléphone mobile un système de navigation per-

sonnel », explique Jean-Michel Durocher, PDG de Webraska.

SFR, KPN en Hollande, Belgacom en Belgique et Airtel en Espagne ont déjà choisi la technologie Webraska pour offrir une boussole à leurs abonnés. « Le WAP trouvera une légitimité pour les utilisateurs grâce à ce type de services », estime M. Durocher. « Les opérateurs français devraient ouvrir davantage leur système pour que des PME innovantes offrent une multitude de services. Le modèle du Minitel, où l'opérateur reverse une partie de la communication au prestataire de service, pourrait permettre d'encourager ce type d'initiatives », explique-t-il. Déjà, Webraska est rémunéré pour chaque utilisation par un abonné.

DES CENTAINES DE SERVICES

C'est grâce à ce modèle économique que l'opérateur japonais DoCoMo a réussi à convaincre dix millions de clients d'utiliser très régulièrement les centaines de services accessibles depuis leurs téléphones (jeux, paris, envoi d'images, etc.). Aux Pays-Bas, KPN a lui aussi réussi son lancement en ouvrant plus largement l'accès à des prestataires tiers.

Webraska ne limite pas ses ambitions au téléphone. Ses plateformes de navigation ont été également adoptées par les constructeurs automobiles, comme PSA Peugeot Citroën. La technologie sans fil permet de guider les automobilistes et d'actualiser les informations en permanence.

C. Ja.

Les prévisions de résultats d'Intel déçoivent les marchés

L'action du fabricant de microprocesseurs a perdu 21 % jeudi à New York

C'EST un bien mauvaise surprise pour les boursiers. Le numéro mondial des microprocesseurs, l'américain Intel, a annoncé, jeudi 21 septembre, des prévisions de résultats et de chiffre d'affaires inférieures à leurs attentes et à ses propres projections. Les ventes réalisées par le groupe ne devraient être supérieures que de 3 % à 5 % à celles du deuxième trimestre. Le fabricant du Pentium III a expliqué cette contre-performance « en raison notamment d'une demande plus faible en Europe ».

Intel souffre d'un ralentissement des ventes de micro-ordinateurs dans le monde, et aussi de la faiblesse de l'euro. Le groupe réalise 22 % de son chiffre d'affaires sur le Vieux Continent.

La réaction des boursiers a été à la hauteur de leur déception. L'action Intel a perdu près de 21 %, jeudi soir, lors des échanges, après la fermeture officielle de Wall Street. Ce sont plus de 80 milliards de dollars de capitalisation qui se sont envolés en quelques heures.

REACTION EN CHAÎNE

Les mauvais résultats du géant des micro-processeurs ont provoqué une réaction en chaîne sur les autres places et les autres valeurs du secteur. Le principal rival d'Intel a vu son titre chuter de près de 14 % au cours des transactions électroniques hors séance. Microsoft, le numéro mondial des lo-

giciels, a cédé près de 6 %, après la fin des échanges officiels.

L'onde de choc s'est propagée sur tous les marchés financiers. La mise en garde d'Intel intervient à un moment où les inquiétudes sur les perspectives de croissance du marché de l'informatique sont grandes. En Asie, la Bourse de Séoul, fragilisée par l'échec de la reprise de Daewoo Motor, plongeait de plus de 7 %, vendredi matin, entraînée par la chute de l'action du fabricant de semi-conducteurs Samsung Electronics. La Bourse de Tokyo a terminé vendredi à son plus bas depuis près de deux mois. L'indice Nikkei a perdu 3 %, à 15 818,25 points, avec le recul de plus de 7 % des actions des fabricants de puces NEC et Fujitsu. En Europe, à l'ouverture des marchés, vendredi, l'action Siemens abandonnait 10 %, tout comme celle de STMicroelectronics, et le titre Philips chutait de 12 %. Les Bourses de Paris, Londres et Francfort cédaient vendredi en début de matinée entre 1,7 % et 2 %.

Les analystes refont maintenant leurs calculs pour savoir si Intel sera capable, malgré tout, d'afficher des résultats conformes à leurs prévisions. En moyenne, ils tablaient, pour les trois premiers trimestres de l'année 2000, sur un bénéfice par action de 41 cents. Intel peut théoriquement encore atteindre cet objectif ; son bénéfice net, après éléments exceptionnels,

s'est élevé à 3,137 milliards de dollars au deuxième trimestre. Mais les investisseurs sont choqués, alors qu'il y a encore une semaine les dirigeants du groupe n'affichaient aucune inquiétude quant aux résultats.

LAMENTATIONS

Les déboires d'Intel arrivent à un bien mauvais moment. D'autres sociétés de premier plan ont prévu d'afficher des résultats moins bons que prévu. « Si nous devions avoir encore une annonce de ce type dans le secteur de la technologie, la meilleure chose à faire serait de vendre tout et de regarder les Jeux olympiques », se lamente un gestionnaire de fonds interrogé par l'agence Bloomberg.

Déjà, jeudi, la plupart des marchés boursiers avaient mal réagi à l'annonce par Sprint, le troisième opérateur téléphonique longue distance aux Etats-Unis, de prévisions en baisse pour leurs bénéfices du troisième trimestre. Pis, ces mauvaises surprises arrivent alors que le climat économique s'est détérioré aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. La hausse des prix du pétrole et la faiblesse de l'euro pèsent sur la croissance, sur les deux rives de l'Atlantique.

Sur une semaine, les Bourses européennes ont perdu plus 5 % en moyenne, et le recul s'élève à plus de 2 % outre-Atlantique.

Joël Morio

PARIS,
CAPITALE
5 ÉTOILES

5 Boutiques Montblanc

306, rue St Honoré - Paris 1^{er}

47, rue de Rennes - Paris 6^e

60, rue du Faubourg St Honoré - Paris 8^e

Centre commercial Italie II - 30, avenue d'Italie - Paris 13^e

Centre ccial Montparnasse - 66, bd du Montparnasse - Paris 15^e

Axa menace de ne plus participer au noyau d'actionnaires du Crédit lyonnais

L'assureur exige des partenariats commerciaux avec la banque

Henri de Castries, président du directoire d'Axa, a fait part, jeudi 21 septembre, lors de la présentation de ses résultats, de son opposition au

prolongement du Groupe d'actionnaires partenaires (GAP) du Crédit lyonnais. Axa réclame en contrepartie de sa participation de 5,5 % dans le

Lyonnais des partenariats avec la banque. L'assureur s'oppose à la direction du Lyonnais qui est soutenue par le Crédit agricole et les AGF.

« **NOUS SOUHAITONS** réaliser de bonnes affaires, pas des arrangements. » C'est en ces termes qu'Henri de Castries, président du directoire d'Axa et successeur de Claude Bébear, a fait part de son agacement au sujet de sa participation de 5,5 % dans le Crédit lyonnais, acquise lors de la privatisation de la banque en juillet 1999.

Interrogé, jeudi 21 septembre, lors de la présentation des résultats semestriels de la compagnie d'assurances, M. de Castries a manifesté son opposition au prolongement du Groupe d'actionnaires partenaires (GAP) du Crédit lyonnais, dont Axa est membre, au-delà de juillet 2001. Une solution prônée par Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, pour assurer l'indépendance de la banque et la protéger d'une OPA.

« CONTREPARTIES RÉELLES »

Lors de la privatisation de la banque publique, les six membres du noyau dur, que sont le Crédit agricole (10 %), les AGF (6,18 %), Axa, l'allemand Commerzbank (4 %), l'espagnol BBVA (3,75 %) et

l'italien Banca Intesa (2,75 %), se sont engagés à geler leurs participations jusqu'en juillet 2001. Les membres du GAP ont en outre jusqu'en juillet 2003 un droit de préemption sur les titres que l'un d'entre eux souhaiterait vendre.

« Nous sommes entrés au capital du Crédit lyonnais en payant un peu plus cher que les autres investisseurs et en s'engageant à bloquer notre participation, en échange de partenariats », a rappelé M. de Castries. Or, « aucun de ces partenariats ne s'est aujourd'hui mis en œuvre », a-t-il regretté. « Une prolongation de ces engagements ne peut se faire que si nous obtenons des contreparties réelles et immédiates », a lancé M. de Castries, sous forme de chantage. Le seul accord, qui porte sur l'assurance emprunteur, existait avant la privatisation du Crédit lyonnais. Il est vrai qu'Axa est déjà lié avec la BNP.

Axa a déjà manifesté cette année sa réticence à toute prolongation du GAP lors d'un conseil du Crédit lyonnais. La banque espagnole BBVA ne serait pas non plus

très enthousiaste pour un prolongement du GAP. Lors des négociations pour la mise en place du noyau dur il y a un peu plus d'un an, le ministère de l'économie et des finances avait, semble-t-il, incité Axa à y entrer pour marquer son concurrent allemand Allianz.

Soucieux de la création de valeur pour les actionnaires, Axa a fait savoir que, faute de « compensations », il reviendrait à une situation « d'investisseur banalisé », ce qui ne signifie pas « la vente des titres ». Cela reviendrait en effet à laisser le champ libre aux AGF, filiale de son grand rival allemand Allianz, ce qui semble peu probable.

AUCUN COMMENTAIRE

En tapant du poing sur la table, Axa a rappelé qu'il souhaitait créer de la valeur pour ses actionnaires et ses assurés. Il est vrai que le prolongement du GAP gèlerait une large part (33 %) du capital du Crédit lyonnais, et réduirait plus longtemps l'attrait spéculatif du titre, ce qui va à l'encontre de l'intérêt des actionnaires du Lyon-

nais. Le titre Crédit lyonnais a gagné 0,72 %, jeudi, à 42,2 euros. Au siège de la banque, on ne souhaitait faire aucun commentaire. Même si certains ont trouvé l'attitude d'Axa un peu « brutale ». La prolongation de ces engagements est ardemment voulue par la direction de l'établissement, appuyée par le Crédit agricole. La Banque verte gagne du temps jusqu'à la mise en Bourse d'un véhicule coté lui permettant un jour par échange d'actions d'accroître sa participation dans le Lyonnais.

Les AGF soutiennent aussi M. Peyrelevade. Antoine Jean-court-Galignani, président de la compagnie d'assurances, interrogé jeudi, l'a réaffirmé : « Nous avons été de ceux qui ont proposé un prolongement du GAP comme une solution possible pour permettre au Crédit lyonnais de bien consolider son développement. » Les AGF cherchent ainsi à préserver leur accord de bancassurance pour vendre leurs produits aux guichets du Crédit lyonnais.

Pascale Santi

■ NOMINATIONS

Pierre Vieu, un démineur social pour présider la SNCM

SUR PROPOSITION du gouvernement, Pierre Vieu, cinquante-trois ans, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, directeur des ressources humaines de la SNCF, a été élu mardi



19 septembre président de la Société nationale Corse Méditerranée (SNCM), dont la SNCF détient environ 20 % du capital. M. Vieu remplace André Combeau, soixante et un ans, qui était depuis trois ans à la

tête d'une compagnie qui a vu défiler cinq présidents en cinq ans. M. Vieu devra s'imposer entre une collectivité territoriale jalouse de ses prérogatives mais en pleine ébullition, des syndicats puissants et l'Etat qui peine à définir une ligne stable. M. Vieu connaît le contexte local, puisque cet artisan de l'accord des 35 heures à la SNCF avait, auparavant, été directeur régional de la SNCF à Marseille. Il a été remplacé à la tête de la direction des ressources humaines de la SNCF par Pierre Izard qui, lui aussi, était jusque-là directeur régional de la SNCF (région PACA).

■ **NATEXIS BANQUES POPULAIRES** : Daniel Giroux (Polytechnique, ENA, 46 ans), jusqu'ici membre du comité de direction du département Corporate Finance de BNP Paribas, devient directeur général de Natexis Finance, filiale du groupe Banques populaires.

■ **SUEZ LYONNAISE DES EAUX** : Christine Morin-Postel (IEP Paris, 54 ans), administrateur délégué de la Société générale de Belgique, devient en outre directeur délégué chargé des ressources humaines du groupe. Elle est assistée de Dominique Fortin, nommé directeur du développement social, et de Nadine Lemaître, directeur de l'université.

■ **DAIMLERCHRYSLER** : Elizabeth Wade (42 ans) a été nommée

chargée des relations avec les investisseurs par le constructeur automobile germano-américain. M^{me} Wade prendra ses fonctions le 31 octobre. Elle aura le titre de vice-présidente « senior » et remplacera Ralf Brammer, qui a quitté ce poste en juin.

■ **BPI** : Pierre-Louis Remy (Polytechnique, ENA, 53 ans), ancien directeur général de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, conseiller de Martine Aubry de 1992 à 1998, devient directeur général adjoint du cabinet de ressources humaines BPI.

Cette rubrique est hebdomadaire. Merci d'envoyer vos informations à Martine Picouet. Fax : 01 42 17 21 67

Un Suisse à la tête de la Deutsche Bank

Josef Ackermann remplacera Rolf Breuer en 2002

FRANCFORT

de notre correspondant

Rolf Breuer, le charismatique président du directoire de la Deutsche Bank, est sur le départ. Le premier établissement privé allemand a annoncé, jeudi 21 septembre, qu'il serait remplacé, en mai 2002 par Josef Ackermann. La nomination de ce Suisse de cinquante-deux ans, arrivé en 1996 à la Deutsche Bank, où il est responsable des activités d'investissement, était évoquée depuis plusieurs mois. Elle fait suite à une discrète lutte d'influence au sein du directoire. M. Breuer est pressenti pour prendre la présidence du conseil de surveillance de la Deutsche Bank en 2002, en remplacement d'Hilmar Kopper. Mais certains spéculent déjà sur une passation de pouvoirs anticipée.

Ce changement au sommet, dont la principale surprise est d'être annoncé vingt mois avant qu'il ne se produise, survient tandis que M. Breuer, soixante-deux ans, a subi d'importants revers depuis le début de l'année. Au lendemain de l'échec de la fusion avec la Dresdner Bank, en avril, M. Breuer avait écarté l'idée d'une démission. Toutefois, le pouvoir de cet homme brillant, d'allure toujours impeccable, avait été ébranlé par les fiançailles malheureuses avec l'éternelle rivale francfortoise. Ce sont alors les banquiers d'investissement, dirigés par M. Ackermann, qui se sont opposés avec le plus de véhémence au mariage, refusant de se rapprocher de leurs collègues de la Dresdner Kleinwort Benson.

Plus récemment, M. Breuer n'a pu empêcher la rupture entre la Bourse de Londres et celle de Francfort, dont il dirige le conseil de surveillance. Il avait pourtant mis tout son poids dans la balance pour soutenir la fusion engagée entre les deux places.

Ces contre-performances ont terni la réputation d'un des plus fervents avocats d'une modernisation du capitalisme allemand. Arrivé aux

commandes en mai 1997, M. Breuer a imprimé sa marque sur la banque. Les profits ont fortement progressé, pour atteindre 2,6 milliards d'euros en 1999. Les activités de détail sont en restructuration, tandis que priorité a été donnée à la banque d'investissement. Cette dernière représente aujourd'hui plus de la moitié des bénéfices du groupe. La prise de contrôle de l'américain Bankers Trust en 1998 a permis à la Deutsche Bank de pointer parmi les principaux acteurs mondiaux du secteur. Et à M. Ackermann de monter en puissance pour se positionner en vue de la succession. « Cette décision était acquise depuis longtemps ; c'est un signe de continuité, nous avons voulu mettre fin aux rumeurs sur le mandat de M. Breuer », expliquait-on jeudi auprès de la Deutsche Bank.

Cette nomination fait suite à une discrète lutte d'influence au sein du directoire

Il n'empêche, la prise de pouvoir de M. Ackermann marquera un tournant. Large sourire, et allure modeste, cet ancien dirigeant du Crédit suisse, qu'il avait quitté sur désaccord stratégique avec son président, cultive un style personnel bien différent de celui de son « prédécesseur ». Son arrivée devrait renforcer l'emprise des banquiers d'affaires sur l'établissement allemand. Deux de ses lieutenants ont été récemment promus au sein du directoire : Edson Mitchell et Michael Philipp sont étrangers au petit monde de la finance francfortoise. Américains, ils ont tous deux davantage arpenté Wall Street que les bords du Main.

Philippe Ricard

Grève à la SNCF et à Air France

LE TRAFIC ferroviaire était perturbé en région Rhône-Alpes, jeudi 21 septembre et vendredi matin en raison d'une grève surprise des agents de conduite d'un dépôt de Lyon. Un TGV sur deux seulement circulait au départ ou à l'arrivée de Lyon. Selon la direction, le trafic régional était « très perturbé ». Les grévistes se plaignent d'un manque d'effectifs. Ce mouvement intervient une semaine avant une grève nationale prévue pour le jeudi 28 septembre (renseignements au 08-36-67-68-69).

Par ailleurs, le trafic intérieur d'Air France devait subir des perturbations notables avec l'annulation de plusieurs vols, en raison d'un préavis de grève de trois jours (vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 septembre) déposé par trois syndicats minoritaires de pilotes et mécaniciens navigants au sujet des 35 heures. Selon la direction, 12 vols sur 33 étaient annulés vendredi à destination de Toulouse, 5 sur 33 pour Nice, 9 sur 32 pour Bordeaux, 13 sur 38 pour Marseille et 6 sur 29 pour Strasbourg.

FIMATEX, The European On Line Broker
Groupe Société Générale



Sébastien GOUGE

Conseiller Clientèle
sebastien.gouge@fimatex.fr

GREY INTERACTIVE

Pour nous chez Fimatex, vous accompagner c'est essentiel. Accueil : de 8 h à 22 h, du lundi au vendredi. Service : chaque matin le Morning Meeting, la synthèse détaillée des marchés et l'analyse des valeurs à suivre. Technologie : toutes les solutions de passage d'ordres : Internet, téléphone, Minitel, wap, reconnaissance vocale, organisateurs (pda)... Testez-nous gratuitement pendant 5 jours sur fimatex.fr ou mieux encore appelez-nous directement.

www.fimatex.fr ou

PRINX APPEL LOCAL
N°Azur 0 810 810 300



FIMATEX Votre épargne passe à l'action

* Le courtier en ligne européen

Les journaux sous la menace de la seconde révolution d'Internet

Avec les réseaux sans fil et à haut débit, les groupes de presse vont devoir se rapprocher des opérateurs de télécommunications, de la télévision et du câble. Selon le cabinet Mac Kinsey, ils devront aussi adapter leurs contenus et diversifier leur offre par des services commerciaux complémentaires

LA PRESSE ÉCRITE serait-elle, à son tour, gagnée par la frénésie des alliances qui se sont nouées dans l'audiovisuel mondial ? En l'espace de deux semaines, une série d'accords ont été scellés entre des groupes de presse et des opérateurs de télécommunications, de la télévision et du câble : Bayard-Presses et Suez-Lyonnaise (câble et télévision), Emap et Wanadoo, Thomson (*Globe and Mail*) et BCE au Canada après le regroupement Québecor-Vidéotron (*Le Monde* du 20 septembre). Inédits sous cette forme, ces rapprochements sont-ils les signes précurseurs d'un profond bouleversement du paysage des médias ?

Le cabinet d'études américain Mac Kinsey en est persuadé : la «*r-e-volution*» d'Internet n'en est qu'à ses débuts. Successivement devant l'Association mondiale des journaux (AMJ), réunie en congrès à Rio de Janeiro (*Le Monde* du 16 juin) et, plus récemment, jeudi 14 septembre, devant les membres du Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI), ses experts ont tenté d'explorer les perspectives d'un futur encore très incertain.

Premier constat : Internet n'a pas, comme beaucoup le redoutaient, mis en péril la vie des journaux et des magazines. En dix ans, la diffusion, les recettes de publicité... et les bénéfices des groupes de presse n'ont cessé d'augmenter aux États-Unis comme en Europe. Ce constat mérite néanmoins d'être nuancé. Selon les consultants de Mac Kinsey, les groupes de presse ont laissé passer la première vague de la révolution numérique. Malgré des marques réputées, une notoriété historique et des contenus d'informations spécialisés, aucun site de presse, y compris parmi les plus prestigieux, ne figure parmi les dix plus consultés sur la Toile aux États-Unis.

Parallèlement, les études relèvent que la durée de consultation d'Internet (6 h 30 par mois répartis sur 13 jours) a, pour 42 % des internautes américains, été prise sur la télévision, pour 19 % sur la lecture des quotidiens et pour 16 % sur les magazines. Toutefois, les projections laissent présager une évolution significative. En 2005, le temps passé sur la Toile aura plus que doublé (170 heures par an), et cette fois nettement plus au détriment

des quotidiens (150 heures) et des magazines (80 heures).

De même, Internet n'est pas encore une menace en matière publicitaire - «*un dollar investi sur la Toile n'est pas forcément un dollar perdu pour les journaux*» - note l'étude de Mac Kinsey, mais les transferts de budget pourraient s'accroître en raison d'un changement de comportement des annonceurs... et des utilisateurs des nouveaux services commerciaux en ligne.

Deux innovations technologiques fondamentales vont, selon le cabinet de consultants, marquer

la prochaine étape de cette «*r-e-volution*». L'Internet à haut débit, dit à «*large bande*», favorisera un accès ultrarapide à la transmission de données écrites, sonores et visuelles (télévision et films à la carte, etc.). Dans le même temps, l'Internet sans fil, via les mobiles ou le wap, rendra l'information et les services accessibles en tous lieux à n'importe quel moment.

Dans l'un et l'autre cas, les groupes de presse vont se trouver confrontés à une série de difficultés. Il leur faudra en premier lieu adapter le contenu de l'information qu'ils diffusent. Ils devront

aussi diversifier leur offre par des services complémentaires, y compris de nature commerciale, adaptés aux centres d'intérêt des utilisateurs. C'est vrai pour les quotidiens réputés proches de leurs lecteurs (guides de villes, petites annonces, loisirs, etc.). Ce devrait l'être encore plus à l'égard du public spécialisé des magazines à qui il faudra, via des portails «*verticaux*», proposer des produits correspondant à leurs besoins et à leurs centres d'intérêt.

RÔLE D'«*INFOMÉDIAIRES*»

Selon Mac Kinsey, «*les trois leviers traditionnels - contenu, diffusion, publicité - doivent évoluer. La rentabilité économique des sites proviendra essentiellement des commissions perçues par les éditeurs sur les transactions qu'ils généreront auprès de partenaires externes et sur l'exploitation de leurs bases de données clients*». En clair, les journaux et magazines sont invités désormais à s'adresser non plus seulement à des lecteurs, mais à des consommateurs censés leur assurer une partie de leurs futures recettes.

Pour être présents sur ces nouveaux médias, les groupes de

presse et de magazine vont devoir, affirme Mac Kinsey, nouer des alliances jugées «*vitales*» avec les fournisseurs d'accès, opérateurs des télécommunications, de la télévision ou du câble, en leur fournissant les marques et les contenus dont ils ont besoin. Il y a peu de risques que ces rapprochements se traduisent par des concentrations de même nature qu'AOL-Time Warner ou Vivendi Seagram pour contrôler l'ensemble de la chaîne.

Mac Kinsey considère toutefois que les groupes de presse sont bien placés, dans un rôle d'«*infomédiaires*», pour nouer des accords «*à géométrie variable*» en valorisant la notoriété de leurs titres et le contenu de leurs informations. A condition, ajoutent les consultants, de combiner habilement le «*clic et le papier*», un avantage supplémentaire face à la concurrence, sur la Toile, des autres secteurs tels que la banque, la distribution ou les éditeurs de logiciels. Dès lors, il est vraisemblable que les alliances conclues début septembre en précéderont bien d'autres, préfigurant un changement radical du paysage.

Michel Delberghe

L'audience des magazines reste stable

Après plusieurs années de forte croissance, l'audience des magazines a légèrement fléchi au cours de l'année écoulée, malgré la concurrence des nouveaux médias (*lire ci-dessus*). Selon l'enquête d'Audiences Etudes sur la presse magazine (AEMP), leur taux de lecture a fléchi de 0,6 %, avec toutefois une baisse de 1,1 % pour les mensuels. 45,6 millions de Français continuent de lire au moins un magazine et 10 % d'entre eux consultent 26,5 % des titres.

L'érosion affecte, à quelques exceptions près, la presse de télévision, mais aussi les hebdomadaires généralistes (*L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Marianne*, *Paris-Match*, etc.), ainsi que des titres à fort tirage. Six hebdomadaires (*TV Magazine*, *Télé 7 Jours*, *Femme actuelle*, *Télé Z*, *Télé Loisirs* et *Télé Star*) dépassent la barre des 7 millions de lecteurs.

Les tarifs de publicité télévisée mis en cause par une société d'audit

LA PUBLICITÉ télévisée est-elle un produit comme un autre ? A première vue, oui. L'annonceur se réfère aux conditions générales de vente de la chaîne qu'il a sélectionnée, et, après les divers rabais dont il peut bénéficier en fonction de sa fidélité ou du volume d'espace qu'il souhaite acheter, connaît le tarif qu'il va payer. Il existe cependant des nuances entre la théorie et la pratique. La durée des écrans est variable, et les horaires annoncés ne sont pas toujours respectés. Ainsi, il est fréquent qu'un espace acheté pour une heure donnée puisse être finalement diffusé dans un écran plus tardif.

Cette pratique a suscité la curiosité de Vérimedia. Créée en 1991 par Françoise Guillemont, cette société propose à ses clients de vérifier l'exécution des contrats publicitaires et, en cas de surfacturation, de recouvrer à l'amiable le trop-perçu. En 1997, Vérimedia constate, selon sa présidente, que les changements d'horaires peuvent donner lieu à des augmentations réelles de tarifs de l'ordre de 8 % en moyenne. Faute d'accord avec les régies de TF 1, France Télévision, Canal+ et M 6, la société a saisi le Conseil de la concurrence qui a, en octobre 1999, jugé la saisine irrecevable. L'affaire semblait donc classée.

INFORMATION JUDICIAIRE

Pourtant, *Le Canard enchaîné* du 9 août a révélé qu'une information judiciaire était en cours depuis avril. Cette fois-ci, Vérimedia n'y est pour rien. C'est le Service central de prévention de la corruption (SCPC) qui est à l'origine de la relance de l'affaire. Aussitôt, le Syndicat national de la publicité télévisée (SNPTV) a réagi, en s'étonnant que l'affaire soit relancée et en affirmant, dans un premier temps, ne pas être au courant d'une information judiciaire.

La vérité est un peu différente. Organisme dépendant du ministère

de la justice, le SCPC centralise les informations nécessaires à la détection de faits délictueux en matière de corruption et de prise illégale d'intérêt. Mais privé du pouvoir d'enquêter, le service ne peut qu'analyser sur dossier et saisir le procureur de la République en cas de présomption de délit. C'est ainsi que Michèle Luga, juge d'instruction au tribunal de Nanterre, se charge de mettre au clair les documents commerciaux des régies. En effet, chaque écran est identifié par un code à quatre chiffres qui, selon Vérimedia, définit l'horaire de l'écran, 2050 signifiant 20 h 50. Une version contestée par les régies, qui affirment qu'il s'agit de codes conventionnels. Ainsi, les chaînes expliquent que certains écrans sont identifiés par des chiffres tels que 2070 qui ne voudraient rien dire s'il s'agissait d'horaires.

M^e Berlioz, l'avocat de Vérimedia, s'appuie sur les tarifs tels qu'il sont publiés sur les sites Internet des régies, tandis que celles-ci plaident une pratique ancienne et connue de tous les annonceurs. Curieusement, ces derniers prennent parti pour les régies : «*La pratique des codes est extrêmement courante*», explique Gérard Noël, vice-président de l'Union des annonceurs (UDA). Il estime qu'en se trompant de cible, la démarche de Vérimedia dessert la cause des annonceurs. Françoise Guillemont de son côté conteste la représentativité de l'UDA, soulignant que ses clients, Daimler-Chrysler, Schmitt (cuisines), Unigate (agroalimentaire) et Madrange (charcuterie), ne sont pas membres de ce syndicat.

Campées sur leurs positions, les parties attendent les premiers actes de procédure dans cette affaire qui pourrait avoir des conséquences importantes sur la commercialisation de la publicité télévisée.

Frédéric Roy

J-100

Le 31 décembre 2000 de Barcelone partira la première course autour du monde à la voile, en équipage, sans limite, sans escale et sans assistance : **THE RACE, LA COURSE DU MILLÉNAIRE.**

A bord des voiliers les plus rapides du monde, les meilleurs skippers internationaux et leurs équipages, s'affronteront autour de la planète pour un défi inédit sur les **PLUS GRANDS MULTICOQUES JAMAIS CONSTRUITS.**

The Race / La Course du Millénaire permettra pour la première fois, de suivre l'aventure de ces nouveaux géants, depuis les bateaux eux-mêmes, à la télévision et sur internet.

pour en savoir plus : www.therace.org

PARTENAIRES PRINCIPAUX

France Telecom
Disneyland Paris

THE RACE
LA COURSE DU MILLÉNAIRE

PARTENAIRE INSTITUTIONNEL
2000 en France

PARTENAIRE OFFICIEL
RENAULT

SITES OFFICIELS
MONTE-CARLO PROLOGUE
BARCELONA VILLE DE OFFICI

FOURNISSEURS OFFICIELS
Potel & Chabot AOM
Meteo Consult

MATCH
Le Monde
Les Echos

Affaire Rezala : M. Giuly « blanchi » par le Conseil supérieur de l'AFP

LA DIFFUSION et la revente en mai des clichés de Sid Ahmed Rezala, achetés à un de ses codétenus, s'étaient soldées par une motion de défiance du personnel contre la direction de l'Agence France-Presse (AFP). Le Syndicat national des journalistes (SNJ) et la Société des journalistes (SDJ) avaient saisi le Conseil supérieur de l'AFP, «*chargé de veiller au respect des obligations*» de l'agence. Ce dernier a estimé, mercredi 20 septembre, que cette transaction ne constituait pas une infraction à l'article 2 du statut. Il stipule que l'AFP «*ne peut (...) tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information*».

Pour la SDJ, la décision du conseil «*fait implicitement droit à l'argumentation du PDG de l'AFP, Eric Giuly, selon laquelle la déontologie rédactionnelle ne relève pas des obligations fondamentales de l'AFP*». La ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca, avait pour sa part qualifié la vente des photos de «*dérèglement très regrettable*».

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **THAMES WATER** : le groupe d'eau britannique a confirmé, jeudi 21 septembre, être en discussion très avancée en vue d'être racheté. L'électricien allemand RWE est donné comme l'acquéreur. L'opération, d'un montant de 4,1 milliards de livres (44,6 milliards de francs), devrait être annoncée lundi 25 septembre.

● **ALCATEL** : l'équipementier de téléphonie français a annoncé jeudi avoir signé trois commandes pour la fourniture de solutions radio large bande LMDS avec Retevison (Espagne), BellSouth (Uruguay) et Farmer's Telephone (Etats-Unis). Le montant des transactions n'a pas été dévoilé, mais, selon le groupe, elles confirment la prédominance d'Alcatel sur le marché mondial de l'ADSL (connexion téléphonique à haut débit).

● **BOMBARDIER** : le groupe aéronautique et ferroviaire canadien a annoncé jeudi avoir signé deux contrats : le premier pour un système de métro automatique à Las Vegas (Etats-Unis) pour un montant de 258 millions de dollars (300 millions d'euros), et le deuxième pour la fourniture de dix avions de transport régional à la compagnie allemande Lufthansa dont le montant n'a pas été dévoilé.

SERVICES

● **MOBILCOM** : l'opérateur allemand, qui a décroché mi-août avec son partenaire France Télécom une licence de téléphonie mobile UMTS en Allemagne pour 8,37 milliards d'euros, a déposé plainte devant un tribunal de Cologne et veut être remboursé, a indiqué jeudi l'AFP. Le groupe conteste la légalité de la procédure d'attribution des licences UMTS.

● **DEUTSCHE TELEKOM** : le géant allemand des télécommunications a indiqué jeudi que l'office allemand de régulation de la concurrence l'a autorisé à reprendre 50,1 % de la filiale de services informatiques de DaimlerChrysler Debis Systemhaus. Il donnerait ainsi naissance au numéro deux européen des services du secteur informatique, technologies de l'information et télécommunication, derrière IBM.

● **CONCORDE** : le dernier

Concorde d'Air France à l'étranger, qui était cloué au sol aux Etats-Unis depuis la catastrophe du 25 juillet à Gonesse, a regagné Paris, jeudi, avec un équipage de cinq personnes.

FINANCE

● **LEHMAN BROTHERS** : la banque d'affaires américaine a racheté 2,4 % du capital de Kirch Pay TV, pilier de l'empire du magnat allemand de l'audiovisuel Leo Kirch, pour 204 millions d'euros, rapporte le *Financial Times Deutschland* de vendredi 22 septembre.

● **AGF** : la filiale française de l'assureur allemand Allianz a annoncé jeudi être entrée en négociations exclusives avec le groupe américain Hartford International Financial Services pour acquérir la totalité du capital de sa filiale néerlandaise Zwolsche Algemeene.

● **CPR** : la banque française a annoncé vendredi avoir conclu le rachat de la participation de 34 % détenue par le géant américain de courtage en ligne E Trade Group dans leur filiale commune, pour un montant de 82 millions d'euros. Elle développera sa propre activité sous la marque CPR-Online.

RÉSULTATS

■ **M6** : le groupe audiovisuel a enregistré au cours du premier semestre un bénéfice net consolidé en hausse de 44,5 %, à 59,7 millions d'euros, contre 41,3 millions d'euros au premier semestre 1999. Le chiffre d'affaires global a progressé de 21 %, à 377,3 millions d'euros, grâce à une croissance de 28,3 % des recettes publicitaires.

■ **ZODIAC** : le groupe français d'équipements aéronautiques et de bateaux pneumatiques a annoncé, jeudi, une hausse de 50,7 % de son chiffre d'affaires consolidé au cours de son exercice 1999/2000 (clos fin août), à 8,3 milliards de francs (1,27 milliard d'euros), contre 5,5 milliards de francs lors de l'exercice précédent.

■ **GEODIS** : le groupe de transport et logistique, détenu à 43 % par la SNCF, a annoncé avoir réalisé au premier semestre un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros (+ 18,7 %) et un résultat d'exploitation de 13,5 millions d'euros, en baisse de 54 % en raison de la hausse du gazole et de la mise en place des 35 heures.

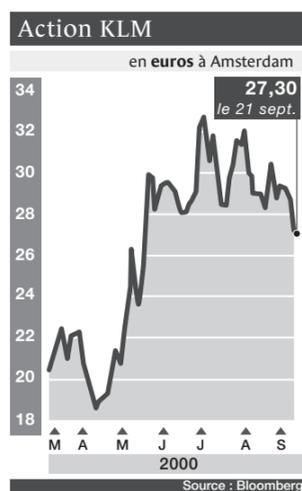
VALEUR DU JOUR

Mariage raté entre KLM et British Airways

LA RÉGULATION aérienne, les droits d'atterrissage : telles sont, selon Leo Van Wijk, président de KLM, les raisons pour lesquelles la fusion entre la compagnie aérienne néerlandaise et British Airways (BA) n'aura pas lieu. « Dans le cadre de négociations que nous avons adoptées, la position de KLM aurait été mise en danger », a affirmé le dirigeant au cours d'une conférence de presse jeudi 21 septembre.

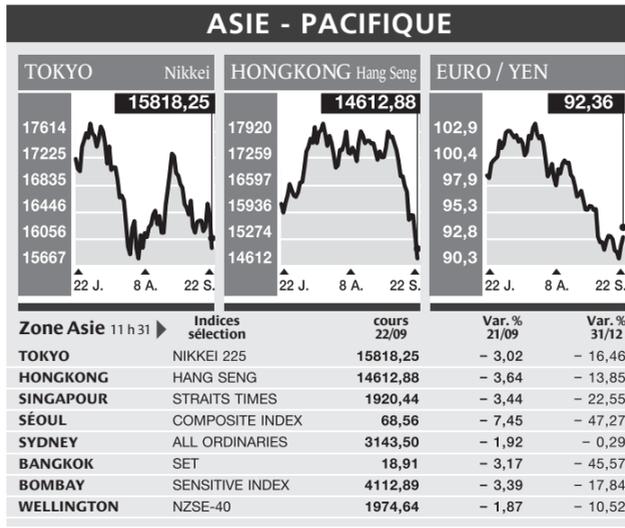
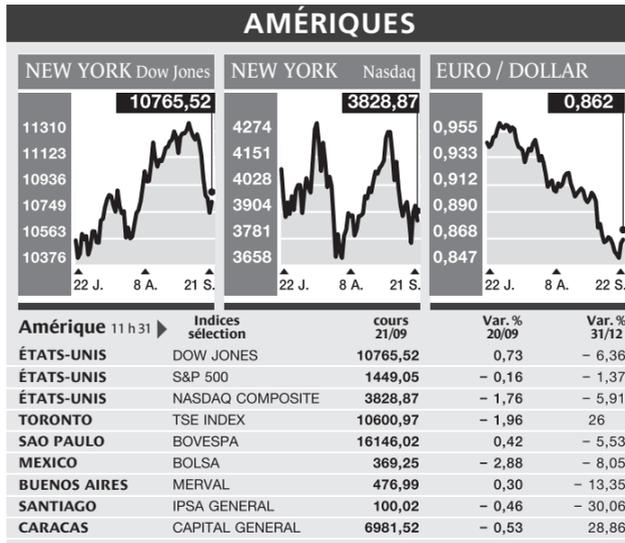
Le 7 juin, les deux compagnies déclaraient « mener des discussions concernant une possible combinaison de leurs activités ». Très vite, il était apparu que les pourparlers risquaient de buter sur deux écueils : la position dominante qu'auraient KLM et BA sur certaines routes en Europe, et les droits d'atterrissage dans des pays tiers. La première difficulté semblait surmontable. La deuxième a fait capoter les négociations.

« Quand deux entreprises veulent fusionner, elles s'accordent sur un partage du capital et sur un rapport de force au sein des instances dirigeantes. Les compagnies aériennes sont un cas à part dans l'industrie », confiait Wim Kooijman, directeur du personnel et de l'organisation de KLM, en marge de la conférence de presse. Deux éléments sont essentiels : pour accorder un droit d'atterrissage à KLM, un Etat doit s'assurer que sa direction a le contrôle effectif et que la compagnie est véritablement néerlandaise. Or, selon Leo Van Wijk, la structure à laquelle tenait BA n'offrait pas toutes les



garanties nécessaires. « Nous voulions conserver une majorité de commissaires néerlandais au sein du conseil de surveillance de KLM, et 51 % des droits de vote ». Plus puissante en termes économiques et financiers, BA refusait de prendre le risque de laisser la bride sur le cou à KLM, qu'elle aurait en fait acquise. Au siège de KLM, tant les dirigeants que les représentants du comité d'entreprise soutenaient que céder sur ce terrain pouvait entraîner le retrait du droit d'atterrissage d'avions aux couleurs de KLM dans divers pays. « Déçu », Leo Van Wijk n'en poursuivra pas moins sa quête d'un partenaire en Europe. Le cours de l'action KLM a terminé la séance de jeudi à Amsterdam en baisse de 0,6 euros à 27,3 euros.

Alain Franco (à Amsterdam)



SUR LES MARCHÉS

NEW YORK

SUR LES MARCHÉS américains, les valeurs technologiques ont été fortement pénalisées, jeudi 21 septembre, par les craintes des investisseurs sur les résultats futurs des entreprises, tandis que la progression de certaines valeurs vedettes a permis au Dow Jones de finir en hausse. Le fabricant de pneumatiques Goodyear avait lancé un avertissement sur ses bénéfices avant l'ouverture du marché, et Intel a fait de même après la clôture. Le Dow Jones a progressé de 0,73 %, à 10 765,52 points, bien que l'indice S & P 500 ait perdu 0,16 %, à 1 449,05 points. L'indice du Nasdaq a cédé 1,76 %, à 3 828,88 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient en nette hausse, au début des transactions, vendredi 22 septembre. Le taux de rendement de l'obligation d'Etat à 10 ans en France, qui évolue en sens inverse de son prix, reculait à 5,37 %. Sur le marché obligataire américain, jeudi, le rendement affiché par les titres du Trésor à 10 ans avait baissé à 5,87 %, contre 5,89 % mercredi soir, et celui de l'obligation à 30 ans avait terminé à 5,92 %, contre 5,94 %.

MONNAIES

L'EURO progressait légèrement contre le dollar, vendredi en début de matinée, à l'approche de la réunion du G7 à Prague ce week-end. La monnaie unique s'échangeait à 0,8593 dollar. Le billet vert se négociait à 106,81 yens.

ÉCONOMIE

Pétrole : Al Gore veut recourir aux réserves stratégiques

À NEW YORK, le cours du pétrole de référence a perdu, jeudi 21 septembre, 1,24 dollar, atteignant 34 dollars, à la suite des déclarations du vice-président américain Al Gore qui a recommandé le recours aux réserves stratégiques de pétrole (SPR) pour faire baisser les prix. En réponse à cette demande du candidat démocrate à la Maison Blanche, le président Bill Clinton a laissé entendre qu'il prendrait très prochainement une décision. « La seule raison pour laquelle nous allons beaucoup mieux que la dernière fois », a ajouté M. Clinton, par allusion à la crise pétrolière des années 70, est que les Américains économisent maintenant beaucoup plus l'énergie. » Le recours aux réserves est évoqué depuis plusieurs semaines. « Nous allons continuer à exhorter l'OPEP à envisager de relever sa production », a affirmé de son côté le secrétaire à l'énergie, Bill Richardson, à des membres du Congrès qui l'interrogeaient sur les solutions disponibles en cas de problèmes d'approvisionnement cet hiver. Il estime que l'Arabie saoudite a fait preuve « d'un remarquable esprit de responsabilité » au cours des derniers mois en convainquant les autres membres de l'OPEP de relever la production.

■ **Le président de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et ministre de l'énergie du Venezuela, Ali Rodríguez**, a accusé jeudi les Etats-Unis d'être à l'origine de la crise pétrolière mondiale actuelle. La crise provient de « la fermeture de plus de 130 000 puits aux Etats-Unis en 1998, ce qui a contribué à limiter la production au niveau mondial », déclare M. Rodríguez.

■ **ÉTATS-UNIS** : le secrétaire américain au Trésor Lawrence Summers a pressé jeudi le Congrès de voter rapidement l'enveloppe de 435 millions de dollars pour la réduction de la dette des pays les plus pauvres, en estimant que tout délai se traduirait par de « réels coûts humains ».

■ **Les États-Unis ont enregistré un déficit budgétaire de 10,4 milliards de dollars en août**, contre un déficit de 2,8 milliards pour le même mois de 1999, a annoncé jeudi le département du Trésor. Sur les onze premiers mois de l'exercice fiscal (qui se termine le

30 septembre), le budget américain affiche un excédent de 170,8 milliards de dollars, contre un excédent de 124,4 milliards sur la même période de l'exercice précédent.

■ **FRANCE** : Lionel Jospin a reconnu jeudi soir que la rentrée était « un peu plus difficile », en expliquant que, si la croissance « crée des impatiences », il ne fallait « pas oublier » ni « tourner la page » sur les quelque deux millions de chômeurs.

■ **Les pensions de retraites de base du régime général vont être revalorisées de 2,2 %** à partir du 1^{er} janvier 2000 afin d'« associer les retraités aux fruits de la croissance », a annoncé jeudi la ministre de la solidarité, Martine Aubry.

■ **ALLEMAGNE** : les prix à la production en Allemagne ont progressé de 0,3 % le mois dernier par rapport à juillet, faisant ainsi ressortir une hausse de 3,5 % par rapport à août 1999, a annoncé vendredi l'Office fédéral de la statistique. Il a précisé que cette hausse annuelle est la plus forte enregistrée depuis celle d'avril 1989, de 3,5 % également.

■ **SUISSE** : le déficit commercial de la Suisse s'est aggravé à 661,3 millions de francs suisses (440 millions d'euros) en août, contre 233,4 millions de francs suisses en juillet, a annoncé vendredi l'office des douanes de Berne.

■ **POLOGNE** : le taux de chômage en Pologne a augmenté de 0,8 % en août à 13,8 % de la population active, contre 13,7 % en juillet, a indiqué jeudi le Bureau national des statistiques. Le nombre de sans-emploi s'est élevé fin août à 2,496 millions, en hausse de 18 600 par rapport à la fin juin.

■ **EURO** : la faiblesse continue de l'euro est un problème pour les pays en voie de développement dont les produits ne sont plus compétitifs par rapport à ceux de la zone euro, a souligné jeudi le Chilien Eduardo Aninat, directeur général adjoint du FMI.

■ **ZONE EURO** : l'afflux de fonds (50,8 milliards d'euros) résultant des enchères pour la vente des licences UMTS en Allemagne pourrait avoir un « léger effet de hausse sur M3 » en août, a estimé jeudi la Banque centrale européenne (BCE) dans son bulletin de septembre.

■ **L'inflation devrait être inférieure à 2 % en 2001 dans la zone euro**, a affirmé la BCE dans son rapport mensuel.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND. (100)	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Cours de change croisés						
22/09 11 h 31	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,93349	0,86205	0,13141	1,44775	0,56686
YEN	107,12500	92,36000	14,07500	155,14000	60,72500
EURO	1,16003	1,08272	0,15245	1,67925	0,65755
FRANC	7,60970	7,10125	6,55957	11,01920	4,31315
LIVRE	0,69073	0,64445	0,59550	0,09075	0,39140
FRANC SUISSE	1,76410	1,64680	1,52100	0,23165	2,55480

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 21/09	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 11 h 31	Volume 22/09	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,54	4,67	5,42	5,73	Notionnel 5,5	29026	86,24	86,08
ALLEMAGNE	4,30	4,80	5,27	5,59	DÉCEMBRE 2000	NC	NC	NC
GDE-BRETAG.	5,88	6	5,33	4,74	Euribor 3 mois	NC	NC	NC
ITALIE	4,30	4,75	5,66	6,07	DÉCEMBRE 2000	NC	NC	NC
JAPON	0,27	0,34	1,89	2,69				
ÉTATS-UNIS	6,53	6,16	5,90	5,95				
SUISSE	2,90	3,27	3,86	4,28				
PAYS-BAS	4,20	4,75	5,42	5,70				

Pétrole		
En dollars	Cours 21/09	Var. % 20/09
BRENT (LONDRES)	32,73
WTI (NEW YORK)	0,37
LIGHT SWEET CRUDE	33,84	- 4,76

Or		
En euros	Cours 21/09	Var. % 20/09
OR FIN KILO BARRE	10100	- 0,98
OR FIN LINGOT	10190	- 1,16
ONCE D'OR (LO) \$	288,15
PIÈCE FRANCE 20 F	58	- 1,02
PIÈCE SUISSE 20 F	58,10	- 0,85
PIÈCE UNION LAT. 20	57,60	- 1,20
PIÈCE 10 DOLLARS US	205,50
PIÈCE 20 DOLLARS US	425	+ 10,32
PIÈCE 50 PESOS MEX.	375	- 0,79

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web de « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

L'action Deutsche Telekom a continué de souffrir, jeudi 21 septembre, des déboires de sa filiale Internet T-Online. Après la démission, il y a quelques jours, du patron de T-Online, suivie de celle du directeur du marketing, les trois autres membres du directoire menacent de jeter l'éponge en raison d'un désaccord stratégique avec le patron de la maison mère, Ron Sommer. Le cours de Deutsche Telekom a reculé de 1,38 %, à 39,25 euros, tandis que l'action T-Online, cotée au nouveau marché, a chuté de 4,90 %, à 24,25 euros. L'opérateur Mobilcom, qui a contesté la légalité de la procédure d'attribution des licences UMTS en Allemagne et réclame le rembour-

sement de la somme qu'il a payée pour obtenir sa licence, a cédé en Bourse, jeudi, 5,37 %, à 97,47 euros. L'action Deutsche Bank a gagné 0,95 % jeudi, à 96 euros. La banque a affiché son intention de se concentrer sur le secteur lucratif de la banque d'investissement en désignant le Suisse Josef Ackermann pour remplacer Rolf Breuer en 2002 à la tête de l'établissement (lire p. 23). Cable and Wireless, qui a annoncé la vente de 4,9 % de sa participation dans la société Internet hongkongaise Pacific Century CyberWorks pour environ 1,56 milliard d'euros, a reculé, jeudi, à la Bourse de Londres, de 47 pence, à 947 pence.



Table of stock prices for various companies including KLM, HILTON GROUP, LVMH/RM, MEDION, MOULINEX, etc. Columns include company name, country code, price, and change.

PHARMACIE

Table of stock prices for pharmaceutical companies including ALTANA AG, ASTRAZENACA, AVENTIS/RM, BB BIOTECH, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for food and beverage companies including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, BBAG OE BRAU-BE, etc.

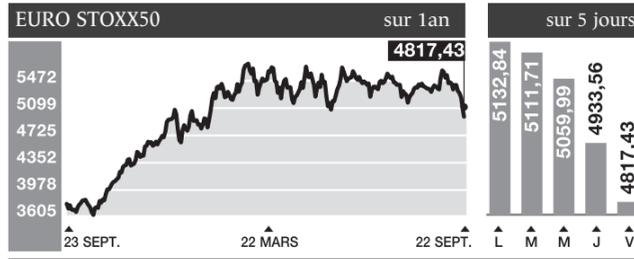


Table of stock prices for various companies including SAURER ARBON N, SCHNEIDER ELECT, SEAT PAGINE GIA, SECURICOR, etc.

ASSURANCES

Table of stock prices for insurance companies including AEGIS GROUP, AEGION NV, AEF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

BIENS D'EQUIPEMENT

Table of stock prices for equipment companies including ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, ALSTOM, etc.

22/09 10h09

Table of stock prices for automotive companies including AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, CONTINENTAL AG, etc.

BANQUES

Table of stock prices for banks including ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDIN, ALL & LEICS, etc.

BOC GROUP PLC

Table of stock prices for BOC Group PLC and related companies.

CONGLOMÉRATS

Table of stock prices for conglomerate companies including D'IETTEREN SA, AZEO, GBL, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of stock prices for telecommunications companies including ATLANTIC TELECO, EIRCOM, BRITISH TELECOM, etc.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for construction companies including ACCIONA, AKTOR SA, UPONOR -A-, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for basic products companies including ACERAJIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table of stock prices for cyclical consumption companies including ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

CHIMIE

Table of stock prices for chemical companies including AIR LIQUIDE/RM, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Advertisement for Volkswagen Bora V6 4MOTION, featuring a car image and text: 'Bora V6 4MOTION TRANSMISSION INTEGRALE PERMANENTE'.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies including BG GROUP, BP AMOCO, CEPSA, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for financial services companies including 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, AMVESCAP, etc.

WILLIAM DEMANT

Table of stock prices for William Demant and related companies.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies including BAA, BARCO, BE* 128,80, etc.

MEDIAS

Table of stock prices for media companies including MONDADORI, B SKY B GROUP, CANAL PLUS/RM, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for consumer goods companies including AHOLD, ALTADIS -A-, AMADEUS GLOBAL, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for distribution companies including AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, BUHRMANN NV, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for high technology companies including ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, ASM LITHOGRAPHY, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for collective services companies including AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for the Euro New Market including AIRSPRAY NV, ANTONOV, C/AC, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

L'avertissement sur ses résultats lancé par l'américain Intel, numéroté un mondial des microprocesseurs, jeudi en fin de journée (lire aussi page 22), a fait chuter fortement les valeurs technologiques françaises dans les premiers échanges, vendredi 22 septembre.

Le cours de Bourse de STMicroelectronics abandonnait 10 % à l'ouverture du marché, à 54,90 euros.

L'action Saint-Gobain, à 137 euros, cédait 0,72 % vendredi matin. Le groupe a confirmé sa prévision d'une hausse de 15 % de son bénéfice net par action hors plus-values en 2000, la hausse du brut ayant une « faible » influence sur ses comptes.

Le cours de Bourse de Thomson-CSF reculait de 1,07 %, à 45,51 euros, vendredi au début des transactions, bien que le groupe, ainsi que Dassault Aviation et Snecma eurent confirmé l'achat par l'Inde de 10 Mirage 2000-H, un contrat évalué à 378 millions d'euros.

L'annonce CPR gagnait 21,91 %, à 57,3 euros, à la reprise des cotations, vendredi, après que le Conseil des marchés financiers eut déclaré recevable l'OPA du Crédit agricole Indosuez. CPR a également annoncé, vendredi, le rachat des 34 % de sa filiale de courtage en ligne CPR-E*Trade détenus par E*Trade, pour 82 millions d'euros (58 euros par action). CPR prend ainsi le contrôle à 100 % de la société, rebaptisée CPR-Online.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 22 SEPTEMBRE Cours relevés à 11 h 31

Liquidation : 22 septembre

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists various companies like BNP, Renault, Saint-Gobain, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 21 SEPTEMBRE

Cours relevés à 12 h 30

Table of new market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like ABEL, AB Soft, Access Comm, etc.

Continuation of French stock market data table with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like BAZAR HOT, BIS, BNP, etc.

Continuation of French stock market data table with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like IMERY, IMMEUBLES DE FCE, INFOGRAMS, etc.

Table of international stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

International

Table of international stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 21 septembre

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires**', 'Date cours', and 'Cours'. Lists various investment funds like AGIPI, BNP, Indocam, etc.

Table of French stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like GENESEY, GENESYS B500, GL TRADE, etc.

Table of French stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like NET25, NETGEM, NETVALUE, etc.

Table of international stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like INTERSÉLECTION FR. D., SÉLECT DÉFENSIF C., etc.

DISPARITIONS

Guerman Titov

Le « cosmonaute n°2 » de l'ex-Union soviétique

GUERMAN TITOV, deuxième cosmonaute soviétique à être allé dans l'espace, est mort, mercredi 20 septembre à Moscou, à l'âge de soixante-cinq ans. Son corps a été retrouvé dans le sauna de son appartement. Selon les premières constatations de la police, le général Titov serait décédé des suites d'une intoxication au monoxyde de carbone.

Même si son unique vol date de près de quarante ans, Guerman Titov était resté célèbre pour les Russes qui lui avaient conservé le surnom de « cosmonaute n° 2 », le titre de n° 1 appartenant pour l'éternité à Youri Gagarine, dont il avait été la doublure lors de son tour de Terre historique du 12 avril 1961. Des tours de Terre, Guerman Titov en accomplira dix-sept, quatre mois plus tard, le 6 août. L'URSS augmentait ainsi son avance dans la course à l'espace qui s'était engagée avec les Etats-Unis. Ceux-ci avaient, en mai et en juillet 1961, fait accomplir des vols suborbitaux à deux de leurs astronautes, Alan Shepard et Virgil Grissom. Mais ce n'étaient que des sauts de puce qui n'égaliaient pas la performance de Gagarine.

VOL HISTORIQUE

Passager de la mission Vostok-2, Guerman Titov allait prouver au monde entier la maîtrise des Soviétiques dans le domaine en devenant le premier homme à passer plus d'un jour dans l'espace (vingt-cinq heures et dix-huit minutes exactement) et à y dormir. Ce pilote de chasse, âgé de seulement vingt-cinq ans à l'époque, allait aussi être le premier à expérimenter un phénomène dont les chercheurs n'avaient pas idée alors : le mal de l'espace, nausée affectant certains voyageurs en apesanteur. Vostok-2 avait d'ailleurs pour but officiel l'étude des réactions physiologiques de l'homme à un séjour spatial « prolongé ».

Après ce vol historique, qui lui valut notamment la médaille de héros de l'Union soviétique et d'être perçu comme une idole, Guerman Titov ne devait plus jamais retourner dans les étoiles - imitant en cela Gagarine. Devenu commandant adjoint des forces militaires spatiales soviétiques, Titov resta toute sa vie fidèle à l'idéologie communiste, et c'est sous cette étiquette qu'il fut élu député en 1995 - tout comme les deux autres cosmonautes siégeant à la Douma.

Pierre Barthélémy

■ **ARMAND MESTRAL**, chanteur et comédien, est mort dimanche 17 septembre à Paris des suites d'une longue maladie. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans. Après le Conservatoire, il entre à l'Opéra-Comique comme basse chantante. Il est l'interprète aussi bien du *Barbier de Séville* que d'opérettes et de comédies musicales telles que *Mississippi*, *Ma cabane au Canada* ou de chansons populaires (*Plaine, ma plaine*). Egalement acteur de théâtre, on avait pu le voir dans la pièce de Brecht *Grandeur et décadence de la ville de Mohagomy*. En 1956, il avait fait ses débuts au cinéma dans *Gervaise* de René Clément où il incarnait Lantier. Il figurait aussi au générique du *Grand Pardon* d'Alexandre Arcady.

■ **JEANLOUP SIEFF**, photographe, est mort mercredi 20 septembre à l'hôpital Laennec à Paris. Il était âgé de soixante-six ans (*lire page 34*).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Ketty et Arnaud TOUBERT ont la joie d'annoncer la naissance de

Ambre,

le 19 septembre 2000.

13, rue Brézin, 75014 Paris.

Lisiane DROAL

et

Patrice LANGLOIS

ont la joie d'annoncer la naissance de

Arthur,

le 14 septembre 2000.

Mariages

Benjamin PROTAIS

et

Sabine AMIOT

se sont mariés le 15 juillet 2000, en l'église Saint-Georges-du-Cap-Brun de Toulon.

M^{me} Claude Protais,

« Rosa Rugosa »

Menetou,

58210 Saint-Pierre-du-Mont.

– M^r Jean WEILL,

M^{me} Pierre PHILIPPE,

M^{me} Camille KOPPE,

M. Jean-Claude WEILL,

M^{me} Alain KAHN-SRIBER,

M. et M^{me} Alain PHILIPPE,

ont le plaisir de faire part du mariage, le 23 septembre 2000, à Paris, de

Samantha WEILL

et

Olivier PHILIPPE,

leurs petits-enfants et enfants.

François LHOSTE

et

Marie-Hélène BRUNET

sont heureux de faire part de leur mariage célébré dans la plus stricte intimité, le 15 septembre 2000.

Félicitations

Sandrine,

tu es admise à Sciences-Po Grenoble.

Félicitations

Marie-Line,

Tonton Yves.

Vœux monastiques

– M. Michel **MARKIEWICZ** et M^{me}, née **Madeleine BUGAUD**, ont l'honneur et la joie de faire part de la profession solennelle de leur fils,

Philippe MARKIEWICZ,

architecte DPLG,

dans l'ordre de Saint-Benoît, à l'abbaye Notre-Dame de Ganagobie (F. 04 310) le 1^{er} octobre 2000.

Décès

– Le Festival d'Automne à Paris a la tristesse d'annoncer le décès, survenu le mercredi 20 septembre 2000, à Grasse, de sa collaboratrice

Annick BORDIER,

foudroyée par la maladie, à l'âge de trente-cinq ans.

Une cérémonie aura lieu, à la cathédrale de Grasse (Alpes-Maritimes), samedi 23 septembre 2000, à 9 h 30.

Festival d'Automne à Paris,

156, rue de Rivoli,

75001 Paris.

– Raph Feigelson,

son mari,

Patrick et Mila Feigelson,

Laurence Feigelson,

ses enfants,

Et toute la famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de,

Chawa FEIGELSON,

née MINKOWSKA,

dite Yvette,

emprisonnée au Fort Montluc et à Drancy (I.R.),

survenu le 20 septembre 2000, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les obsèques ont eu lieu, le 21 septembre 2000, au cimetière parisien de Bagneux.

– Les enfants, Les petits-enfants, Et les arrière-petits-enfants de

M^{me} CRESPIN,

née **Jeannine KUNTZ,**

veuve du

pasteur Yves Maurice CRESPIN,

déporté résistant,

décédé au camp de concentration de Dora,

ont la douleur d'annoncer la mort de leur maman et grand-maman, le 27 juillet 2000, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Selon sa volonté, ses cendres ont été immergées dans la Méditerranée. Une cérémonie commémorative aura lieu à Lyon, le 14 octobre, à 17 heures, au Temple, quai Augagneur.

« Elle mourut rassasiée d'âge et vit les enfants de ses enfants jusqu'à la troisième génération. »

M. et M^{me} Joël Crespin,

19, rue Saint-Maurice,

69008 Lyon.

– Joseph et Thérèse Fadlallah, Ibrahim et Yola Fadlallah, Laurette et Georges Gharios, Georges et Sylvie Fadlallah, Antoine Fadlallah, Léna Fadlallah-Laskaris, Jean-Pierre et Joëlle Fadlallah, et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Joséphine FADLALLAH,

leur mère et grand-mère, survenu à Beyrouth le 14 août 2000.

Une messe sera célébrée, à sa mémoire, le samedi 23 septembre, à 18 heures, en l'église Notre-Dame du Liban, 15, rue d'Ul'm, Paris-5^e.

– M. Michel Giraud,

son épouse,

Bruno et Catherine Pichon,

Jean-Louis et Marie Devin,

Daniel et Evelynne Giraud,

Dominique et Sophie Bon,

Bertrand et Laurence Chassaingne, ses enfants,

Jean-Baptiste et Olivier Pichon, Victor Devin, Aude, Pierre et Martin Giraud, Nicolas, Alexandre et Eugénie Bon, Hadrien, Antoine et Louis Mauriac, ses petits-enfants,

M^{me} Jacques Genest, Sœur Janine Bouët, M^{me} Xavier Chevallier, M^{me} Bernard Giraud, Et M^{me} Marie-Magdeleine Bouët, ses sœurs,

M^{me} Joseph Bouët, sa belle-sœur,

ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Michel GIRAUD,

née **Marie-Anne BOUËT,**

qui s'est endormie dans l'espérance de la lumière de Dieu, le 19 septembre 2000, à Paris, à l'âge de soixante-six ans.

La célébration religieuse aura lieu le samedi 23 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-Albert-le-Grand, 122, rue de la Glacière, Paris-13^e.

Une bénédiction sera donnée en l'église de Parc-sur-Sarthe, à 15 h 30.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

16, rue de l'Amiral-Mouchez,

75014 Paris.

1, allée Saint-Martin,

72300 Parc-sur-Sarthe.

– La famille et les amis de,

Franck JOTTERAND,

journaliste,

écrivain,

ancien collaborateur du Monde,

font part de son décès, survenu le 13 septembre 2000 à son domicile en Suisse.

Sébastien Jotterand,

57, Grand-Rue,

1170 Aubonne (Suisse).

– Laetitia,

son épouse,

Kékéli, Amamassa, Atsoupé et Tania,

ses filles,

Nunzia et Michel Gamet,

ses amis et collègues sur tous les continents,

ont la tristesse de faire part du décès de

Benjamin Mensah KPOGNON,

chef de mission pour

le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, humanitaire et désarmé,

assassiné à Macenta, en Guinée,

le 17 septembre 2000.

Une cérémonie en sa mémoire s'est tenue au siège du HCR, à Genève, le jeudi 21 septembre, et les obsèques auront lieu à Lomé, au Togo, le samedi 30 septembre.

– Le Père Provincial et ses compagnons jésuites de Montpellier recommandent à votre prière le

Père Alexis

MASSIET DU BIEST s.j.

décédé le samedi 16 septembre 2000, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques sont célébrées ce vendredi 22 septembre, à 16 heures, à l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, 75006 Paris.

23, rue de la Garenne,

34090 Montpellier.

– Le 19 septembre 2000, notre camarade et ami

Daniel MAQUART

nous a quittés.

Jusqu'à ses derniers instants, il s'est investi dans ses engagements de citoyen et d'élu tout en luttant contre la maladie avec un courage hors du commun.

La fédération des Hauts-de-Seine du Parti socialiste et la section de Sèvres du Parti socialiste expriment ici leur peine et leur soutien à sa famille.

45, boulevard Edouard-Herriot,

92350 Le Plessis-Robinson.

– Madame Emile Mayrat,

La vicomtesse Xavier de l'Hermitte,

Ses enfants et sa petite-fille,

M. et M^{me} Jean-Jacques Franckel

et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de leur mari, père, grand-père, et beau-père,

Émile MAYRAT,

inspecteur général honoraire

de la Banque de France,

dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le samedi 23 septembre 2000, à 15 heures, en l'église de Peyrilhac (Haute-Vienne).

16, avenue Aubert,

94300 Vincennes.

– Jean-Benoît et Véronique Nocaudie, Antoine, Martin et Olivier, Dominique Nocaudie, Chantal et François Nocaudie, Emmanuel, Florence et Romane, Axel, Charlotte, Sophie et Axel Cauchois, Jérémie, Florent, Guillaume, Romain, Le Père André Schwoebel, OP, Paul et Jossie Schwoebel, Mary Misrahi, Ibrahim Mirany, Djama Mahmoud, Margaret Kraume, ses enfants, petits-enfants, frères, belle-sœur, amis,

La famille Schwoebel, Et ses autres amis, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Marie-Thérèse NOCAUDIE,

née **SCHWOEBEL,**

survenu à Bordeaux, le 18 septembre 2000, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église de Fondettes (Indre-et-Loire), le samedi 23 septembre, à 11 heures.

La Croix-Chauffour,

37230 Fondettes.

– Vence (Alpes-Maritimes).

M^{me} Yvette Riner, née Mas,

son épouse,

M. Patrick Riner,

M. et M^{me} Pierre Ferry,

ses enfants,

Stéphane et Maxime,

ses petits-enfants,

Tous les parents proches,

Et amis,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Marcel RINER,

ancien directeur des Brasseries

et glaciers de l'Indochine

au Vietnam et Cambodge,

chevalier de l'ordre national du Mérite.

survenu le 15 septembre 2000.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 19 septembre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

1402, route de Cagnes,

06140 Vence.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– M^{me} Gisèle Rochmann, M. et M^{me} Michel Pastel et leurs enfants,

M. et M^{me} Joël Rochmann et leurs enfants,

M. et M^{me} Charles Rochmann, M. et M^{me} René Rochmann,

M. et M^{me} Claude Rochmann, Les familles Hochner et Gunst (Argentine),

ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges ROCHMANN,

leur époux, père, grand-père, frère et parent,

survenu le 19 septembre 2000, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation a eu lieu le jeudi 21 septembre, au cimetière parisien de Bagneux, dans l'intimité.

5, rue de la Lancette,

75012 Paris.

– Cécile Taillardat et Alain Blanc,

ses enfants,

ses petits-enfants,

sa famille

et ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jean TAILLARDAT,

linguiste et philologue,

professeur émérite à l'université de Paris-Sorbonne,

doyen honoraire à la faculté de Lyon,

officier des Palmes académiques,

officier de l'ordre grec du Phénix,

survenu le dimanche 17 septembre 2000, à Paris.

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 21 septembre, à Saint-Pierre-Quiberon, dans la plus stricte intimité.

Le professeur Georges Molinié, président de l'université Paris-IV-Sorbonne, la directrice de l'UFR de grec et l'ensemble de la communauté universitaire de l'université Paris-IV-Sorbonne ont le regret de faire part du décès de

M. Jean TAILLARDAT,

professeur honoraire,

décédé le 17 septembre 2000.

– M^{me} Jean Peyssard,

SPORTS The Race, la première course autour du monde sans limite de taille des bateaux, partira de Barcelone le 31 décembre. ● CINQ NOUVEAUX CATAMARANS de plus de

30 mètres seront opposés à deux de la génération 80. La longueur des voiliers et les progrès technologiques devraient permettre aux vainqueurs de terminer en moins de 60 jours. ● À

100 JOURS DU DÉPART, trois des sept concurrents n'ont pas totalement bouclé leur budget ou recherchent le sponsor qui pourrait donner son nom au bateau. La crise économique a en effet

douché l'enthousiasme des quatre-vingt-quatre skippers initialement intéressés par l'épreuve. ● GRÂCE AU PARTENARIAT avec France Télécom, Bruno Peyron, l'organisateur, annonce

une couverture télévisée sans précédent pour une épreuve océanique. Chaque bateau devra embarquer un réalisateur de télévision qui disposera de cinq caméras et d'une régie.

The Race marquera l'entrée de la voile dans le troisième millénaire

Premier détenteur du trophée Jules-Verne, Bruno Peyron propose aux navigateurs et aux architectes navals une course « sans limites » autour du monde. Sept multicoques géants quitteront Barcelone le 31 décembre pour relever le défi

LE SPORT aura aussi son événement pour célébrer le changement de millénaire. Douze heures avant ce basculement, les sept multicoques les plus performants de l'époque partiront de Barcelone, le 31 décembre à midi, pour s'affronter dans la première course sans limites de taille ou de technologie, sur l'espace de compétition le plus périlleux de la planète : le tour du monde par les trois océans et les trois caps qui ont forgé l'histoire maritime.

Lorsqu'il a décidé de créer The Race, au printemps 1993, Bruno Peyron venait, avec *Commodore Explorer*, d'écrire une page symbolique de l'histoire de la voile en réussissant le premier tour du monde en moins de quatre-vingts jours. « Commodore Ex-

plorer (ex-Jet-Services-V) a été conçu en 1986 pour des transats ou des épreuves de sprint comme la Course de l'Europe, nous confiait Gilles Ollier, son architecte. Je n'aurais jamais imaginé qu'il doublerait un jour le cap Horn. » Seul catamaran à s'être alors aventuré au-delà des « quarantièmes rugissants », *Commodore Explorer* venait d'ouvrir une voie pour les futurs concurrents de The Race.

Avec sa date de départ hautement symbolique, The Race devait être l'électrochoc qui donnerait naissance à une génération de multicoques plus grands, plus rapides, plus spectaculaires, qui marqueraient l'entrée de la voile dans le troisième millénaire. La crise économique a douché l'enthousiasme des quatre-vingt-quatre skippers initialement intéressés. Pour des raisons diverses, Bruno Peyron, le Néo-Zélandais Peter Blake et Olivier de Kersauson, les trois détenteurs successifs du trophée Jules-Verne, ont choisi de rester à quai. Florence Arthaud, Laurent Bourgnon et quelques skippers de renom n'ont pu réunir les budgets de 20 à 30 millions de francs nécessaires pour la construction du multicoque dont ils rêvaient.

Des navigateurs parfois plus atypiques les remplaceront. Le premier à avoir bouclé son budget a été le financier américain Steve Fossett, gentleman-aventurier de cette fin de siècle. Alpiniste himalayien, nageur pour une traversée de la Manche, pilote aux 24 Heures du Mans et au Paris-Dakar, aérostier auteur de plusieurs records et survivant miraculeux d'une chute de... 9 000 mètres dans le Pacifique, détenteur du record de la traver-



« Club Med », un catamaran de 33 mètres de long, barré par le Néo-Zélandais Grant Dalton, devrait, comme ses deux sisterships « Code-1 » et « Team Adventure », parcourir 700 milles par jour (1320 km) et boucler le tour du monde en 60 jours seulement.

sée en solitaire du Pacifique à la voile, il a recruté une équipe de professionnels aguerris. Il sera opposé à son compatriote Cam Lewis, équipier de Bruno Peyron lors du trophée Jules-Verne ; à deux héros britanniques du Vendée Globe, Pete Goss, sauveur du Français Raphaël Dinelli, et le vétéran Tony Bullimore, autre naufragé ; au Néo-Zélandais Grant Dalton, spécialiste de la Whithbread ; au Polonais Roman Paske et à Loïck Peyron, seul skipper français de l'épreuve.

La crise, qui a limité à cinq le

nombre des multicoques construits pour The Race, offrira à deux glorieux anciens l'occasion de livrer un baroud d'honneur aux catamarans modernes. Millennium Challenge est l'ex-Formule-Tag construit par Mike Birch en 1982, rebaptisé *Enza-New-Zealand* par Peter Blake pour le trophée Jules-Verne 1994.

Polpharma Warta, mis à l'eau en 1986, détient depuis 1990 le record de l'Atlantique (6 jours 13 heures 3 minutes) sous son premier nom, *Jet-Services V*, avant de devenir *Commodore Ex-*

plorer en 1993 pour le premier tour du monde en moins de quatre-vingts jours. Leurs chances sont, cette fois, bien minces.

« Les catamarans de la nouvelle génération sont capables de faire passer le record de l'Atlantique sous les cinq jours, estime Gilles Ollier qui vient de concevoir les trois bateaux jumeaux *Club Med*, *Code 1* et *Team Adventure*. Dans de bonnes conditions, ils devraient dépasser 700 milles (1 320 km) par jour et faire le tour du monde en moins de soixante jours. Ce qui est

fantastique, c'est leur capacité à aller très vite au-delà de 30 nœuds. » Cette amélioration s'explique par les nouvelles méthodes de conception. « Pour *Jet-Services*, c'était l'époque des pionniers, poursuit-il. J'étais quasiment seul pour le dessiner. Aujourd'hui, il faut constituer un de-

« Les catamarans de la nouvelle génération sont capables de faire passer le record de l'Atlantique sous les cinq jours », estime Gilles Ollier

sign team avec un ingénieur en structures, des spécialistes de l'aérodynamique, de l'hydrodynamique, un météorologue. Nous avons étudié trente-cinq solutions de carènes. »

Malgré la liberté dont ils disposaient pour la conception « sans limites » des bateaux, l'Américain Gino Morelli (*PlayStation*), le Britannique Adrian Thompson (*Team Philips*) et Gilles Ollier ont opté pour des catamarans de 32 à 36,5 mètres de long. « Le catamaran a un avantage au portant, allure dominante dans le grand Sud, car il n'y a pas de porte-à-faux sur les étraves, explique le Français. C'est une solution simple, légère et plus sécurisante. Et il ne sert à rien de faire un bateau de 40 mètres si on ne peut manœuvrer correctement les winches et la voile. La vitesse n'est pas un problème car on approche déjà les 40 nœuds. »

Réunis en « G7 » à Southampton, à cent jours du départ de The Race, les concurrents ont pu faire le point de leur préparation. Cam Lewis (*Team Adventure*), Loïck Peyron (*Code 1*) et Tony Bullimore (*Millennium Challenge*) n'ont pas encore bouclé leur budget et peuvent baptiser leur bateau du nom d'un sponsor principal. Pour les aider, tous ont accepté de renoncer aux 2 millions de dollars de prix à l'arrivée si les engagements étaient ramenés de 500 000 à 175 000 dollars. Bruno Peyron reste pourtant catégorique : « Ils font preuve d'une extraordinaire solidarité et je suis sûr qu'ils seront tous les sept au départ. »

G. A.

Gérard Albouy

Sept catamarans au départ

- **PlayStation**
Longueur : 32 mètres.
Skipper : Steve Fossett (E.-U.).
- **Team-Philips**
Longueur : 36,5 mètres.
Skipper : Pete Goss (G.-B.).
- **Club-Med**
Longueur : 33 mètres.
Skipper : Grant Dalton (N.-Z.).
- **Code-1**
Longueur : 33 mètres.
Coskipper : Loïck Peyron (Fr.) et Skip Novak (E.-U.).
- **Team-Adventure**
Longueur : 33 mètres.
Skipper : Cam Lewis (E.-U.).
- **Millennium-Challenge**
Longueur : 28 mètres.
Skipper : Tony Bullimore (G.-B.).
- **Polpharma-Warta**
Longueur : 26,5 mètres.
Skipper : Roman Paske (Pol.).

Le parcours de l'épreuve



La « Course du millénaire » commencera le 9-10 décembre par un prologue entre Monaco et Barcelone. Le départ aura lieu le 31 décembre à Barcelone, et l'arrivée se fera au début du mois de mars 2001 en Méditerranée occidentale. Originalité de ce parcours : les concurrents passeront entre les deux îles de la Nouvelle-Zélande.

Un réalisateur sur chaque voilier

PREMIÈRE course à la voile du troisième millénaire, The Race ne pouvait rester à l'écart des progrès enregistrés dans le domaine de la transmission des images. « Avec France Télécom, notre partenaire, nous avons fait un audit des moyens existants pour les optimiser ou apporter des innovations afin de permettre la transmission d'images vidéo de qualité broadcast en direct des bateaux », explique Bruno Peyron. Pour le départ et l'arrivée, l'organisation disposera des moyens de transmission HF classiques en utilisant comme relais un hélicoptère qui survolera la course.

Tous les voiliers seront équipés du système Inmarsat B associé à des compresseurs numériques permettant d'envoyer chaque jour 6 minutes d'images via les satellites. Quarante-deux minutes devraient ainsi être mises quotidiennement à la disposition des télévisions. France Télécom innove surtout en créant un système dénommé SEACAST qui assurera la retransmission en direct d'images de qualité broadcast depuis un bateau à moteur qui pourra accompagner la course dans l'Atlantique. Chaque bateau devra aussi se mettre à l'heure d'Internet

en envoyant quotidiennement de 1 min 30 à 3 minutes d'images vers le site officiel (www.therace.org).

Afin d'exploiter au mieux ces progrès technologiques, chaque skipper sera tenu d'embarquer un réalisateur de télévision qui disposera de trois caméras fixes et deux mobiles et d'une vraie régie de montage. Le réalisateur pourra toutefois – et c'est même souhaitable – participer aux manœuvres du bateau. Ainsi, Loïck Peyron a choisi d'emmener son jeune frère Stéphane, ancien champion de planche à voile et producteur de *Dans la nature* sur Canal-.

La distribution des images au niveau mondial sera assurée par Trans World International (TWI), une filiale d'International Management Group (IMG). L'organisation se réserve toutefois la distribution en France, en Espagne et en Pologne. Un accord avec une grande chaîne française généraliste pour des émissions quotidiennes et hebdomadaires devrait être signé dans les prochains jours.

ALLOCINÉ TELEVISION

PREMIÈRE CHAÎNE D'INFORMATION EN CONTINU SUR LE CINÉMA

Disponible sur les meilleurs réseaux câblés et CanalSatellite

Les jeux de construction d'Hussein Chalayan

Le créateur chypriote présentera le 27 septembre, à Londres, son défilé pour l'été 2001. Il a créé pour Ramosport six modèles d'imperméables



« MA COUVERTURE, un chapeau, mes textes sacrés, un bidon d'huile... » Dans une des salles consacrées jusqu'au 1^{er} octobre aux artistes et créateurs de mode de « La Beauté en Avignon », l'installation de Hussein Chalayan détonne : une table de bois devient jupe, une housse de fauteuil se métamorphose en robe, le tout dans une vidéo signée Marcus Tomlinson. A l'extérieur, les objets, comme échappés de leur boîte noire, s'offrent en trois dimensions, dans un décor blanc, dissimulant sous leur aspect banal tous les secrets dont ils sont les gardiens. Ici, plus encore que dans les défilés de ce Chypriote né à Nicosie et vivant à Londres, le moindre détail tient de l'essentiel. C'est à Londres, au cours de la Fashion Week, qu'Hussein Chalayan présentera sa collection d'été 2001, le 27 septembre prochain, fidèle à la ville où il travaille et qui lui a décerné, en 1999, le convoité « Designer Award of the Year » : « A Londres, les gens sont plus tolérants et ils aiment les idées. A Paris, ils comprennent mieux la culture, mais ils sont plus bourgeois. »

Diplômé du St Martins College de Londres en 1993, il présente chaque saison ses collections depuis 1994, jouant avec toutes les matières, du papier pour ses costumes « Air Mail » (1998) à l'acajou de l'hiver 2000 en passant par le plastique moulé. Ce qui ne l'empêche pas, en dehors de ses expérimentations, d'adapter son savoir-faire de tailleur à des vêtements plus quotidiens, en version cachemire double face pour la firme hongkongaise TSE installée à New York, ou plus basique, avec cette série de pièces en série limitée réalisées pour la ligne Autograph du britannique Marks & Spencer. Dans un pantalon, comme dans un manteau, on retrouve sa signature, ces jeux de construction qui n'altèrent jamais la ligne, mais l'élevèrent, la propulsent vers le ciel, d'une manière rigoureusement dépouillée et moderne.

A Londres, avec son T-shirt noir, son treillis usé et ses silences, il déboule du 71 Endell Street - son atelier à Soho : « Je n'ai pas connu la Grande-Bretagne à l'époque des

Modèles d'Hussein Chalayan, automne-hiver 2000, présentés à Londres

punks. Je n'ai pas de référence particulière. Je ne traîne pas avec moi le poids de la pop culture. J'ai beaucoup voyagé », dit celui qui par son style de vie et son travail se démarque de la scène « hype » londonienne, et nomme ses collections « Scent of Tempests », « Lands Without », « Panoramic », ou « Echoform ». Il a déjà exposé ses pièces à New York, Tokyo, et Paris, au Musée des arts décoratifs, et même créé des costumes pour le Messie de Haendel, à New York. Il admire Martin Margiela et Rei Kawakubo (Comme des garçons), Donald Judd et Yves Klein. Agé de trente ans, il n'a jamais envoyé d'e-mail, et se dit technologiquement inadapté. Préfère la cuisine méditerranéenne à toutes les formes de cuisine rapide... Invité à dîner chez ses amis juifs, il met la kippa les soirs de shabbat. Et adore les églises « pour leur silence ». Le seul restaurant qu'il fréquente est une cantine turque dont il préfère taire le nom.

LE SALMAN RUSHDIE DE LA MODE

Hussein Chalayan dessine environ quatre cents modèles par an. « Je ne suis pas religieux », dit ce musulman dont les robes profilées ont parfois frôlé le scandale. On l'a comparé au Salman Rushdie de la mode, un jour qu'il avait présenté, pour le final, de « Between » (été 1998) des femmes nues sous des tchadors du plus long au plus court... « Je me sens musulman culturellement. Quand je me sens en danger, je fais mes prières. » Les rédactrices britanniques l'appellent « Aladdin Hussein ». De Vogue au New York Times, la presse américaine en a fait sa mascotte, son mieux-disant intellectuel. A la tête de Ramosport, c'est une Française, Muriel Mesguich, qui a fait appel à lui, pour dessiner une mini-collection d'imperméables.

Si les années 90 ont été marquées par l'opposition de deux extrêmes, du minimalisme en noir et beige (Jil Sander, Calvin Klein, Helmut Lang...) aux défilés à grand spectacle (John Galliano, Alexan-

der McQueen), Hussein Chalayan a su trouver une autre voie, donnant à ses défilés l'aura d'un rituel.

Avec Alexandre de Betak, un Français installé à New York et responsable de la production, il sait faire basculer le défilé dans un univers de formes et de couleurs quasi conceptuel, sorte de chorégraphie abstraite.

« Je ne fais pas de la mode. Il s'agit plutôt d'idées. Il se trouve qu'elles deviennent des vêtements. J'aime tout ce qui est relié au corps. C'est la relation entre le corps et les formes qui m'intéresse », affirme celui qui rêve de dessiner des meubles, des maisons, et pourquoi pas une voiture. Moins rigides qu'au début, plus organiques, ses robes s'imposent toujours par leur structure, ce graphisme qui le distingue. « Je pars d'une idée, d'un projet. Parfois, les vêtements s'éloignent de ce projet. Mais cela fait partie de l'histoire... », dit-il à propos de cette collection, dont les prototypes sont réalisés en huis clos, avec six collaborateurs seulement.

« Quoi qu'en disait Chanel, les genoux ne sont pas la partie la plus laide du corps. Ils sont fonctionnels. Il y a des moyens de les révéler ou de les cacher. Et puis, on ne peut pas juger le corps. C'est très démodé... » La haute couture ? Oui, il en rêve parfois. « Mais j'aimerais avoir ma propre maison. Chez les autres, je me sentirais mal à l'aise. »

Laurence Benaim



Manteau court en drap feutre rouge, poche zippée anthracite transformable en sac. Existe aussi en ivoire, olive, fuchsia, noir.

Créations d'Hussein Chalayan pour Ramosport, automne-hiver 2000/2001.

Mobilité et couleur chez Ramosport



Parka ouatinée en thermoplume blanc d'hiver. Existe aussi en mastic, noir, camel et chocolat.

pour l'hiver 2000. On lui a donné carte blanche. »

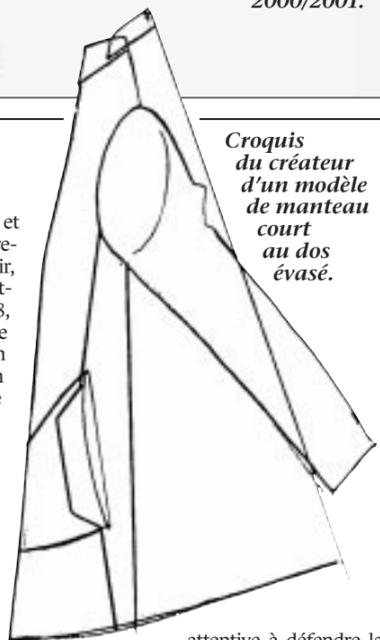
Du blouson zippé en taffetas rouge doublé de lapin (5 500 F, 838,47 €), au manteau court en drap feutre à poche zippée transformable en sac (7 750 F, 1 180,48 €), on retrouve la « patte » Chalayan, ce sens des proportions et de la coupe, adaptée à un idéal de géométrie en mouvement. « Sa place va prendre de plus en plus d'importance chaque saison, affirme Muriel Mesguich. Il est d'une précision extrême. C'est le contraire d'un styliste volant qui envoie ses croquis. Il peut refaire une poche quarante fois et passer des heures à replacer un droit-fil, un aplomb, une couture d'épaule. Ses croquis reflètent sa personnalité. Il ne joue pas la séduction gratuite. »

Mille pièces ont été fabriquées, une goutte d'eau sur les 30 000 imperméables produits chaque saison, et dont les « beiges » assurent 70 % des ventes. Mais l'enjeu est là, l'image d'une société ayant bravé les

tempêtes de sable de la mode et qui a toujours cherché à se renouveler ; elle compte ouvrir, après sa boutique de Saint-Germain inaugurée en 1998, un nouveau point de vente rue Saint-Honoré, en 2001. Son origine remonte à 1905 : en Russie, l'arrière-grand-mère de Muriel Mesguich importait des tissus caoutchoutés de Grande-Bretagne, et fournissait l'armée tsariste. C'est en 1957 que Ramo devient Ramosport, le premier fabricant d'imperméables à sortir la fonction de son uniformité en lui associant la mode et la couleur. Des modèles furent créés pour Jacques Fath, Dior. En 1968, la rencontre avec Anne Marie Beretta marque une nouvelle étape, dont l'apogée date des années 80, avec le triomphe des imperméables « peau de pêche ».

INDÉPENDANTE ET SPÉCIALISÉE

Dans le nouveau showroom installé rue Martel, les modèles de l'été 2001, signés par Hussein Chalayan ou par le bureau de création intégré, participent à la redéfinition d'une marque, qui entend rester indépendante et spécialisée : « Entre un trench et un trench, il peut y avoir un océan », affirme Muriel Mesguich,



Croquis du créateur d'un modèle de manteau court au dos évasé.

attentive à défendre la qualité avant toute chose. Un imperméable gansé et doublé de cachemire exige entre 3,50 et 5 mètres de tissu, et deux jours de travail. Sous l'immense verrière, les photos d'Isabelle Waterman commandées par Muriel Mesguich semblent encore agrandir le lieu où, cet hiver, l'industrie et la création célèbrent leurs noces en rouge et ivoire.

L. B.

★ Ramosport, 188, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. Tél. : 01-42-22-70-80. Liste des autres points de vente : 01-44-79-17-17.

Vous aurez peut-être du mal à la reconnaître. Mais toutes les facilités pour l'essayer.



Climatisation, système audio Volkswagen, double airbag, direction assistée, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV, verrouillage centralisé, vitres avant électriques...

Nouvelle Polo Pack Clim



Offre valable sur les véhicules équipés du Pack Clim (comprenant air conditionné manuel et autoradio cassette tête). Pack Clim non disponible sur modèle SDI.

Chaque samedi avec

Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE
TELEVISION

PERRONO - BIJOUX

Anciens - Occasions - Argentier
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations

Sélectionné par le guide « PARIS PAS CHER »

OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin

ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

2^{ème} FORUM
FRANCO-ALLEMAND

Etudier & Travailler
sans Frontière !

20-21 OCTOBRE 2000
OKTOBER

SARREBRUCK

Lieu du Forum
SAARMESSÉ

Informations :
Forum Franco-Allemand
Deutsch-Französisches Forum
Tél. 0049 (0) 681 501 13 48
Fax 0049 (0) 681 501 13 53

Inscrivez-vous
sur Internet !
www.forum-franco-
allemand.org



Les candidats
pré-sélectionnés pour les
entretiens seront logés
gratuitement.

Espace Suffren

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Soleil généreux

SAMEDI. Des hautes pressions sont présentes sur la France et le flux s'oriente au sud rejetant les perturbations sur les îles Britanniques. Le soleil sera dans l'ensemble généreux sauf sur la Bretagne. Les températures seront plutôt estivales.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Sur la Bretagne, le ciel sera souvent nuageux malgré des trouées. Sur les pays de Loire et la Basse-Normandie, le soleil brillera. Les températures iront de 22 degrés à Brest à 26 degrés à Nantes et Rennes.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le matin, des plaques nuageuses seront présentes sur le Nord-Picardie. Le soleil l'emportera dans la matinée sur toutes les régions. Le thermomètre indiquera de 22 à 25 degrés.

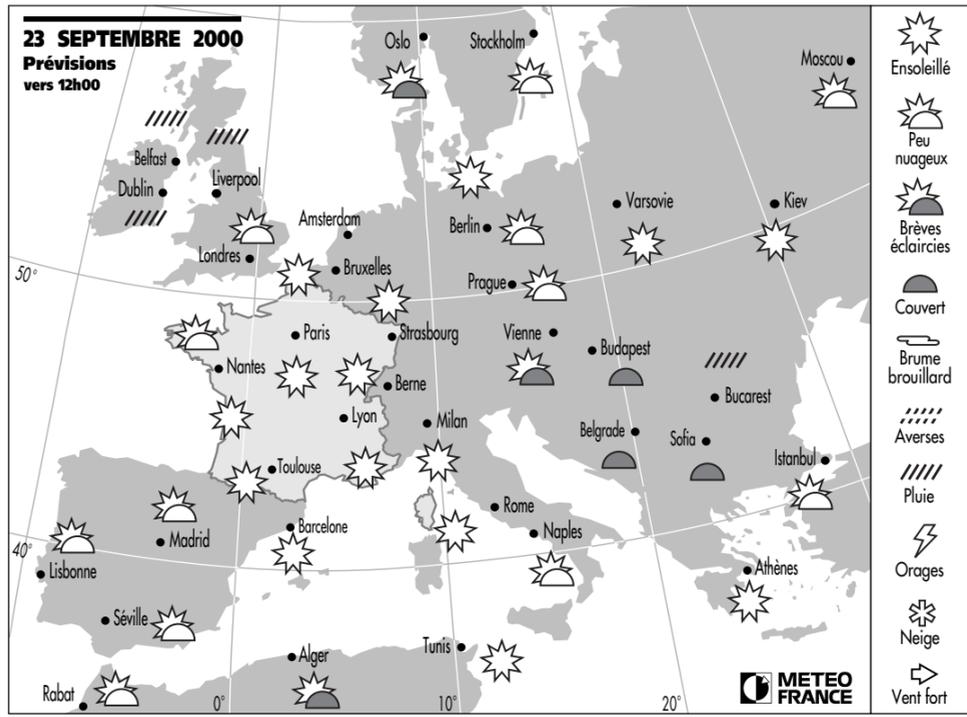
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-

Comté. - Le soleil va briller largement après quelques brumes ou brouillards matinaux. Les températures seront comprises entre 22 et 26 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - En début de matinée, il y aura quelques brumes ou brouillards puis le soleil brillera largement. Les températures seront très estivales avec 27 à 30 degrés du nord au sud. L'après-midi se lèvera en région toulousaine et atteindra 50 km/h.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Beaucoup de soleil pour cette journée après la dissipation de quelques brumes ou brouillards matinaux. Le thermomètre indiquera 23 à 27 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Des nuages seront présents sur le Languedoc-Roussillon apportés par un petit vent de sud-est. Ailleurs, le soleil sera radieux. Les températures seront comprises entre 23 et 27 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 23 SEPTEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; *: neige.

FRANCE métropole	NANCY	11/22 S
AJACCIO	12/26 S	
BIARRITZ	16/26 S	
BORDEAUX	15/29 S	
BOURGES	12/24 S	
BREST	15/22 N	
CAEN	15/23 S	
CHERBOURG	14/22 S	
CLERMONT-F.	10/25 S	
DIJON	9/23 S	
GRENOBLE	9/25 S	
LILLE	14/23 S	
LIMOGES	13/25 S	
LYON	10/24 S	
MARSEILLE	15/25 S	

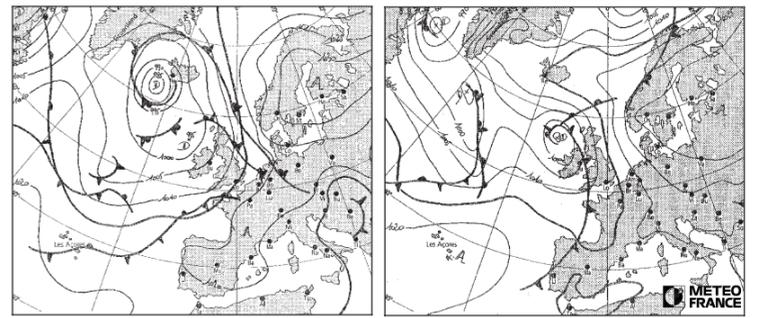
PAPEETE	22/28 S
POINTE-A-PIT.	24/31 S
ST-DENIS-RÉ.	19/26 S

EUROPE	AMSTERDAM	13/21 S
ATHENES	21/28 S	
BARCELONE	17/23 S	
NICE	18/25 S	
BELFAST	12/18 P	
BELGRADE	12/17 C	
BERLIN	9/16 S	
BERNE	8/22 S	
ATHENES	14/22 S	
BRUXELLES	15/25 S	
BUCAREST	4/11 P	
BUDAPEST	10/18 S	
COPENHAGUE	10/14 S	
DUBLIN	13/18 P	
FRANCFORT	11/19 S	
GENEVE	13/22 S	
HELSINKI	5/15 S	
ISTANBUL	17/27 S	

AMÉRIQUES	BRASILIA	17/24 S
LONDRES	16/23 S	
LUXEMBOURG	11/19 S	
MADRID	12/28 S	
MILAN	15/25 S	
MOSCOW	1/10 S	
MUNICH	8/16 S	
NAPLES	17/26 S	
OSLO	5/12 C	
PALMA DE M.	17/27 S	
PRAGUE	6/15 S	
ROME	14/25 S	
SANTIAGO/CHI	19/29 S	
TORONTO	12/20 P	
WASHINGTON	15/21 P	

AFRIQUE	ALGER	18/30 C
DAKAR	26/30 C	
KINSHASA	21/32 S	

ASIE-Océanie	BANGKOK	25/30 P
BEYROUTH	24/29 S	
BOMBAY	26/32 S	
DIJAKARTA	27/30 C	
DUBAI	30/38 S	
HANOI	26/31 P	
HONGKONG	25/31 S	
JERUSALEM	22/31 S	
NEW DEHLI	24/36 S	
PEKIN	18/27 S	
SEOUL	16/21 S	
SINGAPOUR	27/30 C	
SYDNEY	14/22 S	
TOKYO	23/26 C	



Situation le 22 septembre à 0 heure TUPrévisions pour le 24 septembre à 0 heure TU

OBJET

UN FLEURON de nos caves est en péril. Un ambassadeur de l'art de vivre à la française est menacé. Le cognac, la Rolls-Royce du pousse-café, est en pleine déconfiture. Personne ne l'a crié sur les toits, mais il faut se rendre à l'évidence. Depuis une dizaine d'années, le marché mondial s'érode lentement mais sûrement, perdant chaque année 4 % à 5 %. Les ventes de ce nectar aux reflets profonds, que l'on réchauffe savamment en tenant son petit verre ballon dans le creux de la main, se tassent, y compris chez nous. Les qualités intrinsèques et le savoir-faire du vignoble charentais ne sont pas en cause. Le problème vient plutôt du changement des habitudes de consommation et du vieillissement de l'image du cognac, un élixir qui, faute d'avoir su renouveler sa symbolique, s'est enfermé dans un univers poussiéreux.

Le problème vient d'abord du déclin de l'institution du digestif. Sirotier son petit alcool, calé dans un fauteuil profond devant un feu de bois en échangeant entre gens de bonne compagnie quelques propos définitifs sur l'existence, n'est plus un fantasme très à la

mode. Le mari de la ménagère de moins de cinquante ans n'en rêve pas. Conscients de cette évolution, les producteurs ont tenté de prendre position sur le marché des apéritifs en popularisant le cognac-Coca, le cognac-Schweppes ou divers cocktails. Hélas, jusqu'à présent, le succès du cognac en long drink est resté modeste, voire confidentiel.

En Asie, où l'on dîne régulièrement au Bisquit, au Dhiersat ou au Hennessy « sec », le cognac est



descendu de son piédestal. Partout dans le monde, cette disgrâce profite au vin et, plus encore, au whisky. Mais pas n'importe quel whisky; le pure malt, c'est à dire le haut de gamme. Fort de ce constat, le groupe Ricard, propriétaire de Bisquit (marque fondée en 1819, numéro cinq mondial et numéro trois en France), a décidé de changer de registre en lançant, fin septembre, un nouveau cognac, répondant au nom de Château de Lignères. Une appellation peu courante dans une spécialité où c'est généralement la marque qui prime.

L'originalité de Château de Lignères, ce n'est pas tant « sa robe ambrée, son bouquet souple et arrondi qui révèle des notes d'amande, de noix, d'abricots secs et de miel accompagnées de nuances florales évoquant la fleur de vigne et le tilleul », que le nouveau créneau dans lequel il tente de s'installer. Pour dynamiser le produit, les codes de présentation habituels du cognac ont été profondément remaniés en empruntant de nouvelles références à l'univers du vin et, plus encore, à celui du whisky.

Il y a une quinzaine d'années, la

boisson préférée du capitaine Haddock était, elle aussi, en perte de vitesse. La tendance s'est retournée à partir du jour où les principales marques ont décidé de relancer leurs produits les plus huppés, en jouant sur le prestige des grands whiskies pour connaisseurs.

ADIEU FLACONS BAROQUES

Pour sortir de la crise, Bisquit cherche, lui aussi, une sortie « par le haut ». Adieu, donc, flacons baroques et surchargés, flasques ventrues pour nouveaux riches. La bouteille, conçue par l'agence de design Dragon Rouge, évoque ouvertement un whisky de luxe, avec ses épaules légèrement tombantes et son allure effilée. « Elle s'inspire des cognacs millésimés, très rares, dont la présentation est similaire, précise Sophie Romet, directeur associé chez Dragon Rouge. Nous avons choisi cette forme plus discrète, plus raffinée que les bouteilles habituelles, trop opulentes et ostentatoires pour convenir à un public qui connaît mal ou pas du tout le cognac. Nous cherchons l'authenticité. » Autre rupture : le Château de Lignères est vendu (au prix indicatif de 185 F, 28,20 euros)

en grande distribution, chez les cavistes et dans les épiceries fines, dans un étui métallique (canister), comme un vrai single malt hors d'âge en provenance directe d'une noble distillerie nichée quelque part dans la lande écossaise.

Inhabituelle pour un cognac, la référence à un château marque un autre emprunt. Alors que les cognacs sont presque toujours issus d'eaux-de-vie (jusqu'à une trentaine) provenant de différents domaines, Château de Lignères est l'un des très rares cognacs élaborés en un lieu unique, des vendanges à la fabrication des fûts de chêne, de la distillation à la mise en bouteille. Encore un point commun avec les single malts. Ce faisant, Bisquit rompt avec la dénomination habituelle du cognac, fondée sur l'ancienneté - XO pour extra old (en principe, six ans d'âge au moins), VSOP pour « very superior old pale », (au moins quatre ans) et VS pour « very superior », au moins deux ans d'âge). Sur l'étiquette, on lit « dix ans d'âge », sans autre référence. « Les classifications habituelles ne sont plus adaptées; elles recouvrent chacune des gammes de prix très vastes, se chevauchent, y compris

en âge, insiste Stéphane Roche, directeur international de Ricard. Nous avons décidé de nous en affranchir ».

Afin de ponctuer, comme il se doit, cet hymne à la veine artisanale du cognac, Château de Lignères, dont le domaine est situé près de Rouillac, en Charente, s'offre une étiquette très sophistiquée. Outre la mention « Harvested, vinified, distilled, aged and bottled at the château » et une assez discrète référence à la maison Bisquit, apparaît sur fond clair l'évocation du château et ses vignes dans la brume automnale charentaise. Autour, un court texte raconte une belle histoire : il y a longtemps, des hordes de loups hantèrent pendant de longues années les bois du château, protégeant ainsi les vignes. Or, s'il existe effectivement une porte dite « des loups » au château de Lignères, la légende des hordes gardant les riches terres et les nobles chais est une pure invention des promoteurs de ce cognac « à l'ancienne ». La quête de l'authenticité impose parfois quelques raccourcis.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 228

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. N'aura bientôt plus de problème de pellicules. - II. Est passé de la rue à la scène. Chantilly belge. - III. S'imposent d'elles-mêmes. - IV. Bien, il est à propos. Consacra son temps et sa plume aux Césars. - V. Sans trop de précision dans les nombres. Pincé pour un air indien. - VI. Apporte du neuf. Coule au Tyrol. Creusa la roche. - VII. Mouvement alternatif. En rouge sur les bornes. - VIII. Dans un bidule. Problème. Gonflé pour prendre la mer. - IX. Gonflé pour aller au tapis. Signe de deuil.

- X. Font les bonnes affaires de l'hôtelier. Parties de partie.

VERTICALEMENT

I. Devrait réduire le nombre des accidents. - 2. Plus d'une crevette s'y est laissé prendre. - 3. Son partage est souvent difficile. Affirmation. - 4. A rendre. Difficile aussi à partager. - 5. Clameur au cirque. Résulte d'une décomposition. - 6. Panacée chinoise devenue internationale. Points en opposition. - 7. A garder en cas de réclamation. En avant et au vent en permanence. - 8. Qui ont déjà un beau par-

cours derrière elles. Prend source dans l'Altaï. - 9. Mauvais pour les bêtes, pas très bons pour l'homme. - 10. Interjection. Supprima. Poussait au rouge. - 11. Romains en Italie. Regrettable. - 12. Biens attendus en héritage.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 227

HORIZONTALEMENT

I. Exaspération. - II. Neurologue. - III. Hotte. Sein. - IV. Ives. Naïssent. - V. Ba. ATP. Ee. Ar. - VI. Itou. Ta. Riga. - VII. Tinguely. Bel. - VIII. Iodés. Fers. - IX. One. Elancées. - X. Stressante.

VERTICALEMENT

1. Exhibition. - 2. Ovation. - 3. Ante. Ondes. - 4. Set. Auge. - 5. Puent. User. - 6. Er. Apte. Le. - 7. Rosi. Alfás. - 8. Alèse. Yens. - 9. Toiser. Rca (car). - 10. Igné. Ibsen. - 11. Ou. Nage. Et. - 12. Neutralise.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Le siècle au fil du timbre, 2^e série

LES FAITS DE SOCIÉTÉ sont le thème du deuxième bloc de timbres consacré à la rétrospective des événements marquants du XX^e siècle, « Le siècle au fil du timbre ». Ce bloc sera mis en vente dans les bureaux de poste dès le lundi 2 octobre. Vendu 30 francs (4,57 euros), il est composé de dix timbres à 3 francs (0,46 euro), soit deux exemplaires de chacun des cinq timbres types présentés ici.

Cette rétrospective, qui s'achèvera en 2002, comprend six thèmes. Le choix des timbres qui les illustrent résulte d'une consultation des usagers de La Poste - près de 720 000 per-



sonnes s'étant prononcées pour ce bloc. Aux événements sportifs, sujets du premier bloc, succèdent : l'invention du lave-linge (1901), l'instauration des congés payés (1936), l'ordonnance d'Alger sur le droit de vote des femmes (1944), la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le premier pas sur la Lune de Neil Armstrong (1969).

EN HÉLIOGRAVURE

Chaque bloc est présenté dans une chemise illustrée dédiée par Françoise Giroud. Elle comporte aussi un bulletin de vote permettant de voter pour les timbres qui paraîtront en 2001 sur les deux thèmes de la communication et des sciences.

Les timbres, conçus par Claude Andréotto, sont imprimés en héliogravure. La vente anticipée se déroulera les samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre, aux bureaux de poste tempo-

raires ouverts à : Paris, au Musée de La Poste, 34, boulevard de Vaugirard, 15^e; Pleumeur-Bodou (Ille-et-Vilaine), au Musée des télécommunications; Sedan (Ardennes), à l'hôtel de ville; Saint-Denis (Réunion), 9, rue de l'Europe, parc de la Trinité; Le François (Martinique), au bureau de poste; Grenoble, au bureau de poste de Grenoble-Chavant; Guéret, au Centre d'action sociale de Jouhet; Nice, au bureau de poste de Nice-RP, 21, avenue Thiers; Rouen, à la Halle aux toiles. Le dimanche 1^{er} octobre, la vente aura lieu aussi à Basse-Terre (Guadeloupe), au centre commercial Cora Desmarais, et à Ajaccio, sous le chapiteau dressé en face de l'hôtel de ville.

Pierre Julien

★ Claude Andréotto sera présent au Musée de La Poste de Paris, le 30 septembre, à partir de 14 heures, pour une séance de dédicaces.

DISPARITION Le photographe Jeanloup Sieff est mort mercredi 20 septembre à l'hôpital Laennec à Paris, à l'âge de soixante-six ans. Populaire auprès du grand public

pour ses photos de mode, Sieff était mal aimé des milieux de l'art, bien qu'il reçut en 1992 le Grand Prix national de la photographie. ● SON STYLE, facilement identifia-

ble (noir et blanc, graphique, sensuel), privilégiait en effet la notion de plaisir au détriment de la réflexion. Amoureux de la belle vie, Sieff s'est rendu célèbre dans quatre

registres : la mode, le portrait, le nu féminin et le paysage. Installé aux Etats-Unis en 1961, il collabora à de prestigieux magazines (*Harper's Bazaar*, *Vogue*). ● SES LIVRES lui per-

mettaient d'exposer ses convictions : « Mes photographies ne sont ni militantes ni objectives, je ne témoigne de rien, n'ai aucun message à délivrer ni point de vue à faire valoir. »

Jeanloup Sieff, photographe du plaisir et du souvenir

Reconnu par le grand public, souvent méprisé par le monde de l'art, celui qui se qualifiait de « superficiel » et de « frivole » est mort mercredi 20 septembre à Paris, à l'âge de soixante-six ans. En quarante ans de carrière, il aura principalement exploré quatre thèmes : la mode, le portrait, le nu féminin et le paysage

FAITES comme si je n'étais pas là. Le titre du dernier livre de Jeanloup Sieff est prémonitoire. Car Jeanloup Sieff n'est plus là. Le photographe est mort à Paris, des suites d'un cancer, à l'âge de soixante-six ans. Ce titre est la dernière pirouette d'une personnalité attachante, indépendante, qui avait le sens de la formule, des calembours plein les poches et les idées aussi claires que ses photos au doux noir et blanc, qui citait Péric, Guitry, Cioran ou Valéry, et qui laissera l'image d'un style reconnaissable : graphique, sensuel, efficace, épuré.

Si les photographes sont aujourd'hui respectés, s'ils ont quitté « la cuisine pour être invités à la table du maître », comme disait son ami Doisneau, Sieff y est pour beaucoup. Il a multiplié les commandes pour la presse, mais il a aussi accumulé les prix, les livres, les expositions, les cartes postales et les posters. Ses images étaient reconnues parce qu'elles étaient signées Sieff, toujours en noir et blanc et délicatement tirées, et non parce qu'elles illustraient un article. Quelques icônes de la mode, du portrait et du nu coquin restent : Yves Saint Laurent, qui posa dans le plus simple appareil pour la promotion de son eau de toilette ; Hitchcock, prêt à dévorer un mannequin devant une maison

d'Hollywood ; Françoise Sagan, enivrée par la gloire subite de *Bonjour tristesse* ; le paysage lunaire de la vallée de la Mort aux Etats-Unis ; le regard malicieux d'Yves Montand...

Sieff, qui est toujours resté un jeune homme décontracté au regard bleu et aux cheveux longs, était un photographe populaire. Dans un sondage de 1992, commandé par *Le Monde*, il était un des rares à être reconnu par le public. Mais il était mal aimé par le monde de l'art. Il le lui rendait bien, quand bien même il bénéficia d'une rétrospective au Musée d'art moderne de la Ville de Paris en 1986, ou obtint le Grand Prix national de la photographie, en 1992.

DANDY PROUSTIEN

On le disait trop lié à la mode, à la commande publicitaire ou à celle des magazines. Lui persiflait contre les « cloportes à imperméable gris » qui distinguent « le travail de commande du travail personnel » alors que la commande lui permettait de réaliser des images personnelles. Que disait-on encore ? Des images trop référencées – Bill Brandt en tête. Trop de photos superficielles et frivoles. « Superficiel et frivole sont deux adjectifs que je revendique », écrit-il dans son dernier album.

Les titres de ses expositions aagaient aussi : *Paysages tristes et nus mollement las* (Galerie Nikon, 1972), *43 portraits de dames remarquables pour une raison ou pour une autre, dont quelques paysages hautains* (Galerie Agathe-Gaillard, 1976). Sieff agaçaît mais l'œuvre est persistante et brasse plus de quarante ans d'images.

Il est né à Paris le 30 novembre 1933 de parents d'origine polonaise. Dans ses deux albums principaux, *Jeanloup Sieff* (Contrejour, 1982) et *Demain le temps sera plus vieux* (Contrejour, 1990), il raconte sa vie et fait montre de sa facilité d'écriture. Les convictions sont claires : la photographie n'est pas affaire de réflexion ou de théories élaborées mais une expérience sensible liée au plaisir de l'instant et au souvenir, à la rencontre et à la nostalgie, au temps qui file et que l'appareil tente de capter.

« Les vrais photographes sont des adolescents attardés qui sortent de chez eux en courant dès que le soleil paraît et qui sifflent d'admiration lorsqu'une jolie fille passe devant



« Françoise Sagan, romancière, Paris 1956. »

eux », écrit son éditeur principal, Claude Nori (Contrejour), dans le catalogue de l'exposition du Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Il y a du Lartigue dans ce dandy proustien qui disait avoir « la photographie paresseuse » mais qui était tourmenté par « le temps perdu ». Lartigue, qu'il admirait et dont le statut d'amateur au succès aussi tardif que fulgurant était un pied de nez aux « apparatchiks verbeux ».

FORMATION EXPRESS

Dans ses textes, Sieff se moque de ses années de formation, comme pour dire que l'essentiel est ailleurs. Des études de lettres – « deux semaines » –, de journalisme – « dix jours » –, de photographie à l'école Vaugirard à Paris – « un mois » – et à celle de Vevey – « sept mois » – où, en marge des cours, naît sa passion pour la danse. Ailleurs, donc dans la vie. La photographie le « prend un jour, j'avais quinze ans, et cela n'a plus cessé depuis ». En 1954, il multiplie les « reportages nombreux qui ne furent, hélas, jamais publiés ». Ou presque. La rencontre entre Sieff et le photojournalisme fut une incompréhension. Décalage de culture. Quittant un contrat con-

fortable avec le magazine *Elle*, Sieff rejoint, à la fin des années 50, la prestigieuse agence Magnum : « J'entraîs en religion dans ce club austère de la photographie engagée où officiaient des moines combattants. » Ça ne fonctionne pas. Sieff restera un des rares photographes à avoir fait un passage éclair à Magnum, le temps d'« enterrer » Pie XII et d'obtenir le Prix Niépce.

Sieff préfère les jolies filles, la mode, la belle vie. Il ne peut s'adapter au rythme d'un collectif. Il veut « retrouver une indépendance vitale ». Si la parenthèse du reporter Sieff se ferme vite, elle a été remarquable, notamment quand il se penche sur une grève de mineurs dans le Borinage belge, réalisé en 1959 pour *Réalités*.

Le Sieff célèbre est ailleurs. Lié à quatre thèmes qu'il va explorer toute sa vie : la mode, le portrait, le nu féminin, le paysage. Il découvre la mode en 1955 quand il est engagé à *Elle*. Mais c'est au *Jardin des modes*, au début des années 60, qu'il va affirmer son style aux côtés d'une fière équipe – Frank Horvat, Helmut Newton, le directeur artistique Jacques Moutin – qui ambitionne de coller à l'époque en libérant le genre : replacer le vêtement et le manne-

quin dans la vie et la ville, au café et dans le métro.

En 1961, Sieff s'installe aux Etats-Unis où il devient, à vingt-sept ans, un des premiers photographes français à réussir le saut de l'Atlantique, multipliant, jusqu'à son retour en 1966, les commandes pour *Harper's Bazaar*, *Glamour*, *Esquire*, *Ladies Home Journal*, faisant le voyage en Europe pour *Vogue*, *Queen*, *Twen...*



« Harper's Bazaar, Palm Beach, 1964. »

Sieff écrira qu'il a la nostalgie de cette « époque bénie où l'on pouvait encore faire des photos de mode en s'amusant et en montrant autre chose que des vêtements ennuyeux ».

La notoriété et les commandes enflent. Il reçoit prix, médailles, expositions, publication à une époque où la photo n'est pas une affaire sérieuse, où les musées, galeries, institutions n'existent pas. Quand le système se met en place, dans les années 80, Sieff le brocardera. Sans doute un peu parce qu'il en a été exclu.

L'OBSSESSION DES FEMMES

Les années passant, Sieff épure son style, privilégie les cadrages verticaux, accentue les contrastes entre le noir et le blanc, les ambiances expressionnistes, le dynamisme des lignes, les oppositions formelles. Dans *Demain le temps sera plus vieux*, il écrit : « En regardant mes photos de mode des années 60, je suis en admiration non pour leurs qualités, mais pour l'énergie qui était mienne à cette époque. »

C'est aux Etats-Unis, dans la vallée de la Mort, que Sieff réalise, en 1977, son travail remarqué de paysagiste. Un livre suit qui accentue l'image d'un photographe formaliste, voulant modeler à sa guise le décor vivant. Aux Etats-Unis toujours, fut pris le portrait de Hitchcock, à qui il demande d'« étrangler une jeune femme ». Réaction du cinéaste : « Excellente idée, j'adore étrangler une jolie fille tôt le matin, cela me met de bonne humeur pour le reste de la journée. »

Une longue série de portraits suivra : Charlotte Rampling, Catherine Deneuve, Coluche, Howard Hawks, Nourieïev, Mitterrand, Mastrotianni, Sartre, César, Chabrol, Truffaut, Mandiargues, Kirk Douglas, Huxley... « Faites comme si je n'étais pas là » est aussi la formule favorite de Sieff lancée au modèle pour le mettre à l'aise. Là encore, un style Sieff domine, en studio : le corps et le visage très purs sur fond gris neutre, rehaussés par un éclairage délicat posé derrière le modèle.

Plus les années passaient, plus le photographe amoureux des femmes prend le dessus. Il aime leurs corps, leurs seins, leurs « dos pleins de promesses », leurs fesses. Il est fasciné par les « derrières postérieurs à mai 68 », titre d'un de ses textes, pas du meilleur goût. Mais le bon goût, il n'en avait que faire. Comme des théories sur son travail – « A trop vouloir analyser, on tue l'émotion ». Il reste, pour les amoureux de la belle image classique en noir et blanc, notamment dans les photos-clubs, un phare qui les préservait de dérives contemporaines et conceptuelles.

Michel Guerrin

Principaux livres

- *Jeanloup Sieff*, introduction de Jean-Pierre Sudre, éd. La Demeure (1968).
- *La Photo*, avec Chenz, Denoël (1976).
- *La Vallée de la mort*, éd. Denoël-Filipacchi (1978).
- *Jeanloup Sieff*, textes de Jeanloup Sieff, Contrejour (1982).
- *Borinages 1959*, Musée de la photographie de Charleroi, textes de Georges Vercheval et Jeanloup Sieff (1986).
- *Jeanloup Sieff*, catalogue de l'exposition au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, textes de Françoise Marquet, François Nourissier et Claude Nori (1986).
- *Demain le temps sera plus vieux*, Jeanloup Sieff 1950-1990, textes de Jeanloup Sieff, éd. Contrejour (1990).
- *Faites comme si je n'étais pas là*, de Jeanloup Sieff, éd. de La Martinière, 208 p., 295 F.

Pole/N Productions présente

berthet
en concert

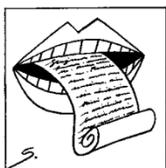
Café de la Danse
5 Passage Louis Philippe - 11^e
4 octobre - 20h

Théâtre Trévis
14 rue de Trévis - 9^e
Concert acoustique
13 & 14 octobre - 22h

France BLEU
FNAC - Virgin - Réseau France billet - Carrefour - 3615 Billel
LOC : 0 803 815 803
http://www.musee-louis-lucas.com

subventionnée par la Mairie de Paris

JEANLOUP SIEFF a profité de ses livres pour exposer, sous forme de journal, quelques convictions photographiques. En voici quelques extraits.



VERBATIM

« Je ne témoigne de rien »
« Mes photographies ne sont ni militantes ni objectives, je ne témoigne de rien, n'ai aucun message à délivrer ni point de vue à faire valoir. (...) Pour certains, la photographie n'est qu'un moyen, au service d'un discours, d'un constat, d'une réflexion sur le monde. Ils privilégient souvent le fond à la forme et se veulent les témoins invisibles et critiques des événements qu'ils dénoncent ou glorifient. Ils récusent la "belle image" et ne recherchent que l'efficacité du témoignage-

Les convictions d'un anti-théoricien

ge. Mais que ce témoignage est fragile, et qu'il est facile de faire dire à une photographie le contraire même de ce que croyait affirmer son auteur ! (...) La photographie ne montre rien, que des apparences. Tel visage sera triste pour l'un, ennuyé pour l'autre, calme pour un troisième. Chacun apporte à la compréhension d'une image sa propre imagination, ses souvenirs, ses goûts. (...) Il s'agit moins de savoir que de ressentir. » (*Demain le temps sera plus vieux*, Contrejour, 1990.)

● « La photographie n'est pas un art »

« La photographie est devenue à la mode, mais elle n'a pas gagné le gros lot pour cela. Il aura suffi de quelques ventes aux enchères de vieilles images pour qu'aussitôt les vateurs se précipitent et que de grandes galeries proposent des ponts d'or à tout photographe ayant dépassé l'âge de qua-

tre-vingt-trois ans. (...) Eh bien, non ! La photo n'est pas un art, mais Kertész est un artiste. (...) Car pour moi, "artiste" a une valeur qualitative et pas catégorielle. (...) Bill Brandt, Kertész, Paul Strand, Cartier-Bresson et quelques autres auront ouvert à jamais de petites portes magiques sur la lumière du monde, et rien n'est plus important que cela. Tout le reste : expositions, livres, musées, ventes de dos, séminaire des amis du 9x12, semaine du portrait de trois quarts ou workshop transcendantal du portrait non retouché ne sont qu'épiphénomènes sans importance. (...) Il y aura toujours les tenants de la "photo art" et ceux de la "photo document", ceux de la "photo souvenir" et ceux de la "photo témoignage", mais la définition de l'art en général ou de la photographie en particulier restera aussi controversée que le sexe

des anges. Pour simplifier ce débat éternel et vain, je propose sans grand espoir d'être suivi, de classer les photographies en deux grandes familles : les bonnes et les mauvaises ! » (*Jeanloup Sieff*, Contrejour, 1982.)

● « Une image est condamnée à être belle »

« Une image est, d'une certaine façon, condamnée à être "belle" pour être efficace. (...) Je me demande parfois si la photographie d'un paysage ou d'un corps de femme n'est pas plus chargée en "subversion exemplaire" que d'autres, images de guerre ou de violences, dont la multiplicité même ne provoque, à la longue, qu'acceptation résignée de la bêtise humaine. (...) Tel portrait de Boubat me donnera une plus grande envie d'un monde différent que tel autre d'un charnier ou d'un peloton d'exécution. » (*Jeanloup Sieff*, Contrejour, 1982.)

Claude Nougaro : chanteur français, diseur de mots, jongleur de rythmes

A 71 ans, il publie « Embarquement immédiat » où il explore les richesses de sa mélancolie, de la tendresse

REBONDIR, rebondir, rebondir. Quelle drôle d'obligation ! Claude Nougaro, pour être un chanteur à haute tension énergétique, a dû, plus que d'autres, souscrire à cette exigence. Loin de l'imagerie du rock'n'roll - Johnny Hallyday dans le rôle du Sphinx -, l'auteur du *Cinéma* a pourtant touché le fond du puits avant d'aller de renaissance en renaissance, dont la plus médiatisée fut *Nougayork*, album pied de nez (à sa maison de disques qui l'avait licencié) enregistré à New York.

Depuis, Claude Nougaro n'a cessé d'explorer les univers musicaux qui lui sont familiers, le jazz, évidemment, les musiques africaines et brésiliennes, la poésie française et... Toulouse. En 1993, à l'occasion de l'album *Chansong's* (chez Mercury/Universal), le Toulousain impénitent mariait ainsi la Garonne et les balafons grâce au compositeur et musicien zairois Roy Lema (*C'est une Garonne*). Par où prolonger l'itinéraire ?

Claude Nougaro a beaucoup de cartes dans son jeu. Celle qui l'a fait connaître tient à la révolution amoureuse des années 60. L'émancipation des mœurs passait alors par le dévoilement : glissement des bas nylon, décolletés en corbeille, déshabillage-efeuillage. Claude Nougaro était champion en la matière. Comment tromper sa femme sans le vouloir, comment le regretter en recommençant, comment être papa en perdant des

blondes et en gagnant des brunes, etc. *Le Cinéma*, *Les Don Juan*, *Une petite fille* sont les textes fondateurs de cette masculinité be-bop, pas de machisme, de la féminité, beaucoup de torture (par les garces ou la société normative, voir *A bout de souffle*).

Au tournant du siècle, le glissement des bas est non seulement passé de mode, mais la sexualité s'expose en toute violence (Virginie Despentes pour le roman) ou dans la désespérance post-sida (Mano Solo, dont l'album *Dehors* vient de paraître chez East/West, pour la chanson française). A soixante et onze ans révolus, Claude Nougaro était-il obligé de revenir sur une nostalgie qu'il n'a pourtant jamais cultivée auparavant ? L'insipide *Les Bas*, proposé actuellement à l'écoute des auditeurs de la radio, offre de Claude Nougaro une image surannée. *Jet-set*, placé en début d'album, observation superficielle des mœurs de ladite jet-set, n'apporte aucune information supplémentaire sur l'état de la société en l'an 2000, pas plus que *La Chienne* - la vie traitée en femme (grue infidèle, salope volage). Alors ?

Alors, Claude Nougaro revient à lui à la sixième chanson. « *J'appartiens aux inguérissables* », à ceux qui voudraient voir la vie en rose, mais la voient en noir, écrit le chanteur, désespérément vivant. Le voici dès lors explorant les richesses de sa mélancolie, de la tendresse (*L'île*

Hélène, ode à sa femme, Yvan Casar est au piano, Ronan Le Bars, as des bagadous bretons, à la cornemuse, c'est superbement atlantique). Il y a là, dans cette seconde moitié de disque, beaucoup de coupleurs, de plaisir épanoui (*Déjeuner sur l'herbe* : « *Tous les deux, on déjeunait sur l'herbe / Et moi j'en avais fumé un peu* »).

L'AFRIQUE ET LA PEINTURE

Ni crépusculaire ni jeuniste, l'appétit retrouvé de Claude Nougaro passe évidemment par l'Afrique et la peinture, deux de ses passions (*Bozambo* : « *Le chevalier cabré, je brosse à larges touches / Un festival de gerbes, un concerto de touffes* »), au lyrisme proche du Nougaro de Toulouse ou de *Y'avait une ville*. Le feu, le jeu et la spirale des mots propre à celui qui fut l'ami de Jacques Audoubert imprègne *Ma cheminée est un théâtre*, point final de l'embarquement en deux temps, où le guitariste Louis Winsberg s'adonne au plaisir et à la douleur du flamenco.

Les albums de Claude Nougaro, ami et complice des plus grands noms du jazz français, ont souvent été le fruit de rencontres avec des musiciens et arrangeurs dont les styles sortaient des sentiers battus - Jean-Claude Vannier, Maurice Vander, Mick Lanaro, Philippe Saisse... Pour *Embarquement immédiat*, Claude Nougaro a puisé dans les nouveaux habits de la variété en la personne d'Yvan Cassar, qui fut



CLAUDE NOUGARO

« *J'appartiens aux inguérissables* », à ceux qui voudraient voir la vie en rose, mais la voient en noir, écrit le chanteur.

notamment le directeur musical de Johnny Hallyday au Stade de France. *L'Enfant phare*, album paru en 1997, avait redonné au Toulousain le goût du brillant - de la fanfare. Il y a un peu de cela dans le travail d'Yvan Cassar, qui, partant du jazz carré des *Bas*, aboutit au satiné des sentiments troubles, orchestrés aux cuivres et en big band comme

si l'ombre d'Eddy Louiss, organiste des profondeurs, planait encore sur les mots rebondissants de Claude Nougaro.

Véronique Mortaigne

★ Claude Nougaro, « *Embarquement immédiat* », 1 CD EMI 7243 528466-2.

Catherine Breillat et Marin Karmitz assignés en correctionnelle

L'ASSOCIATION Promouvoir, dirigée par un proche de Bruno Mégret, assigne en correctionnelle la cinéaste Catherine Breillat et le propriétaire des salles MK2, Marin Karmitz. Cette association avait obtenu un arrêt du Conseil d'Etat le 30 juin retirant au film *Baise-moi* son visa d'exploitation. Elle accuse aujourd'hui le patron de MK2 d'obstruction à une décision de justice après qu'il a continué de projeter dans ses salles le film de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi, réclamant notamment que M. Karmitz soit interdit d'activité professionnelle. Accusant Catherine Breillat de complicité du même délit, pour avoir publiquement pris parti contre la décision du Conseil d'Etat. L'audience a été fixée au 2 octobre.

DÉPÊCHE

■ **INDUSTRIES MUSICALES : EMI et Time Warner vendront une marque de disques par pays** en France, Grèce, Espagne et au Danemark, ainsi que quatre catalogues d'édition, et céderont certains contrats de sous-édition, afin d'obtenir l'aval de l'Union européenne à leur fusion. De source officielle, seraient concernées les éditions Virgin Music et leur branche française, Delabel Editions, l'une des plus dynamiques du secteur (Jean-Louis Murat, Rita Mitsouko, Doc Gynéco, Louise Attaque, Daft Punk, Air, Passi, Rachid Taha, etc.). EMI-Time Warner se sont aussi engagés à ne pas se retirer pendant cinq ans des sociétés d'auteurs-compositeurs.

SÉLECTION DISQUES

CANTA LA MADDALENA

Œuvres de Luigi Rossi, Girolamo Frescobaldi, Michelangelo Rossi, Domenico Mazzocchi, Benedetto Ferrari, Ercole Bernabei, Giovanni-Girolamo Kapsberger, Giovanni-Battista Agnelli et Bonifatio Gratiani.

Maria Cristina Kiehr (soprano), Concerto Soave, Jean-Marc Aymes (direction).

Maria Cristina Kiehr aime prendre des risques. Eblouissante l'an dernier dans un programme Monteverdi de référence, Pianto della Madonna (HMC 901680), celle qui incarne naguère la Maddalena d'Antonio Caldara (*Maddalena ai piedi di Cristo*, HMC 905521/2) reprend le rôle difficile de la pécheresse repentie à travers des motets et cantates sacrés de la Rome tridentine. Refusant les tonalités plus confortables pour préserver la poignante douleur qui fait la suavité et le pathétique de l'évocation rédemptrice, la soprano a

quelque peine dans les aigus, mais loin de nuire à sa vision dramatique, cette vérité de l'incarnation rend plus subtil encore son parti pris élégiaque. Les *Lagime Amare* de Mazzocchi sont, avec le « sonnetto spirituale » *A piè della gran Croce* de Frescobaldi, parmi les plus belles pièces de cette captivante anthologie où les respirations instrumentales (la *Toccata* de M. Rossi révèle ainsi l'étonnante virtuosité de Jean-Marc Aymes) sont au diapason d'une émotion voluptueuse.

Philippe-Jean Catinchi

★ 1 CD Harmonia Mundi HMC 901698

GUILLAUME DUFAY

O Gemma Lux, intégrale des motets isorythmiques. Huelgas-Ensemble, Paul van Nevel (direction).

Le chef et musicologue belge Paul van Nevel n'a pas son pareil pour transformer les musi-

ques les plus intellectuellement complexes en fontaines de jouvence et d'émotion, une émotion qui viendrait de la perfection des lignes, de l'ajustement des voix et des instruments, de la vigueur rythmique. On se souvient avec bonheur de l'extraordinaire intégrale en concert de ces mêmes œuvres, aux Académies musicales de Saintes, il y a deux ans. Paul van Nevel, qui a enregistré dans la foulée ce recueil magistral - qui n'est pas instrumentalement - dans l'abbaye aux Dames de la ville, le même été 1999, y retrouve la même hauteur de vue et une splendeur sonore fascinante.

Renaud Machart

★ 1 CD Harmonia Mundi HMC 901700.

BOHUSLAV MARTINU

Quatuors à cordes n° 1 et n° 2. Les Trois Cavaliers. Quatuor Martinu.

Le premier des sept quatuors à cordes du Tchèque Bohuslav Martinu (1890-1959) révèle les fondements d'un style plein d'aisance qui conjugue thématique slave, dans la lignée de Dvorak, et traitement impressionniste, dans la manière française du début du XX^e siècle. D'apparence avenante, cette œuvre très colorée s'emballa de temps à autre sous l'effet d'un contrepoint ouvragé qui, dans la grisaille du métier, souligne la propension du compositeur à l'écriture mouvante. Haute maîtrise, la mobilité (linéaire, harmonique, formelle, expressive) constitue l'enjeu essentiel du saisissant *Quatuor n° 2* dont la présente interprétation magnifie tant la vitalité séquentielle que la qualité d'enchaînement. Ce premier volume d'une intégrale prometteuse trouve sa conclusion dans une page programmatique (*Les Trois Cavaliers*) écrite par Martinu à l'âge de douze ans avec un goût précoce de... l'énergie cinématique.

Pierre Gervasoni

★ 1 CD Naxos 8.553782. Distribué par Naïve.

SERGE PEY, LAURENT DAILLEAU, DOMINIQUE RÉPÉCAUD

Le Complexe de la viande

Dans le plus vif du sujet de la relation entre la littérature et la musique, *Le Complexe de la viande*, trio formé en juin 1999, ne s'est pas placé sous les éclairages les plus brillants et les mélodies évidentes entendues ces derniers temps en la matière (Michel Houellebecq). Sur de longs bâtons fins, Serge Pey a inscrit ses mots, simples, des mots

employés au quotidien, des mots qui disent la censure, l'amour, la politique, la création, le mauvais état du monde, la nature. Il les agence et les prononce avec clarté, sans effets d'intonation, dans la conviction de leur propre pouvoir. Cette sorte de poésie sans rimes, dictée plus qu'elle n'est lancée, a pour compagnon de musique Laurent Dailleau, manipulateur des ondes sonores de la theremin et le guitariste Dominique Répécaud. Ils se mettent au diapason. Les notes s'étirent, se prolongent en larsens parfois hachurés, courbes à la lente évolution, réponses improvisées à ce qui est dit. L'ensemble, qui pourrait n'être qu'une performance de l'instant, est l'un des actes musicaux les plus prenants, les plus évidents et les plus engagés du moment.

Sylvain Siclier

★ 1 CD 33 Revpermi 2003, distribué par Culture Press, 5-9, rue Charles-Renouvier, 75020 Paris (tél. : 01-43-49-05-80 ; Internet : culturerep@club-internet.fr).

CALIFORNIA BLUES 1940-1948

La Californie n'est pas souvent associée à l'histoire du blues. La Côte ouest fut pourtant une école fertile : les bluesmen texans vinrent travailler sur les chantiers navals et croisèrent ainsi leur savoir-faire musical à celui des orchestres de jazz et des *crooners* des cabarets chics. Racines rurales et élégance urbaine s'y marièrent donc. Radios, studios de cinéma, maisons de disques concentrés sur les rives du Pacifique firent du blues californien l'un des styles les plus prisés des acheteurs noirs des années 40. Hadda Brooks, Charles Brown, Cecil Gant, T-Bone Walker font partie des trente-six sélectionnés par Gérard Herzhaft. Livret impeccable, comme toujours chez Frémeaux & Associés.

V. Mo.

★ 1 coffret de 2 CD Frémeaux & Associés FA175. Distribués par Night & Day.

SIGUR ROS

Agaetis byrjun

Par l'entremise de Björk, Thom Yorke, chanteur de Radiohead, s'est entiché de ces Islandais au point de leur proposer de jouer en première partie de son groupe. On imagine que le chanteur anglais, dans sa quête actuelle d'un au-delà du rock, a été sonné par le lyrisme atypique de Sigur Ros. Comme aux grandes heures - les années 70 - des musiques planantes, les morceaux de ce troisième album (le premier disponible en France) s'étirent avec une

lenteur contemplative. Mais à la béatitude intersidérale, le groupe préfère des mélodies hantées par d'étranges sortilèges. Frappée par un archet ou une main engourdie, accompagnée de cordes lancinantes, la guitare résonne comme une corne viking dans la brume d'un fjord.

Stéphane Davet

★ 1 CD Fatcat records fatcd11. Distribué par P. I. A. S.

AT THE DRIVE IN

Relationship of Command

Un album qui devrait redonner foi à ceux qui doutent des guitares et de la sauvagerie potentielle du rock. Espoir de la scène hardcore texane, At the Drive In change de statut en publiant son troisième album sur Grand Royal, le label des Beastie Boys. Emprunts aux aînés : le look et la furia révolutionnaire du MC5, l'extrémisme physique des Stooges d'Iggy Pop (d'ailleurs invité sur un titre), la puissance ascétique de Fugazi, l'incandescence épileptique d'un Rage Against the Machine qui ignorerait tout du rap. Il faut d'abord un peu de courage pour s'abandonner aux hurlements acides de Cedric Bixler et son accompagnement de six cordes surdentes. Mais ces décharges massives d'adrénaline ne se contentent pas de l'urgence punk. A la réécoute, des brûlots comme *Arcarsenal*, *One Armed Scissor*, *Invalid Litter Dept.* ou *Enfilade* finissent par livrer les secrets de leur construction perturbée et des mélodies qui touchent autant qu'elles électrocutent.

S. D.

★ 1 CD Grand Royal 7243 8 50351 2 8. Distribué par Source/Virgin.

BLED REMIX

Heureux mariage que celui des rythmes maghrébins et des envolées en boucle des ordinateurs. U-Cef, artiste marocain vivant à Londres, a déjà montré la voie du fascinant mélange entre la musique des gnawas du sud marocain, des percussions dont il joue et des machines. Larbi Dida travaille l'es-

prit de la *dance* en profondeur. Son *Gasba* est irrésistible. Sur cette compilation particulièrement heureuse, créative, pur produit de la deuxième et troisième génération maghrébine, on trouvera un remix dub de Lili Boniche, une Egyptienne et des Anglais égarés dans le style judéo-arabo-berbère (Natacha Atlas avec Transglobal Underground pour *Sky Giant*). Ce disque porte la marque du collectif Bougnoule Connexion, jeunes effrontés parisiens, et celle des soirées New Bled Vibratio, qui organisent la vie nocturne des amateurs de raï électronique.

V. Mo.

★ 1 CD Electro ULM 159200-2. Distribué par Universal.

ENRICO MACIAS

Enrico Experience

Les hardis remixeurs qui ont eu l'autorisation de s'attaquer au répertoire arabo-andalou recréé en 1999 par Enrico Macias ont sans doute été intimidés par la stature du personnage. Ne voulant certainement pas refaire de la *dance* à l'orientale, façon Dalida, ne souhaitant pas non plus garder intact l'art du chanteur judéo-arabe, ils ont collectivement choisi d'effacer la présence du maître. Il faut évidemment se réjouir de cet assaut de modernité et de l'ouverture d'esprit d'un musicien que l'on croyait irrémédiablement attaché à la variété télévisuelle. Il montre aujourd'hui qu'il peut retrouver le patrimoine menacé d'une Algérie naguère plurielle en chantant le répertoire de son oncle, Cheikh Raymond Leiris, tout en laissant la porte ouverte aux jeunes as de l'électronique. Les New-Yorkais Qaballah Steppers et Bill Laswell autant que le Français Ariel Wizman (Grand Popo Football Club) ont laissé la voix de « l'Oriental » en arrière, au profit des rythmes à danser, y compris sur le très entraînant *Koum Tara*, originellement chanté avec Cheb Mami et remixé ici par Freddy Jay.

V. Mo.

★ 1 CD Trema 710785. Distribué par Sony.

T&M NANTERRE AMANDIERS

www.temnanterre.com

CRÉATION À MUSICA LE 23 SEPTEMBRE À LA FILATURE DE MULHOUSE

PASCA DUSAPIN / HEPNER MÜLLER

MEDEAMATERIAL

DIRECTION LAURENCE EQUILBEY
MISE EN SCÈNE ANDRÉ WILMS
CHŒUR ACCENTUS / ORCHESTRE LÉONARD DE VINCI

À NANTERRE DU 4 AU 15 DÉCEMBRE - LOCATION OUVERTE 01 46 14 70 00

SYMBOLE DE SERVICE

Tél : 01 55 04 90 10
www.aeromexico.com

AEROMEXICO

La peinture à l'épreuve du Sud

« Méditerranée, de Courbet à Matisse », une exposition loin des clichés touristiques

MÉDITERRANÉE, DE COURBET À MATISSE, Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower, Paris 8^e. M^o Champs-Élysées-Clemenceau. Tél. : 01-44-13-17-17. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 20 heures, le mercredi jusqu'à 22 heures. De 10 heures à 13 heures, sur réservation au 08-92-68-46-94. Entrée : 50 F. Jusqu'au 15 janvier.

En peinture, la Méditerranée est une invention récente. Elle ne date que du milieu que du XIX^e siècle. Mais ce fut une invention essentielle, lourde de conséquences esthétiques de toute sorte. A partir de ces observations, Françoise Cachin a conçu une exposition moins attendue que son titre ne le laisse craindre. « Méditerranée, de Courbet à Matisse » : il y a là de quoi redouter un spectacle gentiment touristique, l'apologie de nos belles provinces méridionales et de leur soleil, avec un fort lot d'impressionnistes en prime. Car rien n'est plus rentable financièrement pour la Réunion des musées nationaux que d'accrocher des impressionnistes au Grand Palais.

Monet et Renoir figurent dans

l'exposition – mais en compagnie de bien d'autres artistes, dont certains infiniment moins célèbres. Le tourisme n'est pas absent – mais vu sous un angle historique. Le soleil et la mer sont partout – mais considérés comme autant de motifs difficiles à peindre. Tant et si bien que l'exposition est beaucoup plus étrange qu'aimable. Elle réussit souvent à déconcerter. A cela deux raisons : le choix des œuvres et l'accrochage.

RARÉTÉS DE PEINTRES FAMILIERS

Sur deux étages sont réunies quatre-vingt-sept toiles. Soit, dans l'ordre chronologique, Courbet, Monet, Renoir, Cézanne, Bonnard, Signac, Matisse, Derain, Picasso, Braque et jusqu'à Dali. Pour chacun, un effort d'originalité a été accompli. *Le Bord de mer à Palavas* de Courbet est bien là, dans lequel le peintre se représente face à l'immensité des flots – grosse allégorie hugolienne. On s'attendait à ce tableau. Il le fallait. Mais qui aurait prévu le beau *Souvenir des cabanes*, un Courbet venu de Philadelphie ?

Autre cas, Bonnard. Lui qui a vécu au Cannet est représenté par



« La Baie de Cassis, cap Canaille. Opus 200 », Paul Signac, 1889. Collection particulière.

six œuvres. Dont une rareté, un *Port de Saint-Tropez* découpé comme au Kodak, emprunté aux réserves du Metropolitan Museum de New York, et, aussi bizarre, *La Palme*, que l'on n'a pas vue à Paris depuis la rétrospective Bonnard de 1984. Les Matisse, les Braque et les Derain sont moins rares. A l'inverse, les petites marines de Picasso de 1896 pourraient être de Whistler ou de Carrière, deux pein-

tres dont on croirait Picasso très éloigné.

De temps en temps, le visiteur sèche. De qui ce *Paysage à Nice* ? Du Norvégien Munch – de Munch peignant pour une fois, à la manière de Bonnard. Et de qui cette *Promenade des Anglais* admirablement composée et d'une luminosité flottante ? Du même Munch, sans rien de l'expressionnisme qui, croit-on, le caractérise. *Le Port de*

Marseille de Vallotton déconcerte moins, en dépit de ses cieus gris plomb. Mais le deuxième est ahurissant, tout près du chromo, sauvé par l'aplomb de son auteur qui se permet tout – une composition de carte postale, un dessin d'arpenteur, des bleus et des jaunes hurlants – et s'en tire en ajoutant un chien la queue en l'air, une dame à voilette et des ombres démesurées. Un Vallotton à la De Chirico, en somme.

A ces toiles singulières signées de noms familiers s'ajoutent les toiles non moins singulières signées de noms moins fameux. Connaissez-vous Frédéric Mondenard ? Élève de Puvis de Chavannes, il a décoré le buffet de la gare de Lyon. En 1883, il peint *Un cimetière en Provence* : terrain vague au bord de l'eau, broussailles, croix et un long mur. Là-dessus, une clarté crue qui ne fait grâce d'aucun détail, blancheur digne des premiers paysagistes provençaux, Guigou et Loubon, qui sont là eux aussi. Manguin, Camoin, Puy, tous postimpressionnistes et camarades de Matisse au temps du fauvisme, ont chacun une toile, et Marquet en a trois – générosité excessive. Quant aux néo-impressionnistes, ils sont royalement traités, à tel point que l'exposition, par moments, semble avoir été faite afin d'installer définitivement au premier rang de leur époque Cross, Van Rysselberghe et Signac, dont *La Baie de Cassis* de 1889 est, assurément, l'un des plus beaux tableaux.

Ces œuvres réunies, restait à les disposer. Le principe retenu est celui d'un classement par motifs : rivages, rochers, ports, arbres, baigneuses. La période est assez brève et la production assez homogène pour que l'on puisse se passer du sacro-saint ordre chronologique. Les enjeux et les difficultés changent peu de 1860 à 1910. Pour le peintre, il s'agit de trouver comment figurer ou suggérer la puissance de la lumière en plein air, à son paroxysme.

Cette puissance exalte ou tue les couleurs, creuse ou écrase les volumes, rapproche ou écarte les

plans : questions de saison, d'heure, d'angle de vue, de lieu. Derain se plaint dans une lettre à Vlaminck, en 1905, alors qu'il est à Collioure avec Matisse : « Habituellement, il fait un soleil radieux qui me désespère par sa manière d'augmenter mes difficultés synthétiques et de compliquer aussi mes exercices d'acrobatie au sujet de la lumière. » Soit un sujet apparemment facile et commun : des rochers. Depuis les primitifs italiens, les peintres savent les difficultés d'une falaise, d'un éboulis, du grès et du calcaire. Soit trois peintres : Monticelli, Renoir et Cézanne. Les deux premiers prennent du recul et peignent de loin des collines blanches ou ocre dont les contours tremblent. Conséquence : leurs rochers manquent de substance, ils ne sont pas assez durs. Cézanne, lui, se rapproche.

AFFRONTEMENTS ÉREINTANTS

Il examine les blocs, les fissures, les différences de texture et de couleur qui distinguent le calcaire que la pluie a sali à la longue de celui qui est à vif depuis peu de temps. Il aligne les touches comme des coups de burin, taillant dans la couleur des blocs séparés et pesants. Braque et Picasso l'imitent à partir de 1907. Monet et Signac préfèrent, eux, les vastes panoramas.

Dans ce cas, un problème tout aussi terrible apparaît : comment peindre la mer ? L'exposition propose un inventaire des procédés qui ont eu cours durant un demi-siècle : poussières de points divisionnistes, touches étirées et ondulantes, aplats.

Faut-il chercher à imiter au plus près les mouvements des vagues et les reflets ? Monet s'y acharne et ne parvient qu'à montrer son acharnement et à alourdir ce qui devrait suggérer la mobilité. Faut-il s'en tenir au bleu uniforme de Vallotton ? Faut-il décomposer couleurs et lumière ? Signac et Van Rysselberghe n'en démordent pas. Matisse, quand il s'y essaie à Saint-Tropez en 1904, renonce vite. Quant à Braque, ces règles l'ennuient et il se dispense de les suivre. Encore ne s'agit-il là que de la mer vue de loin. De près, c'est pire : transparences, déformations, ondes, éblouissements – tout cela sous l'inférieure lumière du Sud.

La conclusion s'impose : ces artistes ne se sont pas rendus au bord de la Méditerranée par épicurisme ou goût du dépaysement, mais parce que l'intensité solaire, la pureté de l'air et la nature y sont, pour qui se veut peintre, des adversaires particulièrement redoutables. Leurs séjours ne furent pas d'aimables villégiatures, mais des affrontements éreintants. « C'est d'un travail affolant », écrit Derain à Vlaminck. Pour la peinture, cet affolement a été magnifiquement bénéfique.

Philippe Dagen

Chalon-sur-Saône ouvre son « Grand Album » d'images

VILLE NATALE de Nicéphore Niépce, Chalon-sur-Saône abrite un musée voué à l'inventeur de la photographie ainsi qu'une collection d'images fixes, dont quatre cents sont exposées pendant plusieurs mois. Mais la ville manquait d'une manifestation qui dynamise son image patrimoniale. C'est chose faite avec « Le Grand Album » : douze photographes, parmi lesquels Denis Darzacq, Peter Knapp, Jean-Luc Moulène et Marie-Paule Nègre, mais aussi des compositeurs, comme Nicolas Frize, ont réalisé des commandes visuelles et sonores liées à Chalon qui sont présentées dans les rues. Ce parcours se termine dans une ancienne sucrerie qui, trois soirs durant, est transformée en lieu de rencontres, de spectacles.

« Révélation », la première intégrale des films de Frederick Wiseman est aussi proposée par « Le Grand Album » : de la fin des années 60 à aujourd'hui, l'une des plus passionnantes et cohérentes entreprises de réflexion sur la société avec les moyens du cinéma. En

trente et un films – « documentaires », un terme qui ne suffit pas à qualifier ces œuvres – de *Titicut Follies* (1967) à *Belfast Maine* (1999), en passant par *High School* (1968), *Law and Order* (1969), *Hospital* (1970), *The Store* (1983), *Racetrack* (1985), *Zoo* (1993), *High School II* (1994), *Public Housing* (1997), le cinéaste américain, présent à Chalon-sur-Saône, a observé, écouté, enregistré, comparé, interpellé, cadré le fonctionnement des grandes institutions (école, armée, médecine, logement, justice) et des principaux lieux où se nouent les rapports sociaux.

★ « Le Grand Album », Sucrierie, rue de l'Alma, 71100 Chalon-sur-Saône. Tél. : 03-85-90-50-94. De 10 heures à 22 heures. Du 22 au 24 septembre. « Photographies/Histoires parallèles, collection du Musée Niépce », Musée Nicéphore-Niépce, 28, quai des Messageries, 71100 Chalon-sur-Saône. Tél. : 03-85-48-41-98. De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 ; fermé le mardi. Du 22 septembre au 11 février 2001.



- 1 enfant
- 2 enfants
- 10 enfants

Qu'est-ce qui rapporte le plus ?

Sur le site Internet www.lemoneymag.fr, vous trouverez toutes les informations pratiques concernant l'argent dans votre vie quotidienne.

Le Money Mag.fr
L'ARGENT DE LA VIE

HABITATION **FAMILLE** LOISIRS FINANCES VIE ETUDIANTE TRAVAIL MULTIMEDIA

Jean-Marie Patte, monarque des rêves et de la lumière

« Mes fils », sa dernière création au Théâtre de la Colline, à Paris, mêle grands mythes, échos de faits divers et absurde. L'écrivain, metteur en scène atypique, est un austère qui se marre : il déverse sur scène un vrai sac à malices

MES FILS. Spectacle de Jean-Marie Patte. Avec Eric Berger, Kimon Dimitriadis, Vincent Dissez, Roséliane Goldstein, Manuel Le Lièvre, Pascal Omhovère, Jean-Marie Patte, Cheikna Sankaré.

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris, 20^e. Tél. : 01-44-62-52-52. M^o Gambetta. De 80 F (12,19 €) à 160 F (24,39 €). Durée : 1 h 40. Mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 21 heures ; dimanche, à 16 heures. Jusqu'au 15 octobre.

La scène serait une antichambre. Salle d'attente d'une délivrance, place publique de l'auto-examen, terrasse des audiences. Lieu de confidences murmurées, arrachées, au confluent des chambres et des dortoirs. Centre d'un palais étoilé qui s'appellerait l'Eden. Quelque part entre paradis perdu et boîte de nuit, entre villégiature choisie et travail forcé. Trois cloisons noir cernées avec bancs incorporés cernent l'espace. Légèrement décalé par rapport au centre, un arbre nain qui porte les seules couleurs de la contrée et dispense une ombre vénérable au dormeur étendu à son pied.

A peine si le jeune homme (Manuel Le Lièvre) a eu le temps de tomber la veste qu'il s'est assoupi là, dans son costume du dimanche. On voit, à ses chaussettes très blanches, qu'il n'a pas de chausures. Il se tourne et se retourne en gémissant. Il rêve tout haut. Des poèmes. En turc. D'autres garçons, d'autres « fils », apparaissent. Cinq

ou six, selon les comptes. Eux aussi se sont faits beaux. Une fraternité inquiète de costumes sombres et de chaussettes blanches se croise et se toise sur le parquet noir. Entre maître, contremaître et serviteurs. Pas un qui ne paraisse atteint d'une forme de somnambulisme.

Il y a aussi une rêveuse : Goldie (Roséliane Goldstein). Une mère. Une reine. Un dur cœur d'or. Elle s'extrait de la couche royale pour arpenter la scène, en un véritable coup de théâtre, raide comme un cauchemar interrompu. Elle traîne dans son sillage quelques centaines de scènes classiques et néoclassiques avec tout le sérieux de l'ironie. C'est ainsi : Jean-Marie Patte laisse venir à lui les grands mythes comme les contes de fées et le roman naturaliste, les échos de faits divers et les jeux de ce qu'on a absurdement appelé l'absurde. Il est un austère qui se marre, et déverse sur scène un vrai sac à malices.

LANGUE IRRÉPROCHABLE

Tenter de l'ouvrir n'est pas sans danger. L'un des fils pourrait être devenu aveugle à force d'avoir voulu y voir. On le dit reclus, volontairement. Dans les combles. Les autres le nomment « Le Monstre ». Il a tenté de se mutiler. Le couteau a glissé et ouvert une plaie dans son flanc. Elle saigne. Du sang de Jean-Marie Patte. Comme Le Monstre n'a pas de chaussettes blanches mais les pieds bandés, il a dû être Cédipe à un moment donné. Le couteau-plume tendu par l'auteur à ses fils a tremblé. Qui enfante qui dans *Mes fils* ? Et qui tue qui ?

Tant de crimes esquissés et de miracles espérés rendent loquace. Langue irréprochable, inventive, où chaque syllabe est précieuse, introuvable dans « la mordacité du soleil », ou chez ce fils, « élégantier » de sa fonction, nommé Tiers-monde. Pas une conscience sur laquelle ne pèsent les mots du père, et en eux la violence du père, le désir du père-auteur-metteur en scène. Les acteurs portent le deuil des personnages qu'ils auraient pu être s'ils n'étaient entrés dans son rêve, marchant pour lui, parlant pour lui, avec discipline, conviction, espoir. Car il y a toujours la possibilité de faire le mur, comme à la caserne, au lycée ou à l'Ernan (Ecole royale nationale d'administration et de négoce), pour aller retrouver son petit chez-soi dans la salle.

Il y a un mouton noir – le seul qui soit en blanc. L'enfant du sang (Eric Berger), intermédiaire venu du grand jour. Entre le sang du sang et le sang d'encre des enfants adoptés, il n'y a pas tant de différence. Fils ou sujets ont un unique monarque. Un Louis bien sûr (Jean-Marie Patte), né d'un soleil nocturne. Lui aussi rêve. D'être adopté par ses fils. De devenir, d'une certaine manière, le sujet de ses sujets. Il a donné la nuit à ses enfants, comme une lumière noire offerte aux spectateurs. Une faille obscure qu'ils vont emporter chez eux, une vérité entrevue, sous la forme interrogative : « Tu crois qu'il y a des garçons qui naissent libres de leur père ? »

Jean-Louis Perrier

INSTANTANÉ

« TOP DOGS » OU L'ART DE LA RECONVERSION

Créée à Zurich en 1996, élue en Allemagne meilleure pièce de l'année en 1997, *Top Dogs* est née de rencontres de l'auteur, Urs Widmer, avec des cadres moyens ou supérieurs, parmi les meilleurs, qui ont commencé dans les années 80 à faire les frais de renvois, souvent brutaux, pour cause de restructurations et de « dégraissages ». Licenciés ? la plupart d'entre eux n'imaginaient même pas que cela fût possible. Chômeurs ? le mot n'appartenait même pas à leur vocabulaire.

Malins, certains ont alors pensé qu'il y avait de l'argent à faire avec ces « top dogs » licenciés. Ils ont mis à leur disposition des bureaux avec fax, ordinateurs, téléphones, secrétariat, mais aussi, psychologues et « relookers ». Services chers, mais financés par les anciens employeurs. Jolie quadrature du cercle, qui autorise à se croire en transit, et non pas chômeurs.

Les voilà donc, ces « top dogs », en pleine action de reconversion. C'est du plein temps. Il s'agit de « travailler le processus émotionnel pour sublimer la déception », de s'entraîner aux entretiens d'embauche, de se plier à des tests saisissant « toute la structure de la personnalité », de liquider la culpabilité pour retrouver la bonne énergie, en s'adonnant à des jeux de rôles.

Cette démarche cimente la matière de la pièce d'Urs Widmer (au Théâtre national de Chaillot jusqu'au 14 octobre). Du solide. Étudié, précis, ciblé. Presque trop. Urs Widmer veut « faire prendre conscience ». Il s'attelle à la tâche avec un savoir-faire savant, qui manie une ironie très souterraine. *Top Dogs* est une machine qui prend son sens dans un double mouvement de renvoi : elle commande les corps des comédiens qui doivent la dompter. Temps modernes du jeu. Exercice passionnant, difficile. Comédiens-marionnettes, les meilleurs auront un supplément d'âme. On rêve de Charlie Chaplin en série, pour jouer *Top Dogs*. Et de lui aux commandes de la mise en scène. Daniel Benoin et ses comédiens en sont loin. Lui n'a pas le sens de l'ellipse, eux sont explicatifs. Leur application tire *Top Dogs* vers la dénonciation. Le constat aurait suffi.

Brigitte Salino

SORTIR

PARIS

Antonio Marquez

Représentant de la nouvelle génération flamenco, le danseur-chorégraphe Antonio Marquez s'installe dans l'Amphithéâtre de l'Opéra Bastille avec sa compagnie, lancée en 1995 et fraîchement subventionnée par la municipalité de Madrid. Il présente un spectacle composé de trois pièces réglées par des chorégraphes espagnols d'aujourd'hui. En 1997, Antonio Marquez s'est vu décerner le prix Noureev en Italie. Il collabore également à la nouvelle production de *Don Quichotte* dans la mise en scène de Gilbert Deflo à Bastille. *Amphithéâtre de l'Opéra Bastille, 120, rue de Lyon, Paris 11^e.* Du 23 septembre au 12 octobre. Tél. : 08-36-69-78-68. 160 F (24,39 €).

PARIS

Jardin de la paix

Rénové au printemps dernier par Maître Sano, jardinier célèbre au Japon, et suivant les instructions laissées par Isamu Noguchi, le jardin japonais profite de la Fête des jardins de Paris pour accueillir exceptionnellement le public les 23 et 24 septembre, de 10 heures à 18 heures. Dessiné en 1958 par Isamu Noguchi (1904-1988), architecte-sculpteur américano-japonais, le Jardin de la paix est un lieu magique, de 1 700 m², propice à la méditation.

GUIDE

REPRISES CINÉMA

La Dame de Shanghai

d'Orson Welles (Etats-Unis, 1947). *Action Christine, 4, rue Christine, Paris 6^e.* Tél. : 01-43-29-11-30.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Ballet Cristina Hoyos

Mogador, 25, rue de Mogador, Paris 9^e. Les 23, 26, 27, 28, 29 et 30 septembre, 20 h 30 ; les 24 septembre et 1^{er} octobre, 15 heures. Tél. : 01-53-32-32-00. De 50 F à 290 F.

Kim Itoh

Maison de la culture du Japon, 101, quai Branly, Paris 15^e. Le 23 septembre, 20 h 30. Tél. : 01-44-37-95-95.

Quatuor de l'Ensemble InterContemporain

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7^e. Le 23 septembre, 15 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. De 100 F à 130 F.

Teresa Czekaj (piano)

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, Paris 5^e. Le 23 septembre, 18 h 30.

Solistes de l'Orchestre de Paris

Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. Le 23 septembre, 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 130 F.

Clarence Gatemouth Brown

Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17^e. Le 23 septembre, 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 140 F.

Au cœur de la capitale française, des arbres fruitiers, des bambous, des pierres exportées du Japon, un ruisseau, un lac... transportent le visiteur au pays du Soleil-Levant. *Jardin de la Paix, Maison de l'Unesco, 125, avenue de Suffren, Paris 7^e.* Ouvert toute l'année, du lundi au vendredi, de 10 heures à 18 heures. Entrée libre. Tél. : 01-45-68-05-16.

STRASBOURG

Lisière iranienne

La Perse s'installe pour un mois, jusqu'au 22 octobre, à La Laiterie de Strasbourg. Imaginez une culture, riche de plus de six mille ans d'histoire, à mi-chemin entre l'Orient et l'Occident, qui n'a jamais perdu son identité ni son originalité, qui a vu naître les plus grands philosophes, hommes de sciences, de religion ou artistes, et qui connaît aujourd'hui un nouveau souffle. C'est ce que propose de découvrir l'exposition *Iran, les jardins secrets* au travers des peintures, photographies, contes, poésie, théâtre, films, conférences, rencontres avec des artistes iraniens...

La Laiterie, Centre européen de la jeune création, 11, rue du Hohwald, Strasbourg (67).

Du 23 septembre au 22 octobre, de 15 heures à 19 heures, fermé le lundi. Ouvert jusqu'à 20 h 30 les vendredi et samedi en cas de spectacle.

Tél. : 03-88-75-10-05. Entrée libre.

BOX MAN

www.boxman.fr

OPERATION SPECIALE !

Les meilleurs CD de l'année à 99 F livrés en 48 h.

Prix TTC valable jusqu'au 31/10/00, hors frais d'expédition

-50% du 15 au 23 septembre

COMÉDIE des CHAMPS-ÉLYSÉES

DIRECTION MICHEL FAGADAU

CHRISTOPHE MALAVOY

ISABELLE GELINAS

LE MALIN PLAISIR

de David Hare
adaptation française
Jean-Marie Besset

mise en scène
Jacques Lassalle

Béatrice Agenin
Sabine Haudepin
Elsa Zylberstein

Constance Dollé
Philippe Etesses
Robert Plagnol

01 46 06 49 24

Théâtre de l'Atelier

EN VUE

■ **Emmanuel S. et Albert**, disc-jockeys, animeront les « Nocturnes » de Maxim's, « lieu de légende de la vie parisienne », racheté en 1981 par **Pierre Cardin**, fondé en 1893 par un garçon de café.

■ Deux employés s'étant piqués en faisant le ménage, **Maurice Holland**, directeur du village olympique comme les athlètes de ne plus laisser traîner leurs seringues dans leurs chambres.

■ « Il reste encore beaucoup à faire avant que se développe une culture du recyclage au Venezuela », a constaté **José Bernardo Pérez**, président de la société de ramassage des poubelles de Caracas, en inaugurant une exposition d'œuvres « incitatives » réalisées à l'aide de détritus.

■ Quatre compères sont morts sur la décharge publique où ils piquaient dans la banlieue de Moscou, après avoir mélangé de l'alcool frelaté à du liquide pour freins de voiture trouvé au fond d'un bidon.

■ Dimanche 17 septembre, **Vassili Telviak**, baigneur russe affrontant résolument le mauvais temps, a été emporté par une vague géante à Odawara au Japon, épiceur, ce jour-là, du typhon Sonamu, qui n'a pas fait d'autres victimes malgré des pluies torrentielles et des glissements de terrain.

■ Un jaloux allemand, comparaisant devant le tribunal de Münster, avait tué à coups de bouteille sa femme qui le quittait pour son rival, puis magnétoscopé son agonie tout en la commentant sans pitié.

■ « Ce n'est pas l'influence teutonne qui a joué, mais la pression constante d'une association locale », souligne la Fédération française des usagers de la bicyclette en plaçant Strasbourg en tête du Palmarès des villes cyclables.

■ « La citoyenneté française n'est pas celle que nous avons rencontrée au Danemark, là où a germé chez nous cette idée », explique **Yves Laubert**, directeur commercial de la société Omniprésence, qui, trois jours après l'installation en divers endroits de Bordeaux de « vélos libre service » utilisables contre une pièce de 10 francs comme des chariots dans un supermarché, déplorait cent « emprunts permanents ».

■ Interpellés dans la nuit à Botosani sur la frontière roumaine, **Alexei Mandru et Iura Zaharia**, ressortissants moldaves en quête d'alcool de prune, avaient illégalement franchi le Prout en pédalo.

■ Comment tenir à la fois un verre et une petite assiette, et donner une poignée de main à un cocktail ? Les Suisses apprennent les bonnes manières à l'Académie Knigge de Zoug, près de Zurich.

Christian Colombani

La paix linguistique de la Suisse au défi de l'anglais

La décision du canton de Zurich d'enseigner l'anglais avant le français dans les écoles primaires suscite la controverse dans le reste du pays, mais répondrait au vœu des intéressés

Tages Anzeiger

TEMPÊTE dans un verre d'eau, ou menace sérieuse sur la fameuse et délicate « cohésion nationale » helvétique ? En tout cas, l'annonce de la décision du gouvernement cantonal de Zurich de donner la priorité à partir de 2003 à l'anglais dès l'école primaire aux dépens du français, relégué au deuxième rang, a fait l'effet d'un bâton dans une fourmilière. L'idée semblait dans l'air depuis un certain temps déjà, mais son articulation claire et nette a suscité quelques vagues. Certes, il n'est pas toujours aisé de donner le change dans un pays aussi marqué par ses particularismes locaux et où le poids économique des régions alémaniques pèse sur l'ensemble des minorités franco-

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Jean-Michel Helvig

■ Sauf s'il était établi que les aveux posthumes de l'ancien collecteur de fonds du RPR sont un faux grossier, on voit mal comment Jacques Chirac peut ainsi demeurer à l'Elysée en se réfugiant dans la dénégation hautaine. C'est intenable politiquement. Ou alors il faut se résigner à vivre dans un pays où il y a une grave présomption que le plus haut personnage de l'Etat a jadis été, comme chef de parti, partie prenante d'un pot-de-vin (...) et que rien ne se passe.

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Jacques Chirac dénonce avec vigueur le caractère indigne et men-

phone, italophone et rhéto-romanche. Mais jusqu'ici, les politiciens avaient pris soin de se montrer très sourcilieux en vue de préserver un certain équilibre linguistique, ne serait-ce que de façade, afin de ne pas éveiller de craintes dormantes.

La décision annoncée a irrité d'autant que la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) examine

songer de cette confession. Soit. Mais il ne s'explique pas sur le fonctionnement passé de son parti et sur le rôle qu'y a joué la Mairie de Paris. Feignait-il, comme d'autres chefs de parti, de ne pas savoir comment était financée sa formation ou se préoccupait-il directement de l'intendance ? Le président est aujourd'hui le plus gravement atteint par cette pollution. Mais, si l'on n'y prend garde, c'est l'ensemble de notre vie politique et donc démocratique qui sera rongée par ce cancer des affaires.

L'HUMANITÉ

Claude Cabanes

■ Quoi qu'il en soit, quels que soient les prolongements que la justice donnera à ce « dossier », notre nation si ancienne, pétrée d'une histoire si riche, vient de connaître un

épisode politique nauséabond et humiliant, pour tout son peuple. Si la politique n'est plus désormais qu'un exercice de jets de paquets de boue puisée dans de sombres officines, c'est la République elle-même, objet de tant de discours, aujourd'hui, qui chancellera.

LE FIGARO

Paul Guilbert

■ La campagne présidentielle n'est pas encore lancée que, déjà, on fait flèche de tout bois. Pendant ce temps, certains s'évertuent à appeler au devoir civique les électeurs qui seront consultés dimanche pour un référendum constitutionnel dont on peut contester l'opportunité, mais sûrement pas l'importance ni la légitimité, puisqu'il concerne l'exercice même de la démocratie. L'opération Méry, lancée à ce moment précis, ne

Brunschwig-Graf, responsable de l'éducation publique à Genève. De son côté, le président de la CDIP, Hans-Ulrich Stöckli, s'étonne dans la *Neue Zürcher Zeitung* d'une « discussion qui empêche toute précision constructive ».

« ROULEAU COMPRESSEUR »

Devant cette levée de boucliers, le chef de l'instruction publique de Zurich qui a lancé le pavé dans la mare a reculé d'un pas, affirmant qu'il avait été « mal interprété » et que la décision « correspondait au souhait tant des élèves que de leurs parents ».

Il a également rappelé l'intention rendue publique à la mi-décembre 1999 des autorités locales

peut avoir qu'une conséquence politique : accroître la désaffection des Français vis-à-vis de la politique.

RTL

Alain Duhamel

■ Ce qui complique beaucoup les choses, c'est que Jean-Claude Méry, personne ne peut le nier, se trouvait effectivement au centre du financement clandestin du RPR à l'époque, qu'il avait ses petites et ses grandes entrées, qu'il connaissait par le détail toutes les modalités. Son témoignage ne peut donc être balayé d'un revers de la main. Seulement, il est mort. Il n'apporte jusqu'ici aucun élément de preuves à l'appui de ses dires. (...) Il a voulu se protéger ou se venger, ce qui ne crée pas forcément les meilleures conditions pour établir une vérité qui risque de demeurer insaisissable.

d'avancer l'apprentissage de l'anglais, estimant que pareil débat ne saurait se confiner aux conseils et comités sectoriels spécialisés.

« Zurich rouleau compresseur », titre le *Tages Anzeiger* de cette ville, qui invoque « les arguments pertinents du gouvernement du canton » pour justifier son choix. Le quotidien tempère cependant aussitôt : certes, « quiconque veut aujourd'hui être bien préparé au voyage de la vie doit savoir l'anglais. Mais ce n'est pas aussi simple, car Zurich se trouve en Suisse, et la Suisse, c'est compliqué, avec ses quatre cultures et ses quatre langues qui cohabitent en paix sur un petit territoire ». Et d'ajouter : « Beaucoup nous envient, car cela ne va pas de soi. Voyez l'Espagne et ses Basques, la France et la Corse, sans parler de l'Italie et son Tyrol méridional... »

Attisant la polémique naissante, *Le Temps* de Genève n'hésitait pas à lancer « la guerre des langues est déclarée », soulignant, dans un commentaire gravement titré « *The end of Switzerland?* », que « le coup d'éclat zurichois révèle l'échec du plurilinguisme ». Et si l'opinion romande tend, selon un sondage exprès du *Matin* de Lausanne, à se montrer plus nuancée ne serait-ce que parce que l'allemand comme première langue obligatoire ne fait pas la joie des écoliers francophones, plusieurs parlementaires piqués au vif ont néanmoins instamment prié le Conseil fédéral de trancher le différend au nom de la solidarité confédérale et de l'égalité des chances pour tous...

Jean-Claude Buhner

SUR LA TOILE

CONCENTRATION

■ Lycos Europe (filiale de Lycos USA et du groupe allemand Bertelsmann) a pris le contrôle de Spray Network, service de sites portails suédois implanté dans huit pays dont la France, où il possède notamment le portail PageFrance et le service de courrier électronique gratuit Caramail. Lycos a fait savoir qu'elle allait bientôt réaliser d'autres acquisitions en Europe. - (AFP, Reuters.)
www.spray.fr
www.lycos.com

E-JAPON

■ Dans un discours devant le Parlement de Tokyo, le premier ministre japonais, M. Yoshiro Mori, a déclaré que la nouvelle priorité nationale devrait être de développer au maximum les réseaux électroniques, afin de créer un « e-Japon » (Japon électronique). Il a notamment déclaré : « Nous espérons créer un système social où tout le monde pourra utiliser Internet chez soi, pour découvrir son côté amusant et pratique... Chaque Japonais doit devenir un héros de l'Internet. » A ce jour, il y a 27 millions d'internautes au Japon. La connexion coûte environ dix fois plus cher qu'aux Etats-Unis. - (AP.)

Géraldine Faeas

www.Oneplayer.com

Un site de puzzles a fait naître une communauté internationale de passionnés



reproduisent des tableaux de Fra Angelico, Turner, Gauguin, Klimt ou Manet, ainsi que des images de photographes indépendants, à qui Philippe Chevalier offre, en contrepartie, une page personnelle pour présenter leur travail.

La communauté virtuelle des pas-

sionnés de puzzles en ligne grandit rapidement. Un certain Dash, heureux de « trouver enfin du Jérôme Bosch en morceaux », a organisé des démonstrations pour ses collègues de bureau. Monique « retrouve sa passion sur PC avec un plaisir immense... Si vous pouviez mettre un

ou deux Kandinsky, ça serait merveilleux ». Dario, un Québécois, affirme avoir converti au puzzle virtuel « presque tous les habitants de son petit village du lac Saint-Jean ». Il a d'ailleurs remporté les deux premiers « Puzzles d'or », qui récompensent chaque mois les meilleurs temps, enregistrés par un chronomètre intégré à l'application : Dario « descend » les 108 pièces en moins de sept minutes. Les concurrents malheureux s'énervent parfois de ce succès. Certains mettent en doute l'authenticité de l'exploit, d'autres soupçonnent un subterfuge technique... Pour calmer les esprits, M. Chevalier a créé des Puzzles d'argent et de bronze. La gestion des susceptibilités, la création d'œuvres nouvelles et le développement d'une version plus sophistiquée absorbent l'essentiel de son temps. Il va devoir se résoudre à embaucher et à trouver des partenaires. Son budget de 22 francs par jour risque d'exploser.

Abracadabrantastique

par Luc Rosenzweig

L'ACTUEL président de la République restera-t-il dans l'Histoire comme celui qui inventa un mot-valise, en direct à la télévision ? Saluons, en tout cas, comme il se doit cet « abracadabrantastique » dont il qualifia les accusations de concussion venues de l'au-delà, publiées hier dans notre journal.

Devant la charmante Elise Lucet, qui s'était pour l'occasion muée en maîtresse de maison de la préfecture d'Angoulême, il exprime sa fureur sur le mode classique tout d'abord. Par une phrase à balancement ternaire, « indigné par le procédé, indigné par le mensonge, indigné par l'outrance », qui rappelle Cicéron fustigeant Catilina. Et c'est l'invention, le trait de génie linguistique et baroque, surgi d'on ne sait quel coin de son inconscient : « abracadabrantastique ». Lorsqu'on écrit ce mot sur l'ordinateur, la machine se fâche tout

rouge et le souligne de manière rageuse. Elle a tort. Nous aimons ce vocable qui comporte en lui tout le mystère de la magie orientale (le abracadabra des fakirs qui fait tenir toute droite une corde attachée nulle part) et l'évocation de l'univers sorti de l'imagination de Dante Alighieri, celui au seuil duquel on peut lire : « Toi qui entre ici, abandonne toute espérance ! » En un mot, Jacques Chirac en a plus dit qu'en vingt discours, et nous avons bien du mal, par la suite, à concentrer notre attention sur le message qu'il veut nous adresser de cette terre charnante où il est allé traîner ses pantoufles.

Mais quel tintouin dans le landerneau ! L'écho que nous en donne, ce soir-là, la télévision est certes affaibli, mais encore assourdissant. On entend le gravier de la cour de l'Elysée crisser de rage sous la bottine de Catherine Colonna, porte-parole du prési-

dent, venue lire d'un ton furibard un communiqué dénonçant ces révélations. On entend presque la symphonie des sonneries de portable des membres de la suite présidentielle en virée à Angoulême.

Bon, c'est bien tout ça, mais que penser de cette affaire ? Le bon peuple téléspectateur est censé faire un choix entre la parole d'un président en exercice et les accusations post mortem d'un collecteur de fonds du RPR. Et ce n'est pas Elisabeth Guigou qui va éclairer sa lanterne, elle qui accueille cette affaire avec l'air dégoûté de la ménagère de moins de cinquante ans trouvant une déjection canine sur son paillason. Notre religion est faite. Tout bien réfléchi, et en ayant pesé le pour et le contre, nous en resterons à la vieille sagesse paysanne vaudoise qui affirme : « Quand on sait ce qu'on sait et qu'on voit ce qu'on voit, on a bien raison de penser ce qu'on pense. »

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom :			
Prénom :			
N°rue.....			
Code postal [] [] [] [] [] []	Ville :		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N°rue.....			
Code postal [] [] [] [] [] []	Ville :		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/mn)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year *Le Monde* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

VENDREDI 22 SEPTEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Mathieu Kassovitz ; Vanina Ickx ; Morcheeba. Canal +
- 19.00 Tracks. Backstage : Napster. Dream : Sinead O'Connor. Tribal : Wakeboard. Future : Textiles électroniques. Arte
- 20.50 Thalassa. Il était une fois le Rainbow Warrior. France 3
- 21.05 Top bab. Invité : Carlos Santana. Canal Jimmy
- 21.10 LCA. La Culture aussi. Invités : Elsa Zylberstein ; Marciel ; Camille Laurens. LCI
- 21.55 Faut pas rêver. Brésil : Les ballons de papier. France : L'île aux conteurs. Kenya : Le village aux mille couleurs. Invité : Roger Blachon. France 3
- 22.55 Bouillon de culture. Agitateurs ou provocateurs ? Invités : Christine Angot ; Frédéric Beigbeder ; Bernard Comment ; Marie Nimier ; Lydie Salvayre. France 2

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. L'Ours des Abruzzes. Arte
- 20.30 Noirs et Juifs en Amérique. Planète
- 20.30 et 23.00 Palettes, Edouard Vuillard. Histoire
- 21.25 Inde, naissance d'une nation. [3/10]. Odyssee
- 21.55 Blondie en coulisses. Canal Jimmy
- 22.00 Les Grandes Expositions. Boucher. Planète

Le Monde TELEVISION

FRANCE 3

20.50 Thalassa : il était une fois le « Rainbow-Warrior »
10 juillet 1985, deux déflagrations déchirent la nuit, le Rainbow-Warrior se couche sur le flanc. Le photographe Fernando Peireira meurt noyé. Un an d'enquête a permis à Antoine Mora de reconstituer les chemins d'un attentat préparé à la va-vite. Histoire d'un complot d'Etat éclairée par la version néo-zélandaise de l'affaire occultée jusqu'à aujourd'hui.

ARTE

- 22.05 Grand format. Belfast, my love. Arte
- 22.25 Les Nouveaux Détectives. Chasseurs de meurtriers. 13^{ème} RUE
- 23.30 Les Femmes aux J.O. [2/3]. Histoire

MUSIQUE

- 21.00 Buddy Guy Big Band. Lors du Festival international de Jazz de Montréal, en 1997. Muzzik
- 22.35 Jazz Box. En 1998. Muzzik
- 22.50 Chuck Berry Rock'n Roll Series. Canal Jimmy
- 23.00 Festival Pablo Casals de Prades 99. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 19.10 La Maison des bois. Maurice Pialat [4/7]. O. Histoire
- 20.45 Le P'tit Bleu. François Vautier. Arte
- 20.50 The Second Arrival, l'Invasion finale. Kevin S. Tenney. O. M 6

SÉRIES

- 20.45 New York District. La main de Dieu. Dans les brumes du secret. 13^{ème} RUE
- 20.55 Lyon police spéciale. [5 et 6/6]. L'affaire Paoli. O. France 2
- 22.20 Space 2063. [2/2]. Episode pilote. O. Série Club
- 22.20 Style & Substance. Pilote. O. Téva



JO EN DIRECT

- 9.00 Athlétisme. Saut en hauteur M (qualif.) ; 400 m F (1^{er} tour) ; Lancer de poids M (finale) ; Triple saut F (qualif.) ; 100 m D et M (2^e tour) ; 5 000 m F (1^{er} tour) ; 10 000 m M (1^{er} tour). Canal +
- 9.30 En alternance. Base-ball ; Haltérophilie (77 kg M, finale) ; Hockey D (1^{er} tour) ; Volley Dames (1^{er} tour) ; Natation (200 m dos H finale ; 100 m papillon H finale ; 800 m libre F finale ; 50 m libre H finale, 50 m libre F demi-finales) ; Tennis (simple M, 2^e tour, et simple D 3^e tour.) ; Trampoline D (qualif. et finale) ; Badminton (simple M, demi-finales, et simple dames, finale) ; Basket D (1^{er} tour) ; Boxe (poids moyens, légers et mi-mouches, 2^e tour) ; Handball M (1^{er} tour) ; Tennis de table (doubles, finale) ; Judo (4 de 78 kg D et + de 100 kg M, demi-finales et finale). France 2
- 10.00 Haltérophilie. 77 kg M, arraché et épaulé-jeté, finale. Eurosport
- 12.30 Handball Masculin. France - Suède. Canal + - Eurosport
- 12.55 En alternance. Tennis de table ; Judo. France 3
- 14.00 Escrime. Fleuret par équipes M, finale. Eurosport
- 23.25 En alternance. Aviron (finales du Skiff D et M, Quatre sans barreur M, deux de couple D et M, Deux sans barreur D et M, Tir (Carabine 50 m libre trois positions M ; plateaux skeet M, qualif.) ; Beach-volley (phases finales) ; Basket M (qualif.) ; Escrime (fleuret par équipes dames, quarts de finale et demi-finales) ; Water-polo M (1^{er} tour). France 3
- 23.30 Aviron. Finales. Eurosport - Canal + vert
- 0.35 En alternance. Athlétisme (Heptathlon D : 100 m haies et hauteur ; Marteau M qualif. ; 800 m M qualif.) ; Tennis de table ; Plongeon (3 m synchronisé F finale, 10 m synchronisé M finale) ; Volley M (1^{er} tour) ; Softball (1^{er} tour) ; Tennis (Simple D et M 3^e tour ; Doubles M et D 2^e tour) ; Base-ball (1^{er} tour) ; Voile D et M ; Boxe (poids plumes, 2^e tour) ; Cyclisme ; Hockey M ; Basket M ; Haltérophilie (85 kg M) ; Handball D ; Beach volley D. France 2
- 2.45 Plongeon. Eurosport

FILMS

- 15.10 Adieu ma concubine. Chen Kaige (Hongkong, 1993, 165 min) O. Cinéstar 1
- 17.05 Hiroshima mon amour. Alain Resnais (Fr. - Jap., 1958, N., 90 min) O. Ciné Classics
- 17.15 Le Saut de l'ange. Yves Boisset (France, 1971, 95 min). Festival
- 20.30 Les Nuits de Cabiria. Federico Fellini (It., 1957, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
- 21.00 La Prisonnière espagnole. David Mamet (Etats-Unis, 1997, 110 min) O. Ciné Cinémas 1
- 21.00 Kafka. Steven Soderbergh (EU, 1991, N., 95 min) O. Ciné Cinémas 2
- 21.05 L'homme qui en savait trop. Alfred Hitchcock (EU, 1956, v.o., 120 min) O. Cinétoile
- 22.20 Il bidone. Federico Fellini (Italie, 1955, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics
- 22.35 Uranus. Claude Berri (France, 1990, 100 min) O. Ciné Cinémas 2
- 22.40 Mary à tout prix. Bobby Farrelly et Peter Farrelly (Etats-Unis, 1998, 114 min) O. Canal +
- 23.30 Terre lointaine. Walter Salles et Daniela Thomas. Avec Fernanda Torres, Alexandre Borges (Brésil - Portugal, 1995, N., v.o., 100 min). Arte
- 23.55 Docteur Jekyll et Mister Hyde. Victor Fleming (EU, 1941, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
- 0.15 Un frisson dans la nuit. Clint Eastwood (Etats-Unis, 1971, 100 min) O. Ciné Cinémas 2
- 3.40 In the Soup. Alexandre Rockwell (EU, 1992, N., v.o., 95 min) O. Cinéfaz



PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
 - 17.35 Sunset Beach.
 - 18.25 Excluf.
 - 19.05 Le Bigdil.
 - 20.00 Journal, Météo.
 - 20.55 Les Enfants de la télé. Les télévisions francophones.
 - 23.15 Sans aucun doute. Grossesses multiples et familles nombreuses.
- 1.00 Les Coups d'humour.
- FRANCE 2
 - 16.50 Des chiffres et des lettres.
 - 17.20 JAG.
 - 18.15 Les Marches olympiques.
 - 18.45 Un gars, une fille.
 - 18.55 L'Or de Sydney.
 - 19.35 Boomerang.
 - 19.50 Campagne pour le Référendum.
 - 20.00 Journal, Météo, Point route.
 - 20.55 Lyon police spéciale. L'affaire Paoli O [5 et 6/6].
 - 22.50 Bouche à oreille.
 - 22.55 Bouillon de culture. Agitateurs ou provocateurs ?
 - 0.15 Journal, Météo.
 - 0.35 JO de Sydney.
- FRANCE 3
 - 17.35 C'est pas sorcier. L'automne.
 - 18.00 Un livre, un jour.
 - 18.10 Campagne pour le référendum.
 - 18.20 Questions pour un champion.
 - 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 - 20.05 Tout le sport.
 - 20.50 Thalassa. Il était une fois le Rainbow-Warrior.
 - 21.55 Faut pas rêver.
 - 22.55 Météo, Campagne pour le référendum, Soir 3.
 - 23.25 JO de Sydney.
- CANAL +
 - En clair jusqu'à 21.00
 - 17.45 Mickro ciné.
 - 18.25 JO Soir.
 - 18.50 Nulle part ailleurs.
 - 20.40 Allons au cinéma ce week-end.
 - 21.00 Very Bad Things. Film. Peter Berg. O.
 - 22.40 Mary à tout prix. Film. Bobby et Peter Farrelly. O.
 - 0.35 Les Rendez-vous du soir... (suite). Film. John Lwoff. O.

ARTE

- 19.00 Tracks.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. L'Ours des Abruzzes.
- 20.45 Le P'tit Bleu. Téléfilm. François Vautier.
- 22.05 Grand format. Belfast, my love.
- 23.30 Terre lointaine. Film. Walter Salles et Daniela Thomas (v.o.).
- 1.10 Le Dessous des cartes.
- 1.20 Maceo Parker.

M 6

- 17.25 L'Immortelle.
- 18.25 La Vie à cinq.
- 19.20 Dharma & Greg.
- 19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Notre belle famille.
- 20.37 Météo du week-end.
- 20.40 Politiquement rock.
- 20.50 The Second Arrival. Téléfilm. Kevin S. Tenney. O.
- 22.40 Au-delà du réel. Au coin de l'œil O ; Les yeux de la peur O.
- 0.30 Drôle de chance.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 Appel d'air. Les Maoris de Nouvelle-Zélande.
- 20.30 Black & Blue. Jerry Bergeronzi.
- 21.30 Cultures d'Islam. La philosophie de l'intensité. Invité : Christian Jambet.
- 22.12 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit. De Woody Guthrie à Bob Dylan.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Echos de bataille. Œuvres de Cabanilles, Jeanquin, Byrd, Biber, Vranicki, Beethoven, Liszt, Rimski-Korsakov, Tchaïkovski.
- 22.40 Les Rendez-vous du soir... (suite). Kurt Weill, A Tribute to Kurt Weill.

SAMEDI 23 SEPTEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 12.00 et 17.00 Le Monde des idées. Référendum et démocratie. Invité : Pierre Rosanvallon. LCI
- 21.00 Chagall ou la poésie des couleurs. Forum

MAGAZINES

- 14.15 Bouillon de culture. Agitateurs ou provocateurs ? Invités : Christine Angot ; Frédéric Beigbeder ; Bernard Comment ; Marie Nimier ; Lydie Salvayre. TV 5
- 18.00 Le Magazine de la santé. La mucoviscidose. La Cinquième
- 18.00 Paris modes. Modes et arts. Paris Première
- 18.15 Ce qui fait débat. France : L'argent ne se cache plus. TV 5
- 19.00 Histoire parallèle. Semaine du 23 septembre 1950 : Faut-il réarmer l'Allemagne ? Invité : Klaus Wenger. Arte
- 19.00 Les lumières du music-hall. Julio Iglesias. Jean-Jacques Goldman. Paris Première
- 19.05 Union libre. Invité : Pierre Palmade. France 2
- 19.25 (Mon) Nulle part ailleurs. Invité : Jean-Hugues Anglade. Canal +
- 20.30 Le Club. Invité : Serge Le Peron. Ciné Classics
- 20.55 Le Plus Grand Cabaret du monde. France 2
- 21.05 Thalassa. Le secret de l'éternité. TV 5
- 21.40 Metropolis. Lothar-Günther Buchheim. Le divan oriental-occidental. Walter Benjamin, à l'occasion du 60^e anniversaire de sa mort. Arte
- 22.15 Envoyé spécial. La police est-elle raciste ? Le design sonore. P.-s. Passeport pour nulle part. TV 5
- 23.05 Tout le monde en parle. France 2
- 23.15 Top bab. Invité : Carlos Santana. Canal Jimmy
- 23.40 Paris modes. Modes et arts. Paris Première

DOCUMENTAIRES

- 17.30 Les Réalisateurs. Barbra Streisand. Ciné Cinémas
- 18.40 100 ans de films d'horreur. Docteur Jekyll et Mister Hyde. Ciné Classics
- 20.15 Karl Weschke. Un peintre en Cornouailles. Arte
- 20.30 Carlinhos Brown, le prince de Bahia. Planète

Le Monde TELEVISION

FRANCE-MUSIQUES

15.30 Cordes sensibles : Nathalie Stutzmann
« Les Imaginaires » ont vécu, « Cordes sensibles » leur succèdent, mais la formule ne devrait pas changer radicalement. Nathalie Stutzmann, pianiste de formation, bassoniste aussi, a finalement privilégié sa voix de contralto, voix singulière d'une couleur sombre, au timbre chaleureux. Une intelligence aiguë du sens des mots et des notes.

ARTE

- 22.05 Grand Format : Belfast, my love
- En 1999, trente ans après le début du conflit en Irlande du Nord, un journaliste de la BBC Television revient dans sa Belfast natale. Il interroge quelques-uns des personnages qui apparaissent dans ses reportages lors des sanglantes émeutes de l'été 1969. Les regards des différents témoins font la force de ce documentaire réalisé par Yves Jeanneau.
- 23.30 et 23.00 Palettes, Jan Van Eyck. Miracle dans la loggia : « La Vierge au chancelier Rolin ». Histoire
- 20.35 L'Honneur perdu des Dominicci. Odyssee
- 20.45 L'Aventure humaine. Ceux qui appellent les requins. Arte
- 21.00 Les Athlètes afro-américains aux JO. Histoire
- 22.20 Chagall, le peintre à la tête renversée. Planète
- 22.30 Embarquement porte n° 1. Rome. Odyssee
- 23.00 Sectes tueuses. [3/3]. Les soldats de l'apocalypse. France 3
- 23.00 Les Secrets du sommeil. [2/3]. Odyssee
- 23.10 Noirs et Juifs en Amérique. Planète
- 23.30 Music Planet. New Pop Festival à Baden-Baden. Arte
- 23.50 Les Grands Crimes du XX^e siècle. L'assassinat de John Lennon. TMC
- 0.00 Blondie en coulisses. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

- 17.00 Football. Championnat de D 1 (9^e journée) : Auxerre - Marseille. Canal +
- 20.00 Football. Championnat de D 1 (9^e journée) : Paris-SG - Nantes. TPS Foot

MUSIQUE

- 20.00 Solti dirige Prokofiev. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. Muzzik
- 20.40 « Préludes n° 6, 7 et 8 », de Debussy. Avec Michel Beroff, piano. Mezzo
- 22.30 Eurythmics. En 2000. Paris Première

TÉLÉFILMS

- 20.50 La Femme du veuf. Michel Favart. France 3
- 20.50 L'Australienne. Pino Amenta [3 et 4/4]. O. Téva
- 22.40 Bonk Business, saga d'une multinationale. Juhana Manner. Arte

SÉRIES

- 18.10 Amicalement vôtre. Le mot de passe. O. M 6
- 20.00 Dharma & Greg. Pilote (v.o.). O ; And Then in Laws Meets (v.o.). O. Téva
- 20.50 Le Caméléon. Le vol de l'ange. O. M 6

CINÉTOILE

23.15 Mais qui a tué Harry ?
Le cadavre d'un certain Harry gît dans une clairière. Trois meurtriers possibles enterreront et déterreront plusieurs fois le mort. Ce film, moins remarquable par sa mise en scène que d'autres réalisations d'Hitchcock, est pourtant, avec son humour noir destructeur et ses personnages dépourvus de sens moral, le plus révélateur peut-être du subconscient du cinéaste.



JO EN DIRECT

- 5.00 Boxe. 2^e tour. Canal +
- 5.30 Handball féminin. Poule A : Angola - France. Canal+ - Eurosport
- 6.00 En alternance. Tennis de table (simple D demi-finales et double M finale) ; Water-polo (1^{er} tour M ; finale D) ; Escrime (fleuret par équipes D finale) ; Softball (1^{er} tour) ; Athlétisme (javelot M finale ; 100 m D et M finale) ; Football M (quarts de finale) ; Haltérophilie (85 kg M) ; Hockey M (1^{er} tour) ; Volley M (1^{er} tour) ; Tennis (simple D et M, 3^e tour) ; Trampoline M (qualif. et finale) ; Badminton (double D et simple M, finale) ; Baseball (1^{er} tour) ; Basket M (1^{er} tour) ; Boxe (poids plumes et super-welters, 2^e tour ; super-lourds (1^{er} tour) ; Handball D (1^{er} tour) ; France 2
- 6.00 Volley-ball. Poule B : Yougoslavie - Argentine. Canal + vert
- 6.45 Natation. Finales (50 m libre D, 1 500 m libre M, 4x100 m relais quatre nages D et M). Canal +
- 7.15 Tennis. 1/8^e de finales. Canal + vert
- 8.00 Boxe. 2^e tour. Canal +
- 8.30 Escrime. Fleuret par équipes D (bronze et or). Canal +
- 9.00 Athlétisme. Heptathlon F (poids, 200 m) ; Javelot M (finale) ; 100 m D et M demi-finales et finale ; 800 m D demi-finales). Canal +
- 9.30 Volley-ball. Poule B : Russie - Italie. Canal + vert
- 10.00 Haltérophilie. 85 kg messieurs arraché et épaulé-jeté. Eurosport
- 10.30 Football. Tournoi masculin. Quarts de finale. Canal +
- 10.30 Basket. Tournoi masculin : Etats-Unis - Nle-Zélande. Eurosport-Canal+ vert
- 12.00 Boxe. Poids plumes et mi-moyens (2^e tour). Canal + vert
- 12.30 Basket. Tournoi masculin : France - Italie. Eurosport - Canal + vert
- 12.50 En alternance. Football (quarts de finale M) ; Tennis de table (double M finale) ; Water-polo (finale D). France 3
- 14.00 Football. Tournoi masculin : quarts de finale. Canal + vert
- 23.30 Aviron. Finales (deux de couples D et M, quatre sans barreaux M, quatre de couple D et M, huit avec barreaux D et M). Eurosport
- 23.55 En alternance. Aviron (finales) ; Beach-volley M (quarts de finale) ; Basket féminin (poule A : Sénégal - Slovaquie) ; Escrime (sabre par équipes M, qualif. et demi-finales) ; Handball M (poule B ; Slovaquie - Tunisie) ; Lutte gréco-romaine (54 kg, 63 kg, 76 kg, 97 kg, qualif.). France 3
- 0.30 Aviron. Finales. Canal + vert
- 1.30 Athlétisme. Marathon D. Canal + vert
- 1.35 En alternance. Water-polo M (1^{er} tour) ; Athlétisme (marathon dames) ; Plongeon (10 m dames, demi-finales) ; Volley D (1^{er} tour) ; Hockey D ; Tennis (simple D et double M, quarts de finale) ; double D et simple M, 8^e de finale) ; Base-ball (1^{er} tour) ; Voile (épreuves D et M) ; Boxe (Poids mouches et super-légers, 2^e tour) ; Cyclisme (VTI messieurs) ; Natation synchronisée (duo technique dames, finale) ; Tennis de table (simple M, demi-finales) ; Basket (1^{er} tour dames) ; Haltérophilie (94 kg M) ; Handball (1^{er} tour M) ; Beach volley (demi-finales M). France 2
- 2.00 Lutte gréco-romaine. 54 kg, 63 kg, 76 kg, 97 kg messieurs (1^{er} et 2^e tours). Eurosport

FILMS

- 11.40 Spartacus. Stanley Kubrick. Avec Kirk Douglas, Laurence Olivier (EU, 1960, 184 min) O. Cinétoile.
- 13.05 187, code meurtrier. Kevin Reynolds (EU, 1998, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 1
- 13.05 La Prisonnière espagnole. David Mamet (EU, 1997, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3
- 13.40 Go West, Young Man. Henry Hathaway. Avec Mae West, Warren William (EU, 1936, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
- 15.00 Les Nuits de Cabiria. Federico Fellini (Italie, 1957, N., 110 min) O. Ciné Classics
- 16.50 Docteur Jekyll et Mister Hyde. Victor Fleming (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
- 19.00 Johnny Tsunami. Steve Boyum (Etats-Unis, 1999, 90 min). Disney Channel
- 23.00 L'Année dernière à Marienbad. Alain Resnais (Fr. - It., 1961, N., 95 min) O. Ciné Classics
- 23.00 Il était une fois le Bronx. Robert De Niro (Etats-Unis, 1993, 120 min) O. Cinéstar 1
- 23.00 La Prisonnière espagnole. David Mamet (Etats-Unis, 1997, 110 min) O. Ciné Cinémas 2
- 23.05 Un frisson dans la nuit. Clint Eastwood (EU, 1971, v.o., 100 min) O. Ciné Cinémas 1
- 23.05 La Nuit de la grande chaleur. Terence Fisher (Etats-Unis, 1967, v.o., 95 min) O. Cinéfaz
- 23.15 Snake Eyes. Brian De Palma (Etats-Unis, 1998, 94 min) O. Canal +
- 23.15 Mais qui a tué Harry ? Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1955, 100 min) O. Cinétoile
- 0.55 Le Hasard et la Violence. Philippe Labro (France, 1974, 85 min) O. Cinétoile
- 1.05 Crooklyn. Spike Lee (Etats-Unis, 1994, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3
- 1.25 Celebrity. Woody Allen (EU, 1999, N., v.o., 110 min) O. Canal +
- 2.35 L'Arrière-pays. Jacques Nolot (France, 1998, 85 min) O. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
 - 13.30 Reportages. Les Robinsons des Pyrénées.
 - 14.00 MacGyver.
 - 14.55 Alerte à Malibu.
 - 15.50 Flipper, le dauphin.
 - 16.45 Will & Grace.
 - 17.20 Beverly Hills.
 - 18.50 Sous le soleil.
 - 19.10 Drôles de blagues.
 - 20.00 Journal, Météo.
 - 20.55 Soirée spéciale Michel Sardou.
 - 23.15 La Belle Impitoyable. Téléfilm. Jonathan Winfrey. O.
 - 0.55 Spécial sport.
- FRANCE 2
 - 13.50 JO de Sydney.
 - 15.05 Samedi sport.
 - 15.10 Tiercé.
 - 15.30 Sydney 2000.
 - 17.15 Les Marches olympiques.
 - 17.55 Un gars, une fille.
 - 18.00 L'Or de Sydney.
 - 19.50 Boomerang.
 - 19.50 Union libre.
 - 19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
 - 20.00 Journal, Météo.
 - 20.55 Le Plus Grand Cabaret du monde.
 - 23.05 Tout le monde en parle. 1.15 Journal, Météo. 1.35 JO de Sydney.
- FRANCE 3
 - 13.55 Paloma. Téléfilm. Marianne Lamour.
 - 15.38 Keno.
 - 15.45 La Vie d'ici.
 - 18.10 Expression directe.
 - 18.15 Un livre, un jour.
 - 18.20 Questions pour un champion.
 - 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 - 20.05 Tout le sport.
 - 20.15 Le Journal des Jeux.
 - 20.50 La Femme du veuf. Téléfilm. Michel Favart.
 - 23.30 Météo, Soir 3.
 - 23.00 Sectes tueuses. [3/3]. Les soldats de l'apocalypse.
 - 23.55 JO de Sydney.
- CANAL +
 - 14.00 Rugby. Colomiers - Montferrand.
 - 16.05 JO. Basket-ball.
 - 17.00 Football. D1 : Auxerre - Marseille.
 - En clair jusqu'à 21.00
 - 19.25 (Mon) Nulle part ailleurs.
 - 20.45 Samedi comédie.
 - 21.00 H. Le Pire des Robins des Bois.
 - 21.00 H. Une histoire de cassette O.
 - 21.25 Evamag. La brouille O.
 - 21.45 Seinfeld. Le portier O.
 - 22.11 Y'a un os. O.
 - 22.15 Jour de foot.
 - 23.15 Snake Eyes. Film. Brian De Palma. O.
 - 0.50 Mickro ciné.
 - 1.25 Celebrity. Film. Woody Allen (v.o.) O.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.30 L'Inspecteur Lavardin. Le Château du pendu.
- 15.00 Les samouraïs.
- 16.00 Va savoir.
- 16.30 Les Etats-Unis. La côte Ouest.
- 17.30 Gaïa. Fond de saison pour les plantes.
- 18.00 Le Magazine de la santé. La mucoviscidose.
- 19.00 Histoire parallèle.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.05 Le Dessous des cartes. Les JO : un enjeu pour les Etats.
- 20.15 Karl Weschke.
- 20.45 L'Aventure humaine. Ceux qui appellent les requins.
- 21.40 Metropolis.
- 22.40 Bonk Business, saga d'une multinationale. Téléfilm. Juhana Manner (v.o.).
- 23.30 Music Planet. New Pop Festival à Baden-Baden.
- 1.05 Tatort. Bière connection.

M 6

- 14.20 Le Monde perdu de Sir Arthur Conan Doyle.
- 15.15 Les Mystères de l'Ouest.
- 16.10 Los Angeles Heat.
- 17.10 Chapeau melon et bottes de cuir.
- 18.10 Amicalement vôtre.
- 19.10 Turbo, Warning.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Plus vite que la musique.
- 20.40 Vu à la télé.
- 20.50 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. Le vol de l'ange. 21.40 The Sentinel. Sur le fil du rasoir. 22.35 Buffy contre les vampires O.
- 23.25 Sliders, les mondes parallèles. Un monde hippie O.
- 0.20 Dark Skies, l'impossible vérité. Ennemis rapprochés O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.00 Jazz à l'affût. Invités : Christian Escoudé ; Julien Loureau ; Dave Burrell.
- 20.50 Mauvais genres.
- 22.05 Etat de fait. Les conséquences de l'Erika.
- 23.00 Œuvres croisées. Michel Aubry.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.30 La Création. Oratorio de Haydn. Donné par le Chœur de chambre Rias de Berlin et l'Orchestre baroque de Freiburg, dir. René Jacobs, Miah Persson, soprano, Jeremy Ovenden, ténor, Johannes Mannov, basse.
- 23.00 Le Bel Aujourd'hui. Les Rencontres musicales de Fontainebleau.

La cassette par Pierre Georges

EST-CE UN PRIVILÈGE ? Une charge ? Une plongée, avec palmes et tuba, dans la fameuse fosse à purin dénoncée par Patrick Devedjian ? On a vu la fameuse cassette, et le mort si posthume était décidément bien vivant. Totalement vivant. Dangereusement vivant. Précautionneusement vivant. Volubile, exalté parfois, hâbleur, implacable procureur de son propre système, soigneux avocat de ses propres mérites, mécanicien intellectuelle autant que mécanicien vaniteux vantant les mérites et la perfection huilée de son bel ouvrage, de son efficace pompe à commissions.

Le « gros » y est bien ce que son surnom au RPR dit : un homme épais, brut de décoffrage, installé sur un canapé, en bras de chemise. Il porte cravate, bretelles et ceinture. Il agite les bras, s'agite lui-même, se renfonçant dans le canapé ou s'avançant vers la caméra, invisible, comme pour mieux ponctuer ses dires ou mieux asséner ses coups. Un détail frappe, intrigue, comme un de ces détails insignifiants qui gêne l'écoute et qu'il faut purger pour n'être pas distrait. Jean-Claude Méry porte une montre à chaque poignet. Bretelles et ceinture, deux montres, il faut, dit-on, se méfier d'un homme qui prend trop de précautions.

D'évidence, Jean-Claude Méry a pris toutes les précautions. Il n'est pas venu démuné mais avec une liasse de documents extirpée d'un misérable porte-documents façon promoteur nécessaire. Il a cette liasse en main et la gardera, l'agitera tout au long de l'entretien, comme menace imminente ou potentielle, preuve écrite de ses dires. Sauf qu'il ne s'en servira jamais, pas un seul instant, jusqu'à la fin où de manière vaguement théâtrale, il fourrera le tout dans le porte-documents, un crissement de fermeture-éclair comme un tomber de rideau.

Jean-Claude Méry commence à parler. Le son n'est pas terrible, l'image pas parfaite. Mais il parle, parle, presque sans relance, sans questions. Il parle, et très vite l'on comprend de quoi il s'agit. L'homme qui raconte, se raconte, n'est pas peu fier de ce qu'il a fait pour ce qu'il appelle « la maison ». Et pas peu ulcéré, stupéfait, marri de s'être trouvé lâché. C'est un homme qui oscille en permanence entre le récit cynique, fier et circonstancié de sa splendeur et de son pouvoir occulte, et la peur presque physique de la prison, de la solitude, de la fortune et de l'influence perdues.

Il est seul, effectivement, et d'autant plus dangereux. Jean-Claude Méry n'est pas devant un juge d'instruction à brouiller les pistes. Il est devant une caméra anonyme pour livrer un testament à sa manière au cas où... Ce document est son bouclier, sa menace et son dernier glaive au cas où... Ce n'est pas la confession d'un repentir. Pas le dépôt de bilan d'un corrompu et d'un corrupteur. Pas le repentir d'un as douteux du 1 % politique. Ce document est tout simplement, effroyablement concret par le démontage, phrase après phrase, marchés après marchés, épisodes après épisodes d'un système dont Jean-Claude Méry se veut l'horloger, le prince de l'ombre et le serviteur zélé, efficace et ex-fortuné.

Voilà bien ce qui est terrible dans ce document et qui n'a rien de posthume pour celui qui l'a visionné. C'est cette certitude que ce mort-là qui s'exprime parfois comme un pur mafieux, « il y avait à manger pour tout le monde », et le plus souvent comme un chef de commissions, comme l'on dirait d'entreprise, sait de quoi il parle. Et pourquoi il a parlé. Et qu'au delà de ce qui peut être mensonges, omissions, vérité c'est tout ce système qu'il démonte aussi méticuleusement qu'il l'a monté.

Paris s'est borné à informer l'ONU d'un vol humanitaire à destination de l'Irak

Affrété par la Fondation May, une ONG, l'avion est parti pour Bagdad

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Une nouvelle fois, l'affaire de l'embargo sur les vols passagers à destination de l'Irak s'est posée, jeudi 21 septembre, au Conseil de sécurité de l'ONU. Paris a attendu jusqu'à la dernière minute, tard dans la nuit de jeudi à vendredi, pour « notifier » le Comité des sanctions de l'ONU d'un vol Paris-Bagdad prévu pour vendredi par une association humanitaire. Affrété par une ONG, la Fondation May, sous le couvert de l'Office français pour le développement de l'industrie et de la culture, le vol, un appareil de la compagnie Euralair France, a quitté Paris vendredi matin avec à son bord quelque 80 médecins, chirurgiens et infirmiers, ainsi que de jeunes artistes. Les premiers passeront quelques jours en Irak pour aider leurs confrères. Les artistes participeront au Festival de Babylone.

Au sein du Comité des sanctions, Washington et Londres ont juste demandé « plus de clarification » sur la nature humanitaire

du vol, sans pour autant faire d'objection officielle. Pourtant, alors que la France, la Russie et la Chine proclament que les résolutions de l'ONU n'interdisent que les vols qui engendreraient des transactions financières ou commerciales, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne estiment que tous les vols devraient avoir le feu vert préalable du Comité des sanctions de l'ONU.

Cette ambiguïté a mis le Conseil de sécurité dans une position étrange, le président du Comité des sanctions se trouvant obligé d'admettre, dans une lettre publique, « l'absence de consensus sur l'interprétation » de la résolution 670, texte de référence à propos de l'embargo aérien qui avait été adopté en 1990, après l'invasion du Koweït.

Le président du Comité, l'ambassadeur des Pays-Bas, Peter Van Walsum, a demandé à la France de retarder le vol de l'appareil, ce que Paris a refusé. La France a également refusé de fournir, comme l'exigeaient les Britanniques, la liste des passa-

gers. A quelques heures du décollage, une source britannique a fait valoir, dans des déclarations au Monde, que le départ de l'avion, dans les conditions actuelles, « poserait de graves problèmes ». « La France a délibérément ignoré les demandes d'un autre membre permanent du Conseil de sécurité », a ajouté cette source.

RETOMBÉES POLITIQUES

Bien que symbolique, ce vol de l'appareil français, malgré les réserves de Washington et de Londres, peut ouvrir un nouveau chapitre dans le dossier irakien. Stratégie de médiatisation du point de vue des opposants, de plus en plus nombreux, aux sanctions économiques contre l'Irak, ce vol peut aussi être un moyen astucieux pour Paris et Moscou de contester la lecture « trop stricte » des résolutions du Conseil de sécurité. Profitant d'un rapport de l'ONU critiquant, jeudi 21 septembre, les retards du Comité des sanctions à autoriser la fourniture à l'Irak du matériel

destiné à réparer son industrie pétrolière, « qui pourraient compromettre sa production de pétrole à son niveau actuel », Paris et Moscou ont mis en cause l'ensemble du programme « Pétrole contre nourriture », programme qui, d'après l'ambassadeur de France à l'ONU, Jean-David Lévy, est devenu « pétrole contre indemnisation ». M. Lévy a proposé jeudi que le Conseil réduise de 30 à 20 % le montant de l'indemnisation du Koweït, qui est prélevée sur la vente du pétrole irakien.

La question qui se pose est celle des retombées politiques de la décision française au Conseil de sécurité, mais surtout à Washington, où l'Irak commence à devenir un sujet de débat politique entre les deux candidats à la présidentielle. Les Britanniques estiment, en outre, que les divisions au sein du Conseil de sécurité « ne peut qu'encourager Bagdad à persister dans son refus de coopérer sur le désarmement ».

Afsané Bassir Pour

M. Chevènement fait sa publicité

LA PUBLICITÉ occupe plus d'un quart de page dans *Libération* du 22 septembre. Titrée « En Corse, comme partout, la République », ornée d'une photographie de Jean-Pierre Chevènement, elle invite à rejoindre le « comité de soutien » à l'ancien ministre de l'intérieur. Accompagnée d'un bon détachable, cette annonce reprend la mise en page et le texte du tract que le Mouvement des citoyens (MDC) diffuse à 1,8 million d'exemplaires, et non 1 million comme annoncé depuis le 18 septembre (*Le Monde* du 16 septembre). Une phrase y est rajoutée, justifiant la démission de l'ancien ministre, qui se présentera à l'élection législative partielle du Territoire de Belfort, prévue pour les 15 et 22 octobre, afin de retrouver son siège de député : « En quittant le gouvernement, Jean-Pierre Chevènement a posé, à travers la question de la Corse, la question de la France. »

DÉPÊCHES

■ **MNEF** : Olivier Spithakis, l'ancien directeur général de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), a été relâché, jeudi 21 septembre, à l'issue de sa garde à vue dans le cadre d'une affaire incidente au dossier de la mutuelle étudiante, relative au mode de paiement des honoraires de ses avocats.

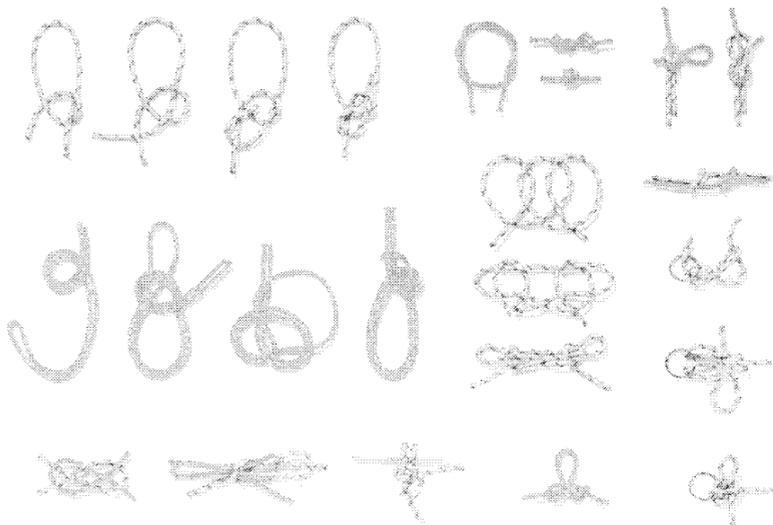
■ **BASQUES** : onze personnes, cinq Français et six Espagnols, soupçonnées d'appartenir à l'ETA ont été mises en examen, jeudi 22 septembre, par le juge d'instruction parisien Jean-François Ricard, et dix ont été écrouées, après leur interpellation dans le sud-ouest de la France entre le samedi 16 et le lundi 18 septembre (*Le Monde* du 19 septembre). Parmi elles, José Luis Turillas, considéré comme un des responsables de l'appareil logistique de l'ETA, et Angel Picabea, dit « Atxurri », responsable du convoyage des armes et des explosifs de la France vers l'Espagne.

■ **DISCRIMINATION** : la Ligue des droits de l'homme a déposé, vendredi 22 septembre, une plainte pour « discrimination » contre Jacques Peyrat. Elle vise une lettre adressée le 3 décembre 1999 au député (RPF) Lionel Luca, dans laquelle le sénateur-maire (RPR) de Nice refuse la mise à disposition d'un local municipal pour une fête juive. M. Peyrat justifie son refus par des injures reçues lors de la convention des étudiants juifs de France.

■ **RACISME** : la municipalité de Strasbourg a porté plainte, jeudi 21 septembre, pour « injures raciales » à la suite de la découverte sur des murs de la ville d'inscriptions pro-nazies et d'une croix gammée visant le maire (PS) Catherine Trautmann. L'une des inscriptions indique : « Katherine hitlérine ».

■ **VANDALISME** : la permanence du RPR du 18^e arrondissement de Paris a été « vandalisée » dans la nuit de mercredi 20 à jeudi 21 septembre, a annoncé Patrick Stéfani, secrétaire RPR de la 18^e circonscription de Paris. Des meubles ont été renversés, des tags et des graffitis injurieux inscrits sur les murs du local. Selon les premiers éléments de l'enquête, aucun vol n'a été commis.

Face à la multiplicité des réponses standard, la solution personnalisée sera toujours la plus pertinente.



Certains vous font croire qu'il n'y a aucun choix possible. Et que la solution toute faite sera LA solution. Chez Unilog, nous pensons que ce qui est bon pour votre concurrent ne l'est pas nécessairement pour vous.

Nos 5 500 collaborateurs considèrent que vos spécificités sont essentielles car elles vous permettent de faire la différence.

Unilog Management

met l'esprit de progrès et l'engagement de ses 500 consultants en management au service de la performance de votre activité. Conduite du changement, intégration de progiciels, stratégie e-business... nous ne vous imposons pas des solutions, nous construisons la vôtre.

A problèmes uniques, solutions uniques.

Tirage du Monde daté vendredi 22 septembre 2000 : 603 730 exemplaires. 1-3

PROFIL DE CONQUÊTE



Tel : 01 55 04 90 10
www.aeromexico.com

AEROMEXICO